



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n ° 2014258-0015

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 15 Septembre 2014

74_DS DEN direction des services départementaux de l'éducation nationale

Subdélégation de signature du directeur
académique des services de l'éducation
nationale à l'inspecteur de l'éducation
nationale adjoint au directeur académique des
services de l'éducation nationale

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale
de la Haute-Savoie
Secrétariat Général
Références: SG/AA

Annecy, le 15 septembre 2014

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE
DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DE HAUTE-SAVOIE

ARRÊTÉ N° 2014258-0015

relatif à la subdélégation de signature du directeur académique des services de l'éducation nationale à l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint au directeur académique des services de l'éducation nationale

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes les départements et l'Etat,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics,

VU le code de l'éducation et notamment les articles D 222-20, R 222-19, R 222-19-1, R 222-19-3, R 222-24, R 222-25, R 222-36-1 à R 222-36-3,

VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

VU le décret du 7 décembre 2012 nommant Christian BOVIER, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

VU l'arrêté ministériel du 22 juillet 2014 portant affectation de Monsieur Christophe DASSEUX en qualité d'inspecteur de l'éducation nationale adjoint auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale du département de Haute-Savoie à compter du 1^{er} septembre 2014,

VU l'arrêté rectoral n°2014-28 du 8 septembre 2014 donnant délégation de signature au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du département de la Haute-Savoie.

ARRETE

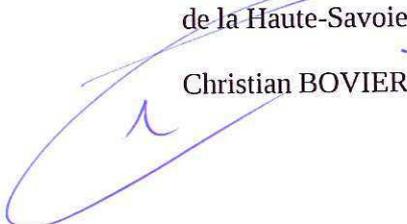
Article 1 : M. Christian BOVIER, directeur académique des services de l'éducation nationale du département de la Haute-Savoie, représentant M. le recteur de l'académie de Grenoble, donne subdélégation de signature à M. Christophe DASSEUX, inspecteur de l'éducation Nationale adjoint au directeur académique des services de l'éducation nationale, pour signer les actes et décisions suivants:

- ✓ classes de découvertes pour le premier degré et enregistrement des structures d'accueil au répertoire départemental
- ✓ composition de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire
- ✓ demande d'autorisation d'absence pour les enseignants du premier degré
- ✓ organisation du CAPA-SH, des épreuves du CAFIPEMF pour les enseignants du premier degré public et privé
- ✓ signature des conventions de stage dans le premier degré.

Article 2 : Mme la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

Christian BOVIER





PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014252-0012

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 09 Septembre 2014

**74_préfecture de la Haute- Savoie
Cabinet
BAG bureau des affaires générales**

Arrêté portant attribution de la médaille
d'honneur du travail - promotion du 14 juillet
2014



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet
Bureau des affaires générales

Affaire suivie par Sandrine STOESSEL

04 50 33 61 13
pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr

Anney, le 9 septembre 2014

Le préfet de la Haute-Savoie

ARRETE N° 2014252-0012

portant attribution de la médaille d'honneur du travail , promotion du 14 juillet 2014

VU le décret 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail;

VU le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail;

VU l'arrêté du 07 février 1957 de M. le secrétaire d'état au travail et à la sécurité sociale;

VU la circulaire BC du 01 avril 1957 de M. le secrétaire d'état au travail et à la sécurité sociale;

VU le décret 74-229 du 06 mars 1974 de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population;

VU la circulaire BC du 09 juillet 1974 de M. le ministre du travail;

VU l'arrêté du 29 juillet 1975 de M. le ministre du travail;

VU le décret 75-864 du 11 septembre 1975 de M. le ministre du travail;

VU le décret 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail;

VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2014 ;

Sur proposition de madame la directrice de cabinet,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur AISSAOUI Abdelkrim**
Responsable secteur règleur, PERNAT EMILE SA , MARNAZ.
demeurant à CLUSES
- **Monsieur AIT HADDOU Mohamed**
Contrôleur en fonderie, EUROCAST THONON, THONON LES BAINS.
demeurant à FESSY
- **Madame ALIAS Christine**
Opératrice de préparation rgt, miroirs, px déco, kit, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à FAVERGES
- **Madame AMOUDRUZ Béatrice**
Opératrice de montage, ARVELEC, MARIGNIER.
demeurant à BONNEVILLE
- **Madame ANDRE Françoise**
Assistante dentaire confirmée, UNION DES MUTUELLES DE FRANCE MONT-BLANC,
MEYTHET.
demeurant à ANNECY
- **Madame ANGELLOZ-NICOUD Valérie**
Manager filières non alimentaire , MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GNEVOIS.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-BOEGE
- **Monsieur ARDJA Emmanuel**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES
- **Monsieur AS Christian**
Peintre chef d'équipe, PREZIOSO TECHNOLOR, VIENNE CEDEX.
demeurant à CLARAFOND
- **Monsieur AUCLAIR Thierry**
Laveur essoreur, SAMAT, SCIENTRIER.
demeurant à CLUSES
- **Monsieur AUSSDAT Jacques**
Responsable technique SAV négoce, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à TALLOIRES
- **Monsieur AUZERO Thierry**
Responsable méthodes, ITW SMPI, CLUSES.
demeurant à CLUSES
- **Madame AZEVEDO DOS SANTOS Fernanda**
Manager commercial service client, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE
CEDEX .
demeurant à LA BALME-DE-SILLINGY
- **Madame BABAZ Marie-Noëlle**
Secrétaire de direction, H.G.M., MAGLAND.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur BARONE Yannick**
Electricien, COFELY INEO, VILLEURBANNE.
demeurant à LOISIN

- **Madame BARRET Geneviève**
Infirmière diplômée d'Etat, FONDATION DES VSHA/ C.M.S PRAZ COUTANT , PASSY.
demeurant à SALLANCHES

- **Madame BAUD Emmanuelle**
Technicienne administrative, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur BAUD Fabien**
Acheteur/Approvisionneur, ANTHOGRYR, SALLANCHES.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur BAZIN Alain**
Remplaçant coordinateur petits formats, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN,
EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à REYVROZ

- **Madame BEAUFOUR Christine**
Comptable, ETABLISSEMENTS BERNARD SAS, BOURG EN BRESSE CEDEX.
demeurant à TANINGES

- **Monsieur BEAUGE Gérard**
Coordinateur de projets commerciaux, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
demeurant à CRANVES-SALES

- **Monsieur BECHET Marc**
Responsable automatisation des moyens de production, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur BEL Thierry**
Chef d'atelier, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à CHATILLON-SUR-CLUSES

- **Monsieur BENABDALLAH Michaël**
Cadre dirigeant, ARVAL, RUEIL MALMAISON.
demeurant à METZ-TESSY

- **Madame BENATHAN Sandrine**
Opératrice de montage, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à THORENS-GLIERES

- **Madame BENSAIM Magali**
Auditrice qualité, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à SCIONZIER

- **Madame BERNARD Isabelle**
Conseiller commandes clients , SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à MANIGOD

- **Monsieur BERNARDO Pedro**
Technicien d'études, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à SAINT-JORIOZ

- **Madame BERNET Françoise**
Médecin, AISP, ANNECY LE VIEUX.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur BERTHELOT Thierry**
Magasinier manutentionnaire, SECOSAR ETIRAGE, BUSSY SAINT GEORGES.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur BERTRAND Laurent**
Chauffeur livreur, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, GENNEVILLIERS.
demeurant à ANNEMASSE

- **Madame BEYLER Christel**
Hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET, LAGNIEU CEDEX.
demeurant à PETIT-BORNAND-LES-GLIERES

- **Monsieur BICHOT Frédéric**
Boucher, CARREFOUR MARKET, SCIONZIER.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur BINDET Claude**
Ouvrier, RECTIPHASE, PRINGY.
demeurant à SAINT-MARTIN-BELLEVUE

- **Monsieur BIOLLAY Fabrice**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Madame BIOLLAY Sylvie**
Equipièrre autonome de production, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON

- **Monsieur BLACHERE Philippe**
Ouvrier, CIME BOCUZE, SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY.
demeurant à SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY

- **Monsieur BLANC Gilbert**
Electricien, COFELY INEO, VILLEURBANNE.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Madame BLANC Marie-Laure**
Responsable formation, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur BLANC Stéphane**
Chef de chantier, COFELY INEO, VILLEURBANNE.
demeurant à VINZIER

- **Madame BLANCHARD Danièle**
Ingénieur, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur BLANCHET Denis**
Responsable de production, AMPHENOL SOCAPEX, THYEZ.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur BLONDEAU Arvid**
Chef de cuisine, ELRES, MARIGNIER.
demeurant à SALLANCHES

- **Madame BOCHATON Annette**
Cariste approvisionnement, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur BOCHATON Christian**
Conducteur de machine conditionnement, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à EVIAN-LES-BAINS

- **Monsieur BOGUET Alain**
Responsable magasin, DESCOURS ET CABAUD SAVOIE SAS, CRAN-GEVRIER.
demeurant à PRINGY

- **Madame BONTAZ Cécile**
Comptable analytique finances, LEMAN INDUSTRIE SA, MARIGNIER .
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur BONTAZ Jean-Claude**
Directeur général, LEMAN INDUSTRIE SA, MARIGNIER .
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur BONTAZ Philippe**
Directeur général, LEMAN INDUSTRIE SA, MARIGNIER .
demeurant à MARIGNIER

- **Madame BONTEMPS Christelle**
Technicien administratif, FONDATION DES VSHA/ C.M.S PRAZ COUTANT , PASSY.
demeurant à SALLANCHES

- **Madame BORGES Sandrine**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, SCIONZIER.
demeurant à THYEZ

- **Monsieur BOSSON Yannick**
Technicien d'études, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à DOUSSARD

- **Monsieur BOUCHARD Gilles**
Inspecteur technique , APAVE SUDEUROPE SAS, TASSIN .
demeurant à THUSY

- **Madame BOUCLIER Brigitte**
Assembleuse/monteuse, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à BONNEVILLE

- **Madame BOUCLIER Christine**
Employée de banque : conseillère privée, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à LUCINGES

- **Madame BOUHADANA Véronique**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur BOULAY Sylvain**
Cadre d'études, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à ANNECY

- **Monsieur BOURGEOUX Xavier**
Technicien de gestion, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à POISY
- **Monsieur BOURGOIS Didier**
Magasinier, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à BONNEVILLE
- **Monsieur BOUSQUET Serge**
Gestionnaire ordonnancement, RENAULT TRUCKS SAS, SAINT PRIEST .
demeurant à ANNECY
- **Monsieur BRANCOLINI Bernard**
Menuisier-Charpentier, SARL DES ETS PAUL CHAMEL, CHAMONIX MONT-BLANC.
demeurant à CHAMONIX-MONT-BLANC
- **Madame BRASSINE Josiane**
Technicienne qualifiée, EUROCAST THONON, THONON LES BAINS.
demeurant à AMPHION
- **Monsieur BRAULT Stéphane**
Technicien, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à ANNECY
- **Madame BRIAN Véronique**
Agent des services hospitaliers, ELIOR SERVICES, CHASSIEU.
demeurant à LA BALME-DE-SILLINGY
- **Madame BRIANE Isabelle**
Vendeuse/Conseillère de vente, AUCHAN EPAGNY, EPAGNY.
demeurant à CHOISY
- **Madame BRIENNE Dorothée**
Auditrice qualité, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CLUSES
- **Monsieur BRO Pierre**
Chauffeur livreur, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, GENNEVILLIERS.
demeurant à ANNEMASSE
- **Monsieur BUFLIER Gilles**
Cadre bancaire, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL SAVOIE-MONT BLANC,
ANNECY.
demeurant à PRINGY
- **Madame BUSCAIL Catherine**
Conseiller financier, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à ANNECY
- **Monsieur BUZZI Patrice**
Responsable qualité, BOUVERAT PERNAT, CLUSES .
demeurant à CLUSES
- **Monsieur CADEAU Dominique**
Sous directeur, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE , ANNECY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur CAPDESSUS Pascal**
Opérateur itinérant, A.T.M.B, BONNEVILLE.
demeurant à ANNEMASSE

- **Madame CAPELLI Sandrine**
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL SAVOIE-MONT
BLANC, ANNECY.
demeurant à ALLINGES

- **Monsieur CAPUANO Daniel**
Magasinier, ALTIA, ANNECY LE VIEUX.
demeurant à SAINT-JORIOZ

- **Madame CARBON Ingrid**
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE CEDEX .
demeurant à BONS-EN-CHABLAIS

- **Madame CARCENAC Laurence**
Employée de banque, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à RUMILLY

- **Monsieur CARECCHIO Didier**
Agent routier, AREA, BRON.
demeurant à METZ-TESSY

- **Monsieur CARRIAS Nicolas**
Responsable ressources humaines, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à VERCHAIX

- **Monsieur CARTIER Philippe**
Cogérant, CARTIER MARCEL SARL, MAGLAND.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur CARTIER Richard**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à ANNECY

- **Madame CHABRAND Béatrice**
Directeur adjoint centre d'affaires, CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à CUSY

- **Madame CHAILLON Virginie**
Gestionnaire système local informatique, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
DE HAUTE-SAVOIE , ANNECY.
demeurant à EPAGNY

- **Monsieur CHAMOT François**
Manager département alimentaire , MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
demeurant à ALLINGES

- **Madame CHARCOSSET Andrée**
Employée commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE
CEDEX .
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur CHARLES Michel**
Assistant administratif , MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
demeurant à SEYSSEL

- **Monsieur CHATELARD David**
Dessinateur d'études, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

- **Monsieur CHATELET Thierry**
Manager de rayon , MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
demeurant à GAILLARD

- **Monsieur CHAUTAGNAT Sandrine**
Technico commerciale, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à CHAVANOD

- **Madame CHAUVEL Françoise**
Opératrice de montage, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur CHAVES DA COSTA David**
Agent technique qualité, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur CHESSEL Jean**
Relais technique, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Madame CHEVRIER Elodie**
Superviseur local de surveillance, A.T.M.B, BONNEVILLE.
demeurant à AMANCY

- **Monsieur CHINAL Laurent**
Carrossier peintre, ETABLISSEMENTS BERNARD SAS, BOURG EN BRESSE CEDEX.
demeurant à RUMILLY

- **Monsieur CHOIRAL Frédéric**
Coordinateur de quai de chargement, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Madame CHRIST Emmanuelle**
Chef de table de jeux, L'IMPÉRIAL PALACE, ANNECY.
demeurant à ANNECY

- **Madame CLEAZ-SAVOYEN Nathalie**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à ANNEMASSE

- **Monsieur COCKENPOT Christian**
Responsable d'agence, GAME INGENIERIE , ORMOY.
demeurant à EPAGNY

- **Monsieur COLLE Patrice**
Comptable, ALTITUDE CONSEIL, MEGEVE.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur COLLOUD Alain**
Animateur Proj.Devel.Bout, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à REYVROZ

- **Madame COMMIER Joëlle**
Assistante administrative, COMPAGNIE ALPINE ALUMINIUM , CRAN-GEVRIER.
demeurant à POISY

- **Monsieur CONDOLO Patrick**
Mécanicien automobile, SALLANCHES AUTOMOBILES, SALLANCHES.
demeurant à PASSY

- **Monsieur CONGRATEL Laurent**
Responsable mécanique, FONDEX SAS, CLUSES.
demeurant à MARNAZ

- **Monsieur CONTAT Alexandre**
Responsable de service, HAUTE SAVOIE HABITAT, ANNECY CEDEX.
demeurant à VALLIERES

- **Madame COQUARD Henriette**
Vendeuse alimentaire, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
demeurant à ANNEMASSE

- **Madame COSSON Fabienne**
Equipièrre autonome de production, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à AMANCY

- **Monsieur COTTET-GAYDON Robert**
Chef atelier logistique fab., SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-
BAINS.
demeurant à MONTRIOND

- **Monsieur COUDURIER Jean**
Fraiseur, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à THYEZ

- **Madame CURNUT Corinne**
Conseillère en vente en bijouterie, AUCHAN EPAGNY, EPAGNY.
demeurant à EPAGNY

- **Monsieur COUX Tuan**
Cariste double 4 palettes, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-
BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur CRASSARD Didier**
Commercial, COMPO FRANCE SA, LEVALLOIS PERRET CEDEX.
demeurant à SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY

- **Madame CUTTAZ Denise**
Préparatrice de commandes, OCP REPARTITION , SEYNOD.
demeurant à THUSY

- **Monsieur DAMIANO Gilles**
Cadre technique, APAVE SUDEUROPE SAS, TASSIN .
demeurant à EVIRES

- **Monsieur DAMIEN Johann**
AM3 Régleur - Chef d'équipe, PERNAT EMILE SA , MARNAZ.
demeurant à VOUGY

- **Madame DANG Elisabeth**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à SCIONZIER

- **Madame DAUBIGNY Marie-Claude**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Monsieur DAVID Sébastien**
Technicien d'atelier, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur DAVID Serge**
Maçon, GUELPA SAS, LE FAYET.
demeurant à LES HOUCHES

- **Madame DAWID Sandrine**
Assistante commerciale, SECOSAR ETIRAGE, BUSSY SAINT GEORGES.
demeurant à ONNION

- **Madame DE CARVALHO Otelinda**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à LE FAYET

- **Madame DEBRAUX Marlène**
Chargée de communication commerciale distribution , MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN
EN GENEVOIS.
demeurant à CONTAMINE-SUR-ARVE

- **Madame DEBRAY Corinne**
Opératrice qualifiée, MAPED, ARGONAY.
demeurant à EPAGNY

- **Madame DEBYSER Cendrine**
Référente technique prestations, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-
SAVOIE , ANNECY.
demeurant à BLOYE

- **Madame DECAUDIN Maria**
Opératrice emballage, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur DEFFAUT Alain**
Technicien d'entretien, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à FAVERGES

- **Monsieur DEGERINE Thierry**
Gestionnaire non alimentaire , MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
demeurant à ANNEMASSE

- **Madame DEGEYTER Lydie**
Responsable de secteur, MONDELEZ EUROPE SERVICES GMBH, VELIZY
VILLACOUBLAY.
demeurant à MENTHON-SAINT-BERNARD

- **Monsieur DELAPLACE Yvon**
Dessinateur projeteur, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à ANDILLY

- **Monsieur DELAUNAY Lionel**
Directeur général, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur DELERCE Dominique**
Pilote, EUROCAST THONON, THONON LES BAINS.
demeurant à ORCIER

- **Monsieur DELEUZE Jean-Christophe**
Manager de rayon non alimentaire, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
demeurant à REIGNIER-ESERY

- **Monsieur DELOZANNE Philippe**
Responsable chaînes de valeur, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à SALES

- **Madame DENE Valérie**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à TANINGES

- **Madame DEPOMMIER Isabelle**
Gestionnaire conseil, URSSAF RHÔNE-ALPES, VENISSIEUX.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Madame DESBOIS Béatrice**
Chef de projet intranet, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à PLATEAU D'ASSY

- **Monsieur DESCHATRETTE Pascal**
Technicien méthodes, ARVELEC, MARIGNIER.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame DESO Allison**
APM Seniors, LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE, MARLY LE ROI.
demeurant à ETERCY

- **Monsieur DESRAT Patrick**
Technicien méthodes, CUENOD SAS, LA ROCHE SUR FORON.
demeurant à ANNEMASSE

- **Madame DEVINCK Maria**
Aide-régleur, LATHUILLE HUDRY, CLUSES.
demeurant à SCIONZIER

- **Monsieur DEWILDE Thierry**
Etireur sur bobine, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à BONNEVILLE

- **Madame DI BATISTA Astrid**
Technicien GMM, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à MIEUSSY

- **Madame DIDIER Sarah**
Aide soignante, SANTE ET BIEN-ÊTRE, CORBONOD.
demeurant à SEYSSEL

- **Madame DIEU Laëtitia**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur DIOT Serge**
Manager département non alimentaire, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GNEVOIS.
demeurant à PEILLONNEX

- **Madame DITTLY Marie-Noëlle**
Réceptionnaire, BRAKE FRANCE SERVICE, LIMONEST.
demeurant à LA BALME-DE-THUY

- **Madame DJOUDER Stéphanie**
Employée commerciale, SAS VANICA, AMANCY.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur DOUNZAR Mohamed**
Opérateur, EUROCAST THONON, THONON LES BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur DOUVILLE Dany**
Technicien service technologie, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à ANNECY

- **Madame DOUX Corinne**
Animatrice d'équipe, URSSAF RHÔNE-ALPES, VENISSIEUX.
demeurant à VIUZ-LA-CHIESAZ

- **Monsieur DREVET Philippe**
Agent de personnalisation, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à PASSY

- **Monsieur DUCHAMP Olivier**
Employé de banque, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON

- **Madame DUFOUR Pascale**
Chef d'équipe, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur DUPONT Didier**
Magasinier/Cariste, LABORATOIRES PRODENE KLINT, MARNE LA VALLEE CEDEX 2.
demeurant à ALBY-SUR-CHERAN

- **Monsieur DUPONT Didier**
Magasinier - cariste, LABORATOIRES PRODENE KLINT, MARNE LA VALLEE CEDEX
2.
demeurant à SALLENOVES

- **Monsieur DUPUIT Bruno**
Responsable technique, WEBER ASSEMBLAGES AUTOMATIQUES, SAINT-JORIOZ.
demeurant à DOUSSARD

- **Monsieur DUPUY Hervé**
Magasinier, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à SCIONZIER

- **Monsieur DURET Régis**
Technicien d'atelier, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à MIEUSSY

- **Madame DUSSERT Odile**
Ingénieur en chef, SOPRA BANKING SOFTWARE, ANNECY LE VIEUX.
demeurant à ALLONZIER-LA-CAILLE

- **Madame EMOND Christelle**
Technicienne de laboratoire, LYONNAISE DES EAUX, RILLIEUX LA PAPE.
demeurant à SIXT-FER-A-CHEVAL

- **Monsieur ENOS Wilfrid**
Boulangier, SARL FOURNIL SAVOYARD, CHAMONIX.
demeurant à LES HOUCHES

- **Monsieur EXERTIER Christophe**
Cadre d'études, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à TALLOIRES

- **Monsieur FABRO Eddy**
Responsable adjoint, URSSAF RHÔNE-ALPES, VENISSIEUX.
demeurant à ANNECY

- **Madame FALLOT Nathalie**
Conseillère clientèle, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE

- **Monsieur FAUCHER Thierry**
Monteur régleur, ITW SMPI, CLUSES.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur FAUVIN Nicolas**
Agent EDF, EDF, TOULOUSE CEDEX.
demeurant à VALLIERES

- **Madame FAVRE Michelle**
Opératrice, EUROCAST THONON, THONON LES BAINS.
demeurant à VACHERESSE

- **Monsieur FERCHICHI Messaoud**
Opérateur, PERNAT EMILE SA , MARNAZ.
demeurant à SCIONZIER

- **Madame FERREIRA-LOPES Christelle**
Equipière autonome de production, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à AYZE

- **Madame FIAT Myriam**
Contremaître fabrication, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à THYEZ

- **Monsieur FONTAINE Jean-Luc**
Magasinier cariste, EMT 74, BONNEVILLE.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur FOUCONNIER Jean-Philippe**
Opérateur extrusion/injection soufflage, PROMENS, LA ROCHE SUR FORON.
demeurant à REIGNIER-ESERY

- **Monsieur FOUQUET Loïc**
Auditeur prévention des fraudes, POLE EMPLOI SERVICES, COLOMBES CEDEX.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Madame FOURNIER Christelle**
Agent de fabrication, ADTP EA DU THIOU, CRAN GEVRIER .
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Madame FOURNIER Sandrine**
Opticienne responsable du centre, UNION PRESANTIA, NIMES.
demeurant à CRANVES-SALES

- **Madame FRANCHET Sandrine**
Responsable qualité, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à USINENS

- **Monsieur FREMION Laurent**
Responsable ADM Pers. Données Soc., SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN,
EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à MAXILLY-SUR-LEMAN

- **Madame GAGLIARDINI Fabienne**
Employée de bureau service achat, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à VEYRIER-DU-LAC

- **Madame GAILLARD Estelle**
Programmatrice de broderie et brodeuse, BRODERIE CONFECTION DES ALPES, ALEX.
demeurant à PETIT-BORNAND-LES-GLIERES

- **Madame GAILLARD Estelle**
Programmatrice de broderie et brodeuse, BRODERIE CONFECTION DES ALPES, ALEX.
demeurant à PETIT-BORNAND-LES-GLIERES

- **Madame GARCIN Agnès**
MSSI Conseiller qualité, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-
SAVOIE , ANNECY.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur GAUCHER Florian**
Manager relations clients RSA, KONGSBERG AUTOMOTIVE, CLUSES.
demeurant à MARNAZ

- **Monsieur GENAND-BOITEUX Sébastien**
Agent d'encadrement, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à LA BALME-DE-THUY

- **Monsieur GENAND-RIONDET Samuel**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Monsieur GERMIER Frédéric**
Conducteur GR, UNIROUTE, SAINT DOULCHARD.
demeurant à CONS-SAINTE-COLOMBE

- **Monsieur GILLET Jean-Michel**
Responsable de portefeuille, FIDURALP, THONON LES BAINS.
demeurant à MARGENCEL

- **Monsieur GIMENEZ Frédéric**
Approvisionnement logistique, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-
BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur GIRARD Patrice**
Technicien, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à ANNECY

- **Madame GIREL Nathalie**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE CEDEX .
demeurant à VIUZ-EN-SALLAZ

- **Monsieur GIREL Noël**
Chauffeur livreur, GUY BESSON SAS, BELLEGARDE.
demeurant à FRANCLENS

- **Madame GODOY Abdona**
Opérateur régleur assemblage, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CLUSES

- **Madame GONARD Nadine**
Technicienne laboratoire chimiste, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à SEYNOD

- **Madame GOURDOUX Dominique**
Agent de production, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY

- **Monsieur GOURLAY Alain**
Directeur d'établissement pharmacien adjoint, CERP RRM ANNECY, CRAN GEVRIER .
demeurant à SEYNOD

- **Madame GOY Christelle**
Agent de fabrication, KONGSBERG AUTOMOTIVE, CLUSES.
demeurant à CHATILLON-SUR-CLUSES

- **Monsieur GRADEL Grégory**
Ouvrier reprise, H.G.M., MAGLAND.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur GRANDPERRIN Christian**
Electricien, SARL JEAN MILLET, AYZE.
demeurant à EVIRES

- **Madame GRUAZ Silvana**
Vendeuse, JULES SAS, ROUBAIX CEDEX.
demeurant à POISY

- **Madame GUFFOND Brigitte**
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE CEDEX .
demeurant à CHAPEIRY

- **Madame GUICHAUX Natalia**
Assistante achats, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à PETIT-BORNAND-LES-GLIERES

- **Monsieur GUIHAIRE Hervé**
Technicien machines à sous, L'IMPÉRIAL PALACE, ANNECY.
demeurant à ANNECY

- **Madame GUILLAUME Elisabeth**
Opticienne responsable de centre, UNION PRESANTIA, NIMES.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur GUILLEMIN Guy**
Chef de projet, KONGSBERG AUTOMOTIVE, CLUSES.
demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON

- **Madame GUILLOT Murielle**
Responsable de service, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE ,
ANNECY.
demeurant à ANNECY

- **Madame GURNARI Carine**
Assistante achat, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à MARNAZ

- **Madame HAMLIN Angélique**
Secrétaire , FONDATION DES VSHA/CM MARTEL DE JANVILLE, BONNEVILLE.
demeurant à BONNEVILLE

- **Madame HAMMANA Sadia**
Agent de fabrication, KONGSBERG AUTOMOTIVE, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Madame HANS Nathalie**
Assistante de direction, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à AYZE

- **Monsieur HAUW Yannick**
Chef d'équipe, KONGSBERG AUTOMOTIVE, CLUSES.
demeurant à MIEUSSY

- **Monsieur HEBETTE Luc**
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

- **Monsieur HINIX Jacques**
Chauffeur livreur PL, UNION NOUVELLE ANNECY-SEYNOD, SEYNOD.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur HIROU Thierry**
Chef réception, AUCHAN EPAGNY, EPAGNY.
demeurant à CREMPIGNY BONNEGUETE

- **Monsieur HOTELLIER Thierry**
Professeur d'EPS, ASSOCIATION NOUS AUSSI, ANNEMASSE.
demeurant à SAINT-CERGUES

- **Madame HOUIS Thérèse**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à BONNEVILLE

- **Madame HOUYEL Delphine**
Agent hautement qualifié allocataires, PÔLE EMPLOI RHÔNE-ALPES, LYON.
demeurant à SEYNOD

- **Madame HOWARD-WILLIAMS Akane**
 Chef de projet informatique, SOMFY SAS, CLUSES.
 demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON

- **Madame HUBERT Gisèle**
 Equipière autonome de production, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
 demeurant à EVIRES

- **Monsieur HUDRY Hervé**
 Employée qualifiée réserve, AUCHAN EPAGNY, EPAGNY.
 demeurant à EPAGNY

- **Monsieur HUDRY Jean**
 Electromécanicien, PERNAT EMILE SA , MARNAZ.
 demeurant à MARNAZ

- **Monsieur HYVOZ Philippe**
 Responsable achats, BONTAZ CENTRE SAS, MARNAZ.
 demeurant à ALLONZIER-LA-CAILLE

- **Madame JABBOUR Fatima**
 Opératrice qualifiée, MAPED, ARGONAY.
 demeurant à SEYNOD

- **Madame JACQUET Marie-Christine**
 Infirmière coordinatrice, SANCELLEMOZ, PLATEAU D'ASSY.
 demeurant à PASSY

- **Madame JACQUET Yannick**
 Infirmière expérimentée, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
 demeurant à ALLINGES

- **Madame JAILLET Anne-Laure**
 Chauffeur-livreur, OCP REPARTITION , SEYNOD.
 demeurant à SEYNOD

- **Madame JANSSENS Marie-Hélène**
 Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
 demeurant à ARACHES

- **Madame JANVIER Marie-Laure**
 Secrétaire, KPMG, LYON.
 demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur JEANROY Emmanuel**
 Réalisateur expert de composants applicatifs, CERTIRA - CNEDIRA, LYON CEDEX 03.
 demeurant à VIUZ-LA-CHIESAZ

- **Madame JEGO Nathalie**
 Secrétaire, CARTIER MARCEL SARL, MAGLAND.
 demeurant à CLUSES

- **Madame JOBST Martine**
 Assistante dentaire, UNION DES MUTUELLES DE FRANCE MONT-BLANC, MEYTHET.
 demeurant à ANNECY

- **Monsieur JORDAO Pascal**
Superviseur, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON

- **Madame JOSSERAND Francia**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Madame JOSSERAND Michelle**
Employée administrative, UNION NOUVELLE ANNECY-SEYNOD, SEYNOD.
demeurant à LA BALME-DE-THUY

- **Monsieur JOURDAN Pascal**
Responsable technique et production, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à VIUZ-LA-CHIESAZ

- **Madame KARRAOUI Karima**
Agent GMM, ZEDCE SAS, MARNAZ.
demeurant à THYEZ

- **Monsieur KAZAN Hasan**
Agent polyvalent, SET MONT BLANC, PASSY.
demeurant à PASSY

- **Madame KER Sophie**
Gestionnaire alimentaire, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
demeurant à ANNEMASSE

- **Monsieur KERRAOUI Nouredine**
Chef d'équipe, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à BONNEVILLE

- **Madame KLEIN Laurence**
Infirmière diplômée d'Etat, FONDATION DES VSHA/ C.M.S PRAZ COUTANT , PASSY.
demeurant à PASSY

- **Madame KLEIN Sandrine**
Assistante qualité, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à SALLANCHES

- **Madame KOZLOWSKI Karine**
Assistante relation clients, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à ONNION

- **Monsieur KRZEWINA David**
Chef d'équipe, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON

- **Monsieur LADRIERE Olivier**
Responsable méthodes, FONDEX SAS, CLUSES.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame LAFFIN Gaëlle**
Agent des services hospitaliers, ELIOR SERVICES, CHASSIEU.
demeurant à LES OLLIERES

- **Madame LAFFIN Virginie**
Assistante, TERACTEM, ANNECY.
demeurant à ANNECY

- **Madame LAGARDE Sandrine**
Employée administrative, EUROVIA ALPES , POISY.
demeurant à MEYTHET

- **Monsieur LAINE Emmanuel**
Technicien expérimenté affiliés, POLE EMPLOI SERVICES, COLOMBES CEDEX.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur LALUNE Christophe**
Décolleur, TECHNOCONTACT, CLUSES.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-THOLOME

- **Monsieur LAMBERT Cyril**
Cadre commercial, TAS, SAINTE HELENE DU LAC.
demeurant à TALLOIRES

- **Madame LANTERNIER Véronique**
Dessinatrice - Conceptrice, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à LOVAGNY

- **Monsieur LAPLACE Denis**
Mécanicien, LOXAM, PARIS.
demeurant à THUSY

- **Madame LARGOT Patricia**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CLUSES

- **Madame LAURENT Stéphane**
Technicienne qualifiée, ASSOCIATION LE GAI LOGIS, ALBERTVILLE.
demeurant à DOUSSARD

- **Madame LAVILLENEUVE Marie-Laure**
Agent de fabrication qualifié, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à SCIONZIER

- **Monsieur LAZARETH Didier**
Responsable coordination travaux, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
demeurant à REIGNIER-ESERY

- **Monsieur LE SCAON Joël**
Agent de fret polyvalent, TATEX EXPRESS, TOURS.
demeurant à THORENS-GLIERES

- **Monsieur LEDOUX Jean-François**
Chef de projet, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur LEHOUX François**
Technicien réseau, LYONNAISE DES EAUX, RILLIEUX LA PAPE.
demeurant à BONNEVILLE

- **Madame LEININGER Mireille**
Responsable commerciale, GROUPE CASINO , SAINT ETIENNE.
demeurant à AMBILLY

- **Monsieur LEMONDE Xavier**
Opérateur régleur, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur LEROUGE Pascal**
Chef d'équipe, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à MEYTHET

- **Madame LIGER Isabelle**
Chargée d'étude RH, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
demeurant à SILLINGY

- **Madame LIGER Maryse**
Hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET, LAGNIEU CEDEX.
demeurant à REIGNIER-ESERY

- **Monsieur LOCATELLI Philippe**
Responsable du secteur des ventes, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à LOVAGNY

- **Monsieur LOPEZ Jérôme**
Responsable décoration, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
demeurant à FILLINGES

- **Monsieur LORIOT Patrick**
Conducteur de travaux, EUROVIA ALPES , POISY.
demeurant à BRENTHONNE

- **Monsieur LORTAKUL Ae**
Team Leader, AUTOCAM BOUVERAT INDUSTRIES SAS, CLUSES CEDEX.
demeurant à SCIONZIER

- **Madame LOUART Marie-Christine**
Déléguée hospitalière, JANSSEN CILAG, ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9.
demeurant à ETERCY

- **Monsieur MAGALHAES DA SILVA Antonio**
Metteur au bain, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à SAINT-FELIX

- **Monsieur MAILLET-CONTOZ Cyrille**
Adjoint chef magasin, ETABLISSEMENTS BERNARD SAS, BOURG EN BRESSE CEDEX.
demeurant à ANNECY

- **Madame MAIOLO Thérèse**
Agent de service hospitalier, CRF "KORIAN LE MONT VEYRIER", ARGONAY.
demeurant à ARGONAY

- **Monsieur MAISONNAS Florent**
Technicien d'atelier, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à MARNAZ

- **Monsieur MALCOSTE Alain**
Gardien d'immeubles, ALCYON-BIBLOS, LA CLUSAZ.
demeurant à LA CLUSAZ

- **Monsieur MANANT Eric**
Gestionnaire référent cotisations Santé Niveau II, ENTIS MUTUELLES DE L'ÊTRE,
ANNECY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur MANDEL Didier**
Chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY.
demeurant à MIEUSSY

- **Madame MANDEL Marie-Andrée**
Chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY.
demeurant à MIEUSSY

- **Monsieur MANIVET Patrick**
Chef de secteur, BEIERSDORF, PARIS.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur MARCHAL Fabrice**
Employé commercial, CSF FRANCE, LAGNIEU .
demeurant à CLUSES

- **Monsieur MARCONNET Eric**
Employé commercial, CARREFOUR MARKET, LAGNIEU CEDEX.
demeurant à BONNEVILLE

- **Monsieur MARIN Jean-Luc**
Mécanicien chef d'équipe utilitaire, SVI 74, ARGONAY CEDEX.
demeurant à THORENS-GLIERES

- **Monsieur MARQUES DA COSTA José**
Chef d'équipe, PERNAT EMILE SA , MARNAZ.
demeurant à VOUGY

- **Monsieur MARQUET Frédéric**
Receveur péager assistant télé-exploitation, AREA, BRON.
demeurant à ALBY-SUR-CHERAN

- **Monsieur MARSURA Serge**
Régleur CN, LATHUILLE HUDRY, CLUSES.
demeurant à THYEZ

- **Monsieur MATHIEU Gilles**
Monteur réseaux, BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, SAINT PRIEST CEDEX.
demeurant à PERRIGNIER

- **Monsieur MAULET Eric**
Affûteur, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur MELQUIOND Roger**
Employé commercial confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE
CEDEX .
demeurant à MEYTHET

- **Madame MENDEL Jocelyne**
Secrétaire en orthodontie, UNION DES MUTUELLES DE FRANCE MONT-BLANC,
MEYTHET.
demeurant à POISY

- **Monsieur MENDES DA COSTA Ricardo**
Chef d'équipe, SOBECA, ANSE.
demeurant à SCIONZIER

- **Monsieur MERLIN Laurent**
Agent de production, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON

- **Madame MERMILLOD-BLARDET Nathalie**
Opératrice de montage, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur MERMILLON David**
Technicien outillage, EUROCAST THONON, THONON LES BAINS.
demeurant à VINZIER

- **Madame MESLIN Sylvie née -**
Superviseur local technique de supervision, A.T.M.B, BONNEVILLE.
demeurant à VILLE-LA-GRAND

- **Madame MEYNARDI Florelle**
Responsable de service, HAUTE SAVOIE HABITAT, ANNECY CEDEX.
demeurant à ANNECY

- **Madame MEYNET Fabienne**
Acheteuse, BROWN FINTUBE FRANCE, THONON LES BAINS.
demeurant à VAILLY

- **Monsieur MEYNET Patrice**
Préparateur méthodes, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à BONNEVILLE

- **Monsieur MIARD David**
Magasinier, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à DOUSSARD

- **Monsieur MICHELOT Jean-Charles**
Responsable AQFE, EMT 74, BONNEVILLE.
demeurant à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

- **Monsieur MICHOU D Benoît**
Agent autoroutier patrouilleur, A.T.M.B, BONNEVILLE.
demeurant à THYEZ

- **Madame MIESCH Bénédicte**
Assistante juridique, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à MARNAZ

- **Monsieur MIESCH Olivier**
Chef de produits, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à MARNAZ

- **Monsieur MILLET Patrick**
Directeur de supermarché, GROUPE CASINO , SAINT ETIENNE.
demeurant à LULLY

- **Madame MILLET Valérie**
Souscripteur gestionnaire assurances dommages, GROUPAMA SA, PUTEAUX.
demeurant à MEYTHET

- **Monsieur MILLION Stéphane**
Magasinier, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur MOCELLIN Yves**
Monteur moules, EUROCAST THONON, THONON LES BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur MOCELLIN Yves**
Monteur moules, EUROCAST THONON, THONON LES BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Madame MOLLIEX Marie**
Logisticienne clients, KONGSBERG AUTOMOTIVE, CLUSES.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame MONNET Sylvie**
Vendeuse alimentaire, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GNEVOIS.
demeurant à VETRAZ-MONTHOUX

- **Monsieur MONNIER James**
Commercial, SOCOA VIANDES, QUIMPERLE.
demeurant à LA COTE D'ARBROZ

- **Monsieur MONTMASSON Emmanuel**
Chargé d'affaires, ERDF GRDF, LYON.
demeurant à CHAPEIRY

- **Madame MORAND Sandrine**
Chargée de gestion trésorerie, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur MOREL Jean-Michel**
Chauffeur PL, DESCOURS ET CABAUD SAVOIE SAS, CRAN-GEVRIER.
demeurant à DOUSSARD

- **Madame MORGON Mireille**
Réassortisseuse, MONOPRIX ANNECY, ANNECY.
demeurant à SEYNOD

- **Madame MOTTE Klara**
Acheteur/Approvisionneur/Référent sécurité, CUENOD SAS, LA ROCHE SUR FORON.
demeurant à EVIRES

- **Madame MOTTET Nicole**
Standardiste, EVIAN RESORT, EVIAN-LES-BAINS .
demeurant à EVIAN-LES-BAINS

- **Madame MUCKENBRUNN Frédérique**
Responsable d'unité de gestion, UNEDIC AGS, PARIS.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur MUFFAT Franck**
Opérateur, EUROCAST THONON, THONON LES BAINS.
demeurant à SCIEZ

- **Madame MUNEROT Patricia**
Ouvrière qualifiée, MAPED, ARGONAY.
demeurant à SEYNOD

- **Madame NAANAA Nadia**
Agent de qualité, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur NGUYEN Ngoc Lan**
Assembleur monteur, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à BONNEVILLE

- **Madame NICOLAS Christelle**
Comptable, ANTHOGRYR, SALLANCHES.
demeurant à SALLANCHES

- **Madame NICOLAS Stéphanie**
Responsable transports et douanes, PURE FISHING EUROPE SAS , MARIGNIER .
demeurant à THYEZ

- **Madame NICOUUD Florence**
Assistante communication, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
demeurant à FILLINGES

- **Madame NICVERT Corinne**
Pose des options accessoires LT, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à MANIGOD

- **Monsieur NINET Christophe**
Cadre d'études, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Madame NIVELEAU Jeanine**
Ouvrière, RECTIPHASE, PRINGY.
demeurant à MEYTHET

- **Madame NOBLE Annick**
Ouvrière reprise, H.G.M., MAGLAND.
demeurant à MAGLAND

- **Monsieur NOBLE Pascal**
Mécanicien outilleur, FONDEX SAS, CLUSES.
demeurant à CHATILLON-SUR-CLUSES

- **Monsieur OLLIER Hervé**
Responsable technique, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
demeurant à DRAILLANT

- **Madame PALACIOS-EMINET Frédérique**
Secrétaire dentaire, UNION DES MUTUELLES DE FRANCE MONT-BLANC, MEYTHET.
demeurant à THORENS-GLIERES

- **Monsieur PARIAT Pierre**
Responsable carrières, BOCHATON FRERES SAS, EVIAN LES BAINS.
demeurant à FETERNES

- **Monsieur PARIS Thierry**
VRP exclusif sénior, SAF, SAINT THIBAULT DES VIGNES.
demeurant à EPAGNY

- **Madame PATRITTI Josiane**
Employée commerciale, CSF FRANCE, LAGNIEU .
demeurant à REIGNIER-ESERY

- **Monsieur PATUREL Pierre**
Electricien, ETABLISSEMENTS BERNARD SAS, BOURG EN BRESSE CEDEX.
demeurant à VOUGY

- **Madame PAUCHET Emmanuelle**
Responsable secrétariat commercial, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
demeurant à ARBUSIGNY

- **Madame PAUL Véronique**
Responsable paies et contrôles, ENTIS MUTUELLES DE L'ÊTRE, ANNECY.
demeurant à SALES

- **Monsieur PAULMIER Jean-Jacques**
Responsable maîtrise, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à METZ-TESSY

- **Madame PEDAT Christelle**
Auditrice qualité, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CLUSES

- **Madame PEGAZ Sylviane**
Responsable gestion locative, SCIC HABITAT RHONE ALPES, LYON CEDEX 3.
demeurant à RUMILLY

- **Monsieur PELTIER Christophe**
Ingénieur et cadre des achats et approvisionnements industriels, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à VIUZ-EN-SALLAZ

- **Monsieur PERINEL Pierre**
Ingénieur, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur PERINET Vincent**
Technicien de fabrication, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à MARLENS

- **Monsieur PERNIN Jean-Paul**
Chauffeur livreur, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, GENNEVILLIERS.
demeurant à REIGNIER-ESERY

- **Monsieur PERREARD Jacky**
Mécanicien, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame PERRET Marie Thérèse**
Contrôleuse, SKF TRANSROL, CHAMBERY.
demeurant à MOYE

- **Madame PERRY Patricia**
Secrétaire administrative, PERDEM, CLUSES.
demeurant à SCIEZ

- **Madame PESCHEUX Evelyne**
Agent de fabrication, KONGSBERG AUTOMOTIVE, CLUSES.
demeurant à PASSY

- **Monsieur PETEY Bruno**
Responsable outillage, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur PFHURTER Alain**
Chef d'atelier, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame PIATTI Nathalie**
Responsable paie, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur PICCOT Daniel**
Agent technique de production, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à ETEAUX

- **Madame PIERACHE Estelle**
Adjointe de direction optique, UNION DES MUTUELLES DE FRANCE MONT-BLANC,
MEYTHET.
demeurant à ANNECY

- **Madame PINCHERELLE Catherine**
Contrôleuse, TECHNOCONTACT, CLUSES.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur PINOTIE Thierry**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à PASSY

- **Monsieur PLET Patrick**
Surveillant viabilité, A.T.M.B, BONNEVILLE.
demeurant à MARNAZ

- **Madame POLODNA Thi-Xuân**
Equipièrre autonome de production, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à BONNEVILLE

- **Monsieur PONCET Serge**
Technicien, COFELY SERVICES, CHAMBERY CEDEX.
demeurant à PASSY

- **Monsieur POTDEVIN Laurent**
Agent technique d'essais et prototypes, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON

- **Monsieur PRALLET Jacques**
Président directeur général, PURE FISHING EUROPE SAS , MARIGNIER .
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Madame PROST Cathy**
Equipièrre autonome de production, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à BONNEVILLE

- **Madame PUYDT Isabelle**
Educatrice spécialisée, ASSOCIATION NOUS AUSSI, ANNEMASSE.
demeurant à CRANVES-SALES

- **Madame QUERRY Sandrine**
Agent de production, ITW SMPI, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur RAGINEL Eric**
Ergothérapeute, SANTE ET BIEN-ÊTRE, CORBONOD.
demeurant à MENTHONNEX SOUS CLERMONT

- **Monsieur RAGUES Robert**
Magasinier, BONTAZ CENTRE SAS, MARNAZ.
demeurant à MARNAZ

- **Madame RAIMOND Laurence**
Chargée de service clientèle, BANQUE PALATINE, PARIS CEDEX.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Madame RAPHOZ Annick**
Secrétaire, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS,
METZ TESSY.
demeurant à SEYNOD

- **Madame RAPPENEAU Brigitte**
Conseillère emploi technicienne hautement qualifiée, POLE EMPLOI SERVICES,
COLOMBES CEDEX.
demeurant à CHARVONNEX

- **Madame RAT Nathalie**
Agent de fabrication, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Madame REGLIN Valérie**
Gestionnaire référente cotisations Santé Niveau II, ENTIS MUTUELLES DE L'ÊTRE,
ANNECY.
demeurant à METZ-TESSY

- **Monsieur RESNIER Jean-Claude**
Chauffeur PL collecte, COVED, GUYANCOURT.
demeurant à LES HOUCHES

- **Madame REZAIGUI Sylvie**
Ouvrière, BONTAZ CENTRE SAS, MARNAZ.
demeurant à SCIONZIER

- **Monsieur RGUIBI Aziz**
Opérateur, EUROCAST THONON, THONON LES BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Madame RIBAS Nelly**
Technicienne administrative, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à DOUSSARD

- **Monsieur RICHARD Frédéric**
Monteur - mécanicien, TECHMETA, METZ TESSY.
demeurant à CHAVANOD

- **Madame RICHON Martine**
Employée commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE
CEDEX .
demeurant à SEYNOD

- **Madame RIGAUD Sabine**
Assistante technique SAV, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à BONNEVILLE

- **Monsieur RIOTTON WILFRID**
Technicien machine à sous, L'IMPÉRIAL PALACE, ANNECY.
demeurant à GIEZ

- **Monsieur RIVAL Jean-Luc**
Directeur recherche et développement, CGL PACK ANNECY, METZ-TESSY.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur ROBINET Didier**
Voiturier, EVIAN RESORT, EVIAN-LES-BAINS .
demeurant à BERNEX

- **Madame ROCHETTE Catherine**
Vendeuse, SAS VANICA, AMANCY.
demeurant à PETIT-BORNAND-LES-GLIERES

- **Madame ROMEO Sylvia**
Agent de fabrication, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à MARNAZ

- **Monsieur ROND Nicolas**
Technicien méthodes, ANTHOGYR, SALLANCHES.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur RONDEAU Stéphane**
Responsable 2T, SOCOPA VIANDES, QUIMPERLE.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame ROSSET Béatrice**
Technicienne essais et validation, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CLUSES

- **Madame ROTTIER Muriel**
Journaliste, LE DAUPHINE LIBERE, VEUREY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur ROUGE Frédéric**
Technicien en électroérosion, LEMAN INDUSTRIE SA, MARIGNIER .
demeurant à TANGINGES

- **Monsieur ROUSSY Pierre**
Conducteur monobloc, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur RZAIGUI Mongi**
Régleur, PERNAT EMILE SA , MARNAZ.
demeurant à SCIONZIER

- **Monsieur SAIDIA Abdelhak**
Metteur au bain, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur SANCHEZ Jean-Paul**
Carrossier peintre, ETABLISSEMENTS BERNARD SAS, BOURG EN BRESSE CEDEX.
demeurant à POISY

- **Madame SAUSSAYS Anne**
Directrice administrative, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur SAUSSAYS Pascal**
Président, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur SCARAMUZZINO Joseph**
Cariste atelier, KONGSBERG AUTOMOTIVE, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Madame SCHADLICH Muriel**
Cadre bancaire, BNP PARIBAS, NANTERRE CEDEX.
demeurant à CORDON

- **Madame SECCO Franca**
Secrétaire d'agence, LE DAUPHINE LIBERE, VEUREY.
demeurant à PASSY

- **Madame SELLIER Murielle**
Agent administratif du courrier, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-
SAVOIE , ANNECY.
demeurant à ARGONAY

- **Monsieur SENE Alain**
Décolleteur mutibroches, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur SERASSET Alain**
Chargé de mission technique, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur SIFFOINTE Thierry**
Opérateur, PERNAT EMILE SA , MARNAZ.
demeurant à MARNAZ

- **Monsieur SIFFOINTE Thierry**
Opérateur, PERNAT EMILE SA, MARIGNIER.
demeurant à MARNAZ

- **Monsieur SIMON Fabrice**
Membre du comité de direction, CASINO DE SAINT JULIEN, SAINT JULIEN EN
GENEVOIS.
demeurant à CHAVANOD

- **Monsieur SIPHAN SOUK Khamla**
Etireur sur banc, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à SCIONZIER

- **Monsieur SOIDET Jean**
Cariste contrôleur polyvalent, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à SCIEZ
- **Monsieur SONGIS Lionel**
Remplaçant coordinateur UO G.F., SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS
- **Madame SONNERAT Sylvie**
Conseiller clientèle réseau, CREDIT FONCIER, CHARENTON.
demeurant à CHEDDE
- **Monsieur SORNAY Jean-Louis**
Informaticien, LOOMIS FRANCE SASU, AUBERVILLIERS.
demeurant à SAINT-JORIOZ
- **Monsieur SOUMARE Samba Yero**
Magasinier laveur, BONTAZ CENTRE SAS, MARNAZ.
demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON
- **Monsieur STALDER Frédéric**
Conducteur de machines, CEREAL PARTNERS FRANCE , RUMILLY.
demeurant à MOYE
- **Madame TABERLET Laure**
Technicien méthodes qualité, EMT 74, BONNEVILLE.
demeurant à MARNAZ
- **Monsieur TAGAND Laurent**
Technicien d'atelier, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à TANINGES
- **Madame TAHIR Najja**
Agent d'entretien, IDEIS, ANNECY.
demeurant à ANNECY
- **Madame THIRLAND Sylvie**
Serveuse, SANCELLEMOZ, PLATEAU D'ASSY.
demeurant à PASSY
- **Madame TISSOT Sylvie**
Analyste programmeur, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à REIGNIER-ESERY
- **Monsieur TOLLARDO Dario**
Cuisiniste, AQUATECH, THONES.
demeurant à THONES
- **Monsieur TOURNIER Jean-Marc**
Comptable immobilisation, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à BONNEVILLE
- **Madame TRIMOLET Nathalie**
Responsable de service - unité, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE , ANNECY.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur TRINCAT Jean-Luc**
Responsable planing et logistique de site, PERNAT EMILE SA, MARIGNIER.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame TRIPODI Madeleine**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur ULRICH Serge**
Veilleur de nuit, SANCELLEMOZ, PLATEAU D'ASSY.
demeurant à PASSY

- **Madame VAILLEND Françoise**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à LES VILLARDS-SUR-THONES

- **Monsieur VALENTIN Philippe**
Responsable d'exploitation, ETABLISSEMENTS BERNARD SAS, BOURG EN BRESSE
CEDEX.
demeurant à MARNAZ

- **Monsieur VAUTEY André**
Conducteur zone extérieure, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-
BAINS.
demeurant à BELLEVAUX

- **Monsieur VAUTEY Frédéric**
Conducteur monobloc, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Madame VAVASSEUR Angélique**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à BONNEVILLE

- **Monsieur VENARD Olivier**
Pilote remplaçant, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à AMPHION

- **Monsieur VERGUET Bruno**
Assistant technique SAV, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Madame VERNAY Sabine**
Gestionnaire de compte, URSSAF RHÔNE-ALPES, VENISSIEUX.
demeurant à SEYNOD

- **Madame VERNET COERCHON Murielle**
Réfèrent technique prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE
HAUTE-SAVOIE , ANNECY.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Madame VERON Lina**
Chargée de com. interne - journal interne, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN,
EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à AMPHION

- **Monsieur VERTHUY Daniel**
Responsable commerciale, UNION NOUVELLE ANNECY-SEYNOD, SEYNOD.
demeurant à EVIRES

- **Madame VEYRAT Patricia**
Assistante service technique, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS, RUEIL
MALMAISON.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur VIARD Frédéric**
Moniteur des ventes, CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à LA BALME-DE-SILLINGY

- **Monsieur VILLETTE Lionel**
Metteur au bain, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur VILLETTE Lionel**
Metteur aux bains, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur VINCENT Frédéric**
Technico commercial sédentaire, REXEL FRANCE SAS, VILLEURBANNE .
demeurant à SALLANCHES

- **Madame VOISIN Françoise**
Opératrice montage, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à ANNECY

- **Madame VUSTIAZ Marie-Line**
Secrétaire commerciale, CORA AMPHION, AMPHION LES BAINS.
demeurant à PUBLIER

- **Monsieur WAELES Jean-Marc**
Gestionnaire d'exploitation, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE
, ANNECY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Madame WATREMEZ Nathalie**
Affûteur programmeur, BONTAZ CENTRE SAS, MARNAZ.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur ZANNINI Eric**
Opérateur régleur, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à SEYNOD

- **Madame ZARA Laëtitia**
Hôtesse de caisse, MONOPRIX THONON, THONON LES BAINS.
demeurant à LUGRIN

- **Monsieur ZORLU Mehmet**
Régleur, PERNAT EMILE SA , MARNAZ.
demeurant à MARNAZ

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur ALPHONSE Jean-Jacques**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
- **Monsieur AMIR Sliman**
Ouvrier, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à ANNECY
- **Monsieur ANDRIOL Philippe**
Laborantin, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à ANNECY
- **Madame ANGELLOZ-NICOUD Evelyne**
Attachée au service de la clientèle, BANQUE LAYDERNIER , ANNECY.
demeurant à LE GRAND BORNAND
- **Madame ANGIUS Françoise**
Ouvrière qualifiée, ASSOCIATION NOUS AUSSI, ANNEMASSE.
demeurant à ANNEMASSE
- **Madame ANGUGLIARO Annick**
Contrôleur de gestion, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à ALBY-SUR-CHERAN
- **Madame ARANDEL Michèle**
Conductrice machine conditionnement, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN,
EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à AMPHION
- **Madame ASTIER Patricia**
Chargée de clientèle, CA CONSUMER FINANCE - SOFINCO, EVRY.
demeurant à LES OLLIERES
- **Monsieur ATTAL Michel**
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE , MARNE LA VALLEE .
demeurant à EVIAN-LES-BAINS
- **Madame AUSSEDAT Maude**
Responsable agence de voyage, GALERIES LAFAYETTE, ANNECY .
demeurant à QUINTAL
- **Monsieur AVRILLON Jacky**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à LE GRAND BORNAND
- **Monsieur AYNARD-SIMONET Thierry**
Responsable bureau d'études, WEBER ASSEMBLAGES AUTOMATIQUES, SAINT-
JORIOZ.
demeurant à EPAGNY
- **Monsieur BABAZ Pascal**
Ingénieur, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à SAINT-MARTIN-BELLEVUE
- **Monsieur BACHET Gilles**
Monteur régleur, CGL PACK ANNECY, METZ-TESSY.
demeurant à CONTAMINE-SARZIN

- **Madame BALLAGUY Michèle**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à MARNAZ

- **Monsieur BALLAND Eric**
Responsable des ressources humaines, PIERRE FABRE MÉDICAMENT INFORMATION,
CASTRES.
demeurant à RUMILLY

- **Monsieur BALLET Olivier**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur BARBIER François**
Responsable essais acoustiques , SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à MONT-SAXONNEX

- **Monsieur BARON Paolo**
Team Leader, AUTOCAM BOUVERAT INDUSTRIES SAS, CLUSES CEDEX.
demeurant à MARNAZ

- **Madame BARTHOLOME Marie-Hélène**
Assistante de direction, MALAKOFF MEDERIC, GUYANCOURT CEDEX.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur BASSAN Pascal**
Directeur d'agence, CIC - LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Madame BASTARD-ROSSET Annie**
Agent d'entretien - serveuse, ALLIANZ VIE IARD, PARIS.
demeurant à LE GRAND BORNAND

- **Monsieur BAUDRILLARD Laurent**
Responsable méthodes et environnement, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur BAUQUIS Michel**
Opérateur leader, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à MARCELLAZ-ALBANAIS

- **Madame BAYET Françoise**
Responsable clientèle particuliers, CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

- **Monsieur BECHET Marc**
Responsable automatisation des moyens de production, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur BEL Thierry**
Chef d'atelier, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à CHATILLON-SUR-CLUSES

- **Monsieur BENABDALLAH Michaël**
Cadre dirigeant, ARVAL, RUEIL MALMAISON.
demeurant à METZ-TESSY

- **Monsieur BERNARD Didier**
Opérateur production, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à RUMILLY

- **Monsieur BEROLATTI Alain**
Ouvrier chef caviste, SOCIÉTÉ FROMAGÈRE D'ANNECY, ANNECY LE VIEUX.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur BERTHOUD Christian**
Chef d'atelier IKL, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à ABONDANCE

- **Madame BETEMPS Marie-Christine**
Agent de fabrication qualifié, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur BICHOT Frédéric**
Boucher, CARREFOUR MARKET, SCIONZIER.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur BINDET Claude**
Ouvrier, RECTIPHASE, PRINGY.
demeurant à SAINT-MARTIN-BELLEVUE

- **Madame BIRRAUX Margaret**
Déléguée médicale, DAIICHI-SANKYO, RUEIL MALMAISON CEDEX.
demeurant à ANNECY

- **Madame BIRRAUX Marie-Jeanne**
Chargée de clientèle, EVIAN RESORT, EVIAN-LES-BAINS .
demeurant à BERNEX

- **Monsieur BLANC Richard**
Responsable qualité , SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Madame BLANCHIN-FLORET Mireille**
Chef d'équipe, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à LA BALME-DE-SILLINGY

- **Monsieur BLONDY Pascal**
Responsable d'essai découpe, LEMAN INDUSTRIE SA, MARIGNIER .
demeurant à ANNEMASSE

- **Madame BLOUQUIT Chantal**
Conductrice monobloc, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-
BAINS.
demeurant à LUGRIN

- **Monsieur BOCHATON Christian**
Conducteur de machine conditionnement, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN,
EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à EVIAN-LES-BAINS

- **Monsieur BOIMOND Patrick**
Technicien d'atelier, TECHNOCONTACT, CLUSES.
demeurant à SAINT-JEOIRE

- **Madame BOISSON Véronique**
Adjointe chef magasin, ETABLISSEMENTS BERNARD SAS, BOURG EN BRESSE
CEDEX.
demeurant à ANNEMASSE

- **Monsieur BORDON Didier**
Ouvrier hautement qualifié de fabrication, UMBS, PASSY.
demeurant à SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

- **Monsieur BORNAREL Xavier**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON

- **Madame BOSSON Myriam**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame BOSSONNEY Annie**
Chargée d'affaires particuliers, CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur BOUCLON Philippe**
Directeur d'agence, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Madame BOUGHERARA Ardeja**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Madame BOUMAOUR Sonia**
Commerciale sédentaire, ALDIANCE , CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur BOURGOIS Didier**
Magasinier, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à BONNEVILLE

- **Madame BOYAT Catherine**
Educatrice spécialisée - Internat, ASSOCIATION NOUS AUSSI, ANNEMASSE.
demeurant à ANNEMASSE

- **Monsieur BRION Pierre**
Responsable expertise moteur, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à CHATILLON-SUR-CLUSES

- **Madame BROZILLE Nicole**
Agent de fabrication qualifié, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à SCIONZIER

- **Madame BROZZONI Lucienne**
Contrôleuse, AMPHENOL SOCAPEX, THYEZ.
demeurant à SCIONZIER

- **Monsieur BRUNEL Jean-Yves**
Gestionnaire référent cotisations Santé Niveau II, ENTIS MUTUELLES DE L'ÊTRE,
ANNECY.
demeurant à LORNAY

- **Monsieur BUFFET Christian**
Technicien d'atelier, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CORNIER

- **Madame BUNEL Jocelyne**
Technicienne support application, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à MARNAZ

- **Madame BURATTI Brigitte**
Contrôleuse qualité, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à CONTAMINE-SUR-ARVE

- **Monsieur BURDIN Christophe**
Agent d'encadrement, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur BURGAT-CHARVILLON Jean**
Agent fonctionnel, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Monsieur BUSATTA Jean-Pierre**
Chauffeur livreur encaisseur, CHARVET LA MURE BIANCO, VILLEURBANNE.
demeurant à SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

- **Madame BUZZINO Frédérique**
Responsable informatique, UNION NOUVELLE ANNECY-SEYNOD, SEYNOD.
demeurant à ALLEVES

- **Madame CADET Fabienne**
Agent administratif, PÔLE EMPLOI RHÔNE-ALPES, LYON.
demeurant à METZ-TESSY

- **Madame CAMPESTRINI Marie-Thérèse**
Ingénieur, RECTIPHASE, PRINGY.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur CANIPEL Eric**
Régleur, MAPED, ARGONAY.
demeurant à ALEX

- **Madame CARA Myriam**
Technicien prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-
SAVOIE , ANNECY.
demeurant à ANNEMASSE

- **Monsieur CARLIER Eric**
Technicien dépanneur confirmé, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE
CEDEX .
demeurant à SAINT-JEOIRE

- **Madame CASALINUOVO Rosa**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à SCIONZIER

- **Monsieur CATANIA Franco**
Responsable magasin réception, ITW SMPI, CLUSES.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame CATENACCIO Sophie**
Agent de fabrication, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur CATHALA Jean-Pierre**
Informaticien, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à VILLARD

- **Monsieur CAVALLI Thierry**
Dessinateur, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur CECILE Alain**
Directeur de caisse, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL SAVOIE-MONT
BLANC, ANNECY.
demeurant à ANNECY

- **Madame CHALANSONNET Christine**
Technicien prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-
SAVOIE , ANNECY.
demeurant à SEYNOD

- **Madame CHAMPION Corinne**
Chargée de missions informatiques, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à ANNEMASSE

- **Madame CHAPPUIS Christine**
Responsable administrative, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur CHARDON Jacques**
Responsable entrepôt, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à REIGNIER-ESERY

- **Madame CHAUVEL Ghislaine**
Chef d'équipe, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur CHENU Thierry**
Responsable équipe, ANTHOGRYR, SALLANCHES.
demeurant à SALLANCHES

- **Madame CORNET Dominique**
Gestionnaire de données techniques, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

- **Monsieur COUDURIER Jean**
Fraiseur, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à THYEZ

- **Madame CRUZ Maria**
Agent de fabrication, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à THYEZ

- **Madame CURIEN Marylène**
Responsable d'équipe, PÔLE EMPLOI RHÔNE-ALPES, LYON.
demeurant à CHAMONIX-MONT-BLANC

- **Monsieur CURT Stéphane**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à LES VILLARDS-SUR-THONES

- **Monsieur CURTENAZ Gilles**
Agent d'encadrement, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à ARGONAY

- **Madame D'ODORICO Isabelle**
Technicienne de paie, UNION DES MUTUELLES DE FRANCE MONT-BLANC,
MEYTHET.
demeurant à TALLOIRES

- **Monsieur DARDARI Franck**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à SEYNOD

- **Madame DARGE Christine**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur DATCHY Yannick**
Chauffeur - manutentionnaire, POPPE+POTTHOFF, BONNEVILLE .
demeurant à MONT-SAXONNEX

- **Madame DE LUCIA Danielle**
Gestionnaire d'approvisionnement, AUCHAN EPAGNY, EPAGNY.
demeurant à SILLINGY

- **Monsieur DECURNINGES Patrick**
Magasinier, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à PUBLIER

- **Madame DEDELOT Nelly**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à LES VILLARDS-SUR-THONES

- **Monsieur DEGEYTER Benoît**
Délégué technico-commercial, ACTION PIN, CASTETS DES LANDES.
demeurant à MENTHON-SAINT-BERNARD

- **Monsieur DEJEAN Jean-François**
Ingénieur, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à LES OLLIERES

- **Monsieur DELACQUIS Thierry**
Responsable laboratoire, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-
BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur DELEMONTEZ Christophe**
Décolleteur P3, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à MARNAZ

- **Madame DELUERMOZ Maryline**
Employée libre service, SAS VANICA, AMANCY.
demeurant à AMANCY

- **Madame DEMETZ Nathalie**
Technicienne, RECTIPHASE, PRINGY.
demeurant à VAULX

- **Monsieur DEPOISIER Alain**
Ingénieur expert, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à MEYTHET

- **Monsieur DEPOISIER Jean**
Agent fonctionnel, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Monsieur DEROBERT Claude**
Gardien animateur, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à RUMILLY

- **Monsieur DESANDRE Bernard**
Opérateur leader, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à NONGLARD

- **Monsieur DESBIOLLES Jean**
Réceptionnaire/Cariste, TRANSGOURMET ALPES, BONNEVILLE .
demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON

- **Madame DEVANT-VANUXEM Nadine**
Responsable de service activité support, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE
HAUTE-SAVOIE , ANNECY.
demeurant à CHOISY

- **Monsieur DEVIGNY Alain**
Employé de banque, BANQUE LAYDERNIER , ANNECY.
demeurant à THYEZ

- **Madame DIDAOUI Madeleine**
Opératrice d'assemblages, AMPHENOL SOCAPEX, THYEZ.
demeurant à CLUSES

- **Madame DIEU Nadine**
Agent de fabrication, KONGSBERG AUTOMOTIVE, CLUSES.
demeurant à LE FAYET

- **Madame DOGNIN Gisèle**
Secrétaire confirmée, SICMA SAS, CHAMBERY.
demeurant à SALES

- **Madame DOUX Corinne**
Animatrice d'équipe, URSSAF RHÔNE-ALPES, VENISSIEUX.
demeurant à VIUZ-LA-CHIESAZ

- **Madame DUC Pascale**
Travailleur social, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE ,
ANNECY.
demeurant à ANNEMASSE

- **Monsieur DUCROT Guy**
Responsable projet industriel, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à HABERE-POCHE

- **Monsieur DUFOUR Alex**
Responsable d'ilôt, EMT 74, BONNEVILLE.
demeurant à THYEZ

- **Madame DUFOUR Pascale**
Chef d'équipe, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à SALLANCHES

- **Madame DUNAND Fabienne**
Comptable, CARTIER MARCEL SARL, MAGLAND.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur DUNAND Gilles**
Ingénieur, GEMMA , ANNECY.
demeurant à MARIGNY-SAINT-MARCEL

- **Madame DUPONT Ghislaine**
Responsable commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE CEDEX .
demeurant à SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

- **Madame DUSSART Brigitte**
Visuel Merchandising, GALERIES LAFAYETTE, ANNECY .
demeurant à ANNECY

- **Monsieur DUVERNAY Eric**
Expert qualité réseau eaux minérale, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à PUBLIER

- **Madame EGIDO Marie Isabelle**
Assistante de direction, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS, METZ TESSY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur ESPINOSA Joseph**
Responsable de secteur, CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHÔNE ALPES AUVERGNE, LYON.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur ESTEVES PINTO Antonio**
Agent de planification, CHENEY SÉRIGRAPHIE, PRINGY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur ESTOPINAN José**
Tourneur, THALES ELECTRON DEVICES, THONON LES BAINS.
demeurant à BONS-EN-CHABLAIS

- **Monsieur FABRO Eddy**
Responsable adjoint, URSSAF RHÔNE-ALPES, VENISSIEUX.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur FARAT Christian**
Cadre, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Monsieur FAVRAT Gaston**
Conducteur autonome, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à BELLEVAUX

- **Madame FLORIMONT Claire**
Facturière, DALKIA CENTRE-EST, LYON .
demeurant à CHILLY

- **Madame FOLLET Catherine**
Conseillère emploi, PÔLE EMPLOI RHÔNE-ALPES, LYON.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur FONTAINE Jean-Luc**
Magasinier cariste, EMT 74, BONNEVILLE.
demeurant à CLUSES

- **Madame FONTBONNE Marie-Agnès**
Agent de production, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON

- **Monsieur FORTEVILLE Christian**
Opérateur de production, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à MEYTHET

- **Monsieur FOURLEIGNIE Eric**
Employé de banque, BNP PARIBAS, NANTERRE CEDEX.
demeurant à LORNAY

- **Madame FOURNIER Dominique**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

- **Monsieur FOUTREL Michel**
Opérateur régleur, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur FRELAT Fabrice**
Préparateur livreur, SARL FOURNIL SAVOYARD, CHAMONIX.
demeurant à CHAMONIX-MONT-BLANC

- **Monsieur GAIFFE Hervé**
Directeur de projets, EURO INFORMATION SERVICES, MULHOUSE CEDEX.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur GANTIN Jean-Henri**
Gestionnaire ordonnancement, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à MARNAZ

- **Madame GARCIA LOPEZ Maria Luisa**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à CHATILLON-SUR-CLUSES

- **Madame GARDET Sylviane**
Chef de publicité, LE DAUPHINE LIBERE, VEUREY.
demeurant à LA BALME-DE-SILLINGY

- **Madame GAUTHERON Véronique**
Conseillère clientèle, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL SAVOIE-MONT
BLANC, ANNECY.
demeurant à ANNECY

- **Madame GAY Elisabeth**
Comptable fournisseurs, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à MAGLAND

- **Madame GERBOUD Sylvie**
Assistante formation, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à THYEZ

- **Madame GEROUDET Agnès**
Auxiliaire puéricultrice, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-
BAINS.
demeurant à SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

- **Monsieur GIMENES Jean-Paul**
Concepteur, AMPHENOL SOCAPEX, THYEZ.
demeurant à SCIONZIER

- **Madame GIMENEZ Eliane**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à TANINGES

- **Madame GODOY Abdona**
Opérateur régleur assemblage, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur GOMEZ GARIJO Antonio**
Mécanicien ouvrier, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à THYEZ

- **Monsieur GOURLAY Alain**
Directeur d'établissement pharmacien adjoint, CERP RRM ANNECY, CRAN GEVRIER .
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur GOUSSOT Jean-Marc**
Agent d'entretien, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à THYEZ

- **Monsieur GOUZES Philippe**
Responsable atelier, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur GOY François**
Technicien qualifié affiliés, POLE EMPLOI SERVICES, COLOMBES CEDEX.
demeurant à LA CLUSAZ

- **Madame GRAIA Patricia**
Agent de fabrication qualifié, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à TANINGES

- **Monsieur GREZAUD Michel**
Ingénieur, THALES ELECTRON DEVICES, THONON LES BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Madame GRUMEAU Elisabeth**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur GUICHART Jean-Michel**
Technicien administratif, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à DOUSSARD

- **Madame GUILMET Annick**
Employée administrative, FONDATION V.S.H.A./USLD EHPAD LE VAL D'ARVE,
SALLANCHES.
demeurant à PASSY

- **Monsieur GURNEL Philippe**
Pilote remplaçant chef atelier, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-
BAINS.
demeurant à FETERNES

- **Monsieur HENRY Frédéric**
Chef d'atelier, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à MARIN

- **Monsieur HERRISSON Elisabeth**
Chargé de clientèle, SEMCODA, BOURG EN BRESSE CEDEX.
demeurant à SEVRIER

- **Madame HERNANDEZ Marie-José**
Assistante marketing, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame HILD Françoise**
Superviseur, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à ONNION

- **Madame HORMIERE Nicole**
Assistante commerciale, AUCHAN EPAGNY, EPAGNY.
demeurant à METZ-TESSY

- **Madame HORTALA Véronique**
Chef d'agence, HERTZ FRANCE SAS, MONTIGNY LE BRETONNEUX.
demeurant à PERRIGNIER

- **Madame HUBICKI Christine**
Formatrice, MAISON FAMILIALE RURALE "LA CATIE", LA BALME DE SILLINGY.
demeurant à ANGLEFORT

- **Madame HUCLEUX Catherine**
Technicienne de bureau d'études, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à BONNEVILLE

- **Monsieur HUDRY Jean**
Responsable mécanique maintenance et électricité, PERNAT EMILE SA , MARNAZ.
demeurant à MARNAZ

- **Monsieur JACQUIER Michel**
Conducteur zone packaging, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-
BAINS.
demeurant à BERNEX

- **Madame JANSSENS Marie-Hélène**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à ARACHES

- **Monsieur JEAN-BART Yves**
Technicien d'atelier, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à SCIONZIER

- **Madame JEANNAUX Annie**
Animateur d'équipe, URSSAF RHÔNE-ALPES, VENISSIEUX.
demeurant à GROISY

- **Monsieur JIMENEZ Isidore**
Responsable section régleur CN, PERNAT EMILE SA , MARNAZ.
demeurant à SAINT-JEOIRE

- **Monsieur JIMENEZ Manuel**
Cariste, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Madame JOLLY Dominique**
Assembleuse monteuse, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à AYZE

- **Madame JOSSERAND Cécile**
Cadre de comptabilité, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à SEVRIER

- **Monsieur JUNG Robert**
Coordinateur informatique, ROBERT BOSCH, VENISSIEUX CEDEX.
demeurant à CORNIER

- **Monsieur KACZMAREK Michel**
Préparateur Chauffeur, SECOSAR ETIRAGE, BUSSY SAINT GEORGES.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur LABALME Franck**
Approvisionnement cariste, CGL PACK ANNECY, METZ-TESSY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur LAFFONT Michel**
Responsable des formations, AISP, ANNECY LE VIEUX.
demeurant à ONNION

- **Monsieur LAFRASSE Eric**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à POISY

- **Madame LAPLACE Dominique**
Responsable recrutement et gestion du personnel, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à MEYTHET

- **Madame LAPLACE Nadine**
Secrétaire, S.E.L.A.R.L. TOUSSET, ANNECY.
demeurant à PRINGY

- **Monsieur LAVAIL Marc**
Responsable atelier, ANTHOGYR, SALLANCHES.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur LAVOIX Alain**
Agent de fabrication qualifié, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à THYEZ

- **Monsieur LECOMTE Régis**
Approvisionneur aéronautique, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à CHILLY

- **Madame LECUYER Corinne**
Agent de fabrication qualité, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur LEGON Fabrice**
Agent technico commercial, WEBER ASSEMBLAGES AUTOMATIQUES, SAINT-JORIOZ.
demeurant à SAINT-JORIOZ

- **Monsieur LEPAGNOL Daniel**
Responsable maintenance, METALIS CLUSES, MARNAZ.
demeurant à SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY

- **Madame LESTRA Patricia**
Assistante commerciale, AMPHENOL SOCAPEX, THYEZ.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur LHEUREUX Jean-Yves**
Aiguilleur remplaçant, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-
BAINS.
demeurant à EVIAN-LES-BAINS

- **Madame LOBLEAU Agnès**
Conductrice de machine, SOCIETE DES EAUX MINERALES DE THONON, THONON-
LES-BAINS.
demeurant à BERNEX

- **Monsieur LOMBARDI Philippe**
Conducteur autonome soufflage, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-
LES-BAINS.
demeurant à PUBLIER

- **Madame LOPEZ Catherine**
Technicienne service médical, AGENCE REGIONALE DE SANTE RHONE-ALPES, LYON.
demeurant à MONTAGNY-LES-LANCHES

- **Madame LOUART Marie-Christine**
Déléguée hospitalière, JANSSEN CILAG, ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9.
demeurant à ETERCY

- **Monsieur MAES Pascal**
Chef de service éducatif - Internat, ASSOCIATION NOUS AUSSI, ANNEMASSE.
demeurant à VETRAZ-MONTHOUX

- **Monsieur MAILLET Denis**
Mécanicien, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE

- **Madame MALAVASI Isabelle**
Opératrice qualifiée, MAPED, ARGONAY.
demeurant à SEVRIER

- **Monsieur MANCERA Michel**
Magasinier cariste, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur MANIVET Patrick**
Chef de secteur, BEIERSDORF, PARIS.
demeurant à ANNECY

- **Madame MARANGONE Florence**
Secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE , MARNE LA VALLEE .
demeurant à PASSY

- **Madame MARCHAND Anne-Marie**
Employée de banque, BANQUE LAYDERNIER , ANNECY.
demeurant à NANCY-SUR-CLUSES

- **Monsieur MARCONNET Eric**
Employé commercial, CARREFOUR MARKET, LAGNIEU CEDEX.
demeurant à BONNEVILLE

- **Monsieur MARIN Jean-Luc**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à VETRAZ-MONTHOUX

- **Madame MASCHIO Yvette**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Monsieur MAULET Eric**
Affûteur, TREFFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame MAZZIA-PICCIOT Maryse**
Conseillère accueil, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL SAVOIE-MONT
BLANC, ANNECY.
demeurant à SAINT-JORIOZ

- **Monsieur MENEGON Daniel**
Expert technique, EMT 74, BONNEVILLE.
demeurant à VOUGY

- **Monsieur MENEZ Jacques**
Décolleteur CN, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à SALLANCHES

- **Madame MENTHON Geneviève**
Secrétaire commerciale, ETABLISSEMENTS BERNARD SAS, BOURG EN BRESSE
CEDEX.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur MERCADER Gilbert**
Caissier, CASINO BARRIÈRE DE CHAMONIX, CHAMONIX.
demeurant à CHAMONIX-MONT-BLANC

- **Monsieur MERCIER Philippe**
Coordinateur de travaux, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à VILLAZ

- **Madame METRAL Brigitte**
Secrétaire aide comptable, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à ETERCY

- **Madame METRAL Brigitte**
Aide comptable, KONGSBERG AUTOMOTIVE, CLUSES.
demeurant à ETERCY

- **Monsieur MEYNET-CORDONNIER Bernard**
Directeur commercial adjoint, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur MEZERET Michel**
Etireur Schumag, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à SALLANCHES

- **Madame MICHELLIER Sabine**
Technicienne support application, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à LE REPOSOIR

- **Madame MIEGI Anne-Sophie**
Employée administrative de gestion, HAUTE SAVOIE HABITAT, ANNECY CEDEX.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur MILLIER Franck**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Monsieur MINOTTE Christian**
Chef magasinier, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY

- **Monsieur MISSILLIER Didier**
Facturier, ETABLISSEMENTS BERNARD SAS, BOURG EN BRESSE CEDEX.
demeurant à SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY

- **Madame MONNEREAU Martine**
Assistante commerciale, CHARVET LA MURE BIANCO, VILLEURBANNE.
demeurant à SCIENTRIER

- **Madame MONTAGNON Isabelle**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE , MARNE LA VALLEE .
demeurant à LOVAGNY

- **Madame MOREAUX Isabelle**
Employée de banque, BNP PARIBAS, NANTERRE CEDEX.
demeurant à TANINGES

- **Madame MOREL Nadine**
Assistante recouvrement crédit, CIAT (COMPAGNIE INDUSTRIELLE D'APPLICATIONS
THERMIQUES), CULOZ.
demeurant à SEYSSEL

- **Madame MORET Véronique**
Employée de bureau, BANQUE DE FRANCE , MARNE LA VALLEE .
demeurant à ANNECY

- **Madame MULOT Catherine**
Agent fonctionnel, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à SEYNOD

- **Madame NEGRO Martine**
Aide soignante, MUTUALITE DE L'AIN, BOURG-EN-BRESSE.
demeurant à PERS-JUSSY

- **Madame NEMOZ-RAJOT Nadine**
Technicien de prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-SAVOIE , ANNECY.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Madame NUNEZ Christelle**
Gestionnaire de stocks, LA BOITE A OUTILS SAS, GRENOBLE.
demeurant à ALLINGES

- **Monsieur PASQUIER Pascal**
Dessinateur études, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Madame PATTORET Françoise**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE , MARNE LA VALLEE .
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur PAUBLAN Didier**
Infirmier DE, FONDATION DES VSHA/ C.M.S PRAZ COUTANT , PASSY.
demeurant à PASSY

- **Madame PAUBLAN Martine**
Infirmière DE, FONDATION DES V S H A, BONNEVILLE .
demeurant à PASSY

- **Monsieur PAVAILLON Jean-Yves**
Relais technique, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à MAXILLY-SUR-LEMAN

- **Monsieur PENICAUT Florent**
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur PERINEL Pierre**
Ingénieur, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur PERREARD Jacky**
Mécanicien, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame PERRET Marie Thérèse**
Contrôleuse, SKF TRANSROL, CHAMBERY.
demeurant à MOYE

- **Madame PERRILLAT-AMEDE Annick**
Agent fonctionnel, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Monsieur PERRILLAT-COLLOMB Gérard**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Madame PETTIPERRIN Isabelle**
Cuisinière, AISP, ANNECY LE VIEUX.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur PETRISTY Richard**
Magasinier, BROWN FINTUBE FRANCE, THONON LES BAINS.
demeurant à EXCENEVEX

- **Monsieur PIAT MARCHAND Jean-Louis**
Acheteur, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à PASSY

- **Monsieur PICCAMIGLIO Daniel**
Décolleteur multibroches, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame PIGNARRE Monique**
Opératrice qualifiée, MAPED, ARGONAY.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur PIZZIMENTI Daniel**
Contrôleur, EUROCAST THONON, THONON LES BAINS.
demeurant à ALLINGES

- **Monsieur POLESE Marc**
Agent de tri, VEOLIA PROPRETÉ-ONYX ARA, ALBENS .
demeurant à BLOYE

- **Madame PORTAL Véronique**
Responsable ressources humaines, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à TANINGES

- **Monsieur PRALLET Jacques**
Président directeur général, PURE FISHING EUROPE SAS , MARIGNIER .
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur PROCUREUR Christian**
Chauffeur , DESCOURS ET CABAUD SAVOIE SAS, CRAN-GEVRIER.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur PROIETTI Maurizio**
Opérateur fabrication, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à MARCELLAZ ALBANAIS

- **Madame QUESADA Noëlle**
Cadre bancaire, BANQUE LAYDERNIER , ANNECY.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur RAMOS Carlos**
Ouvrier qualifié, GALERIES LAFAYETTE, ANNECY .
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur RAY Christophe**
Cariste, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CHATILLON-SUR-CLUSES

- **Madame RICHARD Florence**
Agent accueil, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-SAVOIE ,
ANNECY.
demeurant à SIXT-FER-A-CHEVAL

- **Monsieur RICHARD Frédéric**
Monteur - mécanicien, TECHMETA, METZ TESSY.
demeurant à CHAVANOD

- **Monsieur RICHARD Olivier**
Responsable magasin, ZEDCE SAS, MARNAZ.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur RICROT Max**
Responsable des sites, HAUTE SAVOIE HABITAT, ANNECY CEDEX.
demeurant à RUMILLY

- **Monsieur RIMLINGER Roland**
Conseiller en gestion du patrimoine, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC
MONTFLEURY.
demeurant à SCIONZIER

- **Monsieur RIOCHETTE Marc**
Responsable de secteur, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur RIPOLL Gérard**
Maître ouvrier, ASSOCIATION NOUS AUSSI, ANNEMASSE.
demeurant à ARENTHON

- **Monsieur RIVOLLET Pascal**
Technicien de maintenance bâtiments, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à TANINGES

- **Monsieur ROLLAND Albert**
Directeur coordination industrielle, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à ARGONAY

- **Madame ROSAZ Anne**
Responsable de secteur alimentation, GALERIES LAFAYETTE, ANNECY .
demeurant à CHOISY

- **Madame ROSNOBLET Pascale**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à ETEAUX

- **Madame ROUGE Christine**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à AMANCY

- **Monsieur ROUSSEAU Bruno**
Cadre, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Monsieur ROUSSEL Pascal**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à SCIONZIER

- **Monsieur ROUSSY Michel**
 Chef projet dévelop. bouchage, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
 demeurant à LUGRIN

- **Monsieur ROUSSY Pierre**
 Conducteur monobloc, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
 demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur SABATIER Marc**
 Chef d'unité, SOGERES, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.
 demeurant à SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

- **Monsieur SABONNADIÈRE Michel**
 Croupier, EVIAN RESORT, EVIAN-LES-BAINS .
 demeurant à THOLLON-LES-MEMISES

- **Madame SACHOT Michelle**
 Psychomotricienne, ASSOCIATION NOUS AUSSI, ANNEMASSE.
 demeurant à SAINT-CERGUES

- **Madame SAUSSAYS Anne**
 Directrice administrative, TREFFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
 demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur SAUSSAYS Pascal**
 Président, TREFFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
 demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur SCOFFIE Jean-Pierre**
 Directeur des ressources humaines, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
 demeurant à CHATILLON-SUR-CLUSES

- **Monsieur SELMI Hassen**
 Opérateur CN, ETS MEYNENT SARL, THYEZ.
 demeurant à CLUSES

- **Monsieur SENE Alain**
 Décolleteur mutibroches, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
 demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur SERVOZ Michel**
 Animateur sécurité, PAPETERIES DU LEMAN, PUBLIER.
 demeurant à ALLINGES

- **Madame SIMONNEAU Georgette**
 Responsable de magasin, LA CHAUSSERIA, MONTAZELS.
 demeurant à SAMOENS

- **Madame SIMULA Patricia**
 Agent administratif, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
 demeurant à VETRAZ-MONTHOUX

- **Monsieur SIPHAN SOUK Khamla**
 Etireur sur banc, TREFFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
 demeurant à SCIONZIER

- **Madame SOLDAN Maria**
Standardiste assistante paie, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à SCIONZIER

- **Madame SOMMER Hélène**
Agent fonctionnel, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Monsieur SORNAY Jean-Louis**
Informaticien, LOOMIS FRANCE SASU, AUBERVILLIERS.
demeurant à SAINT-JORIOZ

- **Madame SOUDAN Brigitte**
Responsable administration des ventes, CGL PACK ANNECY, METZ-TESSY.
demeurant à MARCELLAZ ALBANAIS

- **Madame STRINI Andrée-Pierre**
Secrétaire de direction, ASSOCIATION NOUS AUSSI, ANNEMASSE.
demeurant à MONNETIER-MORNEX

- **Madame SUBLET Isabelle**
Employée administrative et comptable, AUCHAN EPAGNY, EPAGNY.
demeurant à LOVAGNY

- **Monsieur SUMBERAC Alain**
Chef de cabine principal, AIR FRANCE, ROISSY.
demeurant à MEGEVE

- **Monsieur TETI François**
Superviseur, ZEDCE SAS, MARNAZ.
demeurant à CLUSES

- **Madame THEPAZ Monique**
Chef d'équipe, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur TODESCHINI Serge**
Quality Jumper, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à AMANCY

- **Madame TONNAIRE Christelle**
Animateur d'équipe, URSSAF RHÔNE-ALPES, VENISSIEUX.
demeurant à GRUFFY

- **Monsieur TRABICHET Gilles**
Trancheur, PAPETERIES DU LEMAN, PUBLIER.
demeurant à ALLINGES

- **Madame TRIPODI Madeleine**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur TRUNFIO François**
Employé commercial, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GNEVOIS.
demeurant à CRANVES-SALES

- **Madame VAGNOUX Elisabeth**
Responsable laboratoire emballage, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à CHAMPANGES

- **Madame VAILLANT Lydie**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur VASER Serge**
Chef d'équipe, CATIDOM SAS, SEYNOD.
demeurant à ANNECY

- **Madame VAUDAUX-RUTH Françoise**
Equipièrre autonome de production, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à AYZE

- **Monsieur VAUTEY André**
Conducteur zone extérieure, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à BELLEVAUX

- **Monsieur VEDOVOTTO Franck**
Agent fonctionnel, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à TALLOIRES

- **Monsieur VERDURAND Gilles**
Responsable informatique, PAPETERIES DU LEMAN, PUBLIER.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Madame VERONESE Sylviane**
Employée de bureau, SECOSAR ETIRAGE, BUSSY SAINT GEORGES.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur VESIN Claude**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à BONNEVILLE

- **Monsieur VIARD Jean-Hubert**
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à PASSY

- **Monsieur VIGLINO Jean-Marc**
Magasinier, BROWN FINTUBE FRANCE, THONON LES BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Madame VIOLA Brigitte**
Conductrice machine conditionnement, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à VINZIER

- **Madame VUSTIAZ Marie-Line**
Secrétaire commerciale, CORA AMPHION, AMPHION LES BAINS.
demeurant à PUBLIER

- **Madame WALBERT Jeannine**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- Monsieur ZANNINI Eric

Opérateur régleur, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à SEYNOD

- Monsieur ZIMMER Jean-Luc

Directeur coordinateur projet Chine Italie, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à MONT-SAXONNEX

- Monsieur ZIREK Laidi

Monteur électricien, BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, SAINT PRIEST CEDEX.
demeurant à ANNEMASSE

- Madame ZOCCOLO Chantal

Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

Article 1 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur AIMARD Christian**
Décolleteur, POPPE+POTTHOFF, BONNEVILLE .
- **Monsieur ALPHONSE Jean-Jacques**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à THYEZ
- **Madame ARANDA Purificacion**
Secrétaire MPR, ETABLISSEMENTS BERNARD SAS, BOURG EN BRESSE CEDEX.
demeurant à SEYNOD
- **Madame ARANDEL Michèle**
Conductrice machine conditionnement, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN,
EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à AMPHION
- **Madame ATLANI Marie-Christine**
Responsable produit, DESCOURS ET CABAUD SAVOIE SAS, CRAN-GEVRIER.
demeurant à LA BALME-DE-SILLINGY
- **Monsieur ATRUX TALLAU Serge**
Cadre, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES
- **Madame AVRILLON Martine**
Contrôleur prestations familiales, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-
SAVOIE , ANNECY.
demeurant à ANNECY
- **Monsieur BALDASSARRE Gilbert**
Tourneurfraiseur, PAPETERIES DU LEMAN, PUBLIER.
demeurant à PUBLIER
- **Monsieur BANDIERA Eddy**
Logisticien, RECTIPHASE, PRINGY.
demeurant à SILLINGY
- **Madame BASTIAN Nicole**
Comptable, MECASONIC, JUVIGNY.
demeurant à VETRAZ-MONTHOUX
- **Monsieur BAUD Hervé**
Magasinier, THALES ELECTRON DEVICES, THONON LES BAINS.
demeurant à NEUVECELLE
- **Madame BAUDUIN Mauricette**
Chargée de rayon, MONOPRIX THONON, THONON LES BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS
- **Madame BAUSSAND Joëlle**
Assistante qualité, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à MEYTHET
- **Madame BECART Lucianne**
Directrice territoriale, PÔLE EMPLOI RHÔNE-ALPES, LYON.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur BECHET Marc**
Responsable automatisation des moyens de production, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CLUSES

- **Madame BENEDETTINI Anne-Marie**
Employée commerciale confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE
CEDEX .
demeurant à SEYNOD

- **Madame BERNADIS Marie-Christine**
Responsable commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE CEDEX .
demeurant à SEYNOD

- **Madame BERTHOD Jocelyne**
Référente technique, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE ,
ANNECY.
demeurant à MURES

- **Madame BERTONI Claire**
Hôtesse d'accueil, CLINIQUE KORIAN LES DEUX LYS, THYEZ.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur BESSON Denis**
Agent de production, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à FETERNES

- **Monsieur BESSON Laurent**
Cadre bancaire, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL SAVOIE-MONT BLANC,
ANNECY.
demeurant à CRANVES-SALES

- **Madame BIANCO-LEVRIN Paule**
Animatrice de formation, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-
SAVOIE , ANNECY.
demeurant à CHAVANOD

- **Madame BITOUNE Sylviane**
Animatrice sécurité, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à PASSY

- **Madame BLANC Chantal**
Réfèrent technique des budgets, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE
HAUTE-SAVOIE , ANNECY.
demeurant à MARIGNY-SAINT-MARCEL

- **Madame BLANC-GARIN Maryline**
Employée de bureau, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-SAVOIE
, ANNECY.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur BLONDAZ Gérard**
Cariste manoeuvre, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à MARGENCEL

- **Monsieur BOCHATON André**
Magasinier polyvalent, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à CHAMPANGES

- **Madame BOCHATON Brigitte**
Employée administrative, PAPETERIES DU LEMAN, PUBLIER.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Madame BOLZER Catherine**
Infirmière, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur BONMARIN Claude**
Cadre de maîtrise, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à ARGONAY

- **Monsieur BONZI Philippe**
Chargé d'affaires, BANQUE PRIVEE EUROPEENNE, PARIS.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur BOSSON Michel**
Agent de fabrication, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur BOUCHER Gilbert**
OP Abattage zone propre, SOCOPA VIANDES, QUIMPERLE.
demeurant à BONNEVILLE

- **Monsieur BOULASSEL Hassen**
Ouvrier spécialisé, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à ANNECY

- **Madame BOURGEOIS Annie**
Technicienne hautement qualifiée allocataires, PÔLE EMPLOI RHÔNE-ALPES, LYON.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur BOURRIOUX Claude**
Lamineur, COMPAGNIE ALPINE ALUMINIUM , CRAN-GEVRIER.
demeurant à SALLENOVES

- **Monsieur BOVAGNET Hervé**
Agent d'encadrement, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Monsieur BRACHET Joël**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à DINGY-SAINT-CLAIR

- **Monsieur BRANDALISE Walter**
Responsable maintenance site, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à CHAPEIRY

- **Madame BROZZONI Lucienne**
Contrôleuse, AMPHENOL SOCAPEX, THYEZ.
demeurant à SCIONZIER

- **Monsieur BRUDER Marc**
Ouvrier, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à SAINT-MARTIN-BELLEVUE

- **Madame BRUDER Marie-Brigitte**
Ouvrière, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à SAINT-MARTIN-BELLEVUE

- **Monsieur BRUYERE Marcel**
Concepteur produit, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à VIUZ-EN-SALLAZ

- **Madame BRUYERE Paulette**
Employée de banque, CIC - LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à MARIGNY-SAINT-MARCEL

- **Monsieur BUFFARDEL Francis**
Mécanicien, ETABLISSEMENTS BERNARD SAS, BOURG EN BRESSE CEDEX.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur BUFFET André**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Monsieur BUFFET Christian**
Technicien d'atelier, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CORNIER

- **Monsieur CAILLEAU Yves**
Manager commercial senior, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE
CEDEX .
demeurant à RUMILLY

- **Monsieur CANNIZZARO Jean**
Responsable logistique, PERNAT EMILE SA , MARNAZ.
demeurant à CLUSES

- **Madame CARRIER Evelyne**
Agent de production, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à EVIRES

- **Monsieur CASTELLET Alexandre**
Cadre administratif, PÔLE EMPLOI RHÔNE-ALPES, LYON.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur CATANIA Franco**
Responsable magasin réception, ITW SMPI, CLUSES.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame CATOLINO Catherine**
Agent des services hospitaliers, ELIOR SERVICES, CHASSIEU.
demeurant à SEVRIER

- **Monsieur CHAFFARD Pierre**
Ouvrier, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur CHALABI Jamel**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Monsieur CHAMPREDONDE Patrice**
Agent administratif courrier, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Madame CHANEAC Catherine**
Pilote flux diy, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à SCIONZIER

- **Madame CHANTRENNE Nicole**
Employée commerciale LS Caisse, MONOPRIX SALLANCHES , SALLANCHES .
demeurant à SALLANCHES

- **Madame CHARASSAIN Liliane**
Comptable, FONDEX SAS, CLUSES.
demeurant à MAGLAND

- **Madame CHATELAIN Jeannine**
Réfèrent technique accueil, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-
SAVOIE , ANNECY.
demeurant à NAVES PARMELAN

- **Monsieur CHAVES Dario**
Chef de chantier, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, VOGLANS.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur COCHARD Jean-Claude**
Technicien de contrôle, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur COLIN Michel**
Ingénieur maintenance, THALES ELECTRON DEVICES, THONON LES BAINS.
demeurant à LUGRIN

- **Madame COLLOMB Katia**
Agent logistique, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur COLOMBO Jean-Noël**
Responsable développement marché clients, CHRYSO, ISSY LES MOULINEAUX.
demeurant à PRINGY

- **Monsieur CORNU Christian**
Agent de maintenance, CLINIQUE KORIAN LES DEUX LYS, THYEZ.
demeurant à THYEZ

- **Madame CORVI Pascale**
Agent des services hospitaliers, ELIOR SERVICES, CHASSIEU.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Madame COSTANTINO Christine**
Agent de fabrication, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à CHATILLON-SUR-CLUSES

- **Monsieur COSTER Alain**
Opérateur, RAFFINERIE DU MIDI, PARIS.
demeurant à CHAPEIRY

- **Monsieur COUDURIER Jean**
Fraiseur, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à THYEZ

- **Madame COURAULT Nadège**
Chargée de rayon, MONOPRIX THONON, THONON LES BAINS.
demeurant à PUBLIER

- **Monsieur CREMA Lino**
Responsable Fil, METALIS CLUSES, MARNAZ.
demeurant à SCIONZIER

- **Monsieur CROCHON Jean-Michel**
Gestionnaire de stock, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à SEYNOD

- **Madame CUSIN Denise**
Responsable accueil téléphonique, ENTIS MUTUELLES DE L'ÊTRE, ANNECY.
demeurant à CHILLY

- **Monsieur DAVID Jean-Yves**
Auditeur qualité, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à NANCY-SUR-CLUSES

- **Madame DE ALMEIDA Aïda**
Agent de production, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame DEGORNET Nadine**
Technicien contrôleur, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-
SAVOIE , ANNECY.
demeurant à CRUSEILLES

- **Monsieur DELHAYE Jean-Luc**
Agent de maîtrise, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à THORENS-GLIERES

- **Monsieur DELOCHE Jacques**
Responsable maintenance, CGL PACK ANNECY, METZ-TESSY.
demeurant à SILLINGY

- **Madame DEMOLIS Christine**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à AMANCY

- **Madame DERIEMONT Marie-Christine**
Technicien prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-
SAVOIE , ANNECY.
demeurant à CRANVES-SALES

- **Monsieur DESCHAMPS Denis**
Projeteur, METALIS CLUSES, MARNAZ.
demeurant à LE REPOSOIR

- **Madame DEVYLDER Geneviève**
Technicienne expérimentée allocataires, PÔLE EMPLOI RHÔNE-ALPES, LYON.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur DEZECACHE Jean**
Technicien environnement, PAPETERIES DU LEMAN, PUBLIER.
demeurant à PUBLIER

- **Monsieur DI MARIA Vincenzo**
Agent de contrôle qualité, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur DUBOULOZ Fabrice**
Plongeur, EVIAN RESORT, EVIAN-LES-BAINS .
demeurant à EVIAN-LES-BAINS

- **Monsieur DUFOUR Marc**
Ouvrier hautement qualifié au service entretien, FONDATION V.S.H.A./ USLD EHPAD LE
VAL D'ARVE, SALLANCHES.
demeurant à PASSY

- **Monsieur DUMONT Didier**
Responsable bureau d'étude, THALES ELECTRON DEVICES, THONON LES BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur DUPERTHUY André**
Agent d'encadrement, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-SIXT

- **Madame DUPLESSIS-GRAND Brigitte**
Journaliste, LE DAUPHINE LIBERE, VEUREY.
demeurant à RUMILLY

- **Madame DURAFFORT Jacqueline**
Opératrice, METALIS CLUSES, MARNAZ.
demeurant à VOUGY

- **Madame DURIS Anastasia**
Gestionnaire produits chimiques, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-
LES-BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Madame ECUYER Marie-Josèphe**
Hôtesse d'accueil, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à AMPHION

- **Madame ESPANA Lucie**
Assistante relation clients, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à THYEZ

- **Monsieur FALLO Enzo**
Technicien de contrôle, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à FAVERGES

- **Monsieur FALQUET Marcel**
Personnel technique, HAUTE SAVOIE HABITAT, ANNECY CEDEX.
demeurant à ANNECY

- **Madame FAUCONNET Brigitte**
Assistante commerciale, NATIXIS LEASE, CHARENTON LE PONT CEDEX.
demeurant à PRINGY

- **Monsieur FAVRAT Gaston**
Conducteur autonome, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à BELLEVAUX

- **Madame FAVRE Martine**
Technicienne administrative, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à FAVERGES

- **Monsieur FAVRE Patrick**
Ajusteur, THALES ELECTRON DEVICES, THONON LES BAINS.
demeurant à EVIAN-LES-BAINS

- **Monsieur FAVRE Pierre**
Cadre, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à LES VILLARDS-SUR-THONES

- **Monsieur FILLION Gilles**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à MANIGOD

- **Monsieur FONTAINE Jean-Luc**
Magasinier cariste, EMT 74, BONNEVILLE.
demeurant à CLUSES

- **Madame FOURCY Marie-Paule**
Chargée commerciale technique export, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à THYEZ

- **Monsieur FRANDON Jean-Luc**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à LA TERRASSE

- **Madame FUMEX-LAVOREL Christine**
Claviste, LE DAUPHINE LIBERE, VEUREY.
demeurant à EPAGNY

- **Monsieur GAGNEUX Jean-Pierre**
Electricien, COFELY INEO, VILLEURBANNE.
demeurant à ABONDANCE

- **Monsieur GALLET Jean-Pierre**
Ingénieur, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS, RUEIL MALMAISON.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Madame GARCIA Maria**
Lingère, LE CLOS DU GREX, CORBONOD.
demeurant à FRANCLENS

- **Madame GAY Jeanne**
Responsable d'unité activité production, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE
HAUTE-SAVOIE , ANNECY.
demeurant à POISY

- **Monsieur GENAND Bernard**
Directeur d'agence, BANQUE LAYDERNIER , ANNECY.
demeurant à THONES

- **Madame GENEVE Marie-José**
Ouvrière, RECTIPHASE, PRINGY.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Madame GEROUDET Agnès**
Auxiliaire puéricultrice, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

- **Madame GIVAIR Joëlle**
Opératrice d'assemblages, AMPHENOL SOCAPEX, THYEZ.
demeurant à THYEZ

- **Monsieur GLEIZE Jean-Marc**
Décolleur CN, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à THYEZ

- **Madame GODOY Abdona**
Opérateur régleur assemblage, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur GOMEZ GARIJO Antonio**
Mécanicien outilleur, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à THYEZ

- **Madame GOUCHAULT Patricia**
Assistante commerciale, GIE LA MONDIALE GROUPE, MONS EN BAROEUL.
demeurant à FRANGY

- **Monsieur GOURLAY Alain**
Directeur d'établissement pharmacien adjoint, CERP RRM ANNECY, CRAN GEVRIER .
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur GUENNOU Hervé**
Agent de fabrication, ALTEO ARC, LA BÂTHIE.
demeurant à CHEDDE

- **Madame GUICHENAL Evelyne**
Technicienne expérimentée allocataires, POLE EMPLOI SERVICES, COLOMBES CEDEX.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur GUILLERMIN Jean Pierre**
Ouvrier, COMPAGNIE ALPINE ALUMINIUM , CRAN-GEVRIER.
demeurant à VERSONNEX

- **Madame GUYON Monique**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Madame GUYONNET Chantal**
Diététicienne, SANCELLEMOZ, PLATEAU D'ASSY.
demeurant à PASSY

- **Madame HERPEUX Soline**
Conseillère formation, ADEFIM 74, ANNECY.
demeurant à METZ-TESSY

- **Madame HOTTLET Marie**
Responsable des ressources humaines, CIC - LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à SEYSSEL

- **Madame JACQUES-VUARAMBAON Caroline**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à ETEAUX

- **Madame JANIN Sylvie**
Conseillers relations usagers, URSSAF RHÔNE-ALPES, VENISSIEUX.
demeurant à VILLAZ

- **Monsieur JOLY Lucien**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Monsieur KANTACH Bennacer**
Technicien de laboratoire, CIME BOCUZE, SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY.
demeurant à MEYTHET

- **Monsieur KANY Philippe**
Agent professionnel condit. confirmé, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN,
EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à EVIAN-LES-BAINS

- **Monsieur KEICHINGER Jean-Jacques**
Directeur Key Account, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur KRINAH Belkacem**
Opérateur, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur LAGNEUX Stéphane**
Assembleur monteur, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à FAUCIGNY

- **Madame LAPLACE Linda**
Réassortisseuse, MONOPRIX ANNECY, ANNECY.
demeurant à LA BALME-DE-SILLINGY

- **Madame LAREVIC Zivadinka**
Employée service logistique, GALERIES LAFAYETTE, ANNECY .
demeurant à LA BALME-DE-SILLINGY

- **Madame LE PEN Dominique**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur LELEUX Philippe**
Opérateur régleur, MAPED, ARGONAY.
demeurant à ARGONAY

- **Monsieur LHOMME-CHOULET Bernard**
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à MEYTHET

- **Madame LHOTE Catherine**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à MENTHONNEX-EN-BORNES

- **Madame LLEDO Anne-Marie**
Technicienne conseil prestations familiales, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE , ANNECY.
demeurant à CHEVALINE

- **Madame LONG Christine**
Technicienne de comptabilité, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à GIEZ

- **Madame LOUART Marie-Christine**
Déléguée hospitalière, JANSSEN CILAG, ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9.
demeurant à ETERCY

- **Madame LOUIS Evelyne**
Employée de banque, BANQUE LAYDERNIER , ANNECY.
demeurant à SAINT-MARTIN-BELLEVUE

- **Monsieur LUISET Bernard**
Technicien méthodes, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à SILLINGY

- **Monsieur MANIGLIER François**
Technicien de contrôle, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à FAVERGES

- **Madame MARTIN Marie**
Cableuse, RECTIPHASE, PRINGY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur MAUMENE Loïc**
Cadre, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Madame MELQUIOND Patricia**
Employée de banque, BANQUE LAYDERNIER , ANNECY.
demeurant à MEYTHET

- **Monsieur MEO Antonio**
Commercial, DESCOURS ET CABAUD SAVOIE SAS, CRAN-GEVRIER.
demeurant à ARGONAY

- **Madame MERMAZ Brigitte**
Secrétaire, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-SAVOIE , ANNECY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur METRAL COURT Gilbert**
Décolleteur, POPPE+POTTHOFF, BONNEVILLE .
demeurant à SAINT-JEOIRE

- **Monsieur MEZERET Michel**
Etireur Schumag, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à SALLANCHES

- **Madame MICHEL Ghislaine**
Employée administrative, UNION NOUVELLE ANNECY-SEYNOD, SEYNOD.
demeurant à ALBY-SUR-CHERAN

- **Monsieur MICHELLOD Eric**
Chauffeur PL, GUELPA SAS, LE FAYET.
demeurant à CLUSES

- **Madame MIQUET-SAGE Angèle**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à SERRAVAL

- **Madame MISSILLIER Murielle**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à SAINT-FERREOL

- **Madame MONDIE Martine**
Vendeuse, DESCOURS ET CABAUD SAVOIE SAS, CRAN-GEVRIER.
demeurant à MEYTHET

- **Madame MONTINI Evelyne**
Conseillère mutualiste Niveau III, ENTIS MUTUELLES DE L'ÊTRE, ANNECY.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur MONTJOVET Georges**
VRP, SAF, SAINT THIBAULT DES VIGNES.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur MONTREER Eric**
Opérateur régleur, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à BONNEVILLE

- **Madame MORO Nicole**
Technicienne qualifiée, ASSOCIATION NOUS AUSSI, ANNEMASSE.
demeurant à AMBILLY

- **Monsieur MOTTET Michel**
Cuisinier, EVIAN RESORT, EVIAN-LES-BAINS .
demeurant à EVIAN-LES-BAINS

- **Madame MURGIER Béatrice**
Assistante technique montage d'opérations, SEMCODA, BOURG EN BRESSE CEDEX.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur NAUD Bruno**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Madame NICOLLET Sylviane**
Agent administratif, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
demeurant à AMBILLY

- **Monsieur OUVRIER-BUFFET Patrick**
Soudeur, GUELPA SAS, LE FAYET.
demeurant à SALLANCHES

- **Madame PADILLA Marie-France**
Comptable, UNION DES MUTUELLES DE FRANCE MONT-BLANC, MEYTHET.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur PAGGI Jean-Marc**
Ouvrier, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à THUSY

- **Monsieur PARATTE Claudy**
Cadre bancaire, BANQUE DE FRANCE , MARNE LA VALLEE .
demeurant à CLUSES

- **Monsieur PARIS Xavier**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à AMANCY

- **Madame PEIRO Danielle**
Agent administratif, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GNEVOIS.
demeurant à VETRAZ-MONTHOUX

- **Madame PERREARD Annie**
Technicienne expérimentée allocataires, POLE EMPLOI SERVICES, COLOMBES CEDEX.
demeurant à LA BALME-DE-SILLINGY

- **Monsieur PERREARD Jacky**
Mécanicien, TREFFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame PERRET Marie Thérèse**
Contrôleuse, SKF TRANSROL, CHAMBERY.
demeurant à MOYE

- **Madame PERRET Nadine**
Employée de banque, BANQUE LAYDERNIER , ANNECY.
demeurant à CORNIER

- **Madame PERSENICO Dominique**
Responsable d'équipe gestion, LA MUTUELLE GENERALE, SEYNOD.
demeurant à LA BALME-DE-SILLINGY

- **Monsieur PETIOT Franck**
Mécanicien, ETABLISSEMENTS BERNARD SAS, BOURG EN BRESSE CEDEX.
demeurant à SAINT-FELIX

- **Madame PETIT Chantal**
Secrétaire commerciale, WEBER ASSEMBLAGES AUTOMATIQUES, SAINT-JORIOZ.
demeurant à FAVERGES

- **Madame PETITJEAN Anne-Marie**
Assistante dentaire, UNION DES MUTUELLES DE FRANCE MONT-BLANC, MEYTHET.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur PETRUCCI Patrick**
Magasinier vendeur, ETABLISSEMENTS BERNARD SAS, BOURG EN BRESSE CEDEX.
demeurant à MEYTHET

- **Madame PIETRZAK Nicole**
Vendeuse alimentaire, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GNEVOIS.
demeurant à BONS-EN-CHABLAIS

- **Madame PILLARD Martine**
Agent, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'AIN, BOURG EN BRESSE
CEDEX.
demeurant à SEYSSEL

- **Madame PINGET Sylvie**
Employée de banque, BANQUE LAYDERNIER , ANNECY.
demeurant à BOGEVE

- **Madame PISCIONERI Vincenza**
Conseillère de vente, GALERIES LAFAYETTE, ANNECY .
demeurant à ANNECY

- **Monsieur PISTONO Alain**
Ouvrier fabrication, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à RUMILLY

- **Monsieur PLOMION Pierre**
Agent de personnalisation, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à BONNEVILLE

- **Monsieur PONSERO Yves**
Ingénieur chef de département, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à PRINGY

- **Monsieur PROVENCE Marc**
Responsable engineering, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à GROISY

- **Monsieur PRUDENT Didier**
Cadre opérations aériennes, AIR FRANCE, ROISSY.
demeurant à THORENS-GLIERES

- **Monsieur QUENNESSON Daniel**
Agent de contrôle qualité, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à THYEZ

- **Monsieur QUETAND André**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Monsieur RAINERI Serge**
Responsable qualité, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Madame RAPHET Maria**
Superviseur, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à MAGLAND

- **Monsieur RAPHOZ Gilbert**
Usineur, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY

- **Monsieur RAVIGLIONE Fabio**
Employé de jeux, EVIAN RESORT, EVIAN-LES-BAINS .
demeurant à EVIAN-LES-BAINS

- **Monsieur RAY Christophe**
Cariste, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CHATILLON-SUR-CLUSES

- **Monsieur RENARD Daniel**
Responsable maintenance, CLINIQUE KORIAN LES DEUX LYS, THYEZ.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur RENOU Jean-Pascal**
Magasinier, ETABLISSEMENTS BERNARD SAS, BOURG EN BRESSE CEDEX.
demeurant à FILLINGES

- **Monsieur REY François**
Outilleur, ALTIA, ANNECY LE VIEUX.
demeurant à CUSY

- **Madame RICCI Eleonora**
Opératrice accueil standard, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à THYEZ

- **Monsieur RICHARD Jean-Marc**
Tourneur, THALES ELECTRON DEVICES, THONON LES BAINS.
demeurant à MARIN

- **Monsieur RIMLINGER Roland**
Conseiller en gestion du patrimoine, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC
MONTFLEURY.
demeurant à SCIONZIER

- **Madame RIONDEL Sabine**
Secrétaire de direction, AISP, ANNECY LE VIEUX.
demeurant à VERCHAIX

- **Monsieur RJAIBI Sadok**
Chauffeur livreur, TRANSGOURMET ALPES, BONNEVILLE .
demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON

- **Monsieur ROCHET Michel**
Mécanicien, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à BONNEVILLE

- **Monsieur RODEL Eric**
Responsable de secteur, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur ROSSI Pierre-Louis**
Agent statutaire, EDF, TOULOUSE CEDEX.
demeurant à ANNECY

- **Madame RUBIN Marie-Claude**
Surveillante d'internat, LPP LAFONTAINE, FAVERGES.
demeurant à BONNEVILLE

- **Monsieur RUSCA Jean**
Chef de chantier, EUROVIA ALPES , POISY.
demeurant à CHAVANOD

- **Monsieur SABATIER Marc**
Chef d'unité, SOGERES, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.
demeurant à SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

- **Madame SALIGNON Maryline**
Responsable des ressources humaines, UNION DES MUTUELLES DE FRANCE MONT-
BLANC, MEYTHET.
demeurant à LA BALME-DE-SILLINGY

- **Madame SANCEY Patricia**
Assistante commerciale, CHARVET LA MURE BIANCO, VILLEURBANNE.
demeurant à VALLEIRY

- **Madame SANNA Patricia**
Monteuse câbleuse, CUENOD SAS, LA ROCHE SUR FORON.
demeurant à CRANVES-SALES

- **Monsieur SANTOS DOMINGUES Lino**
Maître de cérémonie, OGF, PARIS.
demeurant à ANNECY

- **Madame SARTEUR Sylviane**
Directrice administrative et financière, UNION DES MUTUELLES DE FRANCE MONT-
BLANC, MEYTHET.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur SAUSSAYS Pascal**
Président, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame SCHAEFFER Dominique**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à ANNEMASSE

- **Madame SCHMITT Dominique**
Préparatrice de commandes, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION,
GENNEVILLIERS.
demeurant à CRANVES-SALES

- **Monsieur SENE Alain**
Décolleteur mutibroches, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à SALLANCHES

- **Madame SERVETTAZ Viviane**
Equipièrre autonome de production, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à SALES

- **Monsieur SILVESTRI Nicolas**
Opérateur leader, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Madame SIMONNEAU Georgette**
Responsable de magasin, LA CHAUSSERIA, MONTAZELS.
demeurant à SAMOENS

- **Monsieur SONNERAT Serge**
Technicien méthodes, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à SAINT-FERREOL

- **Monsieur SORNAY Jean-Louis**
Informaticien, LOOMIS FRANCE SASU, AUBERVILLIERS.
demeurant à SAINT-JORIOZ

- **Monsieur SOUDE Christian**
Mécanicien outilleur, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CLUSES

- **Madame TABART Dany**
Employée commerciale libre service charcuterie, MONOPRIX ANNECY, ANNECY.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur THIEBAUD Gérard**
Prothésiste dentaire, UNION DES MUTUELLES DE FRANCE MONT-BLANC, MEYTHET.
demeurant à ALLINGES

- **Monsieur TOMASINO Luigi**
Ouvrier, COMPAGNIE ALPINE ALUMINIUM , CRAN-GEVRIER.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur TORRO Jean-Marc**
Technicien outilleur, ITW SMPI, CLUSES.
demeurant à TANINGES

- **Monsieur TOUBIA Imad**
Opérateur régleur, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à SEYNOD

- **Madame TRAPP Joëlle**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE CEDEX .
demeurant à SEYNOD

- **Madame TREVISANUT Claudine**
Assistante à la direction du développement et de la construction , HAUTE SAVOIE
HABITAT, ANNECY CEDEX.
demeurant à TALLOIRES

- **Madame TRIPODI Madeleine**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur TRUCHET Jean-Luc**
Agent de fabrication, SICA STE INDUSTRIELLE DE CARTONNAGE, ANNECY.
demeurant à SALLENOVES

- **Monsieur VALLET André**
Technicien d'études, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à FAVERGES

- **Monsieur VALLET Vincent**
Responsable maintenance curatif, EUROCAST THONON, THONON LES BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur VAUTEY André**
Conducteur zone extérieure, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-
BAINS.
demeurant à BELLEVAUX

- **Madame VAYR Stella**
Assistante commerciale, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur VERNEY Robert**
Technicien, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à SAINT-MARTIN-BELLEVUE

- **Monsieur VEYRAT-CHARVILLON Jean-Marc**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à MANIGOD

- **Madame VIDONNE Marie-Christine**
Responsable commerciale, AXA FRANCE , NANTERRE.
demeurant à ANNEMASSE

- **Monsieur VIGNIER Georges**
Technicien de contrôle, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à FAVERGES

- **Madame VILLANOVA Emma**
Gestionnaire, ARVAL, RUEIL MALMAISON.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur VINCENT Christian**
Directeur administratif et financier, WEBER ASSEMBLAGES AUTOMATIQUES, SAINT-
JORIOZ.
demeurant à ALLONZIER-LA-CAILLE

- **Monsieur VINDRET Charles**
Agent de production, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à THORENS-GLIERES

- **Madame VIOTTI Jacqueline**
Gestionnaire des données techniques, THALES ELECTRON DEVICES, THONON LES
BAINS.
demeurant à SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

- **Madame VUAGNAT Brigitte**
Employée de transit, GONDRAND, ANNEMASSE .
demeurant à BEAUMONT

- **Monsieur VULLIEZ Lucien**
Electricien, COFELY INEO, VILLEURBANNE.
demeurant à REYVROZ

- **Monsieur WALCZAK Jean-François**
Agent de maîtrise, TIMET SAVOIE, UGINE.
demeurant à MARLENS

- **Monsieur WOLTECHE Serge**
Dessinateur projeteur, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à CONTAMINE-SUR-ARVE

- **Monsieur YAHYAOUI Arbi**
Opérateur, PERNAT EMILE SA , MARNAZ.
demeurant à SCIONZIER

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ALEXIS Patrice**
Cuisinier, ASSOCIATION NOUS AUSSI, ANNEMASSE.
- **Monsieur ALLOGIO Dominique**
Chef de chantier, COFELY INEO, VILLEURBANNE.
demeurant à THONON-LES-BAINS
- **Monsieur AMADIO Serge**
Technicien de contrôle, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à FAVERGES
- **Monsieur ANIS Jean-Bernard**
Coordinateur AMDEC § informatique, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à VIUZ-EN-SALLAZ
- **Madame ARANDEL Michèle**
Conductrice machine conditionnement, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN,
EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à AMPHION
- **Monsieur ARBEZ Joël**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON
- **Madame ARNAUD Hélène**
Technicienne des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant à SEVRIER
- **Monsieur BALLESTEROS Juan Luis**
Électromécanicien, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à GROISY
- **Madame BARBOZA Nadine**
Employée, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX
- **Monsieur BARDOTTI Marc**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON
- **Madame BARON Marie-Claude**
Assistante de gestion Niveau II, ENTIS MUTUELLES DE L'ÊTRE, ANNECY.
demeurant à SEYNOD
- **Monsieur BAUMY Patrick**
Employé de banque, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL SAVOIE-MONT
BLANC, ANNECY.
demeurant à MENTHON-SAINT-BERNARD
- **Monsieur BELLON Jean-Paul**
Responsable commerce agence, CHARVET LA MURE BIANCO, VILLEURBANNE.
demeurant à NEUVECELLE
- **Madame BENHAMMAD Fatima**
Opératrice qualifiée, MAPED, ARGONAY.
demeurant à ANNECY

- **Madame BENIS Mariette**
Support logistique de production, THALES ELECTRON DEVICES, THONON LES BAINS.
demeurant à PUBLIER

- **Madame BERCHET Josiane**
Assistante animatrice, URSSAF RHÔNE-ALPES, VENISSIEUX.
demeurant à PRINGY

- **Madame BERRIAUX Sadia**
Employée accueil, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à EVIAN-LES-BAINS

- **Madame BERTHET Patricia**
Ouvrière, RECTIPHASE, PRINGY.
demeurant à GROISY

- **Madame BERTHOD Jocelyne**
Référente technique, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE ,
ANNECY.
demeurant à MURES

- **Monsieur BLANC-GARIN Michel**
Ouvrier, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur BLANDIN Marc**
Régleur opérateur, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à LA BALME-DE-SILLINGY

- **Madame BOISIER Ghislaine**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à REIGNIER-ESERY

- **Madame BONIFACIO Josepha née J**
Vendeuse, MONOPRIX SALLANCHES , SALLANCHES .
demeurant à SALLANCHES

- **Madame BONNAND Marie-France**
Technicienne d'atelier, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à METZ-TESSY

- **Monsieur BONTAZ Florent**
Président directeur général, LEMAN INDUSTRIE SA, MARIGNIER .
demeurant à MARNAZ

- **Monsieur BOTHOLIER Serge**
Mécanicien, GUELPA SAS, LE FAYET.
demeurant à LE FAYET

- **Madame BOUCLIER Solange**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

- **Madame BOUHELIER Annie**
Assistante achats, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS, RUEIL MALMAISON.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur BOURBON Pierre**
Technicien mécanique, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à THYEZ

- **Madame BOURLA Dora**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON

- **Madame BOUVIER Chantal**
Employée de banque, CIC - LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à POISY

- **Madame BOUVIER Nadine**
Technicien hospitalier/médico social, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE
HAUTE-SAVOIE , ANNECY.
demeurant à SAINT-JORIOZ

- **Monsieur BRAUS Tibor**
Chef de chantier, SOBECA, ANSE.
demeurant à SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY

- **Monsieur BUFFET François**
Animateur sécurité projets industriels, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN,
EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à FETERNES

- **Monsieur BUFFET Jean-Paul**
Plombier, FACEO FM CENTRE-ESTT, ST PRIEST.
demeurant à MARIN

- **Madame BUIRON Claudette**
Employée de banque, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à AMBILLY

- **Madame BUIRON Claudette**
Employée de banque, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à AMBILLY

- **Madame BURGAT-CHARVILLON Monique**
Animateur d'équipe, URSSAF RHÔNE-ALPES, VENISSIEUX.
demeurant à ALBY-SUR-CHERAN

- **Monsieur BURNAT Gérard**
Responsable du traitement de l'eau , MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
demeurant à NEUVECELLE

- **Monsieur BUTTIN André**
Cableur, RECTIPHASE, PRINGY.
demeurant à POISY

- **Madame CACHAT Martine**
Conductrice de machine, SOCIETE DES EAUX MINERALES DE THONON, THONON-
LES-BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur CAMPANA Christian**
Tourneur, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Madame CARPENTIER Nicole**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à VOUGY

- **Madame CARTONE Françoise**
Correspondante commerciale, APERAM, SEYNOD.
demeurant à CHAPEIRY

- **Madame CASTELLO Geneviève**
Gestionnaire ressources humaines, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur CHAFFARD Aimé**
Chef d'équipe, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à BONNEVILLE

- **Madame CHAPPOT Annie**
Technicien prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-
SAVOIE , ANNECY.
demeurant à CLUSES

- **Madame CHARDON Philomène**
Secrétaire logistique, AUTOCAM BOUVERAT INDUSTRIES SAS, CLUSES CEDEX.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur CHAUX Jean-Louis**
Technicien magasin maintenance, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur CHAVES Dario**
Chef de chantier, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, VOGLANS.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur CHEVALLET Jean-Paul**
Employé de banque, CIC - LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à SCIEZ

- **Monsieur CHIANALE Gérard**
Prothésiste, UNION DES MUTUELLES DE FRANCE MONT-BLANC, MEYTHET.
demeurant à MEYTHET

- **Monsieur COCHET Denis**
Agent technique d'atelier, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à MEYTHET

- **Monsieur COFFY Gérard**
Technicien intendance bâtiments, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-
LES-BAINS.
demeurant à PERRIGNIER

- **Monsieur COMMUNAL Serge**
Agent Profess. Condit., SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à PUBLIER

- **Monsieur COMTE Michel**
Mécanicien, THALES ELECTRON DEVICES, THONON LES BAINS.
demeurant à ARMOY

- **Monsieur CORBEX Claude**
Chef de produits, CUENOD SAS, LA ROCHE SUR FORON.
demeurant à ONNION

- **Madame COSTA Chantal**
Retraitée, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE , ANNECY.
demeurant à POISY

- **Monsieur COUDURIER Jean**
Fraiseur, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à THYEZ

- **Monsieur COUTELIER Jean-Pierre**
Cadre technique aéronautique, AIR FRANCE, LYON AEROPORT SAINT-EXUPERY.
demeurant à LA CLUSAZ

- **Madame CUNY Agnès**
Cadre, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-SAVOIE , ANNECY.
demeurant à ANNEMASSE

- **Madame D'AMBROSIO Claudine**
Clerc, SCP BALLALOU-ALADEL, BONNEVILLE.
demeurant à SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

- **Monsieur DALZOVO Guillaume**
Chef d'équipe - agent de maîtrise, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS,
CHAVANOD.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur DANEL Denis**
Employé de banque, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à ANNEMASSE

- **Monsieur DAVIET François**
Ouvrier professionnel, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à SEYNOD

- **Madame DAVOINE Françoise**
Technicienne hautement qualifiée allocataires, PÔLE EMPLOI RHÔNE-ALPES, LYON.
demeurant à LA BALME-DE-SILLINGY

- **Monsieur DE ALMEIDA GALVAO Clemente**
Agent de fabrication, CUENOD SAS, LA ROCHE SUR FORON.
demeurant à BONS-EN-CHABLAIS

- **Madame DE CARVALHO Maria Léonor**
Piqueuse phototypiste, MILLET SAS, ANNECY LE VIEUX CEDEX.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur DE LUCA Vincent**
Responsable qualité clients, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS,
CHAVANOD.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur DE SMET Philippe**
Décolleteur, POPPE+POTTHOFF, BONNEVILLE .
demeurant à BONNEVILLE

- **Monsieur DEAGE Joseph**
Responsable distribution électrique, PAPETERIES DU LEMAN, PUBLIER.
demeurant à LE LYAUD

- **Monsieur DELALLEE Michel**
Agent qualité, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à RUMILLY

- **Madame DEMAISON-TUPIN Suzy**
Comptable, EVIAN RESORT, EVIAN-LES-BAINS .
demeurant à EVIAN-LES-BAINS

- **Monsieur DEPOMMIER Serge**
Technicien d'entretien, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à SERRAVAL

- **Monsieur DEPOTEX André**
Mécanicien, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à EVIAN-LES-BAINS

- **Madame DESBIOLLES Thérèse**
Employée de bureau, TRANSGOURMET ALPES, BONNEVILLE .
demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON

- **Monsieur DETRAZ Cyrille**
Technicien de maintenance, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-
BAINS.
demeurant à ORCIER

- **Madame DEVEAUX Francesca**
Référént réglementaire et applicatif, PÔLE EMPLOI RHÔNE-ALPES, LYON.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur DI BETTA Gilles**
Agent d'amélioration continue, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS,
CHAVANOD.
demeurant à METZ-TESSY

- **Monsieur DILPHY Guy**
Chauffeur livreur, TRANSGOURMET ALPES, BONNEVILLE .
demeurant à SALLANCHES

- **Madame DO BRITO DOS MATHINOS Michèle**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à SAINT-JEOIRE

- **Madame DONCQUES Marie-Christine**
Employée de banque, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à SAINT-LAURENT

- **Madame DUBESSY Marie Françoise**
Technicienne hautement qualifiée allocataires, PÔLE EMPLOI RHÔNE-ALPES, LYON.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur DUFOUR Thierry**
Technicien, RECTIPHASE, PRINGY.
demeurant à LA BALME-DE-SILLINGY

- **Monsieur DUISIT Jean-Luc**
Gestionnaire technique prestations santé, MFP SERVICES DE HAUTE-SAVOIE, ANNECY.
demeurant à MEYTHET

- **Madame DURET Florence**
Ouvrière de reprise, AUTOCAM BOUVERAT INDUSTRIES SAS, CLUSES CEDEX.
demeurant à BONNEVILLE

- **Monsieur EGMAN Michel**
Métallier, VIOLLET INDUSTRIES S.A.S, ALBY-SUR-CHERAN.
demeurant à SAINT-FELIX

- **Monsieur EL BOUAMRANI Bouazzaoui**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur EMIN Luc**
Agent fonctionnel, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à NAVES PARMELAN

- **Monsieur FARAMAZ Christian**
Agent de fabrication, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à GRUFFY

- **Monsieur FAVRE Daniel**
Technicien outillage, EUROCAST THONON, THONON LES BAINS.
demeurant à SCIEZ

- **Madame FOULAZ Béatrice**
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur FRANCOIS Jean-Paul**
Commercial chef de projet, LEMAN INDUSTRIE SA, MARIGNIER .
demeurant à CLUSES

- **Monsieur FRIMMEL Francis**
Responsable secteur matériel industriel - Cadre, ELECTROLUX LAUNDRY SYSTEMS
FRANCE, ROSIERES PRES TROYES.
demeurant à VALLIERES

- **Madame GADONNET Joëlle**
Gestionnaire de production, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à AMANCY

- **Monsieur GAUBERT Michel**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur GAUTIER Claude**
Titulaire de caisse, BANQUE DE FRANCE , MARNE LA VALLEE .
demeurant à HERY-SUR-ALBY

- **Madame GAVARD-PERRET Viviane**
Employée de banque, BANQUE LAYDERNIER , ANNECY.
demeurant à CRANVES-SALES

- **Monsieur GAY-PERRET Alain**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à LES CLEFS

- **Monsieur GENAND-RIONDET Michel**
Service achats, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à LA BALME-DE-THUY

- **Madame GEROUDET Agnès**
Auxiliaire puéricultrice, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

- **Madame GIL Mireille**
Conseiller technique clients, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à THYEZ

- **Monsieur GIROD François**
Technico-commercial, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à PRINGY

- **Madame GIVAIR Jocelyne**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à MAGLAND

- **Madame GODOY Abdona**
Opérateur régleur assemblage, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur GOMEZ GARIJO Antonio**
Mécanicien ouilleur, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à THYEZ

- **Monsieur GREFFET Didier**
Animateur HSE, COMPAGNIE ALPINE ALUMINIUM , CRAN-GEVRIER.
demeurant à GRUFFY

- **Monsieur GRENAT-ORPHENOZ Christian**
Spécialiste maintenance, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à FETERNES

- **Madame GRESSANI Maryse**
Assistante commerciale, CHARVET LA MURE BIANCO, VILLEURBANNE.
demeurant à PUBLIER

- **Madame GROSPERRIN Evelyne**
Employée de banque, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à ANNEMASSE

- **Madame GUIBERTI Chantal**
Chargée de mission Evian 2015, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur GUILLARD Alain**
Technicien logistique, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à DUINGT

- **Monsieur GUILLOT Jean**
Technicien maintenance, EMT 74, BONNEVILLE.
demeurant à SAMOENS

- **Monsieur HAGEN Jean-Paul**
Réceptionnaire, ETABLISSEMENTS BERNARD SAS, BOURG EN BRESSE CEDEX.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur HAYS Alain**
Agent technicien conducteur, ORTEC ENVIRONNEMENT, AIX EN PROVENCE.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Monsieur HELIE Bruno**
Opérateur, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à SAINT-JORIOZ

- **Monsieur HOSTENS Serge**
Professionnel allocataires, PÔLE EMPLOI RHÔNE-ALPES, LYON.
demeurant à ANNECY

- **Madame HULLIER Evelyne**
Opératrice, AMPHENOL SOCAPEX, THYEZ.
demeurant à BRISON

- **Monsieur JACQUIER Hubert**
Electricien maintenance, EVIAN RESORT, EVIAN-LES-BAINS .
demeurant à CHAMPANGES

- **Madame JACQUIN Yvette**
Responsable service contrôle, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-
SAVOIE , ANNECY.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur JORAT Norbert**
Technicien règleur, TECHNOCONTACT, CLUSES.
demeurant à MIEUSSY

- **Madame JOSSERAND Anne-Marie**
Assistante départementale, LE DAUPHINE LIBERE, VEUREY.
demeurant à ANNECY

- **Monsieur JOUVENOT Patrick**
Technicien de maintenance, RECTIPHASE, PRINGY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur LAPLACE Jean-Louis**
Technicien étalonnage, DASSAULT AVIATION, PRINGY.
demeurant à MEYTHET

- **Madame LAPORTE Maryvonne**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à VILLE-LA-GRAND

- **Monsieur LAVILLAT Marc**
Responsable atelier, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur LEGENTIL Dominique**
Technicien essais, THALES ELECTRON DEVICES, THONON LES BAINS.
demeurant à THONON-LES-BAINS

- **Madame LONGVILLE Brigitte**
Opératrice de montage, ARVELEC, MARIGNIER.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame LORENTE Catherine**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE , MARNE LA VALLEE .
demeurant à ANNECY

- **Madame LOUART Marie-Christine**
Déléguée hospitalière, JANSSEN CILAG, ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9.
demeurant à ETERCY

- **Madame MAILLAND Françoise**
Technicien supérieur, ASSOCIATION NOUS AUSSI, ANNEMASSE.
demeurant à REIGNIER-ESERY

- **Monsieur MAKHFI Abdelkader**
Responsable groupe, CIAT (COMPAGNIE INDUSTRIELLE D'APPLICATIONS
THERMIQUES), CULOZ.
demeurant à SEYSSEL

- **Monsieur MARCHAL Michel**
Assembleur monteur, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à PETIT-BORNAND-LES-GLIERES

- **Madame MARGAIN Annunziata**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à THYEZ

- **Madame MARSURA Mireille**
Agent de fabrication, SOMFY SAS, CLUSES.
demeurant à THYEZ

- **Madame MATELON Jacqueline**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Madame MATIAS Franceline**
Agent de production, ZF-DF, MARIGNIER.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur MEHDAOUA Allal**
Chef de quai, BMV, CRAN GEVRIER.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur MELLET Laurent**
Ouvrier, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à CHAPEIRY

- **Madame MERMILLOD Josiane**
Gestionnaire du recouvrement, URSSAF RHÔNE-ALPES, VENISSIEUX.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Madame MESTRALLET Chantal**
Référént technique accueil, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-SAVOIE , ANNECY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur MEZERET Michel**
Etireur Schumag, TREFILERIE PERILLAT, MARIGNIER.
demeurant à SALLANCHES

- **Madame MILLION Marie-Jeanne**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à SCIENTRIER

- **Madame MOENNE-LOCCOZ Annie**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à MARIGNIER

- **Madame MOLFETTI Vicenta**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur MOLINARI Georges**
Ingénieur études, JOHNSON CONTROLS-ROTH, STRASBOURG.
demeurant à CHARVONNEX

- **Madame MONTAGNONI Anna**
Chargée de projet RH, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS, RUEIL MALMAISON.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur MORALLET Jean-Claude**
Spécialiste maintenance, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à LA BAUME

- **Madame MORVAN Nicole**
Comptable, BANQUE DE FRANCE , MARNE LA VALLEE .
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Monsieur MOUSSIER Christian**
Responsable d'ilôt, EMT 74, BONNEVILLE.
demeurant à ENTREMONT

- **Madame MUNARI Marie**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à ARENTHON

- **Madame NICOLLET Raymonde**
Comptable, AVENTICS SAS, BONNEVILLE CEDEX.
demeurant à AYSE

- **Madame NICOLLOUD Elisabeth**
Infirmières, THALES ELECTRON DEVICES, THONON LES BAINS.
demeurant à ALLINGES

- **Monsieur NIER Daniel**
Technicien méthodes, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à LA BALME-DE-SILLINGY

- **Madame NIER Nelly**
Dessinateur logistique site, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à LA BALME-DE-SILLINGY

- **Madame NOCERA Lucia**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à LA ROCHE-SUR-FORON

- **Monsieur NOVELLO Patrick**
Technicien de fabrication, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à ANNECY

- **Madame PARIS Patricia**
Contrôleuse, AMPHENOL SOCAPEX, THYEZ.
demeurant à THYEZ

- **Madame PASQUIER Christiane**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à SCIENTRIER

- **Monsieur PAVIA Jacques**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à PERS-JUSSY

- **Monsieur PELISSIER Patrick**
Technicien d'atelier, GEMMA , ANNECY.
demeurant à ANNECY-LE-VIEUX

- **Madame PEPIN Fabienne**
Opératrice régleuse, GAILLARD S.A.S, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Madame PICCOLI Christiane**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur PIEMONTESE Patrick**
Employé magasin, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à EPAGNY

- **Monsieur PIETRZAK Philippe**
Ouvrier professionnel boucherie, MIGROS FRANCE, SAINT JULIEN EN GENEVOIS.
demeurant à BONS-EN-CHABLAIS

- **Monsieur PIRAS Joseph**
Chef des projets techniques, SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-
BAINS.
demeurant à MARIN

- **Madame PITTET Annie**
Référént technique contrôle prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE
HAUTE-SAVOIE , ANNECY.
demeurant à ST EUSEBE

- **Monsieur POLLAERT Christian**
Technicien maintenance, EMT 74, BONNEVILLE.
demeurant à PASSY

- **Monsieur PONCET Gilles**
Technicien qualité production, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à SEYNOD

- **Madame PONCET Martine**
Agent de planning, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur PUGIN Max**
Technicien de fabrication, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à FAVERGES

- **Monsieur RACHEL Daniel**
Agent logistique, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à MEYTHET

- **Madame RAPHET Christiane**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur RENOTTE Dany**
Responsable maintenance sécurité, TECHNOCONTACT, CLUSES.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur REY François**
Outilleur, ALTIA, ANNECY LE VIEUX.
demeurant à CUSY

- **Madame REY Nicole**
Opératrice, G. CARTIER TECHNOLOGIES, CLUSES.
demeurant à SCIONZIER

- **Monsieur RICHARD Christian**
Agent d'encadrement, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à EPAGNY

- **Madame RICHARD Monique**
Réfèrent technicien accueil, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-
SAVOIE , ANNECY.
demeurant à GRUFFY

- **Madame ROBERJOT Marie-Dominique**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à CHAPEIRY

- **Madame ROLLAND Josiane**
Agent qualifié, FONDATION V.S.H.A./ USLD EHPAD LE VAL D'ARVE, SALLANCHES.
demeurant à SALLANCHES

- **Monsieur ROSA Didier**
Employé, COMPAGNIE ALPINE ALUMINIUM , CRAN-GEVRIER.
demeurant à HAUTEVILLE-SUR-FIER

- **Monsieur ROSSI Marcel**
Technicien, RECTIPHASE, PRINGY.
demeurant à MEYTHET

- **Monsieur RUBIN Roland**
Electricien, SPIE SUD EST, FEYZIN.
demeurant à VILLAZ

- **Madame SAÏDI Hakima**
Agent d'entretien, IDEIS, ANNECY.
demeurant à ANNECY

- **Madame SAULNIER Josiane**
Correspondante commerciale, APERAM, SEYNOD.
demeurant à LA BALME-DE-SILLINGY

- **Monsieur SCARPELLINO Antoine**
Ouvrier professionnel, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur SCHIAVON Jean-Jacques**
Cadre de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à ANNEMASSE

- **Monsieur SENE Alain**
Décolleteur mutibroches, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à SALLANCHES

- **Madame SERVAT-PAILLARES Françoise**
Assistante développement commercial, MALAKOFF MEDERIC, GUYANCOURT CEDEX.
demeurant à PRINGY

- **Monsieur SIINO Sébastien**
Ouvrier, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à QUINTAL

- **Monsieur SIMONETTO Jean-Paul**
Agent de maîtrise, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Monsieur SIMONETTO Lucien**
Ouvrier de fabrication, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à HAUTEVILLE-SUR-FIER

- **Monsieur SIVIERO Patrick**
Ouvrier, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à ANNECY

- **Madame SKORIC Alberte**
Responsable centre Dev. Prof., SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN, EVIAN-LES-
BAINS.
demeurant à PUBLIER

- **Monsieur SONNERAT Jacky**
Cadre bancaire, BANQUE LAYDERNIER , ANNECY.
demeurant à CRANVES-SALES

- **Madame SURMAIRE Georgette**
Technicien prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-
SAVOIE , ANNECY.
demeurant à CRANVES-SALES

- **Madame SYLVESTRE-BARON Maryline**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à THONES

- **Monsieur TAGAND Jacques**
Chef d'atelier verre/brumis, SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES D'EVIAN, EVIAN-LES-BAINS.
demeurant à VACHERESSE

- **Madame TARDIVET Rolande**
Technicienne d'approvisionnement, STÄUBLI FAVERGES , FAVERGES .
demeurant à FAVERGES

- **Monsieur TERRIER Pierre**
Cadre, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à LOVAGNY

- **Monsieur TISSOT Jean-Claude**
Cadre, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à SEYNOD

- **Monsieur TORRES-GARCIA Jean-Claude**
Responsable clientèle, ASCOMETAL, LA GARENNE COLOMBES.
demeurant à CLUSES

- **Madame TRIPODI Madeleine**
Agent de fabrication, FRANK ET PIGNARD SAS , THYEZ.
demeurant à CLUSES

- **Monsieur VACHAT Michel**
Monteur de tubes, THALES ELECTRON DEVICES, THONON LES BAINS.
demeurant à ALLINGES

- **Madame VEYRAT-CHARVILLON Marie-Line**
Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à MANIGOD

- **Madame VIDONNE Michèle**
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DES ALPES , CORENC MONTFLEURY.
demeurant à ARENTHON

- **Madame VILLANOVA Emma**
Gestionnaire, ARVAL, RUEIL MALMAISON.
demeurant à SEYNOD

- **Madame VINCENDON Joëlle**
Réfèrent technicien prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-SAVOIE , ANNECY.
demeurant à CRAN-GEVRIER

- **Madame VIOLLET-BOSSON Marie**
Responsable de lignes, AMPHENOL SOCAPEX, THYEZ.
demeurant à MARIGNIER

- **Monsieur VIRIEUX Joël**
Tôlier - chaudronnier, VIOLLET INDUSTRIES S.A.S, ALBY-SUR-CHERAN.
demeurant à ALBY-SUR-CHERAN

- Monsieur VULLIET Marc

Agent de production, SOCIÉTÉ FOURNIER, THONES.
demeurant à LE GRAND BORNAND

- Madame YAHIAOUI Dalila

Opératrice/Contrôleuse, AMPHENOL SOCAPEX, THYEZ.
demeurant à THYEZ

- Monsieur YEPES Louis

OP régleur machines outils, G G B FRANCE EURL, ANNECY.
demeurant à ALBY-SUR-CHERAN

- Madame ZANNINI Annie

Opératrice laboratoire, MAHLE COMPOSANTS MOTEUR FRANCE SAS, CHAVANOD.
demeurant à SEYNOD

Article 5 : Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Signé

Georges-François LECLERC



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014252-0013

signé par
Voir le signataire dans le document

le 09 Septembre 2014

74_préfecture de la Haute- Savoie
Cabinet
BAG bureau des affaires générales

Arrêté portant attribution de la médaille
d'honneur régionale, départementale et
communale - promotion du 14 juillet 2014



LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Annecy, le 9 septembre 2014

Direction du cabinet
Bureau des affaires générales

Références : (BAG / Sandrine STOESSEL)

Le préfet de la Haute-Savoie

ARRETE N° 2014252 - 0013

**attribuant la médaille d'honneur régionale départementale et communale
pour la promotion du 14 juillet 2014**

VU le décret 87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU la demande du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie en date du 20 août 2014 ;

SUR proposition de madame la directrice de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

MEDAILLE D'OR

Néant

MEDAILLE DE VERMEIL

Monsieur Bernard BALSAT, Conseiller municipal (Mairie de Saint-Cergues)

Mont-Blanc)
Monsieur Guy BAZ, Agent de maîtrise (Mairie de Sallanches)
Monsieur Thierry BARDIN, Agent de maîtrise principal (Communauté de commune de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc)
Monsieur Gilles BÉRINI, Agent de maîtrise principal (Mairie d'Annecy)
Monsieur Alain BRIAND, Agent de maîtrise principal (Mairie de Saint-Cergues)
Monsieur Jean-Paul COLOMBIN, Agent de maîtrise principal (Mairie de Chamonix Mont-Blanc)
Monsieur Thierry DUCHÈNE, Agent de maîtrise principal (Communauté de l'agglomération d'Annecy)
Monsieur François ROULLARD, Agent de maîtrise principal (Syndicat intercommunal des eaux des Moises PERRIGNIER)
Monsieur Jean-Marc SIMOND, Agent de maîtrise principal (Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc)
Madame Marie-Estelle MONNARD, Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles (Mairie de Chamonix Mont-Blanc)
Monsieur Patrick BEAUQUIS, Agent technique principal 1ère classe (Communauté de l'agglomération d'Annecy)
Madame Yannick BAITOIA, AISEM principal 2ème classe (École des Marmottes à Sallanches)
Madame Nadine BENZI, Attaché (Mairie d'Annemasse)
Monsieur Vincent FONTAINE, Attaché principal (Mairie d'Annemasse)
Madame Ghislaine MARQUES, Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe (Mairie d'Annecy)
Madame Odile QUEYROY, Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe (Mairie d'Annecy)
Monsieur Pascal GUILLOT, Brigadier chef principal (Mairie d'Annemasse)
Madame Liliane BUISSON, Directeur territorial (CNEPT, délégation régionale Rhône-Alpes Grenoble Antenne de Haute-Savoie)
Madame Hélène MEYNET, Directeur territorial - Pôle carrières et retraites (CDG FPT 74)
Madame Sylvie MAILLEVAYS, Educateur sportif (Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc)
Monsieur Xavier EDMOND, Ingénieur principal (Conseil général de la Savoie)
Monsieur Charles CHRISTINAZ, Professeur d'enseignement artistique de classe Normale (Mairie de Marignier)
Monsieur Philippe VACHEZ, Professeur d'enseignement artistique hors classe (Communauté de l'agglomération d'Annecy)
Madame Catherine COTTE, Rédacteur principal 2ème classe (Mairie d'Annemasse)
Madame Catherine VIOLETTE, Rédacteur principal 2ème classe - Gestionnaire des carrières, stages et retraites (CDG FPT 74)
Madame Françoise COGÈZ, Rédacteur territorial (Communauté de l'agglomération d'Annecy)
Monsieur René MILA, Technicien principal 1ère classe (Mairie de Chamonix Mont-Blanc)
Monsieur Jean-Yves DEMELUN, Technicien principal 2ème classe (Mairie de Passy - Service Bâtiments)

MEDAILLE D'ARGENT

Madame Christelle COSTA, Adjoint administratif 1ère classe (Léman Habitat)
Madame Valérie DEPRES, Adjoint administratif 1ère classe (Mairie d'Annecy)
Madame Christine RAVNAK, Adjoint administratif 1ère classe (Mairie d'Annecy)
Madame Rachel DEGLISE-FAVRE, Adjoint administratif 1ère classe - Pôle médical (CDG FPT 74)
Madame Dominique CHOQUET, Adjoint administratif principal 1ère classe (CDG FPT 74)
Madame Martine CORBET, Adjoint administratif principal 2ème classe (Mairie d'Onnion)
Madame Sylvie MENU, Adjoint administratif principal 1ère classe (Mairie d'Annecy)
Madame Chantal GILLOTTE, Adjoint technique 2ème classe (EHPA La Cour Communauté de l'agglomération d'Annecy)
Monsieur Christian ARNAUD, Adjoint technique principal 1ère classe (Mairie de Chamonix Mont-Blanc)
Monsieur Michel DUPRAZ, Adjoint technique principal 1ère classe (Mairie d'Annemasse)
Madame Christelle DUQUENNÉ, Adjoint technique principal 1ère classe (Mairie d'Annemasse)
Monsieur Alain PELLON, Adjoint technique principal 1ère classe (Mairie d'Annemasse)
Madame Danièle RAVANEL, Adjoint technique principal 1ère classe (Mairie de Chamonix Mont-Blanc)
Monsieur Jean-Michel DELLAUX, Adjoint technique principal 2ème classe (Mairie d'Annecy)
Monsieur Thierry GRANS, Adjoint technique principal 2ème classe (Mairie d'Annecy)

MEDAILLE D'ARGENT

Monsieur André PASIAN, Adjoint au maire (Mairie de Magland)
Monsieur François ROSSIET, Ancien maire (Mairie d'Eteaux)
Monsieur Christian ROYA-NEGRONI, Ancien maire adjoint (Mairie d'Eteaux)
Monsieur Hervé DUFOUR, Conseiller municipal (Commune de Magland)
Monsieur Guy PERRET, Conseiller municipal (Mairie de Magland)
Monsieur Jean-Luc PERRRET, Conseiller municipal (Mairie de Magland)
Monsieur Thierry TOULZE, Conseiller municipal (Mairie de Magland)

ARTICLE 2 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux agents des collectivités territoriales dont les noms suivent :

MEDAILLE D'OR

Madame Nicole BOGET, Adjoint administratif principal 1ère classe (Mairie d'Ambilly)
Madame Chantal BRUNIER, Adjoint administratif principal 1ère classe (Mairie d'Ancecy)
Monsieur Joseph DAVIET, Adjoint technique principal 1ère classe (Mairie d'Ancecy)
Monsieur Roger FAVRET, Adjoint technique principal 1ère classe (Mairie de Passy Voirie)
Monsieur Christian GAY, Adjoint technique principal 1ère classe (Mairie d'Ancecy)
Monsieur Jean-Pierre MARQUES, Adjoint technique principal 1ère classe (Mairie d'Ancecy)
Monsieur Serge PERRON, Adjoint technique principal 1ère classe (Mairie d'Ancecy)
Monsieur Olivier BARRY, Administrateur en congé spécial (CDG FPI 74)
Monsieur Michel PAYRAUD, Agent de maîtrise (Mairie de Passy Service des Eaux)
Monsieur Gérard CHALLAMEL, Agent de maîtrise principal (C.T.M, Sallanches)
Monsieur Serge DUCRET, Agent de maîtrise principal (Communauté de l'agglomération d'Ancecy)
Monsieur Bernard POI, Agent de maîtrise principal (Mairie d'Ancecy)
Monsieur Christian PAYRAUD, Agent de maîtrise principal (Mairie de Passy Voirie)
Monsieur Marc VITTOZ, Agent de maîtrise principal (Mairie d'Ancecy)
Madame Laurence GODET, Attaché territorial (Mairie d'Ancecy)
Monsieur Jean-Marc ANGELLOZ-NICOUJ, Brigadier chef principal (Mairie d'Ancecy)
Monsieur Michel POUSSIER, Directeur territorial DGS (Mairie d'Annemasse)
Madame Maryse BOUVIER, Ingénieur principal (Mairie d'Ancecy)
Madame Sylvie SAVOYEN, Rédacteur (Centre national de la fonction publique territoriale)
Monsieur Michel BOUVRY, Technicien principal 1ère classe (Mairie d'Ancecy)
Monsieur Claude CARTE, Technicien principal 1ère classe (Communauté de communes du Bas Chablais)
Monsieur Serge DEVILLIER, Technicien principal 1ère classe (Mairie de Saint-Julien-en-Genevois)
Monsieur Aimé METRAL, Agent de maîtrise principal (Communauté de l'agglomération d'Ancecy)

MEDAILLE DE VERMEIL

Madame Nicole PASTOR, Adjoint administratif principal 1ère classe (Mairie d'Ancecy)
Monsieur Didier MUFFAT-MERDOL, Adjoint administratif principal 2ème classe (Mairie d'Ancecy)
Monsieur Yves CHATEL, Adjoint technique principal 1ère classe (Mairie d'Ancecy)
Monsieur Jacques ELLEN, Adjoint technique principal 1ère classe (Mairie d'Ancecy)
Monsieur Maurice GRONDIN, Adjoint technique principal 1ère classe (Mairie d'Annemasse)
Monsieur Pascal MOULENS, Adjoint technique principal 1ère classe (Mairie d'Ancecy)
Monsieur Jean-Marc REVENAZ, Adjoint technique principal 1ère classe (Mairie de Sallanches)
Monsieur Jean-Pierre SAURA, Adjoint technique principal 2ème classe (Communauté de l'agglomération d'Ancecy)
Monsieur Didier EVERAERE, Adjoint technique principale 1ère classe (Communauté de l'agglomération d'Ancecy)
Madame Catherine ORLIASSINO, Adjoint technique territorial principal 1ère classe (Mairie de Chamonix)

Madame Maryse MIEVRE, Adjoint technique principal 2ème classe (Mairie d'Annecy)
Monsieur Rodolphe THORRENCHÉ-DERRION, Adjoint technique principal 2ème classe (Mairie de Chamonix Mont-Blanc)
Monsieur Frédéric VEDRINE, Adjoint technique principal 2ème classe (Communauté de l'agglomération d'Annecy)
Monsieur Laurent BEAUD, Adjoint technique territorial 2ème classe (Mairie de Savigny)
Monsieur Christian BOZON, Agent de maîtrise (Mairie d'Annecy)
Monsieur Sylvain BRETEAU, Agent de maîtrise (Mairie de Chamonix Mont-Blanc)
Monsieur Daniel HOUAREAU, Agent de maîtrise (Mairie d'Annecy)
Madame Marie-Laure GARCIN, Assistant de conservation principal 1ère classe (Communauté de l'agglomération d'Annecy)
Madame Laure LAYDEVANT, Assistant de conservation principal 1ère classe (Communauté de l'agglomération d'Annecy)
Madame Elodie VALLI, Assistant socio-éducatif principal (Conseil général de la Savoie)
Madame Isabelle FOGLIA, ATSEM principal 1ère classe (Mairie d'Annecy)
Madame Monique VIALLET, Attaché conservation - Archiviste (CDG FPT 74)
Monsieur Gilles CULLAZ, Attaché territorial (Conseil général de la Savoie)
Monsieur Dominique VINCENT, Attaché territorial (Mairie d'Annecy)
Madame Myriam BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe (Mairie de Sallanches)
Madame Béatrice FOURNIER, Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe (Mairie d'Annecy)
Monsieur Bruno BOCALY, Brigadier (Mairie d'Annemasse)
Monsieur Pascal POZZA, Brigadier (Mairie d'Annecy)
Monsieur Ronan LAVIALLE, Chef de service PM principal 1ère classe (Mairie de Metz-Tessy)
Madame Annick DESCOMBES, Directeur territorial – Pôle instances médicales (CDG FPT 74)
Madame Martine CARRILLAT, Educateur APS principal 1ère classe (Mairie de Saint-Julien-en-Genèvevois)
Monsieur Olivier BATAILLE, Educateur APS principal 2ème classe (Mairie d'Annemasse)
Monsieur Félix LISENA, Educateur APS principal 2ème classe (Mairie d'Annemasse)
Madame Marie-Bénédicte LORIDAN-BERTRAND, Educateur principal jeunes enfants (Mairie d'Annemasse)
Monsieur Philippe PELISSIER, Ingénieur principal (Mairie d'Annemasse)
Madame Isabelle BENEDETTI, Rédacteur principal 1ère classe (CDG FPT 74)
Madame Chantal DUCRET, Rédacteur principal 2ème classe (Léman Habitat)
Madame Nathalie BERNARD, Rédacteur territorial (CDG FPT 74)
Monsieur Thierry GUILLOT, Rédacteur territorial – Responsable formation (CDG FPT 74)
Madame Hélène BOYAU, Technicien paramédical classe supérieure (Conseil général de la Savoie)
Madame Michèle CHARPENTIER, Technicien principal 1ère classe (Mairie d'Annemasse)

ARTICLE 3 : Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Georges-François LECLERC



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014252-0015

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 09 Septembre 2014

**74_préfecture de la Haute- Savoie
Cabinet
BSI bureau de la sécurité intérieure**

arrêté d'autorisation d'une démonstration en
côte de véhicules historiques "6ème ronde
d'automne de la Muraz" le dimanche 28
septembre 2014



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture
Direction du cabinet
Bureau de la sécurité intérieure
Section polices administratives spéciales

Annecy, le - 9 SEP. 2014

LE PREFET DE LA HAUTE SAVOIE

Références: BSI/CB

Arrêté n° 2014252-0015
d'autorisation d'une démonstration en côte de véhicules historiques
« 6ème ronde d'automne La Muraz »
le dimanche 28 septembre 2014

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de la route et notamment ses articles R. 411-29 à R 411-32 ;
- VU le code de l'environnement, notamment ses articles R414-19 à R414-26 ;
- VU le code du sport et notamment ses articles R 331-18 à R 331-45 et A 331-16 à A 331-23 et A 331-32 ;
- VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;
- VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2010-1521 du 17 décembre 2010 portant désignation de la liste départementale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;
- VU la demande reçue en préfecture par laquelle M. Alain CIABATTINI président de l'association team véhicules historiques 74, d'une part, sollicite l'autorisation d'organiser le dimanche 28 septembre 2014, la « 6ème ronde d'automne de La Muraz » et, d'autre part, prend l'engagement de prendre à sa charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement des épreuves et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à l'organisation ou à leurs préposés ;
- VU l'avis de Mme la sous-préfète de Saint-Julien en Genevois ;
- VU l'avis de M. le président du conseil général de la Haute-Savoie ;
- VU l'avis de M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale ;
- VU l'avis de M. le colonel, directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
- VU l'avis de M. le directeur départemental de la cohésion sociale ;
- VU l'avis de M. le directeur départemental des territoires ;
- VU l'avis de M. le représentant de l'automobile club du Mont-Blanc ;
- VU l'avis de M. le représentant de la fédération française de sport automobile ;

VU l'avis de la commission départementale de la sécurité routière du 2 septembre 2014 ;

SUR proposition de Mme la directrice de cabinet du préfet ;

ARRETE

Article 1 : organisation

M. Alain CIABATTINI président de l'association team véhicules historiques 74, ci-après dénommée « l'organisation », est autorisé à organiser la manifestation intitulée « 6ème ronde d'automne de La Muraz » le dimanche 28 septembre 2014 sous réserve du strict respect des dispositions précisées au dossier déposé en préfecture et dans les conditions fixées aux articles ci-après.

Article 2 : rappel aux participants

L'organisation devra rappeler aux participants, en insistant auprès des amateurs inexpérimentés et novices, qu'il ne s'agit en aucun cas d'une course, mais d'une simple démonstration ; que, dès lors, le chronométrage est proscrit, que tout chronométrage sauvage sera sanctionné par l'exclusion immédiate du participant et, que la vitesse ne doit pas constituer l'élément principal de ladite manifestation.

Ce rappel devra être fait dans le cadre d'une intervention orale à l'égard de tous les participants, au début de la manifestation proprement dite (briefing).

Article 3 : fermeture de routes

Dans le cadre de cette manifestation, est autorisée l'organisation de démonstrations en côte suivant l'itinéraire décrit ci-après.

Pendant cette manifestation, la circulation sera interdite sur la RD 48, du chef lieu de La Muraz au lieu dit « Coligny » jusqu'au lieu dit « Le Feu ».

Les horaires de fermeture de routes sont les suivants : de 8 heures à 18 heures.

Ces horaires devront être scrupuleusement respectés par l'organisation.

Quelques jours avant la manifestation, l'organisation devra procéder à une reconnaissance détaillée de l'itinéraire et prendre à cet effet les contacts nécessaires avec les services gestionnaires des voiries concernées.

Il appartient à l'organisation de prendre connaissance des arrêtés municipaux et départementaux destinés à régler la circulation routière.

L'organisation devra veiller à vérifier au préalable que les fermetures exigées sont bien opérationnelles.

Article 4 : sécurité

L'organisation devra impérativement respecter le plan de sécurité joint au dossier.

La sécurité de cette manifestation relève de l'entière responsabilité de l'organisateur. Une vigilance toute particulière de l'organisateur (consignes, décision d'annulation...) est requise en cas de dégradation météo ou de conditions de parcours dégradées. La manifestation sera annulée en cas d'intempéries.

L'organisation devra prendre toutes les mesures qui lui sembleront nécessaires pour signaler aux participants les éventuels dangers (déformations de la chaussée, couches de roulement en enduit) se trouvant sur les sections de routes parcourues.

Lors de la descente en convoi, l'organisation devra intercaler un ou plusieurs véhicules entre les voitures ouvrees et balais afin de réguler la vitesse des véhicules.

L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve et un bon encadrement des participants.

L'organisation prendra également toutes dispositions pour assurer la sécurité des spectateurs.

L'organisation devra mettre en place des commissaires de course et des signaleurs en nombre suffisant. Le plan de sécurité sera diffusé à chacun des commissaires de course, des signaleurs et des personnels prévus pour les secours et la sécurité de l'épreuve.

S'agissant d'une démonstration et non d'une course, il appartient à l'organisation de mettre en place sur le parcours tout dispositif de nature à canaliser les participants, notamment des dispositifs destinés à empêcher toute prise de vitesse inopportune, voir dangereuse.

De tels dispositifs (chicanes et rétrécissement de voies notamment) devront obligatoirement apparaître au départ et à l'arrivée du parcours emprunté, afin de sécuriser au maximum ces zones et éviter toute prise de vitesse au départ et à l'arrivée. A cet égard, l'organisation devra exclure de la manifestation tout participant qui démarrerait ou arriverait en « mode course. »

L'organisation doit mettre en place, les moyens de secours et de sécurité suivants :

- Moyens de lutte contre l'incendie :
 - extincteurs à chaque poste de commissaires de course, au départ et en intermédiaire.
- Engins de levage :
 - une dépanneuse au départ et une à l'arrivée.
- Liaisons téléphoniques ou radio- téléphoniques :
 - entre le PC course et l'hôpital ou le centre de secours,
 - entre le PC course et les départs et les arrivées de chaque démonstration.

Article 5 : secours

La couverture médicale et sanitaire sera assurée par la Fédération Française de Sauvetage et de secourisme conformément à la convention de dispositif prévisionnel de secours signée le 12 juin 2014 et un médecin.

L'organisation devra communiquer au préalable au SDIS74, le numéro de téléphone du PC course (n° 04 50 43 92 38) exclusivement dédié à la relation avec le CTRA-CODIS et pouvoir indiquer les points d'accès à privilégier.

Le véhicule de secours prévu pour assurer le dispositif prévisionnel de secours ne devra pas être utilisé pour transporter des victimes sur un centre hospitalier ou tout autre structure médicale.

Les véhicules de secours publics doivent pouvoir s'engager sans délai sur l'itinéraire de la course avec l'assurance de l'arrêt des concurrents.

Les demandes éventuelles de secours publics seront transmises au centre de traitement et de régulation des appels de Meythet : téléphone 18 ou 112.

Tout secours à personne nécessitant un transport devra être transmis au SAMU - centre 15 (téléphone 15) pour régulation.

La manifestation organisée ne fait pas l'objet d'une convention de mise à disposition de moyens en personnels et en matériels sapeurs pompiers.

Article 6 : protection du public

Conformément au dossier présenté, l'organisation délimitera tous les endroits susceptibles de présenter un danger pour le stationnement du public et désignera :

- les lieux dangereux interdits aux spectateurs et au stationnement des véhicules : des panneaux "interdit au public" seront mis en place ainsi que des banderoles de chantier et des filets,
- les lieux où le public sera admis : la délimitation de ces zones sera réalisée de façon à garantir la sécurité du public.

Le public ne sera pas admis à stationner à l'extérieur des courbes et devra être maintenu sur des plans surélevés par rapport au circuit, sous la surveillance des signaleurs et des commissaires de course qui veilleront à ce qu'aucun spectateur ne se trouve hors des zones de sécurité aménagées.

Un véhicule muni d'une sonorisation devra 45 minutes avant le départ de chaque démonstration parcourir l'itinéraire en vue de donner des consignes de sécurité et faire évacuer les spectateurs pouvant se trouver aux endroits dangereux.

Les signaleurs et les commissaires de course devront notamment s'assurer du repositionnement des spectateurs après les différentes interruptions et la manifestation ne pourra reprendre tant que les signaleurs et les commissaires de course ne seront pas repositionnés à leurs postes et n'auront pas signalé l'absence de danger.

Article 7 : vérifications avant et pendant le déroulement des épreuves

L'organisation est chargée, avant le déroulement de l'épreuve, de vérifier que les prescriptions imposées par la réglementation et par l'arrêté préfectoral sont effectivement respectées et que tous les dispositifs de sécurité sont bien en place et en mesure de fonctionner.

L'organisation pourra éventuellement décider de retarder le début des épreuves dans le cas où certains dispositifs de sécurité ne seraient pas en place ou s'avèreraient insuffisants.

L'organisation transmettra avant le début de chaque démonstration, l'attestation ci-jointe signée de conformité à la réglementation, à la préfecture conformément à l'article R 331-27 du code du sport (fax: 04 50 33 61 57 ou par mail : astreinte-cabinet@haute-savoie.pref.gouv.fr).

Par ailleurs, l'autorisation de l'épreuve pourra être rapportée à tout moment par le représentant de l'Etat s'il apparaît, après consultation de l'autorité sportive compétente (directeur de course), que les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou que l'organisation, malgré la mise en demeure, y compris verbale, qui lui en aurait été faite par le représentant de l'autorité administrative, ne respecte plus ou ne fait plus respecter, par les concurrents et les spectateurs, les dispositions prévues pour la protection du public ou des concurrents.

Le directeur de course, présent tout au long de la manifestation, devra également prendre toutes initiatives pour arrêter momentanément ou définitivement l'épreuve, s'il constate que les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies.

Les responsables du service d'ordre sont habilités à prendre sur place et à n'importe quel moment toutes les mesures que leur paraîtraient devoir commander les nécessités de la sécurité et de l'ordre public.

Article 8 : service d'ordre

Aucun service spécifique ne sera mis en place par la gendarmerie, toutefois une surveillance sera effectuée dans le cadre du service normal par la brigade locale.

Les points de fermetures de routes seront assurés et sécurisés par des agents d'une société privée de sécurité, des commissaires de course et des signaleurs.

Article 9 : information des usagers et riverains des voies publiques

L'organisation devra procéder à leur charge à l'information des usagers et riverains des voies publiques empruntées par la manifestation en indiquant notamment les heures de fermeture des voies où se dérouleront l'épreuve.

L'organisation devra procéder par :

- voie de presse (journaux régionaux) et éventuellement d'autres médias ;
- voie d'affichage sur les lieux. Des panneaux seront mis en place, au moins 8 jours avant la manifestation, à tous les croisements et sur les routes importantes en liaison avec les services locaux de la direction départementale des territoires ou du conseil général de la Haute-Savoie pour ne pas cacher les autres panneaux de signalisation ;
- lettres circulaires adressées suffisamment tôt aux riverains, commerçants, restaurateurs et hôteliers (avec numéro de téléphone d'urgence pour leurs besoins de sortie) ;
- signalisation, le plus en amont possible des déviations empruntées par les usagers de la route.

Article 10 : assurance

L'organisation devra satisfaire aux conditions d'assurance telles qu'elles sont définies à l'article R 331-30 du code du sport. La police d'assurance devra comporter une clause garantissant l'Etat, le département et les communes traversées de tout recours en cas d'accident. La responsabilité civile de l'Etat du département et des communes traversées par cette compétition ne pourra en aucun cas être engagée du fait de la présente autorisation.

Article 11 : responsabilité et recours de l'organisation

L'organisation sera responsable vis à vis de l'Etat, du département, des communes et des tiers, des accidents de toute nature, des dégradations ou avaries qui pourraient éventuellement être occasionnés sur la voie publique ou ses dépendances du fait de l'organisation de l'épreuve visée à l'article 1.

Aucun recours contre l'Etat, le département et les communes ne pourra être exercé en raison d'accidents ou avaries qui pourraient éventuellement être causés à l'organisation ou aux tiers au cours du déroulement de l'épreuve susvisée par la suite du mauvais état des chaussées et de leurs dépendances.

Article 12 : protection de l'environnement et conservation d'un site NATURA 2000

La manifestation ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation d'un site NATURA 2000.

Il est interdit de jeter sur la voie publique des journaux, imprimés, prospectus, tracts, échantillons et d'apposer des affiches publicitaires ou autres sur les plantations ou les dépendances du domaine public, sous peine de sanctions prévues par l'article R 632-1 du code pénal sans préjudice des poursuites qui pourraient être intentées en cas d'accident.

L'organisation devra assurer ou faire assurer à ses frais, dès le lendemain de la compétition, l'enlèvement de tous les panneaux et flèches de direction apposés par ses soins. L'organisation devra supporter le nettoyage des dépendances du domaine public.

Les routes devront être nettoyées après le départ des équipes d'assistance et plus particulièrement dans les virages ainsi qu'au niveau des aires de stationnement. Il en sera de même pour les lieux éventuellement détériorés par les spectateurs. Les inscriptions sur la voie publique sont interdites.

Article 13 : utilisation des terrains privés

Nul ne pourra, pour suivre l'épreuve, pénétrer ou s'installer sur la propriété d'un riverain, sans l'accord formel de celui-ci. S'il est passé outre, le riverain pourra faire appel au service d'ordre pour constater par procès-verbal l'infraction commise et le cas échéant, les dégâts occasionnés.

Article 14 : sanctions

Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions de l'article R 610-5 du code pénal sans préjudice, s'il y a lieu des pénalités plus graves prévues par les lois et règlements en vigueur.

Article 15: ordre et sécurité publics

M. le maire de la commune de La Muraz ordonnera toutes mesures qu'il jugera utiles en vue de garantir l'ordre et la sécurité publics dans la traversée de son agglomération. Les arrêtés éventuellement pris à cet effet seront notifiés aux organisateurs de l'épreuve sportive par les soins de M. le maire.

Article 16 : mise en oeuvre

Mme la directrice de cabinet du préfet de la Haute-Savoie ;

Mme la sous-préfète de Saint-Julien en Genevois ;

M. le président du conseil général de la Haute-Savoie ;

M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale ;

M. le colonel, directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

M. le directeur départemental de la cohésion sociale ;

M. le directeur départemental des territoires ;

M. le maire de la commune de La Muraz ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à au demandeur. En outre, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet,
la directrice de cabinet



Anne Costé de Champeron

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

« 6EME RONDE D'AUTOMNE LA MURAZ »

LE DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2014

ATTESTATION

Le président de l'association organisatrice, l'organisateur technique (responsable sécurité) ainsi que le directeur de course et/ou le directeur délégué ou leurs représentants dûment mandatés en cas d'empêchement, nommément désignés ci-dessous, attestent, après visite du parcours et avant le lancement de l'épreuve, que celle-ci répond à la réglementation en vigueur et que toutes les mesures de sécurité sont réunies et répondent aux prescriptions particulières de l'arrêté préfectoral délivré le **~ 9 SEP. 2014** sous le numéro **2014252-0015** par le préfet de la Haute-Savoie.

Fait à.....

Lc.....

NOM PRENOM	QUALITE	SIGNATURE

Cette attestation est remise ou transmise immédiatement aux services de gendarmerie avant le départ de chaque démonstration et des essais .

Cette attestation sera transmise à la préfecture de la Haute-Savoie au moins une demi-heure avant le début de la manifestation (n° de télécopie 04 50 33 61 57 ou par mail : astreinte-cabinet@haute-savoie.pref.gouv.fr).



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014252-0016

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 09 Septembre 2014

**74_préfecture de la Haute- Savoie
Cabinet
BSI bureau de la sécurité intérieure**

arrêté d'autorisation d'une course pédestre "les
10kms du lac d'Annecy" le dimanche 21
septembre 2014



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet,
Bureau de la sécurité intérieure
Section polices administratives spéciales

Anancy, le - 9 SEP. 2014

LE PREFET DE LA HAUTE SAVOIE

Références: BSI/CB

Arrêté n° **2014252-0016**
d'autorisation d'une course pédestre « les 10 kms du lac d'Annecy »
le dimanche 21 septembre 2014

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1 ;
VU le code de la route et notamment ses articles R 411-29 à R 411-32 ;
VU le code de l'environnement et notamment ses articles R414-19 à R414-26 ;
VU le code du sport et notamment ses articles R 331-6 à R 331-17, A 331-2 à A 331-15 et A 331-26 à A 331-31 ;
VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements et notamment son article 43 ;
VU le décret 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
VU l'arrêté préfectoral n°2010-1521 du 17 décembre 2010 portant désignation de la liste départementale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;

VU la demande reçue en préfecture par laquelle M. François POMMIER, président de l'association Annecy Haute-Savoie Athlétisme (AHSa), d'une part, sollicite l'autorisation d'organiser le dimanche 21 septembre 2014, la course pédestre intitulée « les 10 kms du lac d'Annecy » et, d'autre part, prend l'engagement de prendre à sa charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement des épreuves et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à l'organisation ou à ses exposés ;

VU l'avis de M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale ;
VU l'avis de M. le directeur départemental de la sécurité publique ;
VU l'avis de M. le directeur départemental de la cohésion sociale ;
VU l'avis de M. le colonel, directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
VU l'avis de la fédération française d'athlétisme ;
VU les avis de MM. les maires des communes d'Annecy et d'Annecy le Vieux ;

SUR proposition de Mme la directrice de cabinet du préfet ;

ARRETE

Article 1 : organisation

M. François POMMIER, président de l'association Annecy Haute-Savoie Athlétisme (AHSa), ci-après dénommée « l'organisation », est autorisé à organiser la course pédestre intitulée « les 10 kms du lac d'Annecy » le dimanche 21 septembre 2014, dans le strict respect des dispositions précisées au dossier déposé en préfecture et aux conditions du présent arrêté.

L'organisation devra recommander aux coureurs de se conformer strictement aux mesures générales ou spéciales qui auront été prises par le maire en vue de garantir le bon ordre et la sécurité publics.

L'organisation devra prendre connaissance des arrêtés municipaux destinés à réglementer la circulation routière sur les voies empruntées par les concurrents de la manifestation autorisée.

Article 2 : sécurité

La sécurité de cette manifestation relève de l'entière responsabilité de l'organisation. Une vigilance toute particulière de l'organisation (consignes, décision d'annulation...) est requise en cas de dégradation météo ou de conditions de parcours dégradées. La manifestation est annulée en cas d'intempéries.

L'organisation doit prendre en compte la réglementation technique de sécurité des courses hors stade établie par la fédération française d'athlétisme.

Il appartient à l'organisation de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'épreuve et un bon encadrement des coureurs.

L'organisation prendra également toutes dispositions pour assurer la sécurité des spectateurs et celle des autres usagers de la route.

Une attention toute particulière sera portée sur le balisage du parcours (fléchages) ainsi qu'au positionnement judicieux des secouristes et des signaleurs (dotés entre eux de liaison radio), afin d'éviter les zones dites « hors de vue ».

Article 3 : signaleurs

L'organisation devra prendre en charge la totalité du dispositif de sécurité en mettant en place à tous les endroits de l'itinéraire susceptibles de présenter un risque, un nombre suffisant de signaleurs compétents et identifiables qui garantiront, sous leur responsabilité, la sécurité des participants et des usagers de la route, notamment au niveau des différentes intersections et traversées de routes. Les signaleurs seront dotés entre eux de liaison radio avec le PC course.

La liste des signaleurs est annexée au présent arrêté.

Les signaleurs seront porteurs individuellement d'une copie du présent arrêté d'autorisation de l'épreuve qui ne préjuge pas du respect des autres décisions prises par les différentes autorités concernées par cette manifestation et en particulier par les gestionnaires des routes qui ont réglementé la circulation. Ils devront être présents un quart d'heure au moins, une demi-heure au plus, avant l'heure de passage théorique de l'épreuve ; ils seront identifiables au moyen d'un brassard ou d'une chasuble marqué "course" et devront utiliser des piquets mobiles à deux faces (rouge et verte), modèle K 10.

L'organisation devra fixer et contrôler la capacité des acteurs de l'organisation et des signaleurs à effectuer leur mission en sécurité (équipements, connaissance du règlement, contraintes physiques de la mission...) ; une information devra être faite à l'ensemble de ces personnes sur leur mission de sécurité.

Article 4 : secours

Les moyens de secours seront assurés par la Croix Rouge Française conformément à la convention signée le 5 septembre 2014 et deux médecins.

Les véhicules de secours médical prévus au dispositif ne pourront en aucun cas effectuer le transport de victimes sur une structure hospitalière.

L'organisation devra mettre en œuvre, toutes les dispositions nécessaires avec les forces de l'ordre présentes sur les lieux, afin de faciliter l'accès aux secours publics sur les axes de voies publiques totalement enclavées par le parcours.

Les demandes de secours publics seront transmises au centre de traitement et de régulation des appels de Meythet (téléphone 18 ou 112).

Tout secours à personne nécessitant un transport devra être transmis au SAMU - centre 15 (téléphone 15) pour régulation.

La manifestation organisée ne fait pas l'objet d'une convention de mise à disposition de moyens en personnels et en matériels SDIS 74.

Le responsable du PC course devra être joignable à tout moment (N°PC course :06 08 46 36 04).

Article 5 : participants

L'organisation s'assurera que les participants présentent une des licences autorisées dans le règlement fédéral des courses hors stade de la fédération française d'athlétisme (soit les licences FFA, FFTriathlon, FF de Course d'Orientation, FF de Pentathlon moderne, UFOLEP ou FSCT avec la mention athlétisme en compétition pour ces deux dernières) en cours de validité, et que les non licenciés présentent un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.

Les participants mineurs non licenciés présenteront une autorisation parentale.

Article 6 : service d'ordre

La circulation sera assurée en totalité par les services de la police municipale, sur le territoire de la commune d'Annecy.

Aucun service ne sera mis en place par la police nationale mais néanmoins, en cas de nécessité, ses services pourront être sollicités par l'intermédiaire du « 17 Police-Secours ».

Aucun service spécifique ne sera mis en place par la gendarmerie nationale.

Article 7 : reconnaissance de l'itinéraire

L'organisation devra procéder, quelques jours avant la course, à une reconnaissance de l'itinéraire et prendre contact avec les services gestionnaires de la voirie municipale en vue de résoudre les difficultés qui pourraient être rencontrées du fait de l'état des rues.

Article 8: information des usagers de la route et des riverains et signalisation

L'organisation devra procéder à sa charge à l'information des usagers et riverains concernés par le passage de cette manifestation.

Tout marquage sur la chaussée qui ne serait pas effaçable rapidement est interdit.

Par ailleurs, l'organisation sera tenue de diffuser une information pour les usagers et les riverains concernés par la manifestation, à l'aide de panneaux de pré-information notamment, positionnés aux principaux points du parcours. Cette signalisation devra être mise en place en accord avec les services gestionnaires des voiries concernées.

Article 9 : assurance

L'organisation devra justifier de l'assurance couvrant les risques de l'épreuve. Elle devra pouvoir être présentée à toute réquisition des agents de la force publique.

Article 10 : protection de l'environnement et conservation d'un site Natura 2000

La manifestation ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000.

Il est interdit à l'organisation et aux participants de jeter des journaux, imprimés, prospectus, tracts, échantillons et d'apposer des affiches publicitaires ou autres sur les plantations ou les dépendances du domaine public, sous peine de sanctions prévues par l'article R 632-1 du code pénal sans préjudice de poursuites qui pourraient être intentées en cas d'accident.

Il est également interdit d'apposer des affiches, papillons, flèches de direction, etc... sur les ouvrages d'art, bornes, plaques de rues communales et poteaux de signalisation.

L'organisation doit faire procéder à sa charge, au nettoyage des dépendances du domaine public et à l'enlèvement des panneaux publicitaires situés sur les accotements, après le déroulement de l'épreuve.

Article 11: ordre et sécurité publics

MM. les maires des communes d'Annecy et d'Annecy le Vieux ordonneront toutes mesures qu'ils jugeront utiles en vue de garantir l'ordre et la sécurité publics dans la traversée de leur agglomération. Les arrêtés éventuellement pris à cet effet seront notifiés à l'organisation de l'épreuve sportive par les soins de MM. les maires.

Article 12 : mise en oeuvre

Mme la directrice de cabinet du préfet,

M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale,

M. le directeur départemental de la sécurité publique,

M. le directeur départemental de la cohésion sociale,

M. le colonel, directeur départemental des services d'incendie et de secours,

MM. les maires des communes d'Annecy et d'Annecy le Vieux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au demandeur et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet,
la directrice de cabinet



Anne Coste de Champeron

ANNEXE 1
LISTE DES SIGNALEURS (page 1)

MANIFESTATION : 10 Kilomètres du lac d'ANNECY 2014

DATE(S) : ...21 Septembre 2014

	Nom et prénom	Année de naissance	Adresse	Numéro de permis de conduire (impératif)
P 1	MELIN Catherine	1947	26 avenue de Cran 74000 ANNECY	276926
P 1	DUPERREX Roger	1949	16 rue louis Chaumontel 74000 ANNECY	202326
P 2	DURET Ludivine	1979	6 rue Guillaume FICHET 74000 ANNECY	951174100896
P 3	FORTAILLER John	1990	1 allée Georges SAND 74960 MEYTHET	680174101052
P 4	LALANNE Danielle	1954	42 impasse du crêt 74210 LATHUILE	139212
P 5	GAY Christian	1953	96 chemin des Palluds 74330 POISY	247769
P 6	GAY Fabien	1984	96 chemin des Palluds 74330 POISY	874100014
P 7	GAY Christine	1954	96 chemin des Palluds 74330 POISY	260818
P 8	MARTIN André	1945	16 rue du bois gentil 74600 SEYNOD	166646
P 9	FRATUCELLO Georges	1944	139 allée de la livre 74540 VUIZ LA CHIESAZ	152047
P 10	LAUBE Edouard	1950	240 route de charneuse 74330 POISY	205994
P 11	PILOTTI Patrick	1959	31 Avenue Beauregard 74960 CRAN-GEVRIER	770854300031
P 12	TRANCHANT Martial	1949	55 chemin des fins 74000 ANNECY	249654
P 13	ROUVELET Georges	1947	8 Bd Decoux 74000 ANNECY	228220

ANNEXE 1**LISTE DES SIGNALEURS (page 2)****MANIFESTATION : 10 Kilomètres de lac d'ANNECY 2014****DATE(S) : ...21 Septembre 2014**

	Nom et prénom	Année de naissance	Adresse	Numéro de permis de conduire (impératif)
P 14	FRAIX BURNET Michel	1948	2 chemin de la concorde 74960 CRAN-GEVRIER	1861496674
P 15	MELIN pierre	1952	26 avenue de Cran 74000 ANNECY	92212
P 16	LACROIX Serge	1948	12 allée de Tenailleur 74940 ANNECY LE VIEUX	189819
P 17	HOUSSIN Jacky	1948	12 résidence le Portillo 74450 ST-JEAN DE SIXT	33824
P 18	ANGELOZ-NICOUD Guy	1950	2 rue du pré de Vassy 74600 SEYNOD	277232
P 19	CUSIN Monique	1941	55 Avenue des Romains 74000 ANNECY	144319
P 20	PERRON René	1952	75 route de Nonglard 74330 LOVAGNY	230167
P 21	FISCHER Alain	1944	9 rue du Jourdil 74960 CRAN-GEVRIER	246560
P 22	HUMBERT André	1940	29 rue des mouettes 74940 ANNECY LE VIEUX	122938
P 23	VOTTERO André	1952	11 Boulevard du Semnoz 74600 SEYNOD	426172
P 24	MILLET Jean-François	1939	2 rue des jardins 74000 ANNECY	180888
P 25	VASER Claude	1955	22 rue de la paix 74000 ANNECY	280255
P 26	JOSSE Robert	1938	3 rue des Fondateurs Paccard 74940 ANNECY LE VIEUX	529098
P 27	CUSIN Annie	1952	55 avenue des Romains 74000 ANNECY	239768

ANNEXE 1
LISTE DES SIGNALEURS (page 3)

MANIFESTATION : 10 Kilomètres du lac d'ANNECY 2014

DATE(S) : 21 Septembre 2014

	Nom et prénom	Année de naissance	Adresse	Numéro de permis de conduire (impératif)
P 28	VIVES Christian	1951	10 rue de Narvik 74000 ANNECY	239533
P 29	GARKOUCHA André	1937	340 route de Ferrières 74330 SILLINGY	158729
P 30	BRASSELET Jean-Claude	1946	4 avenue Champ-Fleuri 74600 SEYNOD	12326
P 31	FAURE Gilles	1948	1 rue des Aulnes 74600 SEYNOD	246350
P 32	DEGEORGES J-François	1958	2 bis chemin des Grèves 74960 CRAN GEVRIER	760774100515
P 33	LAVOREL Jean-Pierre	1949	25 route de Cruseilles 74350 COPPONEX	801341
P 34	LEGRAND Véronique	1959	101 route de NONGLARD 74330 LOVAGNY	780974100427
P 35	CALDERINI Georges	1949	185 allée des Prés Corlet 74370 VILLAZ	111367
P 36	BIARD Jean-Louis	1943	71 avenue de Geneve 74000 ANNECY	127674
P 37	GRILLET Michel	1949	2 rue de la Louvatière 74960 CRAN-GEVRIER	195595
P 38	MARTINEZ Jean-Pierre	1942	4 rue des conflents 74000 ANNECY	145081
P 39	FRACHET Patrick	1955	22 avenue Joseph Dessaix 74000 ANNECY	7510666210223
P 40	RUYER Jean-Jacques	1950	151 route des Bornous 74370 METZ TESSY	216421
P 41	VIRZI Ignace	1946	194 route des Vernes 74370 PRINGY	162139
P 42	POTIRON Philippe	1953	11 A. de novel 74000 ANNECY	770374100251

ANNEXE 1
LISTE DES SIGNALEURS (page 4)

MANIFESTATION :10 Kilomètres du lac d'ANNECY 2014

DATE(S) :21 Septembre 2014

	Nom et prénom	Année de naissance	Adresse	Numéro de permis de conduire (impératif)
P 43	MOSCHBERGER René	1943	120 route de FERRIERES BROMINES 74330 SILLINGY	123507
P 44	MOUGIN René	1934	4 rue du champ de la vigne 74600 SEYNOD	73066
P 45	SORNAY Sylvie	1957	60 passage de Lornard 74410 SAINT-JORIOZ	791092210463
P 46	NICOLAS Laurence	1954	8 rue eugène Verdun 74000 ANNECY	136372
P 47	CURT Nicolas	1977	21 rue de la République 74330 EPAGNY	9500974101037
P 48	CHATELAIN Michel	1943	53 avenue de France 74000 ANNECY	967353
P 49	MAGNIN Rémi	1946	590 Rte Annecy 74320 SEVRIER	126616
P 50	GABORIT Sébastien	1972	MARLIOZ 74150 BOUSSY	930976300629
P 51	FORTIER Ghislain	1951	48 jet des crêts 74320 SEVRIER	198499
P 52	HERITIER Jean-Pierre	1949	61 A. de novel 74000 ANNECY	176834
P 53	MULLER Pierre	1941	75 chemin des Tilleuls 74330 POISY	106407
P 54	LE CERF François	1948	12 avenue du Trésum 74000 ANNECY	116200
P 55	GERBER Alexandre	1991	17 clos des trolles 74940 ANNECY LE VIEUX	71174100157
P 56	MARMOUX Michelle	1948	8 clos des trolles 74940 ANNECY LE VIEUX	188035 67 74
P 57	FAURE Yves	1946	316 route de Vernod 74330 POISY	206474
P 58	GLETTY Bernard	1951	142 clos le panorama 74250 VIUZ EN SALLAZ	830873200126



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014253-0006

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 10 Septembre 2014

**74_préfecture de la Haute- Savoie
Cabinet
BSI bureau de la sécurité intérieure**

arrêté d'autorisation d'une course de run and
bike "l'ancilevienne" le dimanche 14
septembre 2014



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet

Bureau de la sécurité intérieure

Section polices administratives spéciales

Références: BSI/CB

Annecy, le

10 SEP. 2014

LE PREFET DE LA HAUTE SAVOIE

Arrêté n° **2014253-0006**
d'autorisation d'une course de run and bike intitulée « l'Ancilevienne »
le dimanche 14 septembre 2014

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1 ;
VU le code de la route et notamment ses articles R 411-29 à R 411-32 ;
VU le code de l'environnement et notamment ses articles R414-19 à R414-26 ;
VU le code du sport et notamment ses articles R 331-6 à R 331-17, A 331-2 à A 331-15 et A 331-26 à A 331-31 ;
VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements et notamment son article 43 ;
VU le décret 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
VU l'arrêté préfectoral n°2010-1521 du 17 décembre 2010 portant désignation de la liste départementale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;
VU la demande reçue en préfecture par laquelle M. Philippe COMBET, président d'Annecy-le-Vieux of Course, d'une part, sollicite l'autorisation d'organiser le dimanche 14 septembre 2014, une course de run and bike intitulée « l'Ancilevienne » et, d'autre part, prend l'engagement de prendre à sa charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement des épreuves et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à l'organisation ou à ses préposés ;
VU l'avis de M. le président du conseil général de la Haute-Savoie ;
VU l'avis de M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale ;
VU l'avis de M. le directeur départemental de la sécurité publique ;
VU l'avis de M. le directeur départemental des territoires ;
VU l'avis de M. le colonel, directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
VU l'avis de M. le président du syndicat mixte du lac d'Annecy ;
VU les avis de MM. les maires des communes concernées ;
VU l'avis de la fédération française d'athlétisme ;
SUR proposition de Mme la directrice de cabinet du préfet ;

ARRETE

Article 1 : organisation

M. Philippe COMBET, président d'Annecy le Vieux of course, ci-après dénommée « l'organisation », est autorisé à organiser une course de run and bike intitulée « l'Ancilevienne » le dimanche 14 septembre 2014, dans le strict respect des dispositions précisées au dossier déposé en préfecture et aux conditions du présent arrêté.

L'organisation devra recommander aux coureurs de se conformer strictement aux mesures générales ou spéciales qui auront été prises par le maire en vue de garantir le bon ordre et la sécurité publics.

L'organisation devra prendre connaissance des arrêtés municipaux destinés à réglementer la circulation routière sur les voies empruntées par les concurrents de la manifestation autorisée.

Article 2 : sécurité

Les dispositions du plan de sécurité précisées dans le dossier de demande doivent être respectées. La sécurité de cette manifestation relève de l'entière responsabilité de l'organisation. Une vigilance toute particulière de l'organisation (consignes, décision d'annulation...) est requise en cas de dégradation météo ou de conditions de parcours dégradées. La manifestation est annulée en cas d'intempéries.

L'organisation devra prendre en compte la réglementation technique de sécurité des courses hors stade établie par la fédération française d'athlétisme.

Une attention toute particulière sera portée sur le balisage efficace du parcours, (fléchages), ainsi qu'au positionnement des signaleurs et des secouristes, dotés entre eux de liaison radio, afin d'éviter les zones dite « hors de vue ».

Il appartient à l'organisation de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'épreuve et un bon encadrement des coureurs. L'organisation prendra également toutes dispositions pour assurer la sécurité des spectateurs et celle des autres usagers de la route.

Article 3 : signaleurs

L'organisation devra prendre en charge la totalité du dispositif de sécurité en mettant en place à tous les endroits de l'itinéraire susceptibles de présenter un risque, un nombre suffisant de signaleurs compétents et identifiables qui garantiront, sous leur responsabilité, la sécurité des participants et des usagers de la route, notamment au niveau des différentes intersections et traversées de routes. Les signaleurs seront dotés entre eux de liaison radio avec le PC course.

La liste des signaleurs est annexée au présent arrêté.

Les signaleurs seront porteurs individuellement d'une copie du présent arrêté d'autorisation de l'épreuve qui ne préjuge pas du respect des autres décisions prises par les différentes autorités concernées par cette manifestation et en particulier par les gestionnaires des routes qui ont réglementé la circulation. Ils devront être présents un quart d'heure au moins, une demi-heure au plus, avant l'heure de passage théorique de l'épreuve ; ils seront identifiables au moyen d'un brassard ou d'une chasuble marqué "course" et devront utiliser des piquets mobiles à deux faces (rouge et verte), modèle K 10.

L'organisation devra fixer et contrôler la capacité des acteurs de l'organisation et des signaleurs à effectuer leur mission en sécurité (équipements, connaissance du règlement, contraintes physiques de la mission...) ; une information devra être faite à l'ensemble de ces personnes sur leur mission de sécurité.

Article 4 : secours

Les moyens de secours seront assurés par l'association des secouristes français de la Croix Blanche du bassin Annecien conformément à la convention signée le 10 juillet 2014 et, d'une part, par deux ambulances de la Société des Ambulances Réunies des Alpes et, d'autre part, par deux médecins.

Les ambulances prévues au dispositif ne pourront en aucun cas effectuer le transport de victimes sur une structure hospitalière.

D'une part, l'organisation devra mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'accès aux secours publics (au besoin neutralisation momentanée de la course) sur les voies publiques fermées à la circulation par arrêté municipal. D'autre part, en cas de nécessité, l'organisation en liaison avec les forces de l'ordre présentes sur la manifestation doit être en mesure d'assurer sans délai et en sécurité le transit des engins de secours par interruption de la course si nécessaire, et notamment pour l'accessibilité des voies totalement enclavées par le circuit.

Les demandes de secours publics seront transmises au centre de traitement et de régulation des appels de Meythet (téléphone 18 ou 112).

La manifestation organisée ne fait pas l'objet d'une convention de mise à disposition de moyens en personnels et en matériels sapeurs pompiers.

Le responsable du PC course devra être joignable à tout moment (N°PC course : 06 36 93 44 98).

Article 5 : emprunt de la piste cyclable de Doussard à Sevrier (voie verte)

L'organisation devra récupérer auprès des services du syndicat mixte du lac d'Annecy (SILA), les clés pour l'ouverture des barrières de la piste cyclable (SILA :7 rue des terrasses BP39 – 749620 CRAN-GEVRIER, mail : sila@sil.fr). La gestion des barrières et la sécurité restent sous l'entière responsabilité de l'organisation.

L'organisation devra informer les usagers de la fermeture de la piste cyclable au moins 48 heures avant la manifestation (sur les barrières).

La piste cyclable devra être libérée au fur et à mesure dès le passage du dernier coureur. L'organisation devra procéder au nettoyage de la piste cyclable (aucun marquage au sol et aucun dépôt sur la piste cyclable et ses abords).

Article 6 : service d'ordre

Un service particulier sous convention sera mis en place par la gendarmerie nationale.

Aucun service spécifique ne sera mis en place par la police nationale mais néanmoins, en cas de nécessité, ses services pourront être sollicités par l'intermédiaire du « 17 police-secours ».

La circulation sur les territoires des communes d'Annecy-le-Vieux, d'Annecy et de Talloires sera assurée par les services des polices municipales.

Pour assurer la régulation du trafic routier, au niveau des rond-points de Doussard et de Chavoire-Verdun, la gendarmerie nationale mettra en place des personnels placés sous convention.

Article 7: participants

L'organisation s'assurera que les participants présentent une des licences autorisées dans le règlement fédéral des courses hors stade de la fédération française d'athlétisme (soit les licences FFA, FF Triathlon, FF de Course d'Orientation, FF de Pentathlon moderne, UFOLEP ou FSGT avec la mention athlétisme en compétition pour ces deux dernières) en cours de validité, et que les non licenciés présentent un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.

Article 8: assurance

L'organisation devra justifier de l'assurance couvrant les risques de l'épreuve. Celle-ci devra pouvoir être présentée à toute réquisition des agents de la force publique.

Article 9 : reconnaissance de l'itinéraire

L'organisation devra procéder, quelques jours avant la course, à une reconnaissance de l'itinéraire et prendre contact avec les services gestionnaires de la voirie municipale en vue de résoudre les difficultés qui pourraient être rencontrées du fait de l'état des rues.

Article 10 : information des usagers de la route et des riverains et signalisations

L'organisation devra procéder à sa charge à l'information des usagers et riverains concernés par le passage de cette manifestation.

Tout marquage sur la chaussée qui ne serait pas effaçable rapidement est interdit.

Par ailleurs, l'organisation sera tenue de diffuser une information pour les usagers et les riverains concernés par la manifestation, à l'aide de panneaux de pré-information notamment, positionnés aux principaux points du parcours. Cette signalisation devra être mise en place en accord avec les services gestionnaires des voiries concernées.

Article 11 : protection de l'environnement et conservation d'un site Natura 2000

La manifestation ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation d'un site NATURA 2000.

Il est interdit à l'organisation et aux participants de jeter des journaux, imprimés, prospectus, tracts, échantillons et d'apposer des affiches publicitaires ou autres sur les plantations ou les dépendances du domaine public, sous peine de sanctions prévues par l'article R 632-1 du code pénal sans préjudice de poursuites qui pourraient être intentées en cas d'accident.

Il est également interdit d'apposer des affiches, papillons, flèches de direction, etc... sur les ouvrages d'art, bornes, plaques de rues communales et poteaux de signalisation.

L'organisation doit faire procéder à sa charge, au nettoyage des dépendances du domaine public et à l'enlèvement des panneaux publicitaires situés sur les accotements, après le déroulement de l'épreuve.

Article 12: ordre et sécurité publics

MM. les maires des communes concernées ordonneront toutes mesures qu'ils jugeront utiles en vue de garantir l'ordre et la sécurité publics dans la traversée de leur agglomération. Les arrêtés éventuellement pris à cet effet seront notifiés à l'organisation de l'épreuve sportive par les soins de MM. les maires.

Article 13 : mise en oeuvre

Mme le directrice de cabinet du préfet de la Haute-Savoie, M. le président du conseil général de la Haute-Savoie, M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale, M. le directeur départemental de la sécurité publique, M. le directeur départemental des territoires, M. le colonel, directeur départemental des services d'incendie et de secours, M. le président du syndicat mixte du lac d'Annecy, MM. les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au demandeur et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet,
la directrice de cabinet



Anne Coste de Champeron



L'ANCILOUVIENNE
TOUR DU LAC D'ANNECY

ANNEXE 1 -LISTE DES SIGNALEURS - EQUIPE N°1 - 11 signaleurs

MANIFESTATION: ANCILOUVIENNE 2014
DATE: Dimanche 14 SEPTEMBRE 2014



	NOM	Prénom	Date naissance	Lieu naissance	Rue	Code Postal	Ville	N° Permis de Conduire
	GUISNEL	Evelyne	11/04/1955	Guéméné / Scorff	15 rue de l'hôpital	74960	MEYTHET	265408
1/01	GAY	Christian	1953-	Annecy	96 ch des Palluds	74330	POISY	247769
2/01	GAY	Christine	1954-	Annecy	97 ch des Palluds	74330	POISY	260818
3/01	LAGRANGE	Monike	1950-	Annecy-le-Vieux	30 rue du Bulloz	74940	ANNECY-LE-VIEUX	168365 du 9 Juin 1965
4/01	LAGRANGE	Roger	1939-	Annecy	30 rue du Bulloz	74940	ANNECY-LE-VIEUX	100195
5/01	GAL	Jocelyne	1949-	Tresserve	6 impasse de la Victoire	74940	ANNECY-LE-VIEUX	5254 69
6/01	RUPPIER	Adrien	15/05/1990	Annecy	39 G Chemin des Fins	74000	ANNECY	325789
7/01	FORTIER	Ghislain	21/01/1951	St calais	48 Jet du Crêt	74320	Sévrier	198499
8/01	LACROIX	Serge	1948-	Annecy	Le Grenat 12 allée de Tenallier	74940	ANNECY-LE-VIEUX	189819
9/01	CONVERS	Nadine	1958-	Annecy	34 avenue de Cran	74000	ANNECY	199715
10/01	DESSALLE	Colette	1952-	Macon	1 rue Joliot Curie	74960	MEYTHET	138035 67 74
11/01	MARMOUX	Michelle	1948-	Bonneville	8 clos des Troles	74940	ANNECY-LE-VIEUX	138035 67 74
Rab/01	HUMBERT	André	1940-	Cruselles	29 rue des Mouettes	74940	ANNECY-LE-VIEUX	122938

Date et signature de l'organisateur: pio en son absence: Judith
Lapostolle - 09/09/14

Judith Lapostolle-AVDC pour l'Ancillevienne 2014

A noter que le responsable de l'équipe est inscrit en premier dans la liste



L'ANCIENVENNE
TOUR DU LAC D'ANNECY

ANNEXE 1 -LISTE DES SIGNALEURS - EQUIPE N°1BIS - 10 signaleurs



MANIFESTATION: ANCLEVENNE 2014
DATE: Dimanche 14 SEPTEMBRE 2014

	NOM	Prénom	Date naissance	Lieu naissance	Rue	Code Postal	Ville	N° Permis de Conduire
1//01 B	PASERO	Marie-Christine	09/06/1960	Valence	359 rue de l'Etrivaz	74370	PRINGY	790507200599
2//01 B	BOURBONNAUX	Fabienne	04/11/1980	Montluçon	158 Route de la Côte	74290	ALEX	980136200117
3//01 B	WITSCHI	Magali	09/07/1982	Besançon	23 rue du Pré de la Salle	74940	ANNECY-LE-VIEUX	30670200225
4//01 B	THEUIL	Sylvie	25/05/1970	Gonesse	9 rue des fondateurs Paccard	74940	ANNECY-LE-VIEUX	920796100211
5//01 B	LAPOSTOLLE	Judith	06/04/1956	Rotterdam	11 avenue François Favre	74000	ANNECY	07M133950
6//01 B	LOURENCO	Anna	12/07/1963	Santa Justa (Portugal)	25 impasse Champ Lacour N°19	74370	METZ-TESSY	850373200397
7//01 B	LACROIX	Pascalie	08/05/1960	Anney	2314 route d'Albertville	74320	SEVRIER	780474100110
8//01 B	SAN NICOLAS	Maureen	05/05/1987	Anney	1683 Route du Grand Nant	74370	VILLAZ	50374100287
9//01 B	SOGNO	Vanina	01/03/1972	Cabbes	40 route de pringy	74940	ANNECY-LE-VIEUX	890906110008
10//01 B	BERTHET	Brigitte	13/05/1961	Armentières				720184202440

Date et signature de l'organisateur: pio en son absence: Judith
Lapostolle - 09/09/14

Judith Lapostolle-AVOC pour l'Ancienvenne 2014

A noter que le responsable de l'équipe est inscrit en premier dans la liste



MANIFESTATION: ANCILEVIENNE 2014
DATE: Dimanche 14 SEPTEMBRE 2014

ANNEXE 1 - LISTE DES SIGNALEURS - EQUIPE N°2 - 11 signaleurs



	NOM	Prénom	Date naissance	Lieu naissance	Rue	Code Postal	Ville	N° Permis de Conduire
1//02	MOYSE	Mathieu	27/03/1983	Ancey	3, Allée de la chenaie	74600	Seynod	20874100323
2//02	MOYSE	Jean-Claude	21/04/1956	Bourg Saint Maurice	16 rue des Aravis	74000	Ancey	293375
3//02	DAMEVIN	Thomas	28/12/1988	St Jean de Maurienne	44 Impasse de la Fromagerie	73500	Bramans	50173200603
4//02	YAKOUBI	Hichem	05/04/1964	Tunis	5 rue du manoir	74960	Cran-Gevrier	830373200721
5//02	VENDETTI	Stéphane	10/11/1984	Ancey	17 Avenue de Montaigne	74600	Seynod	10374100094
6//02	PASQUIER	Marie-Christine	22/08/1954	Trèves	10 rue des Jasmims	74960	Meythet	801027300221
7//02	ARNAUD	Kevin	08/08/1990	Bourg Saint Maurice	6 rue Gabriel Faure	74000	Ancey	71073200671
8//02	DUCRET	Julien	20/03/1980	Ancey	Rue Charles Baudelaire	74600	Seynod	960674100428
9//02	BENABDALLAH	Michaël	26/07/1986	Lyon	74 route de Promery	74370	Metz Tassy	841069112845
10//02	BODIARD	Marion	30/12/1985	Montbéliard	31 Rue des Beaubions	74600	Seynod	20125100387
11//02	RASSAT	André	05/09/1973	Ancey	37 Impasse des petites Combes	74330	Poisly	911074110938

Date et signature de l'organisateur: pio en son absence: Judith Lapostolle - 09/09/14

Judith Lapostolle-AVDC pour l'Ancillevienne 2014

A noter que le responsable de l'équipe est inscrit en premier dans la liste



LE MANEGEMENT
TOUR DU LAC D'ANNECY

MANIFESTATION: ANCIENNIENNE 2014
DATE: Dimanche 14 SEPTEMBRE 2014

ANNEXE1 - LISTE DES SIGNALEURS - EQUIPE N°3 - 13 signaleurs



	NOM	Prénom	Date naissance	Lieu de Naissance	Rue	Code Postal	Ville	N° Permis de Conduire
11/03	RONNOU	Marie	13/11/1972	Le Caire (Egypte)	33, Rue Vaugelas	74000	ANNECY	921177200372
2/03	LANGLAIS	Nadine	17/11/1963	La Fleche	22, des du Buisson	74940	ANNECY-LE-VIEUX	770572300247
3/03	CHARDONNET	Brigitte	01/07/1961		177 route de la couloutte	74330	POISY	810373200809
4/03	LEROY	Renée	05/03/1954	Montreuil	18, Rue François L'éveque	74000	ANNECY	256667
5/03	LETUR	Laurent	02/03/1968	Montluçon	33, Rue Vaugelas	74000	ANNECY	851274100134
6/03	LAPANDERY	Yves	08/01/1971	Le Creusot	18, Rue Henry Bordeaux	74000	ANNECY	900438111566
7/03	JAMBON	Christine	08/08/19963	Marseille	18, Rue Henry Bordeaux	74000	ANNECY	811013310199
8/03	JEALDI	Hacen	10/03/1963	Mansoura-Tunisie	20, Grande Rue d'Aléry	74960	CRAN GEVRIER	910707200961
9/03	JULIEN	Lucie	27/05/1992	Anneey	284, Route de la Poudrière	74210	DOUSSARD	8067410930
10/03	DECARROZ	Sophie	22/04/1980	Anneey	79, Allée du ro	74600	QUINTAL	960674100579
11/03	VEYRAT DE LACHERNAL	Eloïde	07/05/1986	Anneey	100, Route de Chevaline	74210	DOUSSARD	31074101181
12/03	RAMBAUD	Pascal	14/04/1965	Nantes	78, Allée des Cyclamens	74230	SEVRIER	840744200075
13/03	BERNARDI	Nathalie	06/08/1971	Levallois-Perret	3, Allée des Astiers	74940	ANNECY-LE-VIEUX	900492310468
RAB	VASQUEZ	Jéréme	26/10/1967	Bordeaux	150, Rue de la Poste	74210	DOUSSARD	891024310243

Date et signature de l'organisateur: p/o en son absence: Judith Lapostolle - 09/09/14
à noter que le responsable de l'équipe est inscrit en premier dans la liste

Judith Lapostolle-AVOC pour l'Ancienne 2014



L'ANCIENNE
TOUR DU LAC D'ANNECY

ANNEXE 1 - LISTE DES SIGNALEURS - EQUIPE N°4 - 13 signaleurs



MANIFESTATION: ANCIENNE 2014
DATE: Dimanche 14 SEPTEMBRE 2014

NOM	Prénom	Date naissance	Lieu de Naissance	Rue	Code Postal	Ville	N° Permis de Conduire	
1/04	MIGUET	Bernard	11/09/1961	Rumilly (74)	79 Impasse de Magie	74370	ARGONAY	790774100993
2/04	VERDUYN	Pascal	11/04/1963	Saint Etienne	4 allée de la Chapelle	74940	ANNECY-LE-VIEUX	607008
3/04	MOENNE-LOCCOZ	François	18/03/1963	Anney (74)	Le Pont	74210	ALEX	81027100205
4/04	MIGUET	Isabelle	11/04/1965	Annéville (57)	79 Impasse de Magie	74370	ARGONAY	830774100075
5/04	TARDY	Bastien	13/11/1968	St Priest (69)	315 route de Magie	74370	ARGONAY	870474110257
6/04	FAURE	Yves	02/12/1946	Pont de Beauvoisin (38)	316 route de Vernod	74330	POISY	206474
7/04	GONTHIER	Kay	21/06/1972	Belley (01)	803 route des Combes	74210	SEYTHENEX	891059561763
8/04	MICHAUD	Frédérique	15/02/1960	Alger (Algérie)	5 Allée des cortis	74960	CRAN-GEVRIER	790975120951
9/04	MICHAUD	Alain	31/10/1958	Grenoble	5 Allée des cortis	74960	CRAN-GEVRIER	770338111583
10/04	NINET	Michel	28/04/1965	St Julien en Genevois (74)	60 Chemin Raparet Perroix	74290	TALLOIRES	8306012000752
11/04	NINET	Florence	04/07/1971	Lille (59)	60 Chemin Raparet Perroix	74290	TALLOIRES	891059561849
12/04	MOLLIER-CARROZ	Lionel	26/08/1963	Ugine (73)	9 rue des contaminées	74940	ANNECY-LE-VIEUX	810873200243
13/04	MOLLIER-CARROZ	Christine	01/05/1965		9 rue des contaminées	74940	ANNECY-LE-VIEUX	830121200630

Date et signature de l'organisateur: p/lo en son absence: Judith Lapostolle - 09/09/14

à noter que le responsable de l'équipe est inscrit en premier dans la liste.

Judith Lapostolle-AVDC pour l'Ancienne 2014



L'ANCILEVIENNE
TOUR DU LAC D'ANNECY

ANNEXE 1 - LISTE DES SIGNALTEURS - EQUIPE N°5 - 9 signaleurs



MANIFESTATION: ANCILEVIENNE 2014
DATE: Dimanche 14 SEPTEMBRE 2014

	NOM	Prénom	Date naissance	Lieu de Naissance	Rue	Code Postal	Ville	N° Permis de Conduire
1/05	OTTONE	Delphine	31/07/1972	Sallanches	53 route de Rogemont	74330	EPAGNY	900274110417
2/05	BOURQUARD	Franck	26/09/1972	St Julien en Genevois	53 route de Rogemont	74330	EPAGNY	890874110285
3/05	BOUDIN	Delphine	19/02/1972	Arras	7 rue du Nant	74960	METHET	896589235851
4/04	GOUTTIERE	Christophe	13/04/1970	Chatenay-Malabry	507 route de Chenavy	74330	SILLINGY	880392110351
5/05	NOUGAREDE	Catherine	20/09/1962	Annecy le Vieux	507 route de Chenavy	74330	SILLINGY	83077320080041
6/05	MONANGE	Pascalie	27/02/1969	Meiz (57)	13 rue de la Poste	74000	ANNECY	871157902376
7/05	DUFOURNET-CHAMOT	Alicia	03/10/1982	Villaz	512 route des Vignes	74370	VILLAZ	674100187
8/05	FOREL	Alban	21/07/1976	Saint-Etienne (42)	19 parc Raisses	74940	ANNECY LE VIEUX	94 024 23 00 528
9/05	CURTTAUD	Dominique	18/12/1954	Villfranche sur Saône	40bis, avenue de Genève	74000	ANNECY	2895473 du 11/07/1974

Judith Lapostolle-AVDC pour l'Ancilevienne 2014

Date et signature de l'organisateur: plo en son absence: Judith Lapostolle -- 09/09/14

à noter que le responsable de l'équipe est inscrit en premier dans la liste



L'ANCILEVIENNE
TOUR DU LAC D'ANANCY

ANNEXE 1 - LISTE DES SIGNALEURS - EQUIPE N°5BIS - 7 signaleurs



MANIFESTATION: ANCILEVIENNE 2014
DATE: Dimanche 14 SEPTEMBRE 2014

	NOM	Prénom	Date naissance	Lieu de Naissance	Rue	Code Postal	Ville	N° Permis de Conduire
1//05B	ROBOAM	Pascal	17/02/1963	Poissy	22 rue Joseph Dessaix	74000	ANNECY	10878300118 le 21/09/81
2//05B	SUCHET	Bernard	09/10/1947	Rumilly	Rte de St SYLVESTRE	74150	MARCELLAZ- ALBANAIS	175495
3//05B	ALJANE	Selim	19/04/1970	Lyon	1 rue des foulques	74940	ANNECY-LE-VIEUX	10838100310
4//05B	MOUVET	Nouria	05/05/1962	St Etienne	70 Impasse de la tournette	74410	SAINT JORIOZ	801242310759
5//05B	REVLARD	Séverine	15/01/1976	Sévrier	13 Avenue berthollet	74000	ANNECY	930774100989
6//05B	CHAMBERLIN	Lynda	20/12/1972	Chartres	347 Route Principale	74350	St Blaise	980338101550
7//05B	FARMER	Chantale	13/04/1981	Montréal (Canada)	7 rue Maréchal Leclerc	74000	ANNECY	50520200065

Judith Lapostolle-AVOC pour l'ancilevienne 2014

Date et signature de l'organisateur: p/c en son absence: Judith Lapostolle -- 09/09/14

à noter que le responsable de l'équipe est inscrit en premier dans la liste



L'ANCIÉVENNE
TOUR DU LAC D'ANECY

ANNEXE 1 - LISTE DES SIGNALEURS - EQUIPE N°6 - 8 signaleurs



MANIFESTATION: ANCIÉVENNE 2014

DATE: Dimanche 14 SEPTEMBRE 2014

NOM	Prénom	Date naissance	Lieu de Naissance	Rue	Code Postal	Ville	N° Permis de Conduire
1//06	CHAMPION	Clément	Chalons sur Marne	7 chemin de l'union	74960	CRAN GEVRIER	790774100993
2//06	BLANC	Michèle	CHAMBERY	21, route de Vovray	74000	ANNECY	781273200281
3//06	COKYGIT	Zlian	ANNECY	21, route de Vovray	74000	ANNECY	pas de permis
4//06	ALLARD	Julie	ANNEMASSE	6 route de vignière	74000	ANNECY	961274100635
5//06	GAY	Nadine	ST ETIENNE	84 avenue de la Plaine	74000	ANNECY	780242310202
6//06	GUILLET-LHERMITE	Ludovic	ANNECY	456 chemin des devantis	74370	Pringy	950974101208
7//06	PAVOUX	Armand	ST ETIENNE	15 rue des jardins	74000	ANNECY	971042300161
8//06	BERLIOZ	Fabienne	LYON	21 rue des carillons	74940	ANNECY LE VIEUX	900269111401

Date et signature de l'organisateur: p/o en son absence: Judith Lapostolle -- 09/09/14

à noter que le responsable de l'équipe est inscrit en premier dans la liste

Judith Lapostolle-AVOC pour l'Ancilevienne 2014



L'ANCILEVIENNE
TOUR DU LAC D'ANNECY

ANNEXE 1 - LISTE DES SIGNALEURS - EQUIPE N°7 - 7 signaleurs



MANIFESTATION: ANCILEVIENNE 2014
DATE: Dimanche 14 SEPTEMBRE 2014

NOM	Prénom	Date naissance	Lieu de Naissance	Rue	Code Postal	Ville	N° Permis de Conduire
1/07 SABOUREAU	Christian	18/02/1949	Anney	82 avenue de France	74000	ANNECY	217819 obtenu le 5/03/1969 Pref Hte-Savoie
2/07 ROUET	David	02/03/1982	St Raphael	50 Chemin de la Forge	74410	Favergeres	11074100511
3/07 VIGUET CARRIN	Daniel	03/12/1949	Ugine	380 chemin du Bon	73400	Ugine	7632009A
4/07 VIGUET CARRIN	Mariele	21/01/1963	Ugine	380 chemin du Bon	73400	Ugine	840973200800
5/07 LAPOSTOLLE	Manon	13/01/1995	Anney	11 avenue François Favre	74000	Anney	14210P007910
6/07 BRETINEAU	Christophe	10/02/1969	Anney	18 chemin champ Pequan	74370	Pringy	880174110553
7/07 PEYRAUD	Marine	21/06/1989	Anney	70 chemin de Germany	74150	Marcellaz	60374100748

Date et signature de l'organisateur : p/o en son absence: Judith Lapostolle -- 09/09/14

à noter que le responsable de l'équipe est inscrit en premier dans la liste

Judith Lapostolle-AVDC pour Ancilevienne 2014



ANNEXE 1 - LISTE DES SIGNALEURS - EQUIPE N°8 - 13 signaleurs



MANIFESTATION: ANCILEVIENNE 2014
DATE: Dimanche 14 SEPTEMBRE 2014

NOM	Prénom	Date naissance	Lieu de Naissance	Rue	Code Postal	Ville	N° Permis de Conduire	
1//08	Lavorel	Michèle	24/01/1950	Annecy (74)	123 Chemin des Veulliers	74370	Pringy	207430
2//08	Depraz	Bernard	15/01/1958	Bourg en Bresse (01)	283 Mail Allobroges	74370	Pringy	770874100022
03//08	Depraz	Mireille	20/09/1959	Annecy (74)	283 Mail Allobroges	74370	Pringy	7801741000627
04//08	Collomb	Marie-Odile	01/02/1958	Louvier (27)	105 Chemin de la Fruitière	74370	Metz Tassy	7801741000615
05//08	Lachat	Jean	13/04/1943	Pringy (74)	93 Rue des grands Champs	74370	Pringy	164159
06//08	Reculon	Claude	12/02/1957	Chalon-sur-Saône (71)	6 Rue de l'Arlequin	74960	Cran Gevrier	266586
07//08	Reculon	Brigitte	06/03/1958	Clunys (71)	6 Rue de l'Arlequin	74960	Cran Gevrier	920174110236
08//08	Vuilliet	Martine	07/12/1954	Annecy (74)	1335 Rue de Promery	74370	Pringy	265397
09//08	Lachat	François	30/11/1944	Pringy (74)	29 Route de Cuvât	74370	Pringy	141243
10//08	Reculon	Sylvie	27/08/1979	St Remi (71)	16 Chemin des Vernets	73410	La Biolle	97127400550
11//08	Lalanne	Danielle	15/11/1954	Paris 17e (75)	42 Impasse des Crêt	74210	Lathuille	139212
12//08	Gaillard	Monique	25/07/1950	Salon de Provence (13)	23 Avenue de France	74000	Annecy	811213310234
13//08	Goddet	Odile	26/06/1947	La Balme	92 Route de la Bonasse	74330	La Balme	245986

Date et signature de l'organisateur: p10 en son absence: Judith Lapostolle — 09/09/14

à noter que le responsable de l'équipe est inscrit en premier dans la liste

Judith Lapostolle-AVCC pour l'Ancilevienne 2014



ANNEXE 1 - LISTE DES SIGNALEURS - EQUIPE N°9 - 5 signaleurs



MANIFESTATION: ANNCLEUVIENNE 2014
DATE: Dimanche 14 SEPTEMBRE 2014

NOM	Prénom	Date naissance	Lieu de Naissance	Rue	Code Postal	Ville	N° Permis de Conduire
PELLARIN	Jean-Luc	26/06/1951	Metz-Tessy	341, Route de la Plage	74290	Menthon Saint Bernard	222316
MONIER	André	06/07/1940	Anney (74)	15, Avenue de France	74000	Anney	102371
VIVET	Jo	01/06/1939	Chambéry	71, Avenue de Genève	74000	Anney	193748
SANTAMARIA	Pascal	30/10/1958	Rouen	7 rue du Quart d'Amont	74960	Cran-Gevrier	780474101047
PELLARIN	Laurène	11/09/1985	Anney (74)	341, Route de la Plage	74290	Menthon Saint Bernard	20774100379

Date et signature de l'organisateur: p/o en son absence: Judith Lapostolle -- 09/09/14

Judith Lapostolle-AVOC pour l'Anncleuvienne 2014

a noter que le responsable de l'équipe est inscrit en premier dans la liste



ANNEXE 1 - LISTE DES SIGNALEURS - EQUIPE N°10 - 14 signaleurs



MANIFESTATION: ANCILEVIENNE 2014
DATE: Dimanche 14 SEPTEMBRE 2014

	NOM	Prénom	Date naissance	Lieu de Naissance	Rue	Code Postal	Ville	N° Permis de Conduire
1/1/10	GERMAIN	Anne-Marie	23/08/1952	Bourg en Bresse	Jarrey	71480	CUISEAUX	170274
2/1/10	GERMAIN	Jacques	22/02/1949	Bourg en Bresse	Jarrey	71480	CUISEAUX	170274
3/1/10	CURT-COMTE	Fabienne	23/10/1954	Bonneville	86 Impasse de Lambossy	74250	VIUZ EN SALLAZ	271331
4/1/10	CURT-COMTE	Michel	19/03/1955	Viuz en Sallaz	86 Impasse de Lambossy	74250	VIUZ EN SALLAZ	13BC79014
5/1/10	GUILLOUD	Solenne	04/07/1982	Annecy	3 rue de la Fraternité	74000	ANNECY	980574100358
6/1/10	HENNEQUIN	Jean Luc	05/04/1952	Annecy	90 route des Maratchères	74330	POISY	250619
7/1/10	DUPERTHUY	Bernard	06/05/1965	Sallanches	13, allée des pins	74600	SEYNOD	840274100273
8/1/10	STOPINI	Daniel	23/05/1954	Chambery	63, rue des alpins	74000	ANNECY	262568
9/1/10	MALINJOUJ	Bernard	08/11/1961	Annecy	15, boulevard du Fier	74000	ANNECY	801274100137
10/1/10	SPERER	Joseph	17/04/1949	Annecy	6, rue Louis Armand	74000	ANNECY	197753
11/1/10	RIZET	Véronique	19/05/1955	Sureres	2470 route de Boisingses	74250	VIUZ EN SALLAZ	760478400767
12/1/10	RIZET	Laurent	11/07/1952	Putaux	2470 route de Boisingses	74250	VIUZ EN SALLAZ	76520711757078
13/1/10	BAILLY	Dominique	09/06/1962	Le Havre	613, route des Avallions	74320	SEVRIER	800876301093
14/1/10	BOINET	Olivier	27/01/1963	Paris	62 allée de la treille	74330	POISY	811292210034

Date et signature de l'organisateur p/o en son absence: Judith Lapostolle -- 09/09/14
à noter que le responsable de l'équipe est inscrit en premier dans la liste

Judith Lapostolle-AVOC pour Ancilevienne 2014



ANNEXE 1 - LISTE DES SIGNALEURS - EQUIPE N°11 - 13 signaleurs



MANIFESTATION: ANCILEVIENNE 2014
DATE: Dimanche 14 SEPTEMBRE 2014

NOM	Prénom	Date naissance	Lieu de Naissance	Rue	Code Postal	Ville	N° Permis de Conduire	
1/1/11	GARDE	Louis	02/12/1970	Saint Chamond (42)	5 avenue de la Mandallaz	74000	Annecy	910621200864 (13/09/1991)
2/1/11	GARDE	Emmanuelle	14/11/1970	Villeneuve Saint Georges (94)	5 avenue de la Mandallaz	74000	Annecy	880791202085 (19/07/1989)
3/1/11	LOISEL	Frédérique	05/11/1970	Vaux en valin (69)	15 avenue d'Aléry	74000	Annecy	880969112076
4/1/11	MOREL	Véronique	05/09/1964	Annecy (74)	2 rue des Gilières	74000	Annecy	820874100292
5/1/11	FAIVRE	Elisabeth	16/08/1969	Joigny (89)	2 rue Jules Barut	74000	Annecy	870889110338
6/1/11	THEVENET	Virginie	02/03/1973	Annecy (74)	23 rue de l'Iserson	74960	Cran-Gevrier	en cours de renouvellement récupéré 920974100765
7/1/11	VIRZI-MOREL	Romane	24/05/1994	Annecy (74)	2 rue des Gilières	74000	Annecy	pas de permis
8/1/11	NIGNON	Julien	29/01/1984	Sainte-Adresse (76)	6 allée des Sauls	74000	Annecy	12569300231
9/1/11	MERKEL	Mireille	01/09/1957	Altkirch (68)	13 avenue de la Mandallaz	74000	Annecy	750868210185
10/1/11	SCHNEIDER	Raymond	07/07/1950	Lyon (69)	37 route de la Coulotte	74330	Poisy	770874100942 (5/6/1978)
11/1/11	FABRE	Fernando	10/05/1973	Puebla (Mexique)	312D rue de la Mironnaz	74330	Epagny	20874100763
12/1/11	BEYLLE	Fabrice	29/10/1971	Annecy (74)	1 quai des cordeliers	74000	Annecy	890974111246
13/1/11	EYMARD	Nathalie	21/05/1962	Melun (77)	45 route des Plantées	74320	Sévrier	911274110743

Date et signature de l'organisateur: pio en son absence: Judith Lapostolle - 09/09/14
à noter que le responsable de l'équipe est inscrit en premier dans la liste

Judith Lapostolle-AVDC pour l'Ancillevienne 2014



ANNEXE 1 - LISTE DES SIGNALEURS - EQUIPE N°12 - 16 signaleurs



MANIFESTATION: ANCIENNE 2014
DATE: Dimanche 14 SEPTEMBRE 2014

	NOM	Prénom	Date naissance	Lieu de Naissance	Rue	Code Postal	Ville	N° Permis de Conduire
1//12	MONTAZ-ROSSET	Patrick	11/08/1961	GRENOBLE	20 avenue de Chevene	74000	ANNECY	790874100436
2//12	GROSS	Stéphanie	28/06/1975	VILLERUPT	11 chemin de l'abbaye	74940	ANNECY-LE-VEUX	910757710417
3//12	BOISSIER	Christine	07/11/1966	VOIRON	107 Impasse des Bruyères dessous	74230	DINGY	840838111363
4//12	LABARTINO	Suzanne	08/04/1962	VOREPPE	18 allée des Fougères	74600	SEYNOD	800674100428
5//12	KOMI	Djima	27/07/1978	ISSATI (TOGO)	10 rue de la Donzière	74600	SEYNOD	960574100200.
6//12	PERON	René	23/03/1952	ANNECY	Venel	74290	TALLOIRES	230167
7//12	PIOLLE	José	29/03/1952	ARGOULES	Rés Les Hauts de Brogny - 3 Allée Pressoir	74940	ANNECY-LE-VEUX	94 73 60 313
8//12	SILBERSTEIN	Jacques	30/10/1930	ANNECY	7 Rue Val Vert	74600	SEYNOD	591607
9//12	VIDAL	Eric	19/03/1964	ANNECY	18 Allée des Fournais VIEUGY	74600	SEYNOD	820352100317
10//12	LAURENT	Jacques	28/06/1963	GAP	8 Allée de la Chenaie	74600	SEYNOD	831 138 1 10749
11//12	TRANCHANT	Jean-Paul	16/09/1956	CHAMBERY	10 Rue du 19 AOUT 44	74000	ANNECY	76106915588
12//12	CONS	Philippe	28/04/1959	ANNECY	16 Route du Crêt des Vignes	74290	VEYRIER DU LAC	297766
13//12	MUGUET	Joëlle	28/01/1953	PARIS 8ème	3 allée du Côleau	74940	ANNECY-LE-VEUX	261872
14//12	DAVOINE	Alexandre	01/07/1983	CAMBRAI	27 Bd Costa de Beauregard	74600	SEYNOD	990755501233
15//12	MARTIN	Corinne	13/09/1969	ANGERS	28 Chemin du Jouly	74940	ANNECY-LE-VEUX	890949101927
16//12	FAURE	Yves	12/02/1946	ANNECY	316 Route de Vernod	74330	POISY	206474

Date et signature de l'organisateur: p/lo en son absence: Judith Lapostolle -- 09/09/14
à noter que le responsable de l'équipe est inscrit en premier dans la liste

Judith Lapostolle-AVOC pour Ancilevienne 2014



ANNEXE 1 - LISTE DES SIGNALEURS - EQUIPE N°13 - 18 signaleurs



MANIFESTATION: ANCILEVIENNE 2014
DATE: Dimanche 14 SEPTEMBRE 2014

NOM	Prénom	Date naissance	Lieu de Naissance	Rue	Code Postal	Ville	N° Permis de Conduire
AUTAJON	Jérémie	02/06/1973	Bonneville (74)	96 rue de Champ Bout	74370	PRINGY	9007410464 Hte-Savoie
DEFRANDOUX	Karine	01/08/1969	Mont Saint Martin (54)	74 chemin des Jardins Fleuris	74330	POISY	MN48465 Basse Savoie
BERTERO	Paulette	10/12/1947	Besançon (25)	8 Allée Jean Monnet	74940	ANNECY-LE-VIEUX	183942 Prefecture du Doubs
GAJDOZIK	Jolije	30/11/1950	Valentigney (25)	12 rue des Palouses	74960	CRAN-GEVRIER	260061 Hte-Savoie
SONNERAT	André	31/07/1948	Villy le Pelloux (74)	24E rue des Pommanes	74940	ANNECY-LE-VIEUX	291069 Hte-Savoie
PLATIN	Carole	15/07/1982	Lons le Saurier	18 vieille route des pensières	74290	VEYRIER DU LAC	980901201070 Bourg en Bresse
MOYSE	Mathieu	27/03/1983	Annecy	Allée de la crenale	74000	ANNECY	20874100323
LEMMEL	Thierry	18/05/1967	Strasbourg	2 allée des Tilleuls	74940	ANNECY LE VIEUX	30573200114
ZANARDO	Denis	21/03/1982	Annecy	6 allée du Champ de Mais	74940	ANNECY LE VIEUX	000474100051 Annecy
GOURIN	Daniel	07/06/1952	Nantes	634 route d'Aix les bains	74600	MONTAGNY LES LANCHES	251300 Annecy
GOURIN	Michèle	06/09/1948	Annecy	634 route d'Aix les bains	74600	MONTAGNY LES LANCHES	251954 Annecy
AGUILAR	Ninioska	26/05/1976	Santiago (Chil)	96 rue de Champ Bout	74370	PRINGY	981074101225 Hte-Savoie
GOUDET	Laurence	17/12/1969	Dijon	27 av Montaigne	74600	SEYNOD	880321200912 Dijon
POLETTI	Lionel	17/07/1981	Oullins (69)	20 Avenue des Carres	74940	ANNECY LE VIEUX	970774100584 Hte-Savoie
PIERARD	Sophie	18/05/1977	Villiers le Bel	64 rue des Alpines	74000	ANNECY	940138100117 Hte-Savoie
GRAVIER	Daniel	25/05/1949	Sauvigny les Bois	Chez Hilde Delouche 2 chemin de Ste Anne	74940	ANNECY LE VIEUX	102300 Lyon
JARRIN	Claude	17/10/1953	Annecy	50 route de l'Ecole d'Agriculture	74330	POISY	pas de permis
DURET	Ludvine	16/03/1979	Annecy	16 Rue Guillaume Fichet	74000	Annecy	951174100896.

Date et signature de l'organisateur p/vo en son absence: Judith Lapostolle - 09/09/14
à noter que le responsable de l'équipe est inscrit en premier dans la liste

Judith Lapostolle-AVOC pour l'Ancilevienne 2014



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014254-0040

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 11 Septembre 2014

**74_préfecture de la Haute- Savoie
Cabinet
BSI bureau de la sécurité intérieure**

arrêté d'autorisation d'une course pédestre
"ecotrail" le dimanche 21 septembre 2014



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet

Bureau de la sécurité intérieure

Section polices administratives spéciales

Références: BSI/CB

Anncyy, le **11 SEP. 2014**

LE PREFET DE LA HAUTE SAVOIE

Arrêté n° **2014254-0040**
d'autorisation d'une course pédestre « Ecotrail »
le dimanche 21 septembre 2014

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1 ;
VU le code de la route et notamment ses articles R 411-29 à R 411-32 ;
VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 332-1 à L 332-9, R 332-23 à R 332-27 et R414-19 à R414-26 ;
VU le code du sport et notamment ses articles R 331-6 à R 331-17, A 331-2 à A 331-15 et A 331-26 à A 331-31 ;
VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements et notamment son article 43 ;
VU l'arrêté préfectoral n°2010-1521 du 17 décembre 2010 portant désignation de la liste départementale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;
VU le décret 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
VU la demande reçue en préfecture par laquelle Mme Marie SOMM, présidente de l'association Sommand Randos Nature, d'une part, sollicite l'autorisation d'organiser le dimanche 21 septembre 2014, une course pédestre intitulée « Ecotrail » et, d'autre part, prend l'engagement de prendre à sa charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement des épreuves et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à l'organisation ou à ses préposés ;
- VU l'avis de M. le sous-préfet de Bonneville ;
VU l'avis de M. le président du conseil général de la Haute-Savoie ;
VU l'avis de M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale ;
VU l'avis de M. le directeur départemental des territoires ;
VU l'avis de M. le directeur départemental de la cohésion sociale ;
VU l'avis de M. le colonel, directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
VU l'avis de la fédération française d'athlétisme ;
VU les avis des maires des communes concernées ;

SUR proposition de Mme la directrice de cabinet du préfet ;

ARRETE

Article 1 : organisation

Mme Marie SOMM, présidente de l'association Sommand Randos Nature, ci-après dénommée « l'organisation », est autorisée à organiser une course pédestre intitulée « Ecotrail » le dimanche 21 septembre 2014, dans le strict respect des dispositions précisées au dossier déposé en préfecture et aux conditions du présent arrêté.

L'organisation devra recommander aux coureurs de se conformer strictement aux mesures générales ou spéciales qui auront été prises par les maires en vue de garantir le bon ordre et la sécurité publics.

L'organisation devra prendre connaissance des arrêtés municipaux destinés à réglementer la circulation routière sur les voies empruntées par les concurrents de la manifestation autorisée.

Article 2 : sécurité

La sécurité de cette manifestation relève de l'entière responsabilité de l'organisation. Une vigilance toute particulière de l'organisation (consignes, décision d'annulation...) est requise en cas de dégradation météo ou de conditions de parcours dégradées. La manifestation est annulée en cas d'intempéries.

L'organisation doit prendre en compte la réglementation technique de sécurité des courses hors stade de type « Trail et Trail Court » établie par la fédération délégataire d'athlétisme.

Il appartient à l'organisation de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'épreuve et un bon encadrement des coureurs.

L'organisation prendra également toutes dispositions pour assurer la sécurité des spectateurs et celle des autres usagers de la route.

Article 3 : signaleurs

L'organisation devra prendre en charge la totalité du dispositif de sécurité en mettant en place à tous les endroits de l'itinéraire susceptibles de présenter un risque, un nombre suffisant de signaleurs compétents et identifiables qui garantiront, sous leur responsabilité, la sécurité des participants et des usagers de la route, notamment au niveau des différentes intersections et traversées de routes. Les signaleurs seront dotés entre eux de liaison radio avec le PC course.

La liste des signaleurs est annexée au présent arrêté.

Les signaleurs seront porteurs individuellement d'une copie du présent arrêté d'autorisation de l'épreuve qui ne préjuge pas du respect des autres décisions prises par les différentes autorités concernées par cette manifestation et en particulier par les gestionnaires des routes qui ont réglementé la circulation. Ils devront être présents un quart d'heure au moins, une demi-heure au plus, avant l'heure de passage théorique de l'épreuve ; ils seront identifiables au moyen d'un brassard ou d'une chasuble marqué "course" et devront utiliser des piquets mobiles à deux faces (rouge et vert), modèle K 10.

L'organisation devra fixer et contrôler la capacité des acteurs de l'organisation et des signaleurs à effectuer leur mission en sécurité (équipements, connaissance du règlement, contraintes physiques de la mission...) ; une information devra être faite à l'ensemble de ces personnes sur leur mission de sécurité.

Le positionnement judicieux des signaleurs et des équipes de secours mobiles « ESM » entre les différents points de contrôle et de ravitaillement se justifiera par l'adéquation temps/distance spécifique à la typologie montagnarde.

Article 4: secours

Les moyens de secours seront assurés par l'Association Alpes Secours conformément à la convention signée le 1^{er} mai 2014 et, par un médecin.

Les véhicules de premiers secours prévus au dispositif ne pourront en aucun cas effectuer le transport de victimes sur une structure hospitalière.

Le maillage des secours mis en place par l'organisation devra permettre à tous les concurrents une prise en charge par une équipe de secours mobile « ESM » dans un délai de 30 minutes au plus.

Les demandes de secours publics seront transmises au centre de traitement et de régulation des appels de Meythet (téléphone 18 ou 112).

La manifestation organisée ne fait pas l'objet d'une convention de mise à disposition de moyens en personnels et en matériels sapeurs pompiers.

Le responsable du PC course devra être joignable à tout moment (N°PC course : 06 83 67 20 37).

Article 5: participants

L'organisation s'assurera que les participants présentent une des licences autorisées dans le règlement fédéral des courses hors stade de la fédération française d'athlétisme (soit les licences FFA, FF Triathlon, FF de Course d'Orientation, FF de Pentathlon moderne, UFOLEP ou FSGT avec la mention athlétisme en compétition pour ces deux dernières) en cours de validité, et que les non licenciés présentent un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.

Les participants seront tous munis d'un téléphone portable.

Article 6 : service d'ordre

Aucun service spécifique ne sera mis en place par la gendarmerie nationale.

Article 7 : reconnaissance de l'itinéraire

L'organisation devra procéder, quelques jours avant la course, à une reconnaissance de l'itinéraire et prendre contact avec les services gestionnaires de la voirie municipale en vue de résoudre les difficultés qui pourraient être rencontrées du fait de l'état des routes.

Article 8 : information des usagers de la route et des riverains et signalisations

L'organisation devra procéder à sa charge à l'information des usagers et riverains concernés par le passage de cette manifestation.

Tout marquage sur la chaussée qui ne serait pas effaçable rapidement est interdit.

Par ailleurs, l'organisation sera tenue de diffuser une information pour les usagers et les riverains concernés par la manifestation, à l'aide de panneaux de pré-information notamment, positionnés aux principaux points du parcours. Cette signalisation devra être mise en place en accord avec les services gestionnaires des voiries concernées.

Article 9 : assurance

L'organisation devra justifier de l'assurance couvrant les risques de l'épreuve. Celle-ci devra pouvoir être présentée à toute réquisition des agents de la force publique.

Article 10 : protection de l'environnement

Le parcours longe des milieux sensibles comme les « tourbières de Sommand », objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope.

L'organisation veillera au strict respect du règlement de la course concernant l'interdiction de quitter les sentiers et, l'abandon de déchets par les concurrents comme par les personnes chargées de la logistique. L'organisation sera tenu responsable des déchets abandonnés dans le cadre de la manifestation.

Une sensibilisation à cette réglementation sera faite auprès des concurrents et des personnes chargées de la logistique (briefing, etc...). La vigilance des participants à ne pas quitter les sentiers devra être particulièrement attirée.

La pose de rubalises, fanions et de piquets est autorisée. La peinture est strictement interdite pour le marquage. Ces balises et supports (piquets) ainsi que l'ensemble des déchets seront retirés au plus tard le lendemain de l'épreuve.

En application de la Loi du 3 janvier 1991, il est rappelé que toute circulation de véhicules à moteur est interdite sur les chemins non ouverts à la circulation. En conséquence, seuls pourront être autorisés à les emprunter les véhicules motorisés nécessaires à l'organisation des secours.

Il est interdit à l'organisation et aux participants de jeter des journaux, imprimés, prospectus, tracts, échantillons et d'apposer des affiches publicitaires ou autres sur les plantations ou les dépendances du domaine public, sous peine de sanctions prévues par l'article R 632-1 du code pénal sans préjudice de poursuites qui pourraient être intentées en cas d'accident.

Il est également interdit d'apposer des affiches, papillons, flèches de direction, etc... sur les ouvrages d'art, bornes, plaques de rues communales et poteaux de signalisation.

L'organisation doit faire procéder à sa charge, au nettoyage des dépendances du domaine public et à l'enlèvement des panneaux publicitaires situés sur les accotements, après le déroulement de l'épreuve.

Article 11: ordre et sécurité publics

MM. les maires des communes concernées ordonneront toutes mesures qu'ils jugeront utiles en vue de garantir l'ordre et la sécurité publics dans la traversée de leur agglomération. Les arrêtés éventuellement pris à cet effet seront notifiés à l'organisation de l'épreuve sportive par les soins de MM. les maires.

Article 12 : mise en oeuvre

Mme le directrice de cabinet du préfet de la Haute-Savoie, M. le sous-préfet de Thonon-les-Bains, M. le sous-préfet de Bonneville, M. le président du conseil général de la Haute-Savoie, M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale, M. le directeur départemental des territoires, M. le directeur départemental de la cohésion sociale, M. le colonel, directeur départemental des services d'incendie et de secours, MM. les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au demandeur et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet,
la directrice de cabinet



Anne Coste de Champeron

ANNEXE 1
LISTE DES SIGNALEURS

MANIFESTATION : ECOTRAIL (Praz de Lys-Sommand)

DATE(S) : 21/09/14

Nom et prénom	Date et lieu de naissance	Adresse	Numéro de permis de conduire (impératif)
Bertille BOUCHET	23/09/1988 Annecy	4047 route des Glières – 74570 Thorens Glières	041274100771
Stephanie BRICOUT	04/01/1985 Bonneville	59 avenue Genève – 74000 Annecy	021174100137
Amandine REY	09/03/1984 Annecy	59 chemin de sous les bois – 74350 Andilly	010474100179
François-Georges REY	15/10/1982 Saint Julien en Genevois	59 chemin de sous les bois 74 350 Andilly	990274100593
Caroline CREPIN	09/02/1985 Annemasse	241 rte de la Mollard – 74800 Cornier	010574100236
Sébastien FOULEX	22/04/1979 Annecy	438 rte Tavernettes 74370 CHARVONNEX	951174100512
Sandra FOULEX	10/08/1978 Annecy	438 rte Tavernettes 74370 CHARVONNEX	961274100254
Juliane BOUCHET	13/11/1985 Annecy	Route de l'Allée 74 570 Groisy	011274100669
Frédéric VULLIET	04/07/78 Annecy	393 route du Plot 74 570 Groisy	960474100296
Laurence DESVIGNES	16/07/1960 Scionzier	61 Allée des Narcisses 74300 Thiez	781074101443
Julien CROSET	01/06/1980 Annecy	1160 rte du Parmelan 74 570 Groisy	970474100554
Yannick CHARVET	08/01/1977 Annecy	Le Praz de Lys 74 440 Taninges	960174100813
Manon BOUCHET	12/07/1993 Annecy	4047 route des Glières – 74570 Thorens Glières	091274100248
Aurélien BRENAULT	22/04/1984 Morlaix	14 rue JJ Rousseau – 38490 St André le Gaz	000529400034

Date et signature de l'organisateur :

Le 12/06/2014

SOMMAND RANDOS NATURE

Maison de la nature, de la randonnée et de la raquette

Plateau de Sommand 74440 MIEUSSY

Siret : 0742006894

info@ecotrail.fr / www.sommand-rando.com





PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014254-0042

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 11 Septembre 2014

**74_préfecture de la Haute- Savoie
Cabinet
BSI bureau de la sécurité intérieure**

arrêté d'autorisation d'une course et d'une
marche pédestre "la 31ème grimpe du pays
rochois" le dimanche 28 septembre 2014



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet,
Bureau de la sécurité intérieure
Section polices administratives spéciales

Anancy, le **11 SEP. 2014**

LE PREFET DE LA HAUTE SAVOIE

Références: BSI/CB

Arrêté n° 2014254-0042

d'autorisation d'une course et d'une marche pédestre « la 31ème grimpée du pays Rochois »
le dimanche 28 septembre 2014

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1 ;

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-29 à R 411-32 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R414-19 à R414-26 ;

VU le code du sport et notamment ses articles R 331-6 à R 331-17, A 331-2 à A 331-15 et A 331-26 à A 331-31 ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n°2010-1521 du 17 décembre 2010 portant désignation de la liste départementale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;

VU la demande reçue en préfecture par laquelle M. Paul GENTON, président de l'association Grimpée du Pays Rochois, d'une part, sollicite l'autorisation d'organiser le dimanche 28 septembre 2014, la course et la marche pédestre intitulées « la 31ème grimpée du pays Rochois » et, d'autre part, prend l'engagement de prendre à sa charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement des épreuves et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à l'organisation ou à leurs déposés ;

VU l'avis de M. le sous-préfet de Bonneville ;

VU l'avis de M. le président du conseil général de la Haute-Savoie ;

VU l'avis de M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale ;

VU l'avis de M. le directeur départemental des territoires ;

VU l'avis de M. le directeur départemental de la cohésion sociale ;

VU l'avis de M. le colonel, directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

VU l'avis de la fédération française d'athlétisme ;

VU l'avis de MM. les maires des communes concernées ;

SUR proposition de Mme la directrice de cabinet du préfet ;

ARRÊTÉ

Article 1 : organisation

M. Paul GENTON, président de l'association Grimpée du Pays Rochois, ci-après dénommée « l'organisation », est autorisé à organiser la course et la marche pédestre intitulées « la 31ème grimpée du pays Rochois » le dimanche 28 septembre 2014, dans le strict respect des dispositions précisées au dossier déposé en préfecture et aux conditions du présent arrêté.

L'organisation devra recommander aux coureurs de se conformer strictement aux mesures générales ou spéciales qui auront été prises par les maires en vue de garantir le bon ordre et la sécurité publics.

L'organisation devra prendre connaissance des arrêtés municipaux destinés à réglementer la circulation routière sur les voies empruntées par les concurrents de la manifestation autorisée.

Article 2 : sécurité

La sécurité de cette manifestation relève de l'entière responsabilité de l'organisation. Une vigilance toute particulière de l'organisation (consignes, décision d'annulation...) est requise en cas de dégradation météo ou de conditions de parcours dégradées. La manifestation est annulée en cas d'intempéries.

Les moyens de transport et les lieux de regroupement des concurrents (endroits secs et abrités) devront être recensés, par l'organisation et, à tout instant disponibles.

L'organisation doit prendre en compte la réglementation technique de sécurité des courses hors stade établie par la fédération française d'athlétisme.

Il appartient à l'organisation de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'épreuve et un bon encadrement des coureurs.

L'organisation prendra également toutes dispositions pour assurer la sécurité des spectateurs et celle des autres usagers de la route.

Article 3 : signaleurs

L'organisation devra prendre en charge la totalité du dispositif de sécurité en mettant en place à tous les endroits de l'itinéraire susceptibles de présenter un risque, un nombre suffisant de signaleurs compétents et identifiables qui garantiront, sous leur responsabilité, la sécurité des participants et des usagers de la route, notamment au niveau des différentes intersections et traversées de routes. Les signaleurs seront dotés entre eux de liaison radio avec le PC course.

La liste des signaleurs est annexée au présent arrêté.

Les signaleurs seront porteurs individuellement d'une copie du présent arrêté d'autorisation de l'épreuve qui ne préjuge pas du respect des autres décisions prises par les différentes autorités concernées par cette manifestation et en particulier par les gestionnaires des routes qui ont réglementé la circulation. Ils devront être présents un quart d'heure au moins, une demi-heure au plus, avant l'heure de passage théorique de l'épreuve ; ils seront identifiables au moyen d'un brassard ou d'une chasuble marqué "course" et devront utiliser des piquets mobiles à deux faces (rouge et verte), modèle K 10.

L'organisation devra fixer et contrôler la capacité des acteurs de l'organisation et des signaleurs à effectuer leur mission en sécurité (équipements, connaissance du règlement, contraintes physiques de la mission...) ; une information devra être faite à l'ensemble de ces personnes sur leur mission de sécurité.

Une attention toute particulière sera portée sur le balisage efficace du parcours ainsi qu'aux positionnement judicieux des secouristes et signaleurs (dotés entre eux de liaison radio) afin d'éviter les zones dites « hors de vue ».

Article 4 : secours

Les moyens de secours seront assurés par la Croix Rouge Française conformément la convention signée le 8 avril 2014 et, par un médecin.

Le véhicule de secours médical prévu au dispositif ne pourra en aucun cas effectuer le transport de victimes sur une structure hospitalière.

Le maillage des secours mis en place par l'organisation devra permettre à tous les concurrents une prise en charge par une équipe de secours mobile « ESM » dans un délai de 30 minutes au plus.

Les demandes de secours publics seront transmises au centre de traitement et de régulation des appels de Meythet (téléphone 18 ou 112).

La manifestation organisée ne fait pas l'objet d'une convention de mise à disposition de moyens en personnels et en matériels de sapeurs pompiers.

Le responsable du PC course devra être joignable à tout moment (N°PC course : 06 85 81 93 13 et 06 19 66 36 66).

Article 5 : participants

L'organisation s'assurera que les participants présentent une des licences autorisées dans le règlement fédéral des courses hors stade de la fédération française d'athlétisme (soit les licences FFA, FFTriathlon, FF de Course d'Orientation, FF de Pentathlon moderne, UFOLEP ou FSGT avec la mention athlétisme en compétition pour ces deux dernières) en cours de validité, et que les non licenciés présentent un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.

Les participants non licenciés et mineurs présenteront une autorisation parentale originale signée par le représentant légal.

Les participants seront tous munis d'un téléphone portable.

Article 6 : service d'ordre

Aucun service spécifique ne sera mis en place par la gendarmerie nationale.

Article 7 . reconnaissance de l'itinéraire

L'organisation devra procéder, quelques jours avant la course, à une reconnaissance de l'itinéraire et prendre contact avec les services gestionnaires de la voirie municipale en vue de résoudre les difficultés qui pourraient être rencontrées du fait de l'état des routes.

Article 8 : information des usagers de la route et des riverains et signalisation

L'organisation devra procéder à sa charge à l'information des usagers et riverains concernés par le passage de cette manifestation.

Tout marquage sur la chaussée qui ne serait pas effaçable rapidement est interdit.

Par ailleurs, l'organisation sera tenue de diffuser une information pour les usagers et les riverains concernés par la manifestation, à l'aide de panneaux de pré-information notamment, positionnés aux principaux points du parcours. Cette signalisation devra être mise en place en accord avec les services gestionnaires des voiries concernées.

Article 9 : assurance

L'organisation devra justifier de l'assurance couvrant les risques de l'épreuve. Celle-ci devra pouvoir être présentée à toute réquisition des agents de la force publique.

Article 10 : protection de l'environnement et conservation d'un site NATURA 2000

La manifestation ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation d'un site NATURA 2000.

En application de la loi du 3 janvier 1991, il est rappelé que toute circulation de véhicules à moteur est interdite sur les chemins non ouverts à la circulation. En conséquence, seuls pourront être autorisés à les emprunter les véhicules motorisés nécessaires à l'organisation des secours.

L'organisation devra veiller à ce que les participants et éventuels spectateurs ne sortent pas des sentiers et des chemins.

Le parcours devra être soigneusement nettoyé à l'issue de la manifestation. Le balisage du parcours devra être installé le plus tard possible, ne pas être dégradant et sera retiré aussitôt la compétition terminée.

Il est interdit à l'organisation et aux participants de jeter des journaux, imprimés, prospectus, tracts, échantillons et d'apposer des affiches publicitaires ou autres sur les plantations ou les dépendances du domaine public, sous peine de sanctions prévues par l'article R 632-1 du code pénal sans préjudice de poursuites qui pourraient être intentées en cas d'accident.

Il est également interdit d'apposer des affiches, papillons, flèches de direction, etc... sur les ouvrages d'art, bornes, plaques de rues communales et poteaux de signalisation.

Article 11: ordre et sécurité publics

MM. les maires des communes ordonneront toutes mesures qu'ils jugeront utiles en vue de garantir l'ordre et la sécurité publics dans la traversée de leur agglomération. Les arrêtés éventuellement pris à cet effet seront notifiés aux organisateurs de l'épreuve sportive par les soins des maires concernés.

Article 12 : mise en oeuvre

Mme la directrice de cabinet du préfet,

M. le sous-préfet de Bonneville,

M. le président du conseil général de la Haute-Savoie,

M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale,

M. le directeur départemental des territoires,

M. le directeur départemental de la cohésion sociale,

M. le colonel directeur départemental des services d'incendie et de secours,

MM. les maires des communes concernées,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au demandeur et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet,
la directrice de cabinet



Anne Coste de Champeron

1	Mr	ABBE DECARROUX Pascal	244 route de la Vulpilèze		74800	AMANCY	790.174.100.087	04.50.03.37.77	
2	Mr	AUBRY Lionel	210 chemin des Amoureux	Résid. Les Pinsons	74800	AMANCY			08.26.66.28.70
3	Mme	BAUD Christelle	186, rue de la Gare	Les Aravis - Bat. C	74800	REIGNIER	920.474.100.701	04.50.43.46.54	08.30.16.03.45
4	Mr	COMBETTE Robert	40, rue de l'Enfaut		74800	LA ROCHE-SUR-FORON	122.623	04.50.03.09.89	08.30.16.14.54
5	Mr	DA COSTA David	146, Impasse de Colonges		74800	ETEAUX	781.174.100.845	04.50.25.85.83	08.32.08.74.61
6	Mr	DA COSTA David Junior	146, Impasse de Colonges		74800	ETEAUX	030874100955	04.50.25.85.83	08.33.24.88.43
7	Mr	DA COSTA José	72, rue des Erables		74800	LA ROCHE-SUR-FORON	77.10.74.10.02.88	04.50.25.99.10	05.11.22.54.09
8	Mr	DESBIOLLES Raymond	344, rue Pasteur		74800	LA ROCHE-SUR-FORON	107.785	04.50.03.24.94	
9	Mr	EGG Didier	124 Impasse des Cyclades		74800	ST PIERRE/FAUCIGNY	890.674.120.335		05.32.58.87.07
10	Mme	FAEBRI Liliane	129 rue du Fauclgny-LE FAUCIGNY		74800	LA ROCHE-SUR-FORON			05.76.70.23.87
11	Mr	GENTON Paul	89 route de Barry		74800	ARENTHON			
12	Mr	GOFFIN Daniel	283 rue des Plantées		74800	SAINT-PIERRE-EN-FCY	A.180.112	04.57.43.75.95	05.36.85.98.09
13	Mme	GOFFIN Françoise	283 rue des Plantées		74800	SAINT-PIERRE-EN-FCY	811.174.101.278	04.57.43.75.95	05.36.85.98.09
14	Mr	GORVEL Louis	901, route des Grès		74800	LA ROCHE-SUR-FORON	525 AS	04.50.25.93.33	05.36.85.98.09
15	Mme	GORVEL Micheline	901, route des Grès		74800	LA ROCHE-SUR-FORON	771.174.100.263	04.50.25.93.33	05.12.33.02.78
16	Mr	JACQUEMONT Cédric	198, rue de la Gare		74800	REIGNIER			
17	Mr	JOND Dimitri	152 rue des Rosières		74130	BONNEVILLE	040274100898	04.50.43.46.54	
18	Mr	JOND Emmanuel	400 Avenue Jean Jaures		74800	LA ROCHE-SUR-FORON	030374100301		04.61.99.55.19
19	Mr	LAPHIN Eric	208 rue de Erables		74800	LA ROCHE-SUR-FORON	890.674.111.266		04.62.23.41.66
20	Mr	LEVET René	64, Impasse de la Fratitère		74800	AMANCY	232.81	04.50.03.31.91	07.81.57.89.84
21	Mme	LEVET Stéphanie	210 chemin des Amoureux	Résid. Les Pinsons	74800	AMANCY	96.03.74.100.904		04.42.74.92.08
22	Mr	LOCHER Georges	48 rue de Sales	Les Capucins-n°46	74800	LA ROCHE-SUR-FORON	186.088	04.50.03.16.89	06.25.72.28.90
23	Mme	LOCHER Irène	48 rue de Sales	Les Capucins-n°46	74800	LA ROCHE-SUR-FORON	79.10.74.10.03.33	04.50.03.16.90	
24	Mr	MAELICCO Claude	170 chemin Amoureux	Résid. les Colombes	74800	AMANCY	771.1274.100.371	04.50.03.36.66	06.74.84.89.07
25	Mme	MALLINOUD Danielle	122, chemin Vert	Parsiallar	74800	SAINT-PIERRE-EN-FCY	185.77	04.50.03.25.37	04.49.42.66.29
26	Mr	MALLINOUD Pierre	122, chemin Vert	Parsiallar	74800	SAINT-PIERRE-EN-FCY	102.854	04.50.03.25.37	
27	Mme	MARIE Odile	65 Impasse de la Pierre qui Tourne		74130	PETIT BORNAND	305.227	04.50.03.56.36	04.81.72.21.56
28	Mr	NAVILLE Aphonse	1080, bvd G. Pompidou		74800	LA ROCHE-SUR-FORON	127.729	04.50.03.03.62	08.88.67.52.23

29	Mr	PERNET COUDRIER Marcel	148, route du Village		74800	SAINT-SIXT	76,657	04.50.03.17.14	06.14.01.36.54
30	Mr	PERRILLAT Thierry	1989 route de Lavilat		74800	LA ROCHE-SUR-FORON			06.75.72.05.73
31	Mme	PERRIN Evelynne	244 route de la Vulpillière		74800	AMANCY	761.074.100.565	04.50.03.37.77	
32	Mr	PETTIT Gérard	140 rue de la Vuachère		74800	COGNIER	177.917		06.15.19.74.98
33	Mr	PHILLIPPE André	40, Impasse des Gardannes		74800	ETEAUX	94,051	04.50.25.83.81	06.70.00.82.02
34	Mr	PHILLIPPE Eric	630, route des 4 Marconniers		74800	SAINT-PIERRE-EN-FCY	8404.74.1002.48	04.50.03.79.73	06.07.78.57.81
35	Mr	PHILLIPPE Roger	461 avenue Charles de Gaulle		74800	LA ROCHE-SUR-FORON	175013	04.50.03.05.45	06.86.78.13.00
36	Mlle	PICARD Martine	152 rue des Rosières		74130	BONNEVILLE			
37	Mr	RACHEX Joseph	114 allée des Prunus		74800	AMANCY	181,857	04.50.03.23.44	
38	Mme	RIVIERE Corinne	480 rue de Passailler		74800	SAINT-PIERRE-EN-FCY	841.074.100.930		06.71.64.89.07
39	Mr	SAVEY Gérard	289 avenue de la Bénite Fontaine		74800	LA ROCHE-SUR-FORON	870.874.110.962	04.50.97.85.62	06.45.78.93.97
40	Mme	SAVEY Martine	289 avenue de la Bénite Fontaine		74800	LA ROCHE-SUR-FORON	820.474.101.366	04.50.97.85.62	06.08.82.58.01
41	Mr	SAVEY Michel	34 allée des Hultis		74800	SAINT-PIERRE-EN-FCY	820.174.100.415	04.50.97.47.79	06.18.41.86.52
42	Mme	SAVEY Véronique	34 allée des Hultis		74800	SAINT-PIERRE-EN-FCY	870.574.110.116	04.50.97.47.79	06.18.41.86.52
43	Mr	TISSOT Jean Paul	13, rue de Vozérier		74800	AMANCY	265896	04.50.25.12.51	06.81.78.06.48
44	Mme	TISSOT Joëlle	13, rue de Vozérier		74800	AMANCY	278859	04.50.25.12.51	
45	Mr	TOCHON Max	1060 Bvd G. Pompidou		74800	LA ROCHE-SUR-FORON	100.469	04.50.25.91.32	06.47.08.37.20
46	Mr	VIOLLET Laurent	998 route du Village		74800	SAINT-SIXT	050174.100.517		06.75.48.55.02
47	Mme	VIOLLET Jeanine	998 route du Village		74800	SAINT-SIXT	227.523		
48	Mr	VIOLLET Serge	998 route du Village		74800	SAINT-SIXT	220.418		
49	Mr	VOLPI Marcel	70, rue des Fourrs	Le Plain-Château	74800	LA ROCHE-SUR-FORON	107.79	04.50.03.12.18	06.07.08.12.83



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n ° 2014255-0005

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 12 Septembre 2014

**74_préfecture de la Haute- Savoie
Cabinet
BSI bureau de la sécurité intérieure**

arrêté d'autorisation de port d'armes de
catégorie B et D en faveur de Philippe
PETITHOMME, agent de police municipal



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet

Bureau de la sécurité intérieure

Section des polices
administratives spéciales

Références: BSI/GM

Annecy, le **12 SEP. 2014**

Le préfet de la Haute-Savoie

Arrêté n° 2014 255 - 0005

d'autorisation de port d'armes de catégorie B et D en faveur de Philippe PETITHOMME, agent de police municipal

VU le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.511-5 et L.512-4, R511-18, R511-19, R 511-21, R511-25 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5 et suivant et R 2212-1, R 2212-2 ;

VU l'article 122-5 du code pénal ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

VU le décret n°2005-1124 du 06 septembre 2005 pris pour l'application de l'article 17-1 de la loi 95-73 du 21 janvier 1995 fixant les enquêtes administratives donnant lieu à la consultation des traitements automatisés de données personnelles mentionnés à l'article 21 de la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du 03 août 2007 relatif aux formations à l'armement des agents de police municipale et au certificat de moniteur de police municipale en maniement des armes ;

VU la convention de coordination conclue entre l'Etat et la commune de Samoëns le 11 septembre 2009

VU l'arrêté préfectoral n° AGP45-10 du 30 septembre 1999 portant agrément en qualité d'agent de police municipale de Philippe PETITHOMME Philippe, né le 24 novembre 1970 à LE RAINCY (93) ;

VU l'arrêté du procureur de la République d'Orléans, en date du 29 avril 2010, portant agrément en qualité d'agent de police municipale de Philippe PÉTITHOMME, né le 24 novembre 1970 à LE RAINCY (93) ;

VU la demande motivée du maire de Samoëns, reçue le 24 juin 2014 et complétée le 4 septembre 2014,, sollicitant l'autorisation de port d'armes de Philippe PETITHOMME, agent de police municipale de la commune de Samoëns ;

VU le certificat médical délivré le 18 juin 2014, en application de l'article R511-18 du code de la sécurité intérieure précité, attestant que l'état physique et psychique de Philippe PETITHOMME n'est pas incompatible avec le port d'une arme ;

VU l'attestation d'accomplissement de la formation préalable à l'armement (arme de catégorie B et D) délivrée par le centre national de la fonction publique territoriale de la délégation régionale Centre en date du 18 septembre 2013 attestant que Philippe PETITHOMME a accompli ses obligations de formation en application de l'article 511-19 du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDERANT que la nature des missions confiées à Philippe PETITHOMME justifie le port d'une arme dans l'exercice de celles-ci ;

SUR la proposition de madame la directrice de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : Philippe PETITHOMME, né le 24 novembre 1970 à Le RAINCY (93) est autorisé à porter une arme de catégorie B (revolver chamberé, de calibre 38 spécial) et deux armes de catégorie D (un générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène et une matraque de type «TONFA») dans le cadre des missions réglementaires suivantes :

- entre 6 heures et 23 heures :

1° *La surveillance générale des voies publiques, des voies privées ouvertes au public et des lieux ouverts au public si les personnes et les biens sont exposés à un risque identifié de nature à compromettre leur sécurité ;*

2° *La surveillance dans les services de transports publics de personnes, lorsque l'exploitant en a fait la demande au maire ;*

3° *Les gardes statiques des bâtiments communaux abritant des services ou des biens exposés à des risques particuliers d'insécurité.*

- entre 23 heures et 6 heures :

1° *La surveillance générale des voies publiques, des voies privées ouvertes au public et des lieux ouverts au public ;*

2° *La surveillance dans les services de transports publics de personnes ;*

3° *Les gardes statiques des bâtiments communaux.*

- de jour comme de nuit :

lors des interventions, sur appel d'un tiers ou à la demande des services de la police nationale ou de la gendarmerie nationale, sur les lieux où se produisent des troubles à la tranquillité publique.

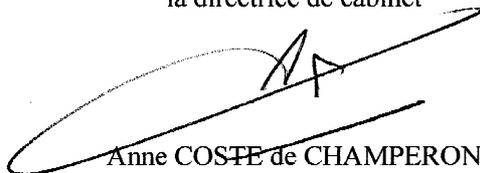
Article 2 : L'agent de police municipale ne peut faire usage de l'arme qui lui a été remise qu'en cas de légitime défense, dans les conditions prévues par l'article 122-5 du code pénal.

Article 3 : L'agent de police municipale est autorisé à porter les armes mentionnées à l'article 1^{er}, les porte de façon continue et apparente, dans les conditions prévues par l'article R511-25 du code de la sécurité intérieure, prend toutes précautions de nature à éviter leur perte ou leur vol, et les restitue, en fin de service, à l'armurerie du poste de police municipale du poste de police de la commune de Samoëns. Il s'engage à suivre les séances d'entraînement prévues à l'article R511-21 du code de la sécurité intérieure susvisé.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la date de signature.

Article 5 : La directrice de cabinet du préfet et le maire de Samoëns sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à l'intéressé par le maire.

Pour le préfet,
la directrice de cabinet



Anne COSTE de CHAMPERON



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n ° 2014255-0007

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 12 Septembre 2014

**74_préfecture de la Haute- Savoie
Cabinet
BSI bureau de la sécurité intérieure**

arrêté d'agrément de Laurent SANCHEZ en
qualité d'agent de police municipale



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture
Direction du cabinet
Bureau de la sécurité intérieure
Section des polices
administratives spéciales
Références : BSI/GM

Annecy, le 12 SEP. 2014

Le préfet de la Haute Savoie

Arrêté n° 2014 255-0007

d'agrément de Laurent SANCHEZ en qualité d'agent de police municipale

VU le code de sécurité intérieure et notamment son article L.511-2 ;

VU le code de procédure pénale et notamment ses articles 21 à 21-2 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 modifiée relative aux polices municipales, et notamment son article 25 ;

VU le décret n°2003-735 du 01 août 2003 portant code de déontologie des agents de police municipale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-1124 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de l'article 17-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et fixant la liste des enquêtes administratives donnant lieu à la consultation des traitements automatisés de données personnelles mentionnés à l'article 21 de la loi n° 2003-329 du 18 mars 2003 ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Morzine en date du 4 mars 2014, nommant Laurent SANCHEZ, en qualité de gardien de police municipale à compter du 14 avril 2014 pour une durée d'une année ;

VU l'agrément délivré par monsieur le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Thonon-les-Bains en date du 14 mai 2014 ;

VU la demande présentée par le maire de la commune de Morzine en date du 23 mai 2014, sollicitant l'agrément de l'intéressé en fonction au sein de sa commune en qualité d'agent de police municipale ;

CONSIDERANT que Laurent SANCHEZ remplit les conditions nécessaires pour être agréé en qualité d'agent de police municipale ;

SUR la proposition de madame la directrice de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : Laurent SANCHEZ, né le 23 novembre 1969 à Evian-les-Bains (74), est agréé en qualité d'agent de police municipale.

Article 2 : L'agrément peut être retiré ou suspendu par le représentant de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 511.2 du code de la sécurité intérieure.

Article 3 : La directrice de cabinet du préfet et le maire de Morzine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Laurent SANCHEZ par le maire de Morzine et transmis pour information à monsieur le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Thonon-les-Bains.

Pour le préfet
la directrice de cabinet


Anne COSTE de CHAMPERON



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014255-0008

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 12 Septembre 2014

**74_préfecture de la Haute- Savoie
Cabinet
BSI bureau de la sécurité intérieure**

arrêté d'agrément de Grégory CARRERAS en
qualité d'agent de police municipale



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture
Direction du cabinet
Bureau de la sécurité intérieure
Section des polices
administratives spéciales
Références : BSI/GM

Annecy, le 12 SEP, 2014

Le préfet de la Haute Savoie

Arrêté n° 2014255-0008

d'agrément de Grégory CARRERAS en qualité d'agent de police municipale

VU le code de sécurité intérieure et notamment son article L.511-2 ;

VU le code de procédure pénale et notamment ses articles 21 à 21-2 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 modifiée relative aux polices municipales, et notamment son article 25 ;

VU le décret n°2003-735 du 01 août 2003 portant code de déontologie des agents de police municipale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-1124 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de l'article 17-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et fixant la liste des enquêtes administratives donnant lieu à la consultation des traitements automatisés de données personnelles mentionnés à l'article 21 de la loi n° 2003-329 du 18 mars 2003 ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Megève en date du 11 septembre 2013, nommant Grégory CARRERAS, en qualité de gardien de police municipale ;

VU l'agrément délivré par monsieur le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bonneville en date du 7 octobre 2013 ;

VU la demande présentée par le maire de la commune de Megève en date du 13 mai 2014, sollicitant l'agrément de l'intéressé en fonction au sein de sa commune en qualité d'agent de police municipale ;

CONSIDERANT que Grégory CARRERAS remplit les conditions nécessaires pour être agréé en qualité d'agent de police municipale ;

SUR la proposition de madame la directrice de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : Grégory CARRERAS, né le 28 janvier 1984 à Champigny/Marne (94), est agréé en qualité d'agent de police municipale.

Article 2 : L'agrément peut être retiré ou suspendu par le représentant de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 511.2 du code de la sécurité intérieure.

Article 3 : La directrice de cabinet du préfet et le maire de Megève sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Grégory CARRERAS par le maire de Megève et transmis pour information à monsieur le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bonneville.

Pour le préfet
la directrice de cabinet

Anne COSTE de CHAMPERON



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014255-0009

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 12 Septembre 2014

**74_préfecture de la Haute- Savoie
Cabinet
BSI bureau de la sécurité intérieure**

arrêté d'agrément de David BESSE en qualité
d'agent de police municipale



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture
Direction du cabinet
Bureau de la sécurité intérieure
Section des polices
administratives spéciales
Références : BSI/GM

Annecy, le **12 SEP. 2014**

Le préfet de la Haute Savoie

Arrêté n° 2014255-0009

d'agrément de David BESSE en qualité d'agent de police municipale

VU le code de sécurité intérieure et notamment son article L.511-2 ;

VU le code de procédure pénale et notamment ses articles 21 à 21-2 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 modifiée relative aux polices municipales, et notamment son article 25 ;

VU le décret n°2003-735 du 01 août 2003 portant code de déontologie des agents de police municipale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-1124 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de l'article 17-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et fixant la liste des enquêtes administratives donnant lieu à la consultation des traitements automatisés de données personnelles mentionnés à l'article 21 de la loi n° 2003-329 du 18 mars 2003 ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Vétraz-Monthoux en date du 27 juin 2014, nommant David BESSE, en qualité de gardien de police municipale ;

VU l'agrément délivré par monsieur le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Thonon-les-Bains en date du 24 juin 2014 ;

VU la demande présentée par le maire de la commune de Vétraz-Monthoux en date du 4 juillet 2014, sollicitant l'agrément de l'intéressé en fonction au sein de sa commune en qualité d'agent de police municipale ;

CONSIDERANT que David BESSE remplit les conditions nécessaires pour être agréé en qualité d'agent de police municipale ;

SUR la proposition de madame la directrice de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : David BESSE, né le 15 novembre 1967 à Villers-Semeuse (08), est agréé en qualité d'agent de police municipale.

Article 2 : L'agrément peut être retiré ou suspendu par le représentant de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 511.2 du code de la sécurité intérieure.

Article 3 : La directrice de cabinet du préfet et le maire de Vétraz-Monthoux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à David BESSE par le maire de Vétraz-Monthoux et transmis pour information à monsieur le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Thonon-les-Bains.

Pour le préfet
la directrice de cabinet


Anne COSTE de CHAMPERON



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n ° 2014258-0003

signé par
Voir le signataire dans le document

le 15 Septembre 2014

74_préfecture de la Haute- Savoie
DRCL direction des relations avec les collectivités locales
BCLB bureau des contrôles de légalité et budgétaire

Arrêté constatant la modification du périmètre
du syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et
de ses abords (SM3A).

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Annecy, le 15 septembre 2014

Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

REF: BCLB/EJ

Arrêté n°2014258-0003

constatant la modification du périmètre du syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords (SM3A)

- VU le code général des collectivités territoriales;
- VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;
- VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiée, de réforme des collectivités territoriales;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie;
- VU l'arrêté préfectoral n° 231-94 du 3 novembre 1994 portant création du syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords (SM3A), modifié;
- VU l'arrêté préfectoral n°2006-01 du 1^{er} janvier 2006 portant création du syndicat intercommunal à la carte STEP/SM3A/Harmonie, modifié;
- VU l'arrêté préfectoral n°2010-2671 du 6 octobre 2010 constatant la composition du syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords (SM3A), visant notamment à autoriser l'adhésion du syndicat intercommunal à la carte STEP/SM3A/Harmonie;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012198-0014 du 16 juillet 2012 portant création de la communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes, modifié;
- VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes du 23 mai 2013 relative à la reprise de la compétence « contrat de rivière Arve », à compter du 1^{er} janvier 2014;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013266-0011 du 23 septembre 2013 portant extension du périmètre et approuvant la modification du SM3A, visant notamment à autoriser l'adhésion de la communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes ;

- VU l'arrêté préfectoral n°2013280-0003 du 7 octobre 2013 portant approbation de la modification des statuts du syndicat mixte à la carte de la région de Cluses dénommé « SIVOM de la Région de Cluses », visant notamment à constater la perte de la compétence « contrat de rivière Arve », à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2014070-0013 du 11 mars 2014 portant approbation de la modification des statuts du syndicat mixte à la carte H2Eaux (précédemment dénommé STEP/SM3A/Harmonie) et approbation de l'adhésion de la commune de Marignier ;
- SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture;

ARRÊTE

Article 1 : Est constaté le retrait du SIVOM de la Région de Cluses du périmètre du syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords (SM3A).

Article 2 : La composition du SM3A est désormais la suivante :

- > communauté de communes du Pays Rochois,
- > communauté de communes des Quatre Rivières,
- > communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc,
- > communauté de communes Pays du Mont-Blanc,
- > communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes,
- > syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de l'Arve et de ses berges,
- > syndicat intercommunal des eaux des Rocailles et de Bellecombe,
- > syndicat mixte « H2EAUX »,
- > SIVOM du Haut-Giffre,
- > syndicat intercommunal d'aménagement du Borne.

Article 3 :

- M. le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie,
- M. le Directeur départemental des finances publiques de la Haute-Savoie,
- M. le Président du SM3A,
- MM. les Présidents des EPCI et syndicats mixtes membres du SM3A,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Georges-François LECLERC

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification. Conformément aux dispositions de l'article 15 du décret n°2011-1202 du 28/09/2011, à peine d'irrecevabilité, la requête devant le Tribunal Administratif devra être accompagnée d'un timbre fiscal de 35 euros à moins que le requérant ne bénéficie de l'aide juridictionnelle.



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014258-0012

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 15 Septembre 2014

**74_préfecture de la Haute- Savoie
MCI mission de coordination interministérielle, contrôle de gestion**

Arrêté portant déclassement du domaine public ferroviaire en vue de son aliénation d'un terrain bâti sur la commune de Saint- Julien- en- Genevois



Préfecture
secrétariat général
Mission de coordination interministérielle
REF : MCI/VD

Anncsey, le 15 septembre 2014

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrêté n° 2014258-0012
portant déclassement du domaine public ferroviaire en vue de son aliénation, d'un terrain bâti sur la commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

VU le code des transports, notamment ses articles L.2141-13 et suivants ;

VU le décret n° 83-816 du 13 septembre 1983 modifié, relatif au domaine confié à la Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F), notamment son article 17 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté de M. le Ministre des transports, en date du 5 juin 1984 modifié, fixant à 300 000 euros le montant de la valeur des immeubles dépendant du domaine public ferroviaire géré par la S.N.C.F au-dessous duquel les décisions de déclassement des ces immeubles sont prononcées par le préfet ;

VU la circulaire du 2 juillet 1984 relative à la gestion du domaine immobilier confié à la S.N.C.F ;

VU le dossier présenté par la S.N.C.F - direction de l'immobilier, reçu le 11 septembre 2014 ;

VU la consultation écrite auprès de toutes les administrations ;

Considérant que le bien concerné n'est plus affecté à la poursuite des missions de la S.N.C.F ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie ;

.../...

ARRETE

Article 1 : Est déclassé, en vue de son aliénation, l'immeuble dépendant du domaine public ferroviaire, figurant sur le plan joint (sous teinte verte) au présent arrêté, et désigné ci-dessous :

Section : BE

n° : 153

Lieu-dit : 27 route de Bellegarde - Commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74160)

Surface : 207 m²

Nature : terrain bâti

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une ampliation sera adressée à la S.N.C.F – direction de l'immobilier, représentée par M. le directeur de la direction de l'immobilier, campus Wilson - 9 rue Jean-Philippe Rameau - CS 20012 – 93212 SAINT-DENIS CEDEX .

Le préfet,

(pour le Préfet,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Christophe Noël du Payrat

Département :
HAUTE SAVOIE

Commune :
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Section : BE
Feuille : 000 BE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 22/07/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

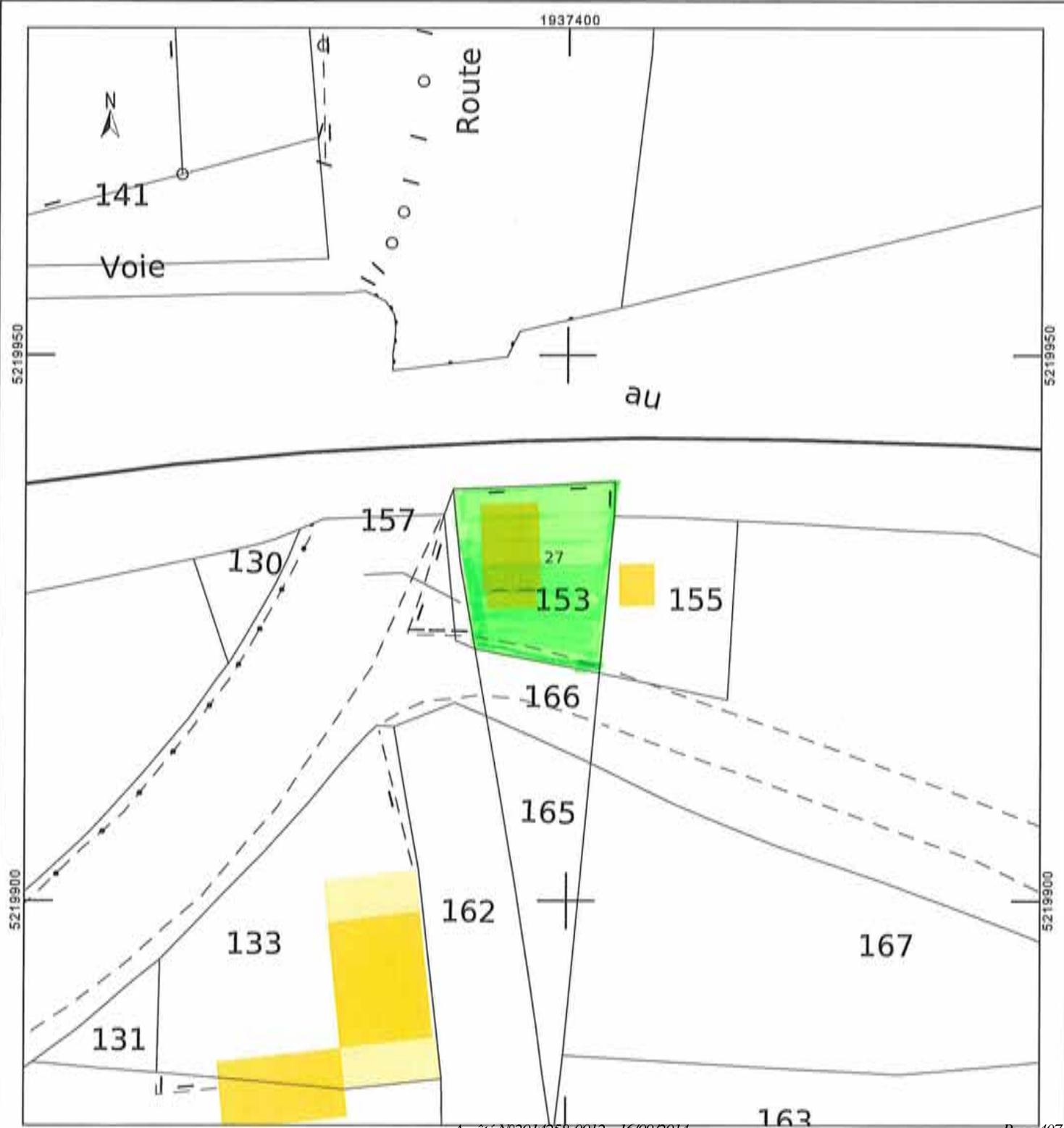
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
ANNECY
Cité administrative 7, rue Dupanloup
74040
74040 ANNECY
tél. 04.50.88.40.43 - fax 04.50.88.47.94
cdf.annecy@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Pour le Prétet,
LE SECRETAIRE GENERAL

Christophe Noël du Payrat





PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014245-0001

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 02 Septembre 2014

**74_ préfecture de la Haute- Savoie
Sous- préfecture de Bonneville**

Arrêté portant autorisation de la course
pédestre intitulée "28ème Foulées
Maglanchardes" le dimanche 7 septembre
2014.

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE

BONNEVILLE, LE

02 SEP. 2014

Pôle Activités Réglementées et Polices administrative

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

REF : ARPP/CT

Arrêté n° 2014 245 - 000A
Portant autorisation de la course
pédestre « 28ème Foulées Maglanchardes »
le dimanche 7 septembre 2014

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 411.29 à R 411.32 ;
VU le Code du Sport et notamment ses articles R331-6 à R331-17-1, A331-2 à A331-4 et A331-37 à A331-42 portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique ;
VU le Code de l'environnement et notamment ses articles R414-19 à R414-26 ;
VU le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
VU l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2010-1521 du 17 décembre 2010 portant désignation de la liste départementale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2014213-0019 du 1^{er} août 2014 de délégation de signature à M. le Sous-Préfet de Bonneville ;
VU la demande par laquelle Monsieur Thierry TOULZE, Président de l'Office Municipal des Sports de Magland (74300) :

- 1° - sollicite l'autorisation d'organiser le dimanche 7 septembre 2014, une course pédestre intitulée « 28ème Foulées Maglanchardes » sur le territoire de la commune de Magland, empruntant les voies publiques sur le parcours prévu au plan annexé au présent arrêté ;
- 2° - prend l'engagement de mettre hors de cause la responsabilité de l'Administration en cas d'accident survenu au cours ou à l'occasion de l'épreuve et déclare avoir contracté une assurance couvrant ces risques et écartant tout recours contre l'Administration
- 3° - prend l'engagement de supporter tous les frais du service d'ordre exceptionnel éventuellement mis en place à l'occasion de l'épreuve ;

VU l'avis de M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départemental ;
VU l'avis de M. le Directeur départemental des territoires ;
VU l'avis de M. le Directeur départemental de la cohésion sociale ;
VU l'avis de M. le Colonel directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
VU l'avis de M. le Maire de Magland ;

.../...

ARRETE

Article 1 – Monsieur Thierry TOULZE, Président de l'Office Municipal des Sports de Magland est autorisé à organiser une course pédestre intitulée « 28ème Foulées Maglanhardes », le dimanche 7 septembre 2014 dans le strict respect des dispositions précisées au dossier déposé en Sous-Préfecture et aux conditions suivantes :

Les participants devront être sensibilisés sur l'usage non privatif de la chaussée et devront respecter le code de la route.

Article 2 - Certificat médical

Cette compétition est ouverte à tous. Afin de respecter la réglementation en vigueur concernant le certificat médical conformément à l'article L.231-2 du code du sport, l'organisateur exige que les participants présentent, soit une des licences autorisées dans le règlement des courses hors stade de la FFA (FFA, FF Triathlon, FF de Course d'Orientation, FF de Pentathlon moderne, UFOLEP ou FSGT avec la mention athlétisme en compétition pour ces deux dernières,...) en cours de validité.

Pour les non licenciés, l'organisateur exige la présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course pédestre en compétition de moins d'un an.

Selon le « Règlement FFA des courses de Hors Stade », les cadets (nés en 1997 et 1998) et les juniors (nés en 1995 et 1996) sont autorisés à participer à cette compétition de 10,250km. Pour ces mineurs non licenciés, l'organisateur exige la présentation d'une autorisation parentale originale du type « Je soussigné (e) [Nom, Prénom]..., père, mère, tuteur [rayer les mentions inutiles], autorise l'enfant [Nom, Prénom]... à participer à, Date et Signature ».

Article 3 - Moyens de secours et sécurité

L'organisateur devra appliquer la réglementation générale technique de sécurité de la fédération française d'athlétisme délégataire (règles techniques et spécifiques du cahier des charges des trails découverte) afin d'élaborer un dispositif de secours adapté.

Les moyens de secours seront assurés par l'association agréée de sécurité civile Croix-Rouge française conformément à la convention en date du 19 août 2014 et le docteur François Brallet. Le dispositif devra être conforme à l'arrêté ministériel du 7 novembre 2006, fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours.

Le véhicule de secours médical (VPSP) ne devra pas être utilisé pour transporter des victimes sur un centre hospitalier ou toute autre structure médicale. Tout secours à personne nécessitant un transport devra faire l'objet d'un appel au 112 pour traitement et régulation.

L'organisateur devra mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires avec les signaleurs pour faciliter l'accès aux secours publics (au besoin neutralisation momentanée de la course) sur les axes fermés temporairement à la circulation publique.

Il devra prévoir des moyens adaptés au terrain de type 4x4 afin de rendre accessible les éventuelles victimes sur l'ensemble du parcours et mettre en place un maillage des secours permettant à tous les concurrents une prise en charge par une équipe de secours mobile « FSM » dans un délai de 30 minutes au plus.

L'organisation devra prévoir des consignes ou décision d'annulation, en cas de dégradation météo et s'assurer de la disponibilité de lieux de regroupement des concurrents (endroits secs et abrités) et de moyens de transport pour assurer l'évacuation des participants en cas de conditions météorologiques dégradées.

.../...

La manifestation organisée ne fait pas l'objet de convention de mise à disposition de moyens en personnels et en matériels sapeurs-pompiers.

Les demandes de secours publics seront transmises au Centre de traitement et de régulation des appels de Meythet : téléphone 112.

Article 4 - Le service d'ordre sera composé des signaleurs figurant sur la liste annexée au présent arrêté. Ils devront être majeurs et titulaires du permis de conduire en cours de validité et seront placés en nombre suffisant aux endroits dangereux et sensibles de l'itinéraire. Ils devront être à même de produire, dans de brefs délais une copie du présent arrêté d'autorisation des épreuves qui ne préjuge pas du respect des autres décisions prises par les différentes autorités concernées par cette manifestation et en particulier par celles gestionnaires de routes qui ont réglementé la circulation. Ils devront être identifiables par les usagers de la route au moyen d'un gilet de haute visibilité et devront utiliser des piquets mobiles à deux face, modèle K 10 (un par signaleur). Des panneaux annonçant la présence des marcheurs devront être placés en amont et en aval des axes traversés.

Article 5 - Une justification de l'assurance couvrant les risques de l'épreuve devra pouvoir être présentée à toute réquisition des agents de la force publique. Les organisateurs devront recommander aux coureurs de se conformer strictement aux mesures générales ou spéciales qui auront été prises par le maire en vue de garantir le bon ordre et la sécurité publique. Il appartient à l'organisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 6 - Les organisateurs devront procéder, dans les trois jours qui précèdent la course, à une reconnaissance de l'itinéraire et prendre contact avec le service gestionnaire de la Voirie Communale et/ou Départementale pour résoudre les difficultés qui pourraient être rencontrées sur les routes empruntées. La signalisation sera mise en place par les organisateurs en accord avec ledit gestionnaire.

Article 7 - Les coureurs ainsi que les voitures suiveuses ne devront utiliser que la moitié de la route, l'autre moitié devant rester libre à la circulation. L'usage d'une voiture haut-parleur est autorisé pour la diffusion de consignes de sécurité exclusivement.

En ce qui concerne le parcours sur des itinéraires non goudronnés, en application de la loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels, celui-ci ne pourra être emprunté que par les véhicules motorisés nécessaires à l'organisation des secours.

Article 8 - Il est interdit d'une manière absolue de jeter sur la voie publique des journaux, imprimés, prospectus, tracts, échantillons et produits quelconques sous peine de sanctions prévues à l'article R 632-1 du Code Pénal, sans préjudice des poursuites qui pourraient être intentées en cas d'accident. Il est également interdit d'apposer des affiches, papillons, flèches de direction etc... sur les ouvrages d'art, bornes et poteaux de signalisation. Il est demandé aux organisateurs de procéder à leur charge au nettoyage des dépendances du domaine public occupées par les spectateurs, après le déroulement de l'épreuve.

Article 9 - Tout marquage sur la chaussée qui ne serait pas effaçable rapidement est interdit. La pose et la dépose de toute signalisation liée à cette course sont à la charge des organisateurs.

Article 10 - La manifestation ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000. Le pétitionnaire devra s'assurer de la remise en état des lieux notamment par la collecte de l'ensemble des déchets.

Article 11 - Monsieur le maire de Magland ordonnera toutes mesures qu'il jugera utiles en vue de garantir l'ordre et la sécurité publique dans la traversée de son agglomération. Les arrêtés éventuellement pris à cet effet seront adressés à l'autorité préfectorale et seront notifiés à l'organisateur de l'épreuve sportive par ses soins.

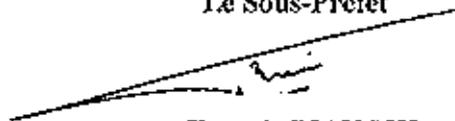
.../...

Article 12 -

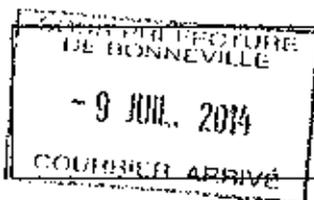
- M. le Sous-Préfet de Bonneville ;
- M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départemental ;
- M. le Directeur départemental de la cohésion sociale ;
- M. le Colonel directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
- M. le Maire de Magland ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur Thierry TOULZE, Président de l'Office Municipal des Sports de Magland et à M. le Chef du Service interministériel de défense et de protection sociale et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet



Francis BIANCHI.



ANNEXE 1
LISTE DES SIGNALEURS

MANIFESTATION : ...Zigzag POULEES MAGLANCIARDEN

DATE(S) : 07 SEPTEMBRE 2014

Nom et prénom	Date et lieu de naissance	Adresse	Numéro de permis de conduire (impératif)
DUPONT Jean-Luc (POLICE MUNICIPALE) (S1 & S6)	03.03.1964 à Draguignan	107 route de la Vulpillière 74300 MAGLAND	820383260376
TOULZE Thierry (S2)	30.09.1960 à Aubervilliers	2664 route de la Moranche 74300 MAGLAND	811 293 110 681
TOULZE Georges (S3)	10.12.1939 à Paris	476 route de Chéron 74300 MAGLAND	75 1477345
TOULZE Carole (S4)	17.07.1966 à Sarcelles	2664 route de la Moranche 74300 MAGLAND	840 793110 254
PROVENCE Jean (S5)	11.05.1957 à MAGLAND	377 route du Vely 74300 MAGLAND	750 974 100 857

Date et signature de l'organisateur : 03.07.2014



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014247-0005

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 04 Septembre 2014

**74_ préfecture de la Haute- Savoie
Sous- préfecture de Bonneville**

Arrêté portant autorisation de l'épreuve cycliste intitulée "Gentlemen cycliste 2014" le dimanche 7 septembre 2014

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE

Pôle Activités réglementées et Polices administrative

BONNEVILLE, LE

04 SEP. 2014

REF : ARPACT

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrêté n° 2014 247 - 0005
Portant autorisation de l'épreuve cycliste
intitulée « Gentlemen cycliste 2014 »
le dimanche 7 septembre 2014

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2215-1 ;
- VU le Code de la Route et notamment ses articles R 411-29 à R 411-32 ;
- VU le Code du Sport et notamment ses articles R331-6 à R331-17-1 A331-2 à A331-4 et A331-37 à A331-42 portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique ;
- VU le code de l'environnement et notamment ses articles R414-19 à R414-26 ;
- VU le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2010-1521 du 17 décembre 2010 portant désignation de la liste départementale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014213-0019 du 1^{er} août 2014 de délégation de signature à M. le Sous-Prefet de Bonneville ;
- VU la demande par laquelle Monsieur Luc VERRIER, Président du Club des sports de Chamonix :

- 1°- sollicite l'autorisation d'organiser le dimanche 7 septembre 2014 une épreuve cycliste sur route intitulée «GENTLEMEN CYCLISTE 2014» sur le territoire de la commune de Chamonix-Mont-Blanc empruntant les voies publiques sur le parcours prévu au plan joint à la demande ;
- 2°- prend l'engagement de mettre hors de cause la responsabilité de l'administration en cas d'accident survenu au cours ou à l'occasion de l'épreuve et déclare avoir contracté une assurance couvrant ces risques et écartant tout recours contre l'administration ;
- 3°- prend l'engagement de supporter tous les frais du service d'ordre exceptionnel éventuellement mis en place à l'occasion de l'épreuve ;

- VU l'avis de M. le Président du conseil général ;
- VU l'avis de M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départemental
- VU l'avis de M. le Directeur départemental des territoires ;
- VU l'avis de M. le Directeur départemental de la cohésion sociale ;
- VU l'avis de M. le Colonel directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
- VU l'avis de M. le Maire de Chamonix-Mont-Blanc ;

.../...

A R R E T E

Article 1 -- Monsieur Luc VERRIER, président du Club des sports de Chamonix est autorisé à organiser l'épreuve cycliste sur route intitulée « Gentlemen cycliste 2014 » le dimanche 7 septembre 2014 dans le strict respect des dispositions précisées au dossier déposé en Sous-Préfecture et aux conditions suivantes :

Aucun service particulier ne sera mis en place par la gendarmerie. Le service de l'unité sera néanmoins orienté en tenant compte de la manifestation.

Les participants à cette manifestation devront apporter la plus vive attention aux déformations envisageables sur certaines portions de route, notamment sur les routes et cols d'altitude. La plus grande prudence sera requise sur l'ensemble du réseau routier, en particulier pour les cyclistes.

Article 2 - Certificat médical

Cette manifestation devra être organisée selon les règles techniques et de sécurité de la FFC. Plus particulièrement, elle respectera les règlements FFC « Vélo Loisirs - Cyclisme pour tous ».

Cette compétition est ouverte à tous. Afin de respecter la réglementation concernant le certificat médical, l'organisateur exige que les participants présentent soit une des licences valides et autorisées dans le règlement « Cyclisme pour tous » en vigueur (FFC, UFOLEP ou FSGT avec la mention cyclisme en compétition pour ces 2 dernières) soit pour les non licenciés et les licenciés FFCT, un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins d'un an.

Pour les mineurs non licenciés ils doivent présenter obligatoirement une autorisation parentale originale signée par le représentant légal conformément au modèle joint en annexe. (père, mère, tuteur).

Article 3 - Secours et sécurité

L'organisateur devra appliquer la réglementation générale technique de sécurité de la fédération française de cyclisme délégataire afin d'élaborer un dispositif de secours pour l'ensemble des acteurs de la manifestation.

Le dispositif de secours sera assuré par l'association agréée de sécurité civile Croix Blanche selon la convention en date du 8 août 2014 et le docteur Jean-Pierre Henry selon l'attestation en date du 18 août 2014. Le dispositif devra être conforme à l'arrêté ministériel du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels.

Le véhicule sanitaire de type VPSP ou ambulance devant être prévu pour assurer le dispositif prévisionnel de secours ne devra pas être utilisé pour transporter des victimes sur un centre hospitalier ou toute autre structure médicale. Tout secours à personne nécessitant un transport devra faire l'objet d'un appel au 112 pour traitement et régulation.

L'organisateur devra faire respecter une priorité de passage des engins de secours sur l'ensemble du parcours. La manifestation organisée ne fait pas l'objet de convention de mise à disposition de moyens en personnels et en matériels sapeurs-pompiers.

Les demandes de secours publiques seront transmises au Centre de traitement et de régulation des appels de Mcythet : téléphone 112.

.../...

Article 4 – Le service d'ordre sera composé de tous les signaleurs figurant sur la liste annexée au présent arrêté. Ils devront être majeurs et titulaires du permis de conduire en cours de validité et seront placés en nombre suffisant aux endroits dangereux et sensibles de l'itinéraire, en particulier l'organisateur veillera au respect des dispositions édictées sur les modalités d'emplacement des signaleurs fourni au dossier. Ils devront être à même de produire dans de brefs délais une copie du présent arrêté d'autorisation des épreuves qui ne préjuge pas du respect des autres décisions prises par les différentes autorités concernées par cette manifestation et en particulier celles gestionnaires de routes qui ont réglementé la circulation. Ils devront être présents un quart d'heure au moins, une demi-heure au plus, avant l'heure de passage théorique de l'épreuve. Ils devront être identifiables par les usagers de la route au moyen d'un gilet de haute visibilité et devront utiliser des piquets mobiles à deux face modèle K 10 (un par signaleur).

Pourront, en outre, être utilisés des barrages modèle K2, pré-signalés, signalant un obstacle de caractère temporaire et sur lesquels le mot « Course » sera inscrit.

Article 5 – Une justification de l'assurance couvrant les risques de l'épreuve devra pouvoir être présentée à toute réquisition des agents de la force publique. Les organisateurs devront recommander aux coureurs de se conformer strictement aux mesures générales ou spéciales qui auront été prises par le par le maire en vue de garantir le bon ordre et la sécurité publiques. Il appartient à l'organisateur de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 6 - Les organisateurs devront procéder à une reconnaissance de l'itinéraire et prendre contact avec le service gestionnaire de la Voirie Communale et Départementale pour résoudre les difficultés qui pourraient être rencontrées sur les voies empruntées. La signalisation sera mise en place par les organisateurs en accord avec le service local gestionnaire de la Voirie Départementale.

Article 7 - En application de l'instruction n° 95-194 JS du 14 décembre 1995, le port du casque à coque rigide conforme à la réglementation en vigueur est obligatoire depuis le 01/01/1996 pour les coureurs cyclistes participants sur le territoire national à toutes les épreuves amateurs régies entre autres par la FFC.

Article 8 - Il est interdit d'une manière absolue de jeter sur la voie publique des journaux, imprimés, prospectus, tracts, échantillons et produits quelconques sous peine de sanctions prévues à l'article R 632-1 du Code Pénal, sans préjudice des poursuites qui pourraient être intentées en cas d'accident. Il est également interdit d'apposer des affiches, papillons, flèches de direction etc... sur les ouvrages d'art, bornes et poteaux de signalisation. Après le déroulement de l'épreuve, il est demandé aux organisateurs de faire procéder, à leur charge, au nettoyage des dépendances du domaine public occupées par les spectateurs et à l'enlèvement des panneaux ou affiches publicitaires situés sur les accotements.

Article 9 - Tout marquage sur la chaussée qui ne serait pas effaçable rapidement est interdit. La pose et la dépose de toute signalisation liée à cette course sont à la charge des organisateurs.

Article 10 - La manifestation ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000. L'organisateur devra s'assurer de la remise en état des lieux notamment par la collecte de l'ensemble des déchets. En application de la loi du 3 janvier 1991 toute circulation de véhicules à moteur est interdite sur les chemins non ouverts à la circulation. Seuls pourront être autorisés à les emprunter les véhicules motorisés lors de secours.

Article 11 – Monsieur le Maire de Chamonix-Mont-Blanc ordonnera toutes mesures qu'il jugera utiles en vue de garantir l'ordre et la sécurité publiques dans son agglomération. Les arrêtés éventuellement pris à cet effet seront adressés à l'autorité préfectorale et seront notifiés à l'organisateur de l'épreuve sportive par ses soins.

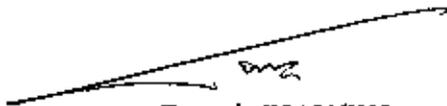
.../...

Article 12 - Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville

- M. le Président du conseil général
- M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départemental
- M. le Directeur départemental des territoires
- M. le Directeur départemental de la cohésion sociale
- M. le Colonel directeur départemental des services d'incendie et de secours
- M. le Maire de Chamonix-Mont-Blanc

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à M. Luc VERRIER, président du Club des sports de Chamonix et sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet



Francis BIANCHI

ANNEXE 1
LISTE DES SIGNALEURS

MANIFESTATION : Gentlemen Cycliste

DATE(S) : 7 septembre 2014

Nom et prénom	Date et lieu de naissance	Adresse	Numéro de permis de conduire (impératif)
Angiboust Tony	10/06/83 Chamonix	133 ch du Rocher, Le Tour 74400 Argentière	010574100762
Balmat Nathalie	04/10/73 St Germain en Laye	Allée Poseto, Les Bossons 74400 Chamonix	920720100246
Comte Frédéric	23/04/72 Chamonix	592 Route du Bouchet 74400 Chamonix	901074110495
Couttet Pierre-Yves	23/10/70 Chamonix	18 ch du Chenavier, Montroc 74400 Argentière	880974110664
Crozet Laurence	24/11/67 Chamonix	385 rue du 8 mai 1945 74700 Sallanches	880674110102
Freitag Damien	16/02/76 Mulhouse	116 route du village 74400 argentière	931268200398
Gros Sébastien	04/02/73 Chamonix	Résidence Les Solerets 74310 Servoz	040475100673
Jordan Chantal	27/12/67 Figeac	176 La Via, Le Tour 74400 Argentière	851059563724
Labarbe Fabienne	12/07/64 St Germain en Laye	221 route Napoléon 74310 Les Houches	821278300186
Lebas Quentin	06/09/85 Annecy	574 chemin de la rosière 74400 argentière	040174100247
Obert Anthony	06/12/85 Chamonix	130 rue de l'Essert 74310 Les Houches	020174100728
Pernollet Magali	18/10/80 Chamonix	98 route de mouilles 74400 chamonix	961074100625

AUTORISATION PARENTALE

(ANNEXE 6)

NOM DE L'ASSOCIATION OU DU CLUB

ADRESSE :

NOM DE LA MANIFESTATION :

DATE DE LA MANIFESTATION :

A remplir obligatoirement pour les mineurs

Je, soussigné (e), [Nom,
Prénom]

père, mère, tuteur [rayer les mentions inutiles],

autorise l'enfant [Nom, Prénom]

à participer à la manifestation visée ci-dessus.

Fait le.....

Signature :



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n ° 2014248-0005

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 05 Septembre 2014

**74_ préfecture de la Haute- Savoie
Sous- préfecture de Bonneville**

Arrêté portant autorisation de la course
pédestre "Grimpée des Ayères" le dimanche
14 septembre 2014.

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

05 SEP. 2014

BONNEVILLE, LE

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Pôle Activités réglementées et polices administrative

REF : ARPP/CT

Arrêté n°2014 248-0005
portant autorisation de la course pédestre
« Grimpée des Ayères » le
dimanche 14 septembre 2014

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2215-1 ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 411.29 à R 411.32 ;
VU le Code du Sport et notamment ses articles R331-6 à R331-17-1, A331-2 à A331-4 et A331-37 à A331-42 portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique ;
VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles R414-19 à R414-26 ;
VU le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECIERC, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
VU l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2010-1521 du 17 décembre 2010 portant désignation de la liste départementale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2014213-0019 du 1^{er} août 2014 de délégation de signature à M. le Sous-Préfet de Bonneville ;
VU la demande par laquelle Mme Monique Veillard, Présidente de l'association La grimpée des Ayères, dont le siège est à PASSY :

1° - sollicite l'autorisation d'organiser, le dimanche 14 septembre 2014, la course pédestre intitulée "Grimpée des Ayères", sur le territoire de la commune Passy, empruntant les voies publiques sur le parcours prévu au plan joint à la demande ;
2° - prend l'engagement de mettre hors de cause la responsabilité de l'Administration en cas d'accident survenu au cours ou à l'occasion de l'épreuve et déclare avoir contracté une assurance couvrant ces risques et écartant tout recours contre l'Administration ;
3° - prend l'engagement de supporter tous les frais du service d'ordre exceptionnel éventuellement mis en place à l'occasion de l'épreuve ;

VU l'avis de M. le Président du Conseil Général ;
VU l'avis de M. Colonel commandant le groupement de gendarmerie départemental ;
VU l'avis de M. le Directeur départemental des territoires ;
VU l'avis de M. le Directeur départemental de la cohésion sociale ;
VU l'avis de M. le Colonel directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
VU l'avis de M. le Maire de Passy ;

.../...

ARRETE

Article 1 – Mme Monique VEILLARD, Présidente de l'association la Grimpée des Ayères est autorisée à organiser la course pédestre intitulée "Grimpée des Ayères", le dimanche 14 septembre 2014, dans le strict respect des dispositions précisées au dossier déposé en Sous-Préfecture et aux conditions suivantes :

Le tracé de la manifestation empiète la limite de la réserve naturelle de Passy sur le secteur des Barmus. A ce titre, il est rappelé à l'organisateur que le survol de la réserve naturelle, en hélicoptère ou drone, pour réaliser des films promotionnels relatifs à la course n'est pas autorisé. De même, l'organisateur devra informer les bénévoles et le public que la présence des chiens est interdite au sein de la réserve naturelle.

Les participants devront apporter la plus vive attention aux déformations envisageables sur certaines portions de route, notamment sur les routes et cols d'altitude et la plus grande prudence sera requise sur l'ensemble du réseau routier.

Article 2 - Certificat médical

Cette compétition est ouverte à tous. L'organisateur exige que les participants présentent, soit une des licences autorisées dans le règlement des courses hors stade de la FFA (FFA, FF Triathlon, FF de Course d'Orientation, FF de Pentathlon moderne, UFOLEP ou FSGT avec la mention athlétisme en compétition pour ces 2 dernières,...) en cours de validité, soit, pour les non licenciés, un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course pédestre en compétition de moins d'un an.

Selon le règlement FFA des courses hors stade, les cadets (nés en 1997 et 1998) et les juniors (nés en 1995 et 1996) sont autorisés à participer à cette compétition de 14.5 km. Pour ces mineurs non licenciés, l'organisateur exige la présentation d'une autorisation parentale originale du type : « Je, soussigné (e), [Nom, Prénom]...père, mère ou tuteur autorise l'enfant [Nom, Prénom]... à participer à....Date et signature ».

Article 3 - Dispositifs de secours

L'organisateur devra appliquer la réglementation générale technique de sécurité de la fédération française d'athlétisme délégataire (règles techniques et spécifiques du cahier des charges des trails découverte) afin d'élaborer un dispositif de secours adapté.

Le dispositif de secours sera assuré par l'association UDPS74 selon la convention en date du 2 septembre 2014 et le docteur Laurent Laoust selon l'attestation en date du 19 août 2014. Le dispositif devra être conforme à l'arrêté ministériel du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours.

L'organisateur devra mettre en place un maillage des secours permettant à tous les concurrents une prise en charge par une équipe de secours mobile « FSM » dans un délai de 30 minutes au plus.

Il devra prévoir des consignes ou décision d'annulation, en cas de dégradation météo et s'assurer de la disponibilité de lieux de regroupement des concurrents (endroits secs et abrités) et de moyens de transport pour assurer l'évacuation des participants en cas de conditions météorologiques dégradées.

La manifestation organisée ne fait pas l'objet de convention de mise à disposition de moyens en personnels et ne matériels sapeurs-pompiers.

.../...

Les demandes de secours publics seront transmises au Centre de Traitement et de Régulation des Appels de Meythet : téléphone 112.

Aucun service spécifique ne sera mis en place par la Gendarmerie.

Article 4 - Le service d'ordre sera composé des signaleurs figurant sur la liste annexée au présent arrêté. Ils devront être majeurs et titulaires du permis de conduire en cours de validité et seront placés en nombre suffisant aux endroits dangereux et sensibles de l'itinéraire. Ils devront être à même de produire, dans de brefs délais une copie du présent arrêté d'autorisation des épreuves qui ne préjuge pas du respect des autres décisions prises par les différentes autorités concernées par cette manifestation et en particulier par celles gestionnaires de routes qui ont réglementé la circulation. Ils devront être identifiables par les usagers de la route au moyen d'un gilet de haute visibilité et devront utiliser des piquets mobiles, modèle K10 (un par signaleur).

Article 5 - Une justification de l'assurance couvrant les risques de l'épreuve devra pouvoir être présentée à toute réquisition des agents de la force publique. Les organisateurs devront recommander aux coureurs de se conformer strictement aux mesures générales ou spéciales qui auront été prises par le maire en vue de garantir le bon ordre et la sécurité publics. Il appartient à l'organisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 6 - Les organisateurs devront procéder, dans les trois jours qui précèdent la course, à une reconnaissance de l'itinéraire et prendre contact avec le service gestionnaire de la Voirie Départementale pour résoudre les difficultés qui pourraient être rencontrées sur les voies empruntées. Un arrêté de limitation de vitesse devra être pris pour la traversée de RD avec limitation de la vitesse dans la zone concernée. Cette signalisation sera mise en place par les organisateurs en accord avec le service local gestionnaire de la Voirie Départementale et/ou Communale.

Article 7 - Les coureurs ainsi que les voitures suiveuses ne devront utiliser que la moitié de la route, l'autre moitié devant rester libre à la circulation. L'usage d'une voiture haut-parleur est autorisé pour la diffusion de consignes de sécurité exclusivement.

Article 8 - Il est interdit d'une manière absolue de jeter sur la voie publique des journaux, imprimés, prospectus, tracts, échantillons et produits quelconques sous peine de sanctions prévues à l'article R 632-1 du Code Pénal, sans préjudice des poursuites qui pourraient être intentées en cas d'accident. Il est également interdit d'apposer des affiches, papillons, flèches de direction etc... sur les ouvrages d'art, bornes et poteaux de signalisation.

Article 9 - Tout marquage sur la chaussée qui ne serait pas effaçable rapidement est interdit. La pose et la dépose de toute signalisation liée à cette course sont à la charge des organisateurs. Sont exceptionnellement tolérés sur la chaussée, des fléchages temporaires effectués à l'aide d'une peinture de couleur autre que blanche, disparaissant dans les 24h après la fin de la manifestation. Après le déroulement de l'épreuve, il est demandé aux organisateurs de faire procéder à leur charge, au nettoyage des dépendances du domaine public occupées par les spectateurs, et à l'enlèvement des panneaux ou affiches publicitaires situés sur les accotements.

Article 10 - La manifestation ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000. Le pétitionnaire devra s'assurer de la remise en état des lieux notamment par la collecte de l'ensemble des déchets. En application de la loi du 3 janvier 1991, il est rappelé que toute circulation de véhicules à moteur est interdite sur les chemins non ouverts à la circulation. En conséquences, seuls pourront être autorisés à les emprunter les véhicules motorisés lors de secours.

.../...

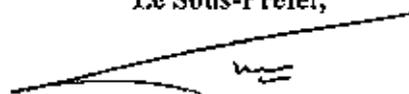
Article 11 – Monsieur le Maire de Passy ordonnera toutes mesures qu'il jugera utiles en vue de garantir l'ordre et la sécurité publiques dans son agglomération. Les arrêtés éventuellement pris à cet effet seront adressés à l'autorité préfectorale et seront notifiés aux organisateurs de l'épreuve sportive par ses soins.

Article 12 - Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville

- M. le Président du conseil général
- M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départemental
- M. le Directeur départemental des territoires
- M. le Directeur départemental de la cohésion sociale
- M. le Colonel directeur départemental des services d'incendie et de secours
- M. le Maire de Passy

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Mme Monique Veillard, Présidente de l'association La Grimpée des Ayères et à M. le Chef du service interministériel de défense et de protection civile et sera publié au Recueils des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet,



Francis BIANCHI.



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014253-0004

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 10 Septembre 2014

**74_ préfecture de la Haute- Savoie
Sous- préfecture de Bonneville**

Arrêté portant autorisation de l'épreuve cycliste "Grand prix du Faucigny 2014" le dimanche 14 septembre 2014.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE

Pôle Activités Réglementées et polices administrative

BONNEVILLE, LE

10 SEP. 2014

REF : ARPA/CT

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrêté n° 2014 253 - 0004
portant autorisation de l'épreuve cycliste
«Grand Prix du Faucigny 2014»
le dimanche 14 septembre 2014.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2215-1 ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R411-29 à R411-32 ;
VU le Code du Sport et notamment les articles R331-6 à R331-17-1, A331-2 à A331-4 et A331-37 à A331-42 portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique ;
VU le Code de l'environnement et notamment ses articles R414-19 à R414-26 ;
VU le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
VU l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2010-1521 du 17 décembre 2010 portant désignation de la liste départementale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2014213-0019 du 1^{er} août 2014 de délégation de signature à M. le Sous-Préfet de Bonneville ;
VU la demande par laquelle Monsieur Patrick VOISEY, Président de l'association « Vélo Club Cluses Scionzier » :

1° - sollicite l'autorisation d'organiser le dimanche 14 septembre 2014 une épreuve cycliste sur route intitulée «Grand Prix du Faucigny 2014» dont le départ aura lieu sur le territoire de la commune de Scionzier empruntant les voies publiques sur le parcours prévu aux plans joints à la demande ;

2° - prend l'engagement de mettre hors de cause la responsabilité de l'administration en cas d'accident survenu au cours ou à l'occasion de l'épreuve et déclare avoir contracté une assurance couvrant ces risques et écartant tout recours contre l'administration

3° - prend l'engagement de supporter tous les frais du service d'ordre exceptionnel éventuellement mis en place à l'occasion de l'épreuve ;

VU l'avis de M. le Président du Conseil Général ;

VU l'avis de M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départemental ;

VU l'avis de M. le Directeur départemental des territoires ;

VU l'avis de M. le Directeur départemental de la cohésion sociale ;

VU l'avis de M. le Colonel directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

VU l'avis de Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées ;

.../...

Adresse postale : 122, rue du Pont – BP 138 – 74136 BONNEVILLE Cedex

Tel : 04.50.97.18.88 - Fax : 04.50.25.79.36 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

A R R E T E

Article 1 – Monsieur Patrick VOISEY, Président de l'association « Vélo Club Cluses Soionzier », est autorisé à organiser une course cycliste sur route intitulée «Grand Prix du Faucigny 2014 » le dimanche 14 septembre 2014, dans le strict respect des dispositions précisées au dossier déposé en sous-préfecture et aux conditions suivantes :

L'organisateur devra prendre en compte et sensibiliser tous les participants, quant aux travaux qui seront sur l'itinéraire :

RD 6, commune Arâches-la-Frasse : réparation du Pont de la Frasse, circulation par alternat par feux tricolores ;

RD 6 de Magland à Saint-Sigismond : risque de gravillons en raison de réparations localisées de chaussée.

La manifestation ne bénéficiant pas de l'usage privatif de la chaussée, les concurrents à cette course devront respecter les règles édictées par le Code de la route lors de l'emprunt des routes, entre autres départementales restant ouvertes à la circulation routière. Aucun service spécifique ne sera mis en place par la gendarmerie.

Article 2 -

Information aux usagers et riverains

L'organisateur est tenu de diffuser une information pour les usagers et les riverains concernés par la manifestation par tout moyen qu'il jugera nécessaire et utile de mettre en œuvre. La date de la manifestation, ainsi que les conséquences pour les usagers et riverains devront être portées à leur connaissance à l'aide de panneaux de pré-information positionnés aux principaux points de choix. Cette signalisation sera mise en place par les organisateurs en accord avec le service local gestionnaire de la Voie Départementale. Ces dispositions sont à la charge des organisateurs.

Article 3 -

Certificat médical

Cette compétition n'est ouverte qu'aux coureurs cyclistes licenciés à la FFC (hommes 1ère, 2ème et 3ème catégorie, juniors et pass open). En conséquence l'organisateur exige que les participants présentent une des licences valides et citées ci-dessus.

Article 4 -

Dispositifs de secours

La manifestation devra être organisée selon les règles techniques et de sécurité de la FFC. Elle devra donc respecter les règlements FFC « Organisation générale du sport cycliste », « Epreuves sur route d'un jour » et « Règlement des épreuves cyclistes sur la voie publique ». L'organisateur devra donc appliquer la réglementation générale technique de sécurité de la FFC afin d'établir un dispositif de secours adapté pour les participants.

Le dispositif de secours sera assuré par le docteur Laurent CHIARDIN selon l'attestation en date du 22 juillet 2014, une ambulance de la société ATS et 4 secouristes (convention en date du 10 juillet 2014) ainsi qu'une infirmière.

L'ambulance prévue pour assurer le dispositif prévisionnel de secours ne devra pas être utilisée pour transporter des victimes sur un centre hospitalier ou toute autre structure médicale. Tout secours à personne nécessitant un transport devra faire l'objet d'un appel au 112 pour traitement et régulation.

.../...

L'organisation de la course devra mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter le croisement ou le dépassement du peloton par les engins de secours publics.

Les numéros de téléphone, dédiés à la relation entre le CTRA-CODIS, le directeur de course et le médecin-chef devront être impérativement communiqué au préalable au SDIS 74.

La manifestation organisée ne fait pas l'objet de convention de mise à disposition de moyens en personnels et en matériels sapeurs-pompiers.

Article 5 – Le service d'ordre sera composé des signaleurs figurant sur la liste annexée au présent arrêté. Ils devront être majeurs et titulaires d'un permis de conduire en cours de validité et seront placés en nombre suffisant aux endroits dangereux et sensibles de l'itinéraire. Ils devront être à même de produire, dans de brefs délais une copie du présent arrêté d'autorisation de l'épreuve qui ne préjuge pas du respect des autres décisions prises par les différentes autorités concernées par cette manifestation et en particulier par celles gestionnaires de route qui ont réglementé la circulation. Ils devront être identifiables par les usagers de la route au moyen d'un gilet de haute visibilité et devront utiliser des piquets mobiles, modèles K 10 (un par signaleur).

Article 6 – Une justification de l'assurance couvrant les risques de l'épreuve devra pouvoir être présentée à toute réquisition des agents de la force publique. Les organisateurs devront recommander aux coureurs de se conformer strictement aux mesures générales ou spéciales qui auront été prises par les maires en vue de garantir le bon ordre et la sécurité publiques. Il appartient à l'organisateur de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 7 - Les organisateurs devront procéder, dans les trois jours qui précèdent la course, à une reconnaissance de l'itinéraire et prendre contact avec les services gestionnaires des voiries Communale et/ou Départementale en vue de résoudre les difficultés qui pourraient être rencontrées du fait de l'état de routes. La signalisation sera mise en place par les organisateurs en accord avec le service local gestionnaire de la Voirie Départementale.

Article 8 - Les coureurs ainsi que les voitures suiveuses ne devront utiliser que la moitié de la route, l'autre moitié devant rester libre à la circulation. L'usage d'une voiture haut-parleur est autorisé pour la diffusion de consignes de sécurité exclusivement. Les voitures ouvreuses doivent être surmontées d'un panneau signalant le début de la course et les voitures-balais d'un panneau du même type signalant la fin de la course.

Il convient en outre de rappeler qu'en application de l'instruction n° 95-194 JS du 14 décembre 1995, le port du casque à coque rigide est obligatoire pour les coureurs cyclistes participant sur le territoire national à toutes épreuves amateurs régies entre autre par la F.F.C.

Article 9 - Il est interdit d'une manière absolue de jeter sur la voie publique des journaux, imprimés, prospectus, tracts, échantillons et produits quelconques sous peine de sanctions prévues à l'article R 632-1 du Code Pénal, sans préjudice des poursuites qui pourraient être intentées en cas d'accident. Il est également interdit d'apposer des affiches, papillons, flèches de direction etc... sur les ouvrages d'art, bornes et poteaux de signalisation.

Article 10- Tout marquage sur la chaussée qui ne serait pas effaçable rapidement est interdit. La pose et la dépose de toute signalisation liée à cette course sont à la charge des organisateurs. Sont exceptionnellement tolérés sur la chaussée, des fléchages temporaires effectués à l'aide d'une peinture de couleur autre que blanche, disparaissant dans les 24H après la fin de la manifestation. Les organisateurs devront également faire procéder au nettoyage de la chaussée, des dépendances du domaine public occupées par les spectateurs, et à l'enlèvement des panneaux ou affiches publicitaires situés sur les accotements. Ce nettoyage sera à la charge des organisateurs.

.../...

Article 11 : La manifestation ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000. Le pétitionnaire devra s'assurer de la remise en état des lieux notamment par la collecte de l'ensemble des déchets.

En application de la loi du 3 janvier 1991, il est rappelé que toute circulation de véhicules à moteur est interdite sur les chemins non ouverts à la circulation. En conséquence, seuls pourront être autorisés à les emprunter les véhicules motorisés lors de secours.

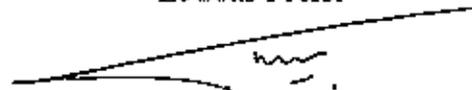
Article 12 -- Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées ordonneront toutes mesures qu'ils jugeront utiles en vue de garantir l'ordre et la sécurité publiques dans la traversée de leur agglomération. Les arrêtés éventuellement pris à cet effet seront adressés à l'autorité préfectorale et seront notifiés à l'organisateur de l'épreuve sportive par les soins des Maires concernés.

Article 13 -- Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE

- M. le Président du conseil général
 - M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départemental
 - M. le Directeur départemental des territoires
 - M. le Directeur départemental de la cohésion sociale
 - M. le Colonel directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à M. Patrice VOISEY, président du « Vélo Club Cluses Seionzier » et sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet



Francis BLANCHI.

ANNEXE I
LISTE DES SIGNALEURS

MANIFESTATION : PRIX DU FAUCIGNY 2014

DATE(S) : 14 Sept 2014

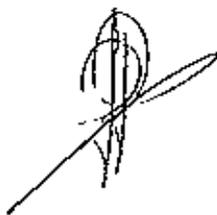
Nom et prénom	Date et lieu de naissance	Adresse	Numéro de permis de conduire (impératif)
VACHER Claude	25/09/1942 à SERRE & MONGUYARD (24)	93, impasse des Allobroges « Le Central Parc » 74300 CLUSES	101936
CARTIER Stéphane	30/08/1968 à CLUSES (74)	60, chemin des Fontaines 74300 CLUSES	860874100884
MICHEL Patrice	17/03/1967 à NETANCOURT (55)	1, rue des Mures 74460 MARNAZ	860455100022
BEGUIN Nicole	27/04/1959 à VOIRON (38)	87, rte du Crézanno 74130 Mt SAXONNEX	770904300377
VOISEY Pascal	01/09/1960 à SALLANCHES (74)	141, route de Crets 74460 MARNAZ	761174101689
VOISEY Quentin	17/10/1990 à CLUSES (74)	141, route des Crets 74460 MARNAZ	061174100356
GLOWACKI Patrick	07/06/1951 à MORMAND (77)	784, route de l'Étroit 74440 MIEUSSY	946914840
GLOWACKI Jérémy	20/12/1990 à MELUN (77)	784, route de l'Étroit 74440 MIEUSSY	080274100752
VOISEY Patrick	22/10/1956 à LYON 6 (69)	110, allée des Vergers 74300 CLUSES	291649
VOISEY Patricia	24/06/1964 à SCIONZIER (74)	110, allée des Vergers 74300 CLUSES	820674100032
PETELLAT Alexandre	22/04/1993 à CLUSES (74)	490, rue des Ecoles 74130 VOUGY	110474101075
PETELLAT Patrick	23/12/1964 à SCIONZIER (74)	490, rue des Ecoles 74130 VOUGY	821174101391
ZAMBON Fernand	05/03/1961 à NANTUA (01)	115 Allée des Peupliers 74300 CLUSES	790201200893
GAVARD Jean-Marc	28/02/1966 à ANNEMASSE (74)	40 Impasse des Rochers 74250 PEILLONNEX	821174101085
BLANCHET Denis	10/04/1972 à CLUSES (74)	10 Rue André Theuriot 74300 CLUSES	891074111070

PIGNY Olivier	15/12/1969 à BOURGES (18)	40 rue des Bosnés 74460 MARNAZ	910818100391
PARIS Jean-Paul (Motard N° 2642)	12/02/1952 à CLUSES (74)	225 Allée du Comte Vert 74300 CLUSES	229996
MARCO Jérôme	26/05/1976 à MIRAMAS (13)	5 rue Emile Favre 74300 CLUSES	940713300150

Date et signature de l'organisateur : CLUSES le 07 juillet 2014

Mr PÉTELLAT Patrick
VELO CLUB
CLUSES SCIONZIER
~~Association Sportive des Motards~~
~~15 Avenue Mike-Lock~~
74300 CLUSES Tél. 04 50 89 77 34

M. Patrick VOISEY



Association Cibiste de l'Arve 74 Marignier

Liste des signataires

Marignier, Le 25 février 2014

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	N° Permis	Lieu délivrance	
Gruszka	Jean Luc	29/10/68	Cluses	45, rue du pré de la croix	74300 Cluses	870 274 110 442	Annecy
Meuroel	Patrick	12/08/69	Grenoble	4, rue des cottages	74300 Cluses	1 880 868 220 107	Annecy
Targa	Jean claud	06/07/54	Cluses	645 avenue G Clémentineau	74300 Cluses	262 779	Annecy
Courtaux	Dominique	08/10/64	Scionzier	78 rue du fond	74460 Manaz	890 274 110 421	Annecy
Boudriot	Frédéric	15/04/1975	Cluses	62 Avenue du Mont Blanc	74460 Manaz	930 374 100 276	Annecy
Mcquard	Jean paul	18/12/1960	Bourg en Bresse	Lieu dir Dochamps	74400 Ménessy	840 474 101 023	Annecy
Ménard	Pascal	06/07/1966	Scionzier	Lieu dir Dochamps	74400 Ménessy	840 674 100 528	Annecy
Devant	Joël	29/11/89	Cluses	315 route des bois	74300 Charillon sur cluses	060 274 100 802	Bonneville
Pin	Charles Henri	23/02/1991	Arbilly	357 rue des Brasses	74250 Viuz en Sallaz	070 474 100 672	Annecy
Faverrier	Marc	06/04/82	Cluses	30 allée de la crosez	74950 Scionzier	990 874 100 729	Annecy
Memmet	Claudine	20/05/71	Paris	4, rue des cottages	74300 Cluses	931 174 100 807	Annecy
Voignier	Philippe	11/09/1961	Roanne	4, rue des cottages	74300 Cluses	821 274 100 486	Annecy
Coilli	Cédric	16/07/1977	Bonneville	18 allée des boullons	74950 Scionzier	960 275 100 443	Annecy
Lamber	René	20/02/1958	Annemasse	Le Turchon Bt C26	74490 St Jeoire	790 274 100 715	Annecy
Violand	Laurent	10/12/71	Bonneville	490, avenue du stade	74950 Scionzier	890 974 111 041	Annecy

Le Président
Patrick Memmet

~~ARVE CLUB~~
~~CLUSES SCIONZIER~~
5 Avenues des Lacs
74300 CLUSES - Tél. 04 74 49 77 44
M. Patrick Memmet

Tel : 06.22.68.18.95 www.aca74.asso.fr E mail : aca74@sf.fr



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014253-0005

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 10 Septembre 2014

**74_ préfecture de la Haute- Savoie
Sous- préfecture de Bonneville**

Arrêté portant autorisation de la course
pédestre intitulée "Diagonale du Mont Joly" le
samedi 13 septembre 2014.

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

BONNEVILLE, LE

10 SEP. 2014

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Pôle Activités réglementées et polices administratives

REF : ARPACT

Arrêté n°2014 253-0005
portant autorisation de la course pédestre
intitulée «Diagonale du Mont Joly» le
samedi 13 septembre 2014

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2215-1 ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 411.29 à R 411.32 ;
VU le Code du Sport et notamment ses articles R331-6 à R331-17-1, A331-2 à A331-4 et
A331-37 à A331-42 portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives
sur la voie publique ;
VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles R414-19 à R414-26 ;
VU le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies
publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à
l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLEERC,
Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
VU l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou
ouvertes à la circulation publique ;
VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2010-1521 du 17 décembre 2010 portant désignation de la
liste départementale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et
interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2014213-0019 du 1^{er} août 2014 de délégation de signature à M. le
Sous-Préfet de Bonneville ;
VU la demande par laquelle M. Olivier TRIBONDEAU, président de l'association La
Montagn'hard dont le siège est à Saint-Gervais :

1° - sollicite l'autorisation d'organiser, le samedi 13 septembre 2014, une course pédestre
intitulée "Diagonale du Mont Joly" , sur le territoire de la commune Saint-Gervais,
empruntant les voies publiques sur le parcours prévu au plan joint à la demande ;
2° - prend l'engagement de mettre hors de cause la responsabilité de l'Administration en cas
d'accident survenu au cours ou à l'occasion de l'épreuve et déclare avoir contracté une
assurance couvrant ces risques et écartant tout recours contre l'Administration ;
3° - prend l'engagement de supporter tous les frais du service d'ordre exceptionnel
éventuellement mis en place à l'occasion de l'épreuve ;

VU l'avis de M. Colonel commandant le groupement de gendarmerie départemental ;
VU l'avis de M. le Directeur départemental des territoires ;
VU l'avis de M. le Directeur départemental de la cohésion sociale ;
VU l'avis de M. le Colonel directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
VU l'avis de M. le Maire de Saint-Gervais;

ARRETE

Article 1 - M. Olivier Tribondeau, président de l'association La Montagn'Hard est autorisé à organiser
une course pédestre intitulée "Diagonale du Mont Joly", le samedi 13 septembre 2014, dans le strict
respect des dispositions précisées au dossier déposé en Sous-Préfecture et aux conditions suivantes :

Cette manifestation ne nécessite pas de mise en place de service de la gendarmerie, laquelle effectuera une surveillance dans le cadre de son service courant.

Article 2 -
Certificat médical

Cette compétition devra être organisée selon les règles techniques et de sécurité de la FFA et en particulier selon les règlements « Courses hors stade » et « Guide de l'organisateur de trail » en vigueur. Cette compétition est ouverte à tous. L'organisateur exige que les participants présentent, soit une des licences autorisées dans le règlement des courses hors stade de la FFA (FFA, FF Triathlon, FF de Course d'Orientation, FF de Pentathlon moderne, UFOLEP ou FSGT avec la mention athlétisme en compétition pour ces 2 dernières,...) en cours de validité ; soit pour les non licenciés, un **certificat médical de non contre indication à la pratique de la course pédestre en compétition de moins d'un an.**

Il est noté que les mineurs ne sont pas admis à participer à cette compétition.

Article 3 -
Dispositifs de secours

L'organisateur devra appliquer la réglementation générale technique de sécurité de la fédération sportive délégataire afin d'élaborer un dispositif de secours adapté pour les participants.

Le dispositif de secours sera assuré par l'association ADSSM 74 conformément à la convention en date du 15 août 2014 et le docteur Marie MATULIC selon l'attestation en date du 28 août 2014. Le dispositif devra être conforme à l'arrêté ministériel du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours.

L'organisation devra s'assurer de la disponibilité de lieux de regroupement des concurrents (endroits secs et abrités) et de moyens de transport pour assurer l'évacuation des participants en cas de conditions météorologiques dégradées.

Il devra contrôler que tous les concurrents soient bien munis d'un téléphone portable obligatoire.

L'organisateur devra prévoir des consignes ou décision d'annulation en cas de dégradation météo ou de conditions de parcours dégradées. A ce titre, le responsable sécurité et parcours devra s'assurer auprès d'un service météorologique, la veille, puis au minimum trois fois par jour, que les conditions climatiques permettent le déroulement de la course en sécurité.

La manifestation organisée ne fait pas l'objet de convention de mise à disposition de moyens en personnels et en matériels sapeurs-pompiers.

Les demandes de secours publics seront transmises au Centre de Traitement et de Régulation des Appels de Meythet : téléphone 112.

Article 4 - Le service d'ordre sera composé des signaleurs figurant sur la liste annexée au présent arrêté. Ils devront être majeurs et titulaires du permis de conduire en cours de validité et seront placés en nombre suffisant aux endroits dangereux et sensibles de l'itinéraire. Ils devront être à même de produire, dans de brefs délais une copie du présent arrêté d'autorisation des épreuves qui ne préjuge pas du respect des autres décisions prises par les différentes autorités concernées par cette manifestation et en particulier par celles gestionnaires de routes qui ont réglementé la circulation. Ils devront être identifiables par les usagers de la route au moyen d'un gilet de haute visibilité et devront utiliser des piquets mobiles, modèle K10 (un par signaleur).

.../...

Article 5 – Une justification de l'assurance couvrant les risques de l'épreuve devra pouvoir être présentée à toute réquisition des agents de la force publique. Les organisateurs devront recommander aux coureurs de se conformer strictement aux mesures générales ou spéciales qui auront été prises par le maire en vue de garantir le bon ordre et la sécurité publics. Il appartient à l'organisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 6 - Les organisateurs devront procéder, dans les trois jours qui précèdent la course, à une reconnaissance de l'itinéraire et prendre contact avec le service gestionnaire de la Voirie Communale pour résoudre les difficultés qui pourraient être rencontrées sur les voies empruntées.

Article 7 - Les coureurs ainsi que les voitures suiveuses ne devront utiliser que la moitié de la route, l'autre moitié devant rester libre à la circulation. L'usage d'une voiture haut-parleur est autorisé pour la diffusion de consignes de sécurité exclusivement.

Article 8 - Il est interdit d'une manière absolue de jeter sur la voie publique des journaux, imprimés, prospectus, tracts, échantillons et produits quelconques sous peine de sanctions prévues à l'article R 632-1 du Code Pénal, sans préjudice des poursuites qui pourraient être intentées en cas d'accident. Il est également interdit d'apposer des affiches, papillons, flèches de direction etc... sur les ouvrages d'art, bornes et poteaux de signalisation.

Article 9 - Tout marquage sur la chaussée qui ne serait pas effaçable rapidement est interdit. La pose et la dépose de toute signalisation liée à cette course sont à la charge des organisateurs.

Article 10 – La manifestation ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000. Le pétitionnaire devra s'assurer de la remise en état des lieux notamment par la collecte de l'ensemble des déchets. En application de la loi du 3 janvier 1991, il est rappelé que toute circulation de véhicules à moteur est interdite sur les chemins non ouverts à la circulation. En conséquence, seuls pourront être autorisés à les emprunter les véhicules motorisés lors de secours.

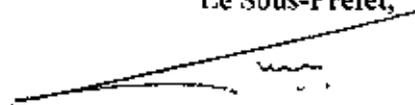
Article 11 – Monsieur le Maire de Saint-Gervais ordonnera toutes mesures qu'il jugera utiles en vue de garantir l'ordre et la sécurité publiques dans son agglomération. Les arrêtés éventuellement pris à cet effet seront adressés à l'autorité préfectorale et seront notifiés aux organisateurs de l'épreuve sportive par ses soins.

Article 12 - Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville

- M. le Président du conseil général
- M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départemental
- M. le Directeur départemental des territoires
- M. le Directeur départemental de la cohésion sociale
- M. le Colonel directeur départemental des services d'incendie et de secours
- M. le Maire de Saint-Gervais

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à M. Olivier Tribondeau, président de l'association La Montagn'Hard et à M. le Chef du service interministériel de défense et de protection civile et sera publié au Recueils des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet,



Francis BIANCHI,



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014258-0001

**signé par
voir le signataire dans le document
Voir le signataire dans le document**

le 15 Septembre 2014

**74_ préfecture de la Haute- Savoie
Sous- préfecture de Bonneville**

Arrêté portant Fermeture Administrative
Temporaire d'un Débit de Boisson "LE CLUB
74" sis à Arâches.

CONSIDERANT que la lecture du procès verbal de renseignements administratifs susvisé en date du 12 juillet 2014 fait apparaître que l'exploitant du « Le Club 74 » et ses employés ont l'habitude de laisser rentrer des personnes dans l'établissement sans s'inquiéter de leur âge et, le cas échéant, sans exiger qu'elles établissent la preuve de leur majorité.

CONSIDERANT que les faits relevés par les services de gendarmerie le 1^{er} mars 2014 sont en lien direct avec les conditions habituelles d'exploitation et de fréquentation de l'établissement ;

CONSIDERANT que ces conditions facilitent des agissements contraires à la santé publique ;

ARRETE

Article 1 : Une fermeture administrative de 15 jours à effet immédiat à compter de la notification du présent arrêté est prononcée à l'encontre de l'établissement "Le Club 74", situé 3230 route de la Barliette -74300 Arâches-La-Frasse.

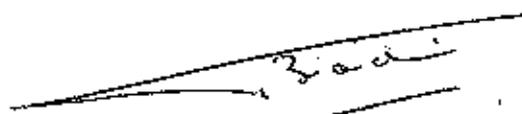
Article 2 : Le non-respect de cette décision de fermeture exposerait l'exploitant aux sanctions prévues par l'article L. 3352-6 du Code de la santé publique (deux mois d'emprisonnement et 3 750 € d'amende).

Article 3 : Le document joint au présent arrêté devra être affiché par l'exploitant sur la devanture de son établissement pendant toute la durée de la fermeture.

Article 4 : Monsieur le sous-préfet de Bonneville, Monsieur le maire d'Arâches-La-Frasse, Monsieur le commandant de la compagnie de gendarmerie de Bonneville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant par les services de gendarmerie.

Pour le Préfet,

Le Sous-Préfet de Bonneville



Francis BIANCHI

Le présent arrêté peut faire l'objet des voies de recours suivantes :

- un recours gracieux motivé adressé au sous-préfet de Bonneville dans les deux mois qui suivent la notification.
- un recours hiérarchique peut être introduit auprès du Ministre de l'Intérieur, Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques, Bureau des Polices Administratives dans les deux mois qui suivent la notification de cet arrêté. En cas de non réponse de l'administration dans un délai de deux mois suivant la réception du recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.
- un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun - 38000 Grenoble, dans les deux mois qui suivent la notification ou dans les deux mois qui suivent le rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE

Fermeture administrative D'un débit de boisson

Affiche annexe à l'arrêté n°2014258-0001 du 15 septembre 2014

Par arrêté n° 2014258-0001 du 15 septembre 2014
le sous-préfet de Bonneville a décidé la fermeture
administrative de l'établissement:

"Le CLUB 74"
sis à ARACHES LA FRASSE

pour une durée de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté

Adresse postale : BP 138 74136 BONNEVILLE CEDEX
Tel : 04.50.97.18.88 - Fax : 04.50.25.79.36 - <http://www.haute-savoie.gouv.fr>



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014237-0001

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 25 Août 2014

**74_préfecture de la Haute- Savoie
Sous- préfecture de Saint- Julien- en- Genevois**

Arrêté portant convocation des électrices et
électeurs de SAVIGNY pour l'élection
complémentaire d'un conseiller municipal

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

SOUS-PREFECTURE DE
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
Pôle sécurité et citoyenneté
PSC/AB

Saint-Julien, le 25 août 2014

**LA SOUS-PREFETE DE L'ARRONDISSEMENT
DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS**

ARRETE N° 2014237-0001

Portant convocation des électrices et électeurs de SAVIGNY pour l'élection complémentaire d'un conseiller municipal

VU le code électoral et en particulier ses articles L 228, L 247, L 251, L 252, L 253, L 255-2, L255-3, L 255-4, L 267 et R 116 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-1, L 2121-2 et L 2121-3 ;

VU le décret du 12 juillet 2012 nommant M. Georges-François LECLERC, préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014213-0021 du 1^{er} août 2014, portant délégation de signature à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois ;

CONSIDERANT le jugement du Tribunal administratif de GRENOBLE en date du 26 juin 2014, notifié le 7 juillet 2014, annulant l'élection de Monsieur Jean-Michel DREVET au conseil municipal de la commune de SAVIGNY ;

ARRETE

ARTICLE 1

Les électrices et les électeurs de la commune de SAVIGNY sont convoqués le **dimanche 5 octobre 2014** afin d'élire **un conseiller municipal**.
Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il aura lieu le **dimanche 12 octobre 2014**.

ARTICLE 2

Les candidats à l'élection municipale devront déposer leurs déclarations de candidature en sous-préfecture **au plus tard le jeudi 18 septembre 2014 à 18 heures**.

ARTICLE 3

En cas de second tour, les candidats au premier tour sont automatiquement candidats.

ARTICLE 4

Le scrutin sera ouvert à **8 heures et clos à 18 heures**. Il se déroulera aux lieux habituels de vote.

.../

ARTICLE 5

Les opérations électorales seront faites dans les formes prescrites par le code électoral.

La commune de SAVIGNY comptant moins de 1000 habitants, les dispositions suivantes sont applicables en ce qui concerne le mode de scrutin :

- les membres du conseil municipal sont élus au scrutin majoritaire,
- nul ne peut être élu au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés, le nombre des suffrages obtenus devant être au moins égal au quart des électeurs inscrits,
- au deuxième tour de scrutin, l'élection est acquise à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants,
- si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé, quel que soit le tour de scrutin.
- s'agissant d'une commune de moins de 2 500 habitants, les candidats assurent leur propagande par leurs propres moyens, l'Etat ne prenant en charge aucune dépense.

Les dispositions des articles R26, R27, R28 et R30 du code électoral sont applicables en ce qui concerne les affiches électorales, les emplacements d'affichage, les circulaires et bulletins de vote.

ARTICLE 6

La campagne électorale sera **ouverte le lundi 22 septembre à 0 heure et close le samedi 4 octobre 2014 à 24 heures**. En cas de second tour, elle se déroulera du **lundi 6 octobre 2014 à 0 heure au samedi 11 octobre 2014 à 24 heures**.

ARTICLE 7

L'élection aura lieu au moyen de la liste électorale arrêtée le **28 février 2014**, sans qu'aucune modification n'y soit apportée sauf celle de droit.

Un tableau rectificatif contenant les modifications devra être dressé et publié en mairie **cinq jours** avant le premier tour de scrutin, soit le **mardi 30 septembre 2014**.

Ce tableau comprendra exclusivement les radiations des électeurs décédés, les radiations opérées par l'application de l'article L 40 du code électoral ou sur avis de l'INSEE, les inscriptions et radiations ordonnées par le Juge du Tribunal d'instance ou résultant d'un arrêt de la Cour de cassation.

ARTICLE 8

Madame le Maire de SAVIGNY est chargée de l'exécution du présent arrêté dont **un exemplaire devra être publié dans la commune dès le lundi 1^{er} septembre 2014**.



LA SOUS-PREFETE

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Isabelle DORLIAT-POUZET



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014254-0014

**signé par
voir le signataire dans le document
Voir le signataire dans le document**

le 11 Septembre 2014

74_SDIS service départemental d'incendie et de secours

Fixant la liste d'aptitude des sapeurs- pompiers
spécialistes des risques chimiques,
radiologiques et biologiques opérationnels du
département de la Haute- Savoie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Pôle Opération Planification Prévention
Groupement Opération
Service opérations
6, rue du Nant - B.P. 1010
74966 MEYTHET cedex

Annecy, le 11 SEP. 2014

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

Téléphone : 04 50 22 76 00

Télécopieur : 04 50 22 76 97

ARRETE n° 2014 - 254 - 0014

fixant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers
spécialistes des risques chimiques, radiologiques et biologiques opérationnels du département de la Haute-
Savoie

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
- VU la loi n°04-811 du 13 août 2004, relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François Leclerc, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;
- VU l'arrêté du 20 décembre 2002 modifié fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie.

ARRETE

Article 1er : Les listes d'aptitude départementales, jointes en annexes 1 et 2, fixent :

- la liste des sapeurs-pompiers spécialistes en risques chimiques ainsi que le référent en matière de risques biologiques, déclarés aptes opérationnels pour l'année 2014 sur le département de la Haute-Savoie.
- la liste des sapeurs-pompiers spécialistes en risques radiologiques déclarés aptes opérationnels pour l'année 2014 sur le département de la Haute-Savoie.

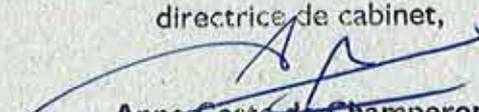
Article 2 : L'exercice effectif des spécialités au titre desquelles les présentes listes sont établies, est subordonné à l'aptitude physique et médicale liée à la fonction opérationnelle.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté n° 2014 - 062-0012 du 3 mars 2014.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

la sous-Préfète
directrice de cabinet,


Anne Costé de Champeron

Liste d'aptitude opérationnelle 2014
GRT (Groupe Risques Technologiques)

Annexe I : Risque Chimiques et Biologiques

Responsable du groupe Risques Technologiques

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation
Cdt	HIGNONET	Hervé	Epagny

Conseillers Technique Risques Chimiques - Chef Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CCMIC)

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation
Lcl	GAULTIER	Philippe	EM - GEP
Cdt	VIDAL	Emmanuel	EM - POPP
Cdt	BRUYERE	Olivier	GGE
Cdt	LEGLINIEC	Laurent	GGE
Cdt	HIGNONET	Hervé	Epagny

Conseiller technique départemental

Chefs Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CCMIC)

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation
Cdt	BERGER	Bruno	EM - PLM
Lcl	DIGONNET	Bernard	EM - POPP
Cdt	BERNAT	Cristel	EM - POPP
Cdt	LALLUMENI	Xavier	EM - POPP
Cdt	PENNE	Eric	EM - POPP
Cne	REY	Yvonnick	EM - POPP
Cdt	BARBIER	Florent	EM - PRH
Cdt	DUCOURT	Emmanuel	EM - PRH
Cne	SCHLIEDER	Virginie	EM - PRH
Lun	BORDONE	Stéphane	EM-POPP
Cne	LEGENVRE	Stéphane	GBA
Cne	OUVRARD	Bruno	GCH
Cne	JARDY	Matthieu	GGE
Cne	RUNET	Nicolas	GGE
Cdt	BOURGUIGNON	Serge	GVA
Cne	LORRAIN	Pascal	GVA
Cdt	SCHMIDLIN	Marc	Annecy
Lun	THOMAS	Sébastien	Annecy
Cne	BRAUD	Jean christophe	Chamonix
Cdt	GUIMARAES	Eric	Cluses
Cne	FONTAINE	Emmanuel	Evian - Rives du Léman
Cne	CHABANNAY	Patrick	St Julien en Genevois
Cne	VALLEE	Thierry	St Julien en Genevois

Liste d'aptitude opérationnelle 2014
GRT (Groupe Risques Technologiques)

Chefs d'équipe et équipiers d'intervention et de reconnaissance

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation	Chef d'équipe d'intervention	Equipier intervention	Chef d'équipe reconnaissance	Equipier reconnaissance
Ltn	EAY	Hervé	EM - POPP	OUI	OUI	OUI	OUI
Ltn	GENIQUET	Florent	EM - POPP	OUI	OUI	OUI	OUI
Adj	CAMPION	Franck	EM - POPP	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	BERNARD	Romain	EM - POPP	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	ELOUJEDI TALEI	Roger	EM - POPP	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	ESQUER	Ludovic	EM - POPP	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	GRAUD	Stéphane	EM - POPP	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	VIDAL	Grégoire	EM - POPP	OUI	OUI	OUI	OUI
Ltn	GARDET	Bernard	GBA	OUI	OUI	OUI	OUI
Ltn	KRATTINGER	Philippe	GBA	OUI	OUI	OUI	OUI
Adc	FORT	Eric	GBA	OUI	OUI	OUI	OUI
Adc	GAY	Olivier	GBA	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	BURGAL BEGUIN	Sébastien	GBA	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	CANCHEL	Jean-Baptiste	GBA	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	DEBART	Sébastien	GBA	OUI	OUI	OUI	OUI
Cpl	HERBETH	Maïe	GBA	-	-	OUI	OUI
Cch	REY	Michael	GCH	-	-	OUI	OUI
Ltn	DE WREEDE	Julie	GGE	OUI	OUI	OUI	OUI
Ltn	DUCRET	Stéphane	GGE	OUI	OUI	OUI	OUI
Ltn	HIPP	Jean-Luc	GGE	OUI	OUI	OUI	OUI
Adc	BAGUET	Eric	GGE	-	-	OUI	OUI
Adc	BENOIT	Michel	GGE	OUI	OUI	OUI	OUI
Adc	BAILLY	Franck	GVA	OUI	OUI	OUI	OUI
Adc	LANGLAIS	Olivier	GVA	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	LOISEL	Loïc	GVA	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	PIATON	Loïc	GVA	-	-	OUI	OUI
Sch	ROBERT	Emère	GVA	OUI	OUI	OUI	OUI
Ltn	THEVENON	Julien	Alby sur Chéran	OUI	OUI	OUI	OUI
Adc	GODEFROY	Stéphane	Annecey	OUI	OUI	OUI	OUI
Adj	DESPREZ	Laurent	Annecey	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	BOURBON	Ayméric	Annecey	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	DA COSTA	Jean-Philippe	Annecey	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	DEBIOLLES	Grégoire	Annecey	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	GONCALVES	Vanessa	Annecey	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	TORCHIO	Sébastien	Annecey	OUI	OUI	OUI	OUI
Sgt	ROQUES	Lionel	Annecey	OUI	OUI	OUI	OUI
Cch	BINVIGNAT	Gilles	Annecey	-	-	OUI	OUI
Adc	BEVIER	Jean-Philippe	Annemasse-Gaillard	OUI	OUI	OUI	OUI
Adc	GANDILHON	Frédéric	Annemasse-Gaillard	OUI	OUI	OUI	OUI
Adc	SESSA	Patrick	Annemasse-Gaillard	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	ANDERSON	Stéven	Annemasse-Gaillard	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	ANSALDI	Ludovic	Annemasse-Gaillard	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	BAUDOIN	Nicolas	Annemasse-Gaillard	-	-	OUI	OUI
Sch	DE JESUS VAZ	Fernando	Annemasse-Gaillard	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	GALIMI	Loïc	Annemasse-Gaillard	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	KARMANN	Pierre	Annemasse-Gaillard	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	PAULINO	Carlos	Annemasse-Gaillard	-	-	OUI	OUI
Sch	PEREIRA	David	Annemasse-Gaillard	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	PORKET	Laurent	Annemasse-Gaillard	-	-	OUI	OUI
Sch	SAIZ-LOZANO	Angel	Annemasse-Gaillard	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	SAUTHIER	Arnaud	Annemasse-Gaillard	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	SPERER	Ludovic	Annemasse-Gaillard	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	WOFIRLING	Yann	Annemasse-Gaillard	OUI	OUI	OUI	OUI
Sgt	DUPIN	Benjamin	Annemasse-Gaillard	-	-	OUI	OUI
Cch	EUGENE	David	Annemasse-Gaillard	-	-	OUI	OUI
Cpl	BURNET	Eric	Annemasse-Gaillard	OUI	OUI	OUI	OUI
Cpl	DURIVAUT	Marin	Annemasse-Gaillard	-	-	-	OUI
Cpl	BOZZO	Cédric	Annemasse-Gaillard	-	-	-	OUI
Cpl	PROVOST	Romain	Annemasse-Gaillard	-	-	-	OUI
Cch	BOSSET-QUENECHDU	Emilie	Arthaz	-	-	OUI	OUI
Sch	BOUVERAT	Franck	Bonneville	-	-	OUI	OUI
Ltn	LENGLET	Christian	Chamonix	-	-	OUI	OUI
Adc	KURICZOVA	Dominique	Chamonix	OUI	OUI	OUI	OUI
Adc	PAQUET	Navier	Chamonix	-	-	OUI	OUI
Sgt	CUVELLIER	Laurent	Chamonix	OUI	OUI	OUI	OUI
Adc	GRANGY	Richard	Cluses	OUI	OUI	OUI	OUI
Adc	GRENETIER	Stéphane	Cluses	-	-	OUI	OUI
Adc	PASQUIER	Bertrand	Cluses	OUI	OUI	OUI	OUI
Adc	SOCQUET CLERC	Jean-François	Cluses	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	REQUIER	Christophe	Cluses	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	ZABOLONE	Jérôme	Cluses	OUI	OUI	OUI	OUI
Sgt	MUSSANO	Nicolas	Cluses	OUI	OUI	OUI	OUI
Sgt	RUBIN	David	Cluses	OUI	OUI	OUI	OUI
Lch	LAVIDOLA	Adrien	Cluses	-	-	OUI	OUI

Arrêté N°2014254-0014 - 16/09/2014

Page 455

Accrédité n° 2014 - 854.0014 du 11/09/2014

Liste d'aptitude opérationnelle 2014
GRT (Groupe Risques Technologiques)

Chefs d'équipe et équipiers d'Intervention et de Reconnaissance

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation	Chef d'équipe d'intervention	Equipier intervention	Chef d'équipe reconnaissance	Equipier reconnaissance
Cch	PERROLLAZ	Sébastien	Cluses	-	-	OUI	OUI
Cpl	MARTIN	Nicolas	Cluses	-	-	OUI	OUI
Cpl	MONNET	Roger	Cruseilles	-	-	OUI	OUI
Sch	PHILIPPE	Martial	Douvaine	OUI	OUI	OUI	OUI
Ade	VILLESSOT	Olivier	Epagny	OUI	OUI	OUI	OUI
Adj	GAZEL	Xavier	Epagny	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	BONVARLET	Sébastien	Epagny	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	DENARIE	Cédric	Epagny	-	-	OUI	OUI
Sch	FALCONNAT	Raphaël	Epagny	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	JOLY	Nicolas	Epagny	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	LAGGOUNE	Samy	Epagny	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	MAURY	Cédric	Epagny	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	METIVET	Dominique	Epagny	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	MICHAUD	Franck	Epagny	-	-	OUI	OUI
Sgt	DE CARLI	Yannick	Epagny	OUI	OUI	OUI	OUI
Cpl	PALISSE	Nicolas	Epagny	-	-	OUI	OUI
Cpl	VASSALLI	Fabien	Epagny	OUI	OUI	OUI	OUI
Ade	FLECK	Yvan	Evian - Rives du Léman	OUI	OUI	OUI	OUI
Sgt	LAVAL	Ludovic	Evian - Rives du Léman	-	-	OUI	OUI
Sap	ACFUS	Aymeric	Evian - Rives du Léman	-	-	-	OUI
Ltn	BERRUX	Jean-Michel	Faveges	OUI	OUI	OUI	OUI
Ade	BENOIT	Sébastien	La Roche sur Foron	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	THEVENOD-MOTTET	Jérôme	La Roche sur Foron	-	-	OUI	OUI
Sgt	GOMIS	Bernard	La Roche sur Foron	OUI	OUI	OUI	OUI
Cpl	BROCHARD	David	La Roche sur Foron	OUI	OUI	OUI	OUI
Cpl	LAUNES	Sylvain	La Roche sur Foron	-	-	OUI	OUI
Cpl	CORBASSIERE	Antoine	La Roche sur Foron/Cluses	OUI	OUI	OUI	OUI
Ltn	MUSY	Roland	Marnaz, Scionzuel	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	LIZZI	Stéphane	Mozzine	-	-	OUI	OUI
Ltn	CLARANCE	Eric	Rumilly	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	LANGEVEN	Lise-Mary	Rumilly	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	MONTESSUIT	David	Rumilly	OUI	OUI	OUI	OUI
Ade	BONIFAIT	Pascal	St Julien en Genevois	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	CELLE	Pascal	St Julien en Genevois	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	THEVENET	Olivier	St Julien en Genevois	OUI	OUI	OUI	OUI
Sgt	SANTAMARIA	Vincent	St Julien en Genevois	-	-	OUI	OUI
Sap	BRUYERE	Adrien	St Julien en Genevois	-	-	-	OUI
Ltn	CHESSEL	Didier	Thonon les Bains	-	-	OUI	OUI
Ade	BONDAZ	Patrick	Thonon les Bains	-	-	OUI	OUI
Ade	LOPES	Jean-Claude	Thonon les Bains	OUI	OUI	OUI	OUI
Ade	MOUTHON	Eric	Thonon les Bains	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	PICUT	Christophe	Thonon les Bains	OUI	OUI	OUI	OUI
Sch	VAGNON MOGE	Sonny	Thonon les Bains	OUI	OUI	OUI	OUI
Sgt	DE TRAZ	Nicolas	Thonon les Bains	OUI	OUI	OUI	OUI
Sgt	LEFLBYRE	Sébastien	Thonon les Bains	OUI	OUI	OUI	OUI
Sgt	POUPON	Ludovic	Thonon les Bains	OUI	OUI	OUI	OUI
Sgt	ZITOUN	Mohamed	Thonon les Bains	OUI	OUI	OUI	OUI
Ade	HEBINCK	Olivier	Veigy-Forenses	OUI	OUI	OUI	OUI

Référent dans le cadre du Risque Biologique

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation
Phr-Ltd	GAILLARD	Amaud	EM - SSSM

Liste d'aptitude opérationnelle 2014
GRT (Groupe Risques Technologiques)

Annexe 2 : Risque Radiologique

Responsable du groupe Risques Technologiques

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation
Cdt	HIGONET	Hervé	Epagny

Chefs de Cellule Mobile d'Intervention Radiologique (CMIR)

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation
Lcl	GAULTIER	Philippe	EM - GEP
Cdt	VIDAL	Emmanuel	EM - POPP
Cdt	LE GUINÉC	Laurent	GGE

Chefs d'équipe et équipiers Reconnaissance

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation	Chef équipe Intervention	Chef équipe Reconnaissance
Cne	SCHNEIDER	Virginie	EM - POPP	oui	oui
Ltn	BORDONE	Stéphane	EM - POPP	oui	oui
Ltn	DE WREEDE	Julie	GGE	oui	oui
Ade	BENOÛT	Michel	GGE	non	oui
Ltn	THOMAS	Sébastien	Annecy	non	oui
Ade	GANDILHON	Frédéric	Annemasse-Gaillard	oui	oui
Ade	SESSA	Patrick	Annemasse-Gaillard	non	oui
Sch	ANDERSON	Steven	Annemasse-Gaillard	oui	oui
Sch	ANSALDI	Ludovic	Annemasse-Gaillard	oui	oui
Sch	DE JESUS VAZ	Fernando	Annemasse-Gaillard	oui	oui
Sch	GALIMI	Loté	Annemasse-Gaillard	oui	oui
Sch	KARMANN	Pierre	Annemasse-Gaillard	non	oui
Sch	PEREIRA	David	Annemasse-Gaillard	non	oui
Sch	SAIZ LOZANO	Angel	Annemasse-Gaillard	non	oui
Sch	SPERER	Ludovic	Annemasse-Gaillard	oui	oui
Sch	WOEHLING	Yann	Annemasse-Gaillard	oui	oui
Cpl	BURNET	Eric	Annemasse-Gaillard	non	oui
Cpl	DURIVAUET	Martin	Annemasse-Gaillard	non	oui
Cpl	POZZO	Cédric	Annemasse-Gaillard	non	oui
Cpl	PROVOST	Romain	Annemasse-Gaillard	non	oui
Cdt	HIGONET	Hervé	Epagny	non	oui
Cne	VALLEE	Thierry	Saint-julien	non	oui
Sch	CELLE	Pascal	Saint-julien	non	oui
Ltn	BOUCLY	Sébastien	Thonon	oui	oui



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n ° 2014254-0015

74_SDIS service départemental d'incendie et de secours

Fixant la liste d'aptitude des sapeurs- pompiers
conducteurs cynotechniques opérationnels du
département de la Haute- Savoie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 11 SEP. 2014

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Pôle Opération Planification Prévention
Groupement Opération
Service opérations
6, rue du Nant - B.P. 1010
74966 MEYTHET cedex

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopieur : 04 50 22 76 97

ARRETE n° 2014-254-0015

fixant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers
conducteurs cynotechniques opérationnels du département de la Haute-Savoie

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
- VU** la loi n° 04-811 du 13 août 2004, relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François Leclerc, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- VU** l'arrêté en date du 18 janvier 2000 modifié, fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie.

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude départementale, jointe en annexe, fixe au titre de l'année 2014 la liste des conducteurs, chefs d'unité et conseiller cynotechniques sapeurs-pompiers déclarés aptes opérationnels sur le département de la Haute-Savoie.

Article 2 : L'exercice effectif des spécialités au titre desquelles les présentes listes sont établies, est subordonné à l'aptitude physique et médicale liée à la fonction opérationnelle.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté n° 2014-062-0009 du 3 mars 2014.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

la sous-Préfète
directrice de cabinet,

Anne Coste de Champeron

**Liste d'aptitude opérationnelle 2014
Groupe Cyno (Conducteurs cynotechniques sapeurs-pompiers)**

Responsable du groupe départemental Conducteurs cynotechniques sapeurs-pompiers

Grade	Nom	Prénom
Cne	SIBADE	Thierry

Conseiller technique - K 3 (CYN 3)

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation	Nom du chien
Sch	MOGEON	Christophe	Marnaz-Scionzier	DUC

Chefs d'Unité Cynotechnique - K 2 (CYN 2)

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation	Nom du chien
Adj	SEVESTRE	David	EM – POPP	ECHO
Sch	RACHEX	Mickaël	Cluses/Entremont	Sans Chien

Conducteurs Cynotechniques - K 1 (CYN1)

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation	Nom du chien
Ltn	MOUTON	Philippe	GVA/Taninges	ATHOS
Adj	ALBERTI	Vincent	GCH/Evian	FOENIX
Cpl	EYMARD	Térence	Rumilly/Alby sur Chéran	EFIX



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014254-0016

signé par
voir le signataire dans le document
Voir le signataire dans le document

le 11 Septembre 2014

74_SDIS service départemental d'incendie et de secours

Fixant la liste d'aptitude des sapeurs- pompiers
sauveteurs aquatiques opérationnels du
département de la Haute- Savoie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Pôle Opération Planification Prévention
Groupement Opération
Service opérations
6, rue du Nant - B.P. 1010
74966 MEYTHET cedex

Annecy, le 11 SEP. 2014

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopieur : 04 50 22 76 97

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopieur : 04 50 22 76 97

ARRETE n°2014-254.0016

fixant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers
sauveteurs aquatiques opérationnels du département de la Haute-Savoie.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
- VU** la loi n°04-811 du 13 août 2004, relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François Leclerc, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 2002, fixant le guide national de référence relatif aux sauveteurs aquatiques ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie.

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude départementale, jointe en annexe, fixe :

- les sauveteurs aquatiques sapeurs-pompiers déclarés aptes opérationnels au titre de l'année 2014 sur le département de la Haute-Savoie
- les sauveteurs aquatiques sapeurs-pompiers déclarés aptes opérationnels dans la spécialité Secours en Eaux Vives (SEV) au titre de l'année 2014 sur le département de la Haute-Savoie

Article 2 : L'exercice effectif des spécialités au titre desquelles les présentes listes sont établies, est subordonné à l'aptitude physique et médicale liée à la fonction opérationnelle.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté n° 2014-062-0006 du 3 mars 2014.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

la sous-Préfète
directrice Leclercq, Prédinet,

Anne Coste de Champeron

Liste d'aptitude opérationnelle 2014
GASP (Groupe Aquatique Sapeurs-Pompiers)
Sauveteurs Aquatiques Sapeurs-Pompiers

Conseiller Technique du GASP

Grade	Nom	Prénom	Centre d'Affectation
Cne	BENETTI	Hervé	La Roche-sur-Foron

Sauveteurs Aquatiques

Grade	Nom	Prénom	Centre d'Affectation	Spécialisation Secours en Eaux Vives
Adj	WAGOGNE	Olivier	EM - POPP	oui
Sch	TRICOIRE	Fabien	EM - POPP	-
Sch	FONTAINE	Jean-François	EM - POPP/Epagny	oui
Sgt	FOURNIER	Christophe	EM - POPP/Epagny	oui
Sgt	POUSSERY	Fabien	EM - POPP/Evian	oui
Sgt	DEBEAUMARCHIE	Vincent	EM - POPP/Samoëns	-
Ltn	SIFFOINTE	Bernard	EM - PRH	-
Ltn	PIALAT	Serge	GBA	-
Sch	CALABRO	Bruno	GBA	oui
Sch	CANCHEL	Jean-Baptiste	GBA	-
Ltn	CHABRY	Philippe	GCH	oui
Adc	GUILLET	Stéphane	GCH	oui
Cch	REY	Mickaël	GCH	oui
Adc	GASNIER	Sébastien	Annecy	-
Sch	BRON	Michel	Annecy	-
Sch	GIRARD	Alexandre	Annecy	-
Sch	PEREZ	Alan	Annecy	oui
Sch	TORRENT	Thierry	Annecy	oui
Sch	VILLIOD	Sébastien	Annecy	-
Sch	VULLIET	Franck	Annecy	oui
Sgt	AFFANI	Frédéric	Annecy	-
Sgt	BAUDOT	Sylvain	Annecy	-
Sgt	LAGUERRE	Frédéric	Annecy	oui
Cch	BEUNECHÉ	Anaïs	Annecy	-
Cch	REISCH	Thomas	Annecy	oui
Cpl	DUGAT	Dorian	Annecy	oui
Sap	BROCARD	Frédéric	Annecy	-
Sap	SORIA	Cédric	Annecy	-
Ltn	BIDAL	Sylvain	Annemasse-Gaillard	oui
Sch	KARMANN	Pierre	Annemasse-Gaillard	oui
Cpl	DUNAND	Magdi	Annemasse-Gaillard	oui
Cpl	LE ROUX	Thierry	Annemasse-Gaillard	-
Sap	MUGNIER	Benjamin	Annemasse-Gaillard	-
Cch	TARDY	Sabrina	Annemasse-Gaillard/Thônes	oui
Cpl	DEMMERLE	Julien	Bonneville	oui
Sgt	LOUIS	Aurélien	Chamonix	oui
Sgt	RIVAL	Patrice	Chamonix	oui
Sgt	TOURVIELLE	Sébastien	Chamonix	oui

**Liste d'aptitude opérationnelle 2014
GASP (Groupe Aquatique Sapeurs-Pompiers)
Sauveteurs Aquatiques Sapeurs-Pompiers**

Grade	Nom	Prénom	Centre d'Affectation	Spécialisation Secours en Eaux Vives
Adc	CHARLETY	Patrick	Epagny	oui
Adc	GUERILLOT	Jean-Marc	Epagny	-
Sch	BLARD-POLLIAND	Nadia	Epagny	oui
Sch	BOURNAZIAN	Philippe	Epagny	oui
Sch	CLAUSE	Christophe	Epagny	oui
Sch	DAUBA	Damien	Epagny	oui
Sch	DESTREE	Enguerran	Epagny	oui
Sch	MANDERSHEID	Christophe	Epagny	-
Sch	VILMAIN	Yannick	Epagny	oui
Sgt	SULANOWSKI	Cyril	Epagny	oui
Cch	MORA	Cécile	Epagny	oui
Cpl	GANIVET	Benoît	Epagny	oui
Cpl	GOJON	Ludovic	Epagny	-
Cpl	PERROT	Cédric	Epagny	oui
Sap	SAUVAGEOT	Rémy	Epagny	oui
Sch	BERNARD	Ludovic	Evian - Rives du Léman	oui
Cpl	POUSSERY	Karen	Evian - Rives du Léman	oui
Cpl	LAMOTHE	Cédric	Evian - Rives du Léman	-
Sap	LISTELLO	Anthony	Evian - Rives du Léman	oui
Cne	BENETTI	Hervé	La Roche-sur-Foron	oui
Sch	ANTHOINE	Fabrice	Magland	-
Cpl	ROZIER	Sébastien	Rumilly	-
Adc	POLLAERT	Laurent	Saint-jorioz	oui
Sch	PODGORSKI	Grégory	Saint-jorioz	oui
Sgt	ROUAUL	Hervé	Saint-jorioz	oui
Cch	CHAUFOUR	Alexis	Saint-jorioz	oui
Cch	MOUNIER	Sylvain	Saint-jorioz	-
Cpl	VERBRUGGHE	Vincent	Saint-jorioz	oui
Sgt	DUFOUR	Thierry	Sallanches	-
Cpl	DUBUS	Martin	Sallanches	oui
Cpl	MAKIELLO	Nicolas	Sallanches	-
Cpl	MARCON	Damien	Sallanches	oui
Adj	GENEVET	Arnaud	Samoëns	oui
Sch	ROESS	Christophe	Samoëns	oui
Cpl	BELLAMY	Yvan	Samoëns	oui
Lin	DERVAUX	Thierry	Scyssel	oui
Cch	VIDALE	Damien	Scyssel	oui
Cne	BERTOLINA	Stéphane	Thonon-les-Bains	oui
Adj	VAUTEY	Alexandre	Thonon-les-Bains	oui
Sch	BLONDEAU	Ludovic	Thonon-les-Bains	oui
Sch	BREUGNOT	Nicolas	Thonon-les-Bains	oui
Sch	CHAPUIS	Aurélien	Thonon-les-Bains	-
Sch	LEFEBVRE	Alexandre	Thonon-les-Bains	-
Sch	LEROY	Thierry	Thonon-les-Bains	oui
Sch	NICOL	Valérian	Thonon-les-Bains	-

Liste d'aptitude opérationnelle 2014
 GASP (Groupe Aquatique Sapeurs-Pompiers)
 Sauveteurs Aquatiques Sapeurs-Pompiers

Grade	Nom	Prénom	Centre d'Affectation	Spécialisation Secours en Eaux Vives
Sgt	LESAUVAGE	Sandy	Thonon-les-Bains	oui
Sgt	PEDEL	Adrien	Thonon-les-Bains	-
Sgt	SAULNIER	Guénael	Thonon-les-Bains	-
Cch	ALLEMAND	Julien	Thonon-les-Bains	-
Cpl	BOZON	Benoit	Thonon-les-Bains	-
Cpl	DUJOUX	Lionel	Thonon-les-Bains	-
Cpl	JEGOUX	Guillaume	Thonon-les-Bains	oui
Cpl	MILLIAT	Guillaume	Thonon-les-Bains/Annecy	oui
Cpl	GIRARD-BERTHET	Michael	Thonon-les-Bains/Annemasse-Gaillard	oui



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014254-0017

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 11 Septembre 2014

74_SDIS service départemental d'incendie et de secours

Fixant la liste d'aptitude des sapeurs- pompiers
plongeurs opérationnels du département de la
Haute- Savoie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 11 SEP. 2014

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Pôle Opération Planification Prévention
Groupement Opération
Service opérations
6, rue du Nant - B.P. 1010
74966 MEYTHET cedex

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopieur : 04 50 22 76 97

ARRETE n°2014-254-0017

fixant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers
plongeurs opérationnels du département de la Haute-Savoie

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
 - VU la loi n°04-811 du 13 août 2004, relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;
 - VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
 - VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François Leclerc, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
 - VU l'arrêté du 31 juillet 2014 fixant le Référentiel Emplois, Activités, Compétences « Interventions Secours et Sécurité en Milieu Aquatique et Hyperbare ».
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie.

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude départementale, jointe en annexe, fixe au titre de l'année 2014 la liste des sapeurs-pompiers plongeurs déclarés aptes opérationnels sur le département de la Haute-Savoie.

Article 2 : L'exercice effectif des spécialités au titre desquelles les présentes listes sont établies, est subordonné à l'aptitude physique et médicale liée à la fonction opérationnelle.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté n° 2014-062-0005 du 3 mars 2014.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

la sous-Préfète
directrice de cabinet,

Anne Coste de Champeron

Liste d'aptitude opérationnelle 2014
GASP (Groupe Aquatique Sapeurs-Pompiers)
Plongeurs Sapeurs-Pompiers

Conseillers Technique Scaphandrier Autonome Léger - Chefs d'Unité

Grade	Nom	Prénom	Centre d'Affectation	Observations	Secours en Eaux Vives	Surface Non Libre	Hélicoptère
Sch	FONTAINE	Jean-François	EM - POPP	Apte 30 m	oui	oui	oui
Ltn	SIFFOINTE	Bernard	EM - PRIT	Apte 30 m	-	oui	oui
Sch	DAUBA	Damien	Epagny	Apte 30 m	oui	oui	oui
Che	BENEYTI	Hervé	La Roche-sur-Foron	Apte 30 m	oui	oui	oui
Che	BERTOLINA	Stéphane	Thonon-les-Bains	Apte 30 m	oui	oui	-
Sch	BREUGNOT	Nicolas	Thonon-les-Bains	Apte 30 m	oui	oui	oui

Conseiller technique départemental

Chefs d'Unité Scaphandrier Autonome Léger

Grade	Nom	Prénom	Centre d'Affectation	Observations	Secours en Eaux Vives	Surface Non Libre	Hélicoptère
Sch	TRICOIRE	Fabien	EM - POPP	Apte 30 m	-	-	oui
Sgt	FOURNIER	Christophe	EM - POPP	Apte 30 m	oui	oui	oui
Ltn	PIALAT	Serge	GBA	Apte 30 m	-	oui	oui
Sch	CALABRO	Bruno	GBA	Apte 30 m	oui	oui	oui
Ltn	BIDAL	Sylvain	GCH	Apte 30 m	oui	oui	-
Ltn	CHABRY	Philippe	GCH	Apte 30 m	oui	oui	oui
Adc	GUILLET	Stéphane	GCH	Apte 30 m	oui	oui	oui
Adc	GUERILLOT	Jean-Marc	Epagny	Apte 30 m	-	-	oui
Sgt	DUFOUR	Thierry	Sallanches	Apte 30 m	-	oui	-
Adj	VAUTEY	Alexandre	Thonon-les-Bains	Apte 30 m	oui	oui	-
Sch	BLONDEAU	Ludovic	Thonon-les-Bains	Apte 30 m	oui	oui	-
Sch	LEROY	Thierry	Thonon-les-Bains	Apte 30 m	oui	oui	-
Sgt	LESOUVAGE	Sandy	Thonon-les-Bains	Apte 30 m	oui	oui	-
Sgt	PEDEL	Adrien	Thonon-les-Bains	Apte 30 m	-	-	-
Cch	ALLEMAND	Julien	Thonon-les-Bains	Apte 30 m	-	oui	-
Cpl	GIRARD-BERTHET	Mickaël	Thonon-les-Bains	Apte 30 m	oui	-	-

Scaphandriers Autonome Léger

Grade	Nom	Prénom	Centre d'Affectation	Observations	Secours en Eaux Vives	Surface Non Libre	Hélicoptère
Adj	WAGGNE	Olivier	EM - POPP	Apte 30m	oui	-	oui
Adc	CHARLEY	Patrick	Epagny	Apte 30m	oui	oui	oui
Sch	BLARD-POLLAND	Nadia	Epagny	Apte 30m	oui	oui	oui
Sch	BOURNAZIAN	Philippe	Epagny	Apte 30m	oui	-	oui
Sch	CLAUSE	Christophe	Epagny	Apte 30m	-	oui	oui
Sch	DESTREE	Enguerran	Epagny	Apte 30m	oui	oui	oui
Sch	MANDERSCHIED	Christophe	Epagny	Apte 30m	-	-	oui
Sch	VILLEMAIN	Yannick	Epagny	Apte 30m	oui	-	oui
Sgt	SULANOWSKI	Cyril	Epagny	Apte 30m	-	oui	oui
Cch	MORA	Cécile	Epagny	Apte 30m	oui	oui	oui
Cpt	GANIVET	Benoît	Epagny	Apte 30m	oui	oui	oui
Cpl	GOÏON	Ludovic	Epagny	Apte 30m	-	-	oui
Cpl	PIERROT	Cédric	Epagny	Apte 30m	oui	oui	oui
Sap	SAUVAGEOT	Rémi	Epagny	Apte 30m	oui	-	oui
Sch	CHAPUIS	Aurélien	Thonon-les-Bains	Apte 30m	-	oui	-
Sch	LEHBYRE	Alexandre	Thonon-les-Bains	Apte 30m	-	-	-
Sch	NICOL	Valérian	Thonon-les-Bains	Apte 30m	-	-	-
Sgt	SAULNIER	Guénael	Thonon-les-Bains	Apte 30m	-	-	-
Cpl	BOZON	Benoît	Thonon-les-Bains	Apte 30m	-	oui	-
Cpl	DUJOUX	Lionel	Thonon-les-Bains	Apte 30m	-	oui	-
Cpl	JEGOUX	Guillaume	Thonon-les-Bains	Apte 30m	oui	oui	-
Cpl	MILLIAT	Guillaume	Thonon-les-Bains	Apte 30m	oui	oui	-



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014254-0018

signé par
voir le signataire dans le document
Voir le signataire dans le document

le 11 Septembre 2014

74_SDIS service départemental d'incendie et de secours

Fixant la liste d'aptitude des sapeurs- pompiers
secouristes en montagne opérationnels du
département de la Haute- Savoie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Pôle Opération Planification Prévention
Groupement Opération
Service opérations
6, rue du Nant - B.P. 1010
74966 MEYTHET cedex

Anncyy, le 11 SEP. 2014

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopieur : 04 50 22 76 97

ARRETE n° 2014-254.0018

fixant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers
secouristes en montagne opérationnels du département de la Haute-Savoie

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
- VU la loi n° 04-811 du 13 août 2004, relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François Leclerc, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté du 8 décembre 2000 modifié, fixant le guide national de référence relatif au secours en montagne ;
- VU l'arrêté du 30 Avril 2001, fixant le guide national de référence relatif au secours en canyon ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie.

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude départementale, jointe en annexe, fixe au titre de l'année 2014 la liste des sapeurs-pompiers équipiers, chefs d'unité, conseillers techniques et médecins participant aux opérations de secours en montagne et canyon déclarés aptes opérationnels sur le département de la Haute-Savoie.

Article 2 : L'exercice effectif des spécialités au titre desquelles les présentes listes sont établies, est subordonné à l'aptitude physique et médicale liée à la fonction opérationnelle.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté n° 2014-062-0004 du 3 mars 2014.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,
la sous-Préfète
directrice de cabinet,

Anne Coste de Champeron

**Liste d'aptitude opérationnelle 2014
GMSP (Groupe Montagne Sapeurs Pompiers)**

Responsable du groupe Montagne Sapeurs-Pompiers

Grade	Nom	Prénom	Centre d'Affectation
Cne	MARCELLIN	Stéphane	Chamonix

Conseillers techniques - Chefs d'Unité

Grade	Nom	Prénom	Centre d'Affectation	CANYON
Ltn	STRAPPAZZON	Pascal	EM-DIR-GMSP	CU
Sch	RIVIERE	Olivier	EM-DIR-GMSP	CU
Adc	SAULNIER	Martial	Bonneville	CU
Cne	MARCELLIN	Stéphane	Chamonix	CU

Conseiller technique Départemental

Chefs d'unité

Grade	Nom	Prénom	Centre d'Affectation	CANYON
Adj	DELAYE	Sylvain	EM-DIR-GMSP	CU
Sch	DOUKARI	Mehdi	EM-DIR-GMSP	CU
Sch	CAIZERGUES	Frédéric	Bonneville	EQ
Sch	GONCKEL	Bruno	Bonneville	CU
Adc	BURTIN	Vincent	Chamonix	CU
Sch	DEGUELDRE	Raphaël	Chamonix	CU
Sch	GRYZKA	Damien	Chamonix	CU
Sch	SALVETTI	Guy	Chamonix	CU
Sgt	ROBIN	Jean-François	Chamonix	EQ
Cpl	SPORTIELLO	Franck	Chamonix	EQ
Sap	MUNOZ	Dimitry	Chamonix	CU
Sap	STOESSEL	Jérôme	Chamonix	EQ
Ltn	RAVEL	Alexandre	Epagny	CU
Adc	AKELIAN	Christophe	Epagny	EQ
Adc	BOEMARE	Franck	Epagny	CU
Sch	GUERIN	Michaël	Epagny	CU
Sch	RAPPENEAU	Yannick	Epagny	CU
Sch	SANDRAZ	Didier	Epagny	CU
Sch	ROSSI	Stéphane	Evian - Rives du Léman	CU
Sgt	CLERC	Guillaume	Le Grand-Bornand	EQ
Cpl	LEMASSON	Thomas	Sallanches	CU
Sgt	BIBOLLET-RUCHE	Eric	St-Gervais les Bains	EQ
Cpl	MOUSSARD	Stéphane	St-Gervais les Bains	CU

CU = Chef d'unité
EQ = Equipier Canyon

**Liste d'aptitude opérationnelle 2014
GMSP (Groupe Montagne Sapeurs Pompiers)**

Equipiers

Grade	Nom	Prénom	Centre d'Affectation	CANYON
Sch	CHAUDERLOT	David	GVA	EQ
Sch	DUVILLARD	Patrick	GVA	EQ
Adc	SIMON	Denis	Annecy	EQ
Sch	VIBERT	Nicolas	Annecy	EQ
Cpl	MORICEAU	Yohann	Annecy	/
Sch	DAL-ZOTTO	Ludovic	Annemasse-Gaillard	EQ
Sgt	MOPTY	Benoît	Annemasse-Gaillard	EQ
Sap	DARONCH	Pierre	Arenthon	EQ
Cch	DELILLE	Philippe	Bonneville	EQ
Cch	JAUFFRES	Jérôme	Chamonix	EQ
Sgt	RUBEAU	Sylvain	Cluses	EQ
Sap	NADEAU	Fabien	Frangy	EQ
Cch	TILLOY	Xavier	Passy	EQ
Sgt	BONAN	Thomas	Saint Jean-d'Aulps	EQ
Adc	DUBUC	Benoît	St-Gervais les Bains	EQ
Cpl	GARNIER	David	St-Gervais les Bains	EQ
Cpl	LAPRAS	Victor	St-Gervais les Bains	EQ

CU = Chef d'unité
EQ = Equipier Canyon

Médecins

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation
Méd-Col	BAPTISTE	Olivier	EM-SSSM
Méd-Cdt	LAMBERT	Anne	EM-SSSM
Méd-Cne	FANARA	Benoît	EM-SSSM
Méd-Cne	GOMES DA ROSA	Patrick	EM-SSSM
Méd-Cdt	BUCHET	Véra	GCH
Méd-Cne	DUPERREX	Guy	GVA
Méd-Cne	LECOQ-JAMES	François	GVA
Méd-Cne	POPOFF	Sonia	GVA
Méd-Cne	CHOLLEY	Gilles	Annecy
Méd-Cdt	VALLENET	Claire	Annemasse-Gaillard
Méd-Cne	CAUCHY	Emmanuel	Chamonix
Méd-Cne	SAGUES	Julien	Chamonix



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014254-0019

signé par
voir le signataire dans le document
Voir le signataire dans le document

le 11 Septembre 2014

74_SDIS service départemental d'incendie et de secours

Fixant la liste d'aptitude des sapeurs- pompiers
sauveteurs déblayeurs opérationnels du
département de la Haute- Savoie



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 11 SEP. 2014

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Pôle Opération Planification Prévention
Groupement Opération
Service opérations
6, rue du Nant - B.P. 1010
74966 MEYTHET cedex

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopieur : 04 50 22 76 97

ARRETE n°2014 - 254 - 0019

fixant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers
sauveteurs déblayeurs opérationnels du département de la Haute-Savoie

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
 - VU la loi n°04-811 du 13 août 2004, relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;
 - VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
 - VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François Leclerc, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
 - VU l'arrêté en date du 8 avril 2003 modifié fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie.

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude départementale, jointe en annexe, fixe au titre de l'année 2014 la liste des sapeurs-pompiers sauveteurs déblayeurs déclarés aptes opérationnels sur le département de la Haute-Savoie.

Article 2 : L'exercice effectif des spécialités au titre desquelles les présentes listes sont établies, est subordonné à l'aptitude physique et médicale liée à la fonction opérationnelle.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté n° 2014-062-0010 du 3 mars 2014.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

la sous-Préfète
directrice de cabinet

Liste d'aptitude opérationnelle 2014
G.S.D. (Groupe Sauvetage Déblaiement de la Haute-Savoie)

Responsable du groupe départemental sauvetage-déblaiement

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation
Cdt	SCHMIDLIN	Marc	Annecy

Conseillers technique - Chefs de Section

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation
Lcl	DIGONNET	Bernard	EM - POPP
Cnc	JEGOUX	Pascal	GBA
Ltn	BITON	Yannick	GGE
Cnc	GESSAT	Rodolphe	GVA
Cdt	SCHMIDLIN	Marc	Annecy
Cdt	GAY	Bernard	Thonon les Bains

Conseiller technique départemental

Chefs de section

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation
Cnc	OVISE	Philippe	EM - PLM
Cnc	BOSLAND	Jean-Paul	GGE

Chefs d'unité

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation
Ltn	FAY	Hervé	EM - POPP
Adc	NEGRO	Jean-Marc	EM - POPP
Sch	LAGGOUNE	Samy	EM - POPP
Adc	JEUNEU	Laurent	GBA
Ltn	DERVIER	James	GGE
Ltn	DUCRET	Stéphane	GGE/Champanges
Adc	BARRAL	Vincent	Annecy
Adc	DILAVAY	Christophe	Annecy
Adc	CORON	Alain	Annemasse-Gaillard
Adc	JACQUARD	Michel	Annemasse-Gaillard
Adc	VASSIAS	Roland	Annemasse-Gaillard
Adc	FAVRE	Jacques	Annemasse-Gaillard/Samoëns
Sch	MARTINATO	Adrien	Annemasse-Gaillard/Marignier
Sch	PORRET	Laurent	Annemasse-Gaillard/Saint-jean de Sixt
Adc	DONZEL-GARGAND	Jacques	Bonneville/Thorens-Groisy
Ltn	SARTORI	Jean-Paul	Chens sur Léman
Adc	DIMPRE	Eddy	Cluses
Cnc	RIGOLI	Claude	Douvaine
Adc	BARONE	Stéphane	Douvaine/Bons en Chablais
Adc	VALLEE	Patrick	Epagny
Adc	BENOIT	Sébastien	La Roche Sur Foron
Sch	POULLIE	David	Passy
Cnc	VALLEE	Thierry	Saint-Julien en Genevois
Adc	SAN-ROQUE	Ludovic	Sallanches
Adc	MORO	Daniel	Thonon les Bains
Adc	BONDAZ	Patrick	Thonon les Bains

Liste d'aptitude opérationnelle 2014
G.S.D. (Groupe Sauvetage Déblaiement de la Haute-Savoie)

Sauveteurs déblayeurs

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation
Adj	CAMPION	Franck	EM - POPP
Sgt	METEAU	Richard	EM - POPP
Cpl	FONTAINE	Florent	EM - POPP
Cpl	VIRET	Jean-Michel	EM - POPP/Rumilly
Ltn	LERMAT	Michel	GBA
Sgt	RODANOW	David	GCH
Sgt	LEIROUX	Vincent	GCH/Taninges
Cpl	COULADAIZE	Jérôme	GGE
Ade	BENOOT	Michel	GGE/Arthaz
Sch	MAITRE	Sylvain	GVA/Marignier
Ltn	BOSSARD	Jean-christophe	GVA/Samoëns
Ltn	BUTTNER	Marie-estelle	Abondance
Sch	CARRIER	Franck	Annecy
Sch	PEREZ	Alan	Annecy
Sch	PLACE	Hervé	Annecy
Sch	VILLIOD	Sébastien	Annecy
Sgt	AFFANI	Frédéric	Annecy
Sch	VALLÉE	Steven	Annecy/Sillingy
Sch	GANDIGLIO	Alexandre	Annemasse-Gaillard
Sch	KABALIN	David	Annemasse-Gaillard
Sch	PELLET	Michel	Annemasse-Gaillard
Sch	SAPINO	Eric	Annemasse-Gaillard
Sgt	BREILLET	Cyril	Annemasse-Gaillard
Cpl	PATHOUX	Clément	Annemasse-Gaillard
Sch	BAUDOIN	Nicolas	Annemasse-Gaillard/Bonneville
Sch	FAVARIO	Stéphane	Annemasse-Gaillard/Douvaine
Sch	HERVELET	Dimitri	Annemasse-Gaillard/Douvaine
Cpl	DUNAND	Magdi	Annemasse-Gaillard/Sallanches
Sgt	CUVELLIER	Laurent	Chamonix/Domancy
Sch	MARTIN	Emmanuel	Chavanod
Ade	LE BRIS	Richard	Cluses
Ade	PASQUIER	Bertrand	Cluses
Sgt	ARAÚJO	Jonathan	Cluses
Cpl	BEKHOUCHE	Harold	Crucilles
Sgt	GERFAUD-VALENTIN	Guillaume	Domancy
Ade	DOUARD	Christophe	Douvaine
Sch	PHILIPPE	Martial	Douvaine
Sgt	DUGOURD	Emmanuel	Douvaine
Sch	VAGNON MOGE	Sonia	Douvaine/Champanges
Ade	YAMPOLSKY	Frédéric	Epagny
Sch	DENARIE	Cédric	Epagny
Sgt	NONIS	Walter	Epagny
Sgt	SEMENSATIS	Nicolas	Evian - Rives du Léman
Ade	LE GOUHINEC	Lionel	La Roche sur Foron
Sch	DELALEX	Frédéric	La Roche sur Foron
Cpl	BIBOLLET	Jérôme	Marnaz-Scionzier
Sch	FISCHER	Jérôme	Megève
Sgt	FROSIO	Frédéric	Megève
Ade	CLERÉ	Sylvain	Rumilly
Sch	GOURBIÈRE	Yvan	Rumilly
Cpl	ROZIER	Sébastien	Rumilly
Sch	LACHENAL	Yasmine	Saint-Julien en Genevois
Cpl	VALENTIN	Yann	Saint-Julien en Genevois

Liste d'aptitude opérationnelle 2014
G.S.D. (Groupe Sauvetage Déblaiement de la Haute-Savoie)

Sauveteurs Déblayeurs (suite)

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation
Adc	PAYRAUD	Jérôme	Sallanches
Sgt	PEZET	Vincent	Sallanches
Cpl	DELACHAT	Alexandre	Sallanches
Cpl	DELLACQUIS	Yann	Sallanches
Cpl	GROSSET-BOURBANGE	Geoffrey	Sallanches
Sch	FERNANDES	Carlos	Servoz
Cpl	BAUD	Christophe	Taninges
Cpl	GALLAY	Maxime	Taninges
Adc	MANILLIER	Daniel	Thonon les Bains
Sch	DEAGE	Fabrice	Thonon les bains
Sch	IRSCHFELD	Stéphane	Thonon les bains
Sgt	DETRAZ	Nicolas	Thonon les bains
Sgt	HERSARD	Jérôme	Thonon les bains
Cpl	CORTEY	Florent	Thonon les Bains
Sch	MAJOURNAL	Arnaud	Thonon les Bains/Sciez



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n ° 2014254-0021

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 11 Septembre 2014

74_SDIS service départemental d'incendie et de secours

Fixant la liste d'aptitude des sapeurs- pompiers
membres de la chaîne de Commandement,
déclarés "Officiers Habilités Montagne".



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 11 SEP. 2014

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Pôle Opération Planification Prévention
Groupement Opération
Service opérations
6, rue du Nant - B.P. 1010
74966 MEYTHET cedex

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopieur : 04 50 22 76 97

ARRETE n° 2014-254-0021
fixant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers
membres de la chaîne de Commandement, déclarés « Officiers Habilités Montagne ».

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
- VU** la loi n° 04-811 du 13 août 2004, relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François Leclerc, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie.

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude départementale, jointe en annexe, fixe au titre de l'année 2014 la liste des sapeurs-pompiers membres de la chaîne de Commandement, déclarés aptes opérationnels « Officiers Habilités Montagne » sur le département de la Haute-Savoie.

Article 2 : L'exercice effectif des spécialités au titre desquelles les présentes listes sont établies, est subordonné à l'aptitude physique et médicale liée à la fonction opérationnelle.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté n° 2014-062-0008 du 3 mars 2014.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

la sous-préfète
directrice de cabinet,

**Liste d'aptitude opérationnelle 2014
Officiers Habilités Montagne**

Responsable des Officiers habilités Montagne

Grade	Nom	Prénom	Affectation
Cdt	DUCOURET	Emmanuel	EM - PRH

Officiers habilités Montagne

Grade	Nom	Prénom	Affectation	Spécialisation Secteur Mont-Blanc
Lcl	BROBECKER	Jean Yves	EM - PLM	-
Cdt	SAMSON	Jacques	EM - POPP	-
Cdt	VIDAL	Emmanuel	EM - POPP	-
Cnc	REY	Yvonnie	EM - POPP	-
Cdt	BARBIER	Florent	EM - PRH	-
Cdt	DUCOURET	Emmanuel	EM - PRH	-
Cnc	LEGENVRE	Stéphane	GBA	-
Cnc	LEROY	Alain	GCH	-
Cnc	JARDRY	Mathieu	GGE	-
Cdt	BOURGUIGNON	Serge	GVA	Oui
Cnc	GESSAT	Rodolphe	GVA	Oui
Cnc	LORRAIN	Pascal	GVA	Oui
Cnc	MARCELLIN	Stéphane	Chamonix	Oui
Cnc	BRAUD	Jean-Christophe	Chamonix	Oui
Ltn	FILLON	Jean-Baptiste	Douvaine	-
Ltn	GUINAND	Régis	Epagny	-
Ltn	TOURNIER	Gilles	Evian - Rives du Léman	-
Cnc	BENETTI	Hervé	La Roche sur Foron	Oui
Ltn	MUSY	Roland	Marnaz Scionzier	Oui
Ltn	MOUTON	Philippe	Taringes	Oui
Ltn	BARDET	Jean-Luc	Thônes	-
Ltn	FAURE	Jean-marc	Thonon les Bains	-



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n ° 2014254-0022

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 11 Septembre 2014

74_SDIS service départemental d'incendie et de secours

Fixant la liste d'aptitude des Sapeurs-
Pompier membres de la Chaîne de
Commandement



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 11 SEP. 2014

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Pôle Opération Planification Prévention
Groupement Opération
Service opérations
6, rue du Nant - B.P. 1010
74966 MEYTHET cedex

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopieur : 04 50 22 76 97

ARRETE n° 2014-254-0022

fixant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers membres de la chaîne de Commandement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, relative aux Services d'Incendie et de Secours ;

VU la loi n° 04-811 du 13 août 2004, relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François Leclerc, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie.

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude départementale, jointe en annexe, fixe au titre de l'année 2014 la liste des sapeurs-pompiers membres de la chaîne de Commandement déclarés aptes opérationnels sur le département de la Haute-Savoie.

Article 2 : L'exercice effectif des spécialités au titre desquelles les présentes listes sont établies, est subordonné à l'aptitude physique et médicale liée à la fonction opérationnelle.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté n° 2010-062-0007 du 3 mars 2014.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

la sous-Préfète
directrice de cabinet,

Liste d'aptitude opérationnelle 2014
 Chaîne de Commandement
 Officiers Supérieurs de Direction

Grade	Nom	Prénom	Affectation
Col	CHABOUD	Jean-marc	DIR
Col	RIVIERE	Alain	DIR
Col	ANTHOINE	Michel	DIR

Chefs de Site

Grade	Nom	Prénom	Affectation
Lcl	GALLETIER	Philippe	EM - GEP
Lcl	BROECKER	Jean-Yves	EM - PLM
Lcl	DIGONNET	Bernard	EM - POPP
Cdt	DUCOURET	Emmanuel	EM - PRH
Lcl	PAPE	Fabrice	Pôle groupements Est
Lcl	CHAPPET	Philippe	Pôle groupements Ouest

Chefs de Colonne

Grade	Nom	Prénom	Affectation	Aptitude CDS
Cdt	CASTOR	Emmanuel	GCH	Oui
Cne	BLANC	Fabien	GCH	-
Cne	LEROY	Alain	GCH	-
Cne	VELURE	Christophe	GCH	-
Cdt	BRUYERE	Olivier	GGE	-
Cdt	LE GUINIEC	Laurent	GGE	Oui
Cne	RUINET	Nicolas	GGE	-
Cdt	BOURGUIGNON	Serge	GVA	-
Cne	GESSAT	Rodolphe	GVA	-
Cne	LORRAIN	Pascal	GVA	-
Cdt	HAMONFAU	Franck	Annemasse/Gaillard	-
Cdr	GUIMARAES	Eric	Cluses	Oui
Cdr	GAY	Bernard	Thonon les bains	-
Cdr	BERGER	Bruno	EM - PLM	-
Cdr	BERNAT	Christel	EM - POPP	Oui
Cdt	BRANDO	Marc	EM - POPP	Oui
Cdr	LALLEMENT	Xavier	EM - POPP	-
Cdt	PENNE	Eric	EM - POPP	Oui
Cdt	SAMSON	Jacques	EM - POPP	Oui
Cdt	BARBIER	Florent	EM - PRH	Oui
Cdt	BENEDITTINI	Laurent	EM - PRH	Oui
Cdt	CROIZIER	Pierre-philippe	EM - PRH	Oui
Cdt	VIDAL	Emmanuel	EM - POPP	-
Cdt	SCHMIDLIN	Marc	Annecy	-
Cdr	HIGONET	Hervé	Epagny	-

Liste d'aptitude opérationnelle 2014
Chaîne de Commandement

Chefs de Groupe affectés en secteurs géographiques

Grade	Nom	Prénom	Affectation	Aptitude CDC
Ltn	DULAC	Christian	EM - POPP	-
Cne	SCHNEIDER	Virginie	EM - PRH	-
Ltn	KRATTINGER	Philippe	GBA	-
Ltn	THEVENON	Julien	Alby sur chéran	-
Ltn	RAVEZ	Thomas	Frangy	-
Ltn	YANDENDORPE	François	Frangy	-
Ltn	CHARANCE	Bric	Rumilly	-
Ltn	DERVAUX	Thierry	Scyssel	-
Cne	REY	Yvonnick	EM - POPP	Oui
Cne	JEGOUX	Pascal	GBA	Oui
Cne	LEGENVRE	Stéphane	CBA	Oui
Ltn	LERMAT	Michel	CBA	-
Ltn	BELLEIL	Morgane	Annecy	-
Ltn	CAZABAN	Mathieu	Annecy	-
Ltn	THOMAS	Sébastien	Annecy	-
Cne	OVISE	Philippe	EM - PLM	Oui
Ltn	MOUNIER	Hervé	Annecy	-
Ltn	BITON	Yannick	GGE	-
Ltn	DE WREIDE	Julie	GGE	-
Ltn	DERVIER	James	GGE	-
Ltn	FIPP	Jean-luc	GGE	-
Cne	JARDRY	Matthieu	GGE	-
Ltn	BERTON	Thierry	Annemasse-Gaillard	-
Ltn	LE LAY	Fabrice	Boège	-
Ltn	DUCRET	Stéphane	GGE	-
Ltn	RIMONTEIL	Franck	Annemasse-Gaillard	-
Ltn	BARDET	Jean-luc	Thônes	-
Ltn	DANLANI	Prédéric	Thônes	-
Adc	FAVRE-BONVIN	Michel	Thônes	-
Ltn	FILLON	Jean-Baptiste	Douvaine	-
Cne	RIGOLI	Claude	Douvaine	-
Cne	DEMOIS	Hubert	Sciez	-
Ltn	TICON	Gérard	Sciez	-
Ltn	BERRUX	J-Michel	Faverge	-
Ltn	ROCHET	Denis	Faverge	-
Ltn	ROUSSEAUX	Philippe	Faverge	-
Ltn	CHARVIN	Philippe	Saint-jorioz	-
Cne	BRAUD	Jean-Christophe	Chamonix	-
Cne	MARCELLEN	Stéphane	Chamonix	Oui
Ltn	TERREN	Marc	Chamonix	-
Ltn	LENGLET	Christian	Chamonix	-
Ltn	PARIS	Guy	GVA	-
Ltn	BOSSARD	Jean-Christophe	GVA/Samoëns	-
Ltn	CONTE	Philippe	Cluses	-
Ltn	ROY	Eric	Cluses	-
Ltn	FERRAND	Jérôme	Magland	-
Ltn	BIBOLLET	Alain	Marnaz-Scionzier	-
Ltn	GAILLARD	Olivier	Marnaz-Scionzier	-
Ltn	MUSY	Roland	Marnaz-Scionzier	-
Ltn	GUILMAIN	Adrien	DIR	-
Ltn	BARACHET	Michel	EM - POPP	-
Ltn	LEPRI	Maurice	EM - POPP	-
Ltn	SIFFOINTE	Bernard	EM - PRH	-
Cne	ZANIBELLATTO	Corinne	EM - PRH	Oui
Ltn	GARDET	Bernard	GBA	-

**Liste d'aptitude opérationnelle 2014
Chaîne de Commandement**

**Chefs de Groupe affectés en secteurs géographiques
(suite)**

Grade	Nom	Prénom	Affectation	Aptitude CDC
Ltn	GUINAND	Régis	Epagny	-
Ltn	NOEL	Christophe	Epagny	-
Ltn	DUCRETTET	François	Evian - Rives du Léman	-
Cne	FONTAINE	Emmanuel	Evian - Rives du Léman	Oui
Ltn	MAILLE	Wilfrid	Evian - Rives du Léman	-
Ltn	TOURNIER	Gilles	Evian - Rives du Léman	-
Ltn	VIOLLAZ	Franck	Saint-Paul - Haut Gavot	-
Ltn	MUFFAT	Jacques	Evian - Rives du Léman	-
Cne	HENRIOUD	Frédéric	GVA	-
Ltn	GIRARD	Frédéric	Saint-Jeoire	-
Ltn	COPPEL	Philippe	Taninges	-
Ltn	MOUTON	Philippe	Taninges	-
Ltn	BASSANI	Thierry	GCH	-
Cne	VUARAND	Jean-Luc	Chatel	-
Ltn	LAVANCHY	Michel	Morzine	-
Ltn	MUDRY	Laurent	Saint- Jean d'Aulps	-
Cne	SIBADE	Thierry	Bonneville	-
Cne	BENETTI	Hervé	La Roche sur Foron	Oui
Ltn	DEVANCE	Frédéric	La Roche sur Foron	-
Ltn	LABROSSE	Philippe	La Roche sur Foron	-
Ltn	ANTHOINE	Marc	Marignier	-
Cne	DUPONT	Denis	Thorens-Groisy	-
Ltn	DUTERCQ	Laurent	Cruseilles	-
Cne	CHABANNAY	Patrick	Saint-Julien en Genevois	Oui
Cne	VALLEE	Thierry	Saint-Julien en Genevois	-
Ltn	PICHOLLET	Christophe	Saint-Julien en Genevois	-
Ltn	GENOUD-PRACHEX	Christian	Vulbens	-
Ltn	FERTEL	Thierry	Passy	-
Ltn	DUPERTHUY	Etienne	Saint-Gervais	-
Ltn	DUPERTHUY	Laurent	Saint-Gervais	-
Ltn	GIULIANI	David	Saint-Gervais	-
Cne	BACQUET	Alex	Sallanches	Oui
Ltn	PETTI	Christophe	Sallanches	-
Ltn	SABOT	Denis	Sallanches	-
Cne	OUVRARD	Bruno	GCH	Oui
Cne	BERTOLINA	Stéphane	Thonon les Bains	-
Ltn	BOUCLY	Sébastien	Thonon les Bains	-
Ltn	CHESEL	Didier	Thonon les Bains	-
Ltn	FAURE	Jean-Marc	Thonon les Bains	-

Step de la Roche

Chefs de salle opérationnelle

Grade	Nom	Prénom	Affectation
Ltn	BORDONE	Stéphane	EM - POPP
Ltn	FARGUE	Jean-pierre	EM - POPP
Ltn	FAY	Hervé	EM - POPP
Ltn	GENIQUET	Florent	EM - POPP
Ltn	MOURER-ALVISET	Xavier	EM - POPP
Ltn	PANCHOUT	Rémi	EM - POPP

Officiers Poste de Commandement

Grade	Nom	Prénom	Affectation
Cne	BRUYERE	Denis	Alby sur Chéran
Cne	GRILLET	Denis	GVA

Arrêté N°2014254-0022 - 16/09/2014



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n ° 2014254-0023

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 11 Septembre 2014

74_SDIS service départemental d'incendie et de secours

Fixant la liste d'aptitude des sapeurs- pompiers
commandant et officiers des systèmes
d'information et de communication.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 11 SEP. 2014

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Pôle Opération Planification Prévention
Groupement Opération
Service opérations
6, rue du Nant - B.P. 1010
74966 MEYTHET cedex

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopieur : 04 50 22 76 97

ARRETE n° 2014-254-0023

fixant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers
commandant et officiers des systèmes d'information et de communication.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
- VU** la loi n°04-811 du 13 août 2004, relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** Le décret n°2006-106 du 3 février 2006 relatif à l'interopérabilité des réseaux de communication radioélectriques des services publics ;
- VU** le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François Leclerc, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- VU** l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif à l'ordre de base national des systèmes d'information et de communication de la sécurité Civile;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie.

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude départementale, jointe en annexe, fixe au titre de l'année 2014 la liste des sapeurs-pompiers commandant et officiers des systèmes d'information et de communication, déclarés aptes opérationnels pour l'année 2014 sur le département de la Haute-Savoie.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté n° 2013-262-0074 du 19 septembre 2013.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,
la sous-Préfète
directrice de cabinet,

**Liste d'aptitude opérationnelle 2014
Commandant et officiers
des systèmes d'information et de communication
de la Haute-Savoie**

Commandant des systèmes d'information et de communication

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation
Col	ANTHOINE	Michel	DIR

Adjoint au Commandant des systèmes d'information et de communication

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation
Lcl	BROBECKER	Jean-yves	EM - PLM

Officiers des systèmes d'information et de communication

Grade	Nom	Prénom	Centre d'affectation
Cdt	PENNE	Eric	EM - POPP
Cdt	VIDAL	Emmanuel	EM - POPP
Ltn	FAY	Hervé	EM - POPP
Ltn	GENIQUET	Florent	EM - POPP
Ltn	LEPRI	Maurice	EM - POPP
Ltn	MOURER-AVISET	Xavier	EM - POPP
Adc	GERVEX	Jean-philippe	EM - POPP
Cdt	BENEDITTINI	Laurent	EM - PRH
Lcl	CHAPPET	Philippe	Pôle Ouest
Cdt	CASTOR	Emmanuel	GCH
Cdt	LE GUINIEC	Laurent	GGE
Cdt	GUIMARAES	Eric	Cluses
Ltn	DUTERCQ	Laurent	Cruseilles
Ltn	BERRUX	Jean-michel	Favergeres
Cne	CHABANNAY	Patrick	Saint-Julien en Genevois



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n ° 2014254-0024

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 11 Septembre 2014

74_SDIS service départemental d'incendie et de secours

Fixant la liste d'aptitude des sapeurs- pompiers
préventionnistes du département de la Haute-
Savoie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 11 SEP. 2014

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Pôle Opération Planification Prévention
Groupement Opération
Service opérations
6, rue du Nant - B.P. 1010
74966 MEYTHET cedex

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopieur : 04 50 22 76 97

ARRETE n°2014 - 354 - 0024

fixant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers
préventionnistes du département de la Haute-Savoie.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
- VU la loi n°04-811 du 13 août 2004, relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François Leclerc, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté du 25 janvier 2006, fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie.

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude départementale, jointe en annexe, fixe la liste des sapeurs-pompiers déclarés aptes à participer à des actions de prévention au titre de l'année 2014 sur le département de la Haute-Savoie

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté n° 2014-062-0011 du 3 mars 2014.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

la sous-préfète
directrice de cabinet,

Anne Coste de Champeron

**Liste d'aptitude opérationnelle 2014
Sapeurs-pompiers préventionnistes**

Responsable Départemental de la Prévention

Grade	Nom et Prénom	Centre d'affectation	Gpt
Cdt	SAMSON Jacques	EM - POPP	EM - POPP

Préventionnistes

Grade	Nom et Prénom	Centre d'affectation	Gpt
Cdt	ALBERTINI Jacques	EM - POPP	EM - POPP
Ltn	DULAC Christian	EM - POPP	EM - POPP
Cne	LORRAIN Pascal	Groupeement de la Vallée de l'Arve	GVA
Ltn	RIMONTEIL Franck	Groupeement de la Vallée de l'Arve	GVA
Adc	CRAYSTON José	Groupeement de la Vallée de l'Arve	GVA
Cne	LEGENVRE Stéphane	Groupeement du Bassin Annécien	GBA
Ltn	KRATTINGER philippe	Groupeement du Bassin Annécien	GBA
Adc	FORT Eric	Groupeement du Bassin Annécien	GBA
Cne	LEROY Alain	Groupeement du Chablais	GCH
Cne	OUVRARD Bruno	Groupeement du Chablais	GCH
Cne	RUINET Nicoals	Groupeement du Genevois	GGE
Ltn	DUCRET Stéphane	Groupeement du Genevois	GGE

Officiers Supérieurs susceptibles d'assurer les missions de prévention

Grade	Nom et Prénom	Centre d'affectation	Gpt
Col	CHABOUD Jean-Marc	DIR	DIR
Col	RIVIERE Alain	DIR	DIR
Lcl	DIGONNET Bernard	EM - POPP	EM - POPP